

SOUS LA DIRECTION DE
Micheline Mayer-Renaud et Alberte Le Doyen

(1982)

Intervention sociale

*Actes du Colloque de l'ACSALF
de 1981.*

LES CLASSIQUES DES SCIENCES SOCIALES
CHICOUTIMI, QUÉBEC
<http://classiques.uqac.ca/>



<http://classiques.uqac.ca/>

Les Classiques des sciences sociales est une bibliothèque numérique en libre accès, fondée au Cégep de Chicoutimi en 1993 et développée en partenariat avec l'Université du Québec à Chicoutimi (UQÀC) depuis 2000.

UQAC

<http://bibliotheque.uqac.ca/>

En 2018, Les Classiques des sciences sociales fêteront leur 25^e anniversaire de fondation. Une belle initiative citoyenne.

Politique d'utilisation de la bibliothèque des Classiques

Toute reproduction et rediffusion de nos fichiers est interdite, même avec la mention de leur provenance, sans l'autorisation formelle, écrite, du fondateur des Classiques des sciences sociales, Jean-Marie Tremblay, sociologue.

Les fichiers des Classiques des sciences sociales ne peuvent sans autorisation formelle:

- être hébergés (en fichier ou page web, en totalité ou en partie) sur un serveur autre que celui des Classiques.
- servir de base de travail à un autre fichier modifié ensuite par tout autre moyen (couleur, police, mise en page, extraits, support, etc...),

Les fichiers (.html, .doc, .pdf, .rtf, .jpg, .gif) disponibles sur le site Les Classiques des sciences sociales sont la propriété des **Classiques des sciences sociales**, un organisme à but non lucratif composé exclusivement de bénévoles.

Ils sont disponibles pour une utilisation intellectuelle et personnelle et, en aucun cas, commerciale. Toute utilisation à des fins commerciales des fichiers sur ce site est strictement interdite et toute rediffusion est également strictement interdite.

**L'accès à notre travail est libre et gratuit à tous les utilisateurs.
C'est notre mission.**

Jean-Marie Tremblay, sociologue
Fondateur et Président-directeur général,
LES CLASSIQUES DES SCIENCES SOCIALES.

Un document produit en version numérique avec le concours de Réjeanne Toussaint, bénévole, Chomedey, Ville Laval, Qc. courriel: rtoussaint@aei.ca.
[Page web](#) dans Les Classiques des sciences sociales :
http://classiques.uqac.ca/inter/benevoles_equipe/liste_toussaint_rejeanne.html
à partir du texte

Sous la direction de
Micheline Mayer-Renaud et Alberte Le Doyen

INTERVENTION SOCIALE.
Actes du colloque annuel de l'ACSALF 1981.

Montréal : Les Éditions coopératives Albert Saint-Martin, 1982, 384 pp.

La présidente de l'ACSALF, Mme Marguerite Soulière, nous a accordé le 20 août 2018 l'autorisation de diffuser en accès libre à tous ce livre dans Les Classiques des sciences sociales.



Courriel :

La présidente de l'ACSALF, Marguerite Soulière : professeure, École de Service sociale, Université d'Ottawa : marguerite.souliere@uOttawa.ca

Police de caractères utilisés :

Pour le texte: Times New Roman, 14 points.

Pour les notes de bas de page : Times New Roman, 12 points.

Édition électronique réalisée avec le traitement de textes Microsoft Word 2008 pour Macintosh.

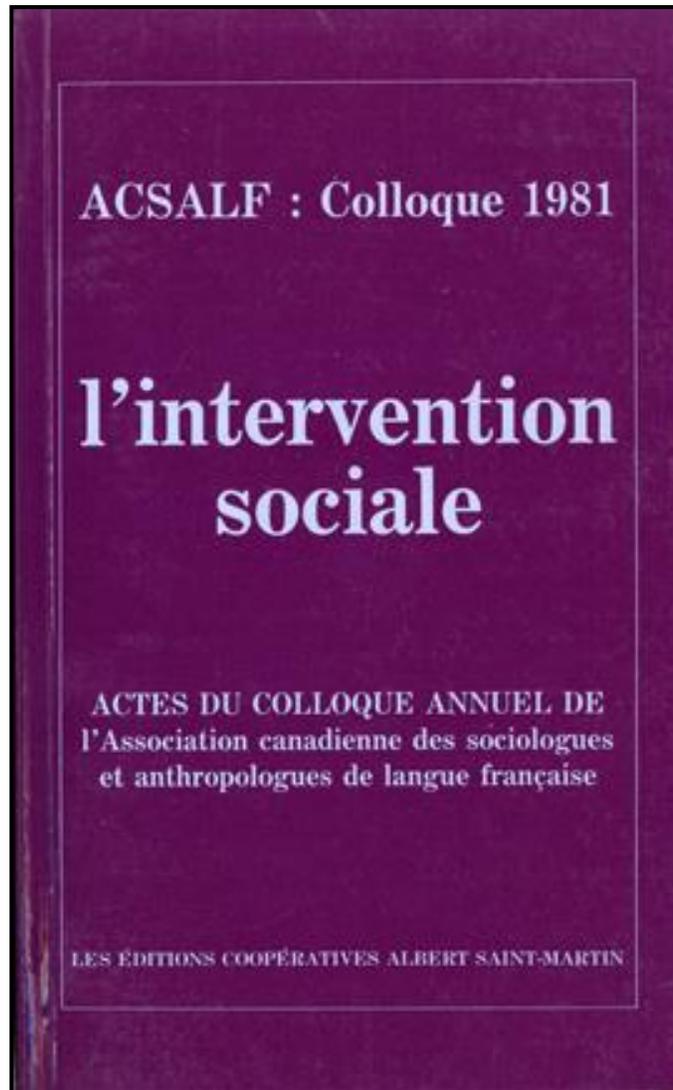
Mise en page sur papier format : LETTRE US, 8.5'' x 11''.

Édition numérique réalisée le 23 novembre 2020 à Chicoutimi, Québec.



SOUS LA DIRECTION DE
Micheline Mayer-Renaud et Alberte Le Doyen

INTERVENTION SOCIALE.
Actes du colloque annuel de l'ACSALF 1981.



Montréal : Les Éditions coopératives Albert Saint-Martin, 1982, 284 pp.

ACSALF : Colloque 1981

Intervention sociale

*Actes du colloque de l'Association canadienne
des sociologues et des anthropologues
de langue française*

Textes publiés sous la direction de
Micheline Mayer-Renaud
et Alberte Le Doyen

1982

Les Éditions coopératives Albert Saint-Martin



La présidente de l'ACSALF, Mme Marguerite Soulière, nous a accordé le 20 août 2018 l'autorisation de diffuser en accès libre à tous ce livre dans Les Classiques des sciences sociales.



Courriel :

La présidente de l'ACSALF, Marguerite Soulière : professeure, École de Service sociale, Université d'Ottawa : marguerite.souliere@uOttawa.ca

INTERVENTION SOCIALE.

Actes du colloque annuel de l'ACSALF 1981.

Quatrième de couverture

[Retour à la table des matières](#)

En proposant l'intervention sociale comme sujet de colloque pour l'année 1981, l'ACSALF a voulu explorer l'univers très peu connu de la pratique quotidienne de l'anthropologie et de la sociologie et favoriser les échanges entre des professionnels souvent clairsemés dans des organismes ou isolés dans des équipes multidisciplinaires. Où travaillent-ils ? Que font-ils et de quelle façon ? Quels sont les obstacles qu'ils rencontrent et surtout, quel est l'impact social de leur travail ?

Les communications présentées manifestent une prise de conscience aiguë du rôle que ces chercheurs, travailleurs communautaires, planificateurs, évaluateurs, conseillers et autres sont appelés à jouer en tant qu'agents sociaux dans les champs d'activité où ils exercent — santé et services sociaux, promotion et sauvegarde des droits des citoyens et des groupes minoritaires, planification et programmation dans les organismes publics et parapublics, aménagement des ressources et du territoire, urbanisme, transports, développement et coopération internationale, immigration.

Une question résume toutes les autres : l'intervention sociale est au service de qui ? Des organismes bureaucratiques qu'elle contribue à maintenir, de certains groupes d'intérêt, de l'idéologie politique, du système capitaliste ou de l'idéologie de l'intervenant lui-même ? Peut-elle être un instrument de changement au service de la population ? Plusieurs textes débouchent sur une note optimiste, démontrant les possibilités d'action qui restent et les modalités d'implication qui contournent les pièges tendus par les jeux de pouvoir ou la soumission inconsciente à la culture dominante.

Denis Allard Alain Barbeau, Bernard Bernier, Manon Bourgeois, Rosine Butavand-Kaley, Hélène Buteau, Bernard Cloutier, Pierre J. Demers, Diane Deschamps, Henri Dorvil, Réjean Fillion, Gérard Fortin, Patrick Fougeyrollas, Muriel Garon-Audy, Jacques Godbout, Groupe Écologie Humaine, Pierre Hamel, Lierre Joubert, Carole Lalonde, Ginette Leclair, Michel Leclerc, Robert Mayer, André Michaud, Justo Michelena, Michel O'Neill, Lionel Robert, Guy Rocher, Jean Roy, Louise Roy, Lise Saint-Jean, Céline Saint-Pierre, Richard F. Salisbury, Theresa Sheriff, Alexandra Szacka, Nancy Thede, Jean-Guy Vaillancourt, Gilles Valiquette.

COLLECTION « RECHERCHES ET DOCUMENTS »
ISBN-2-89035-052

Note pour la version numérique : La numérotation entre crochets [] correspond à la pagination, en début de page, de l'édition d'origine numérisée. JMT.

Par exemple, [1] correspond au début de la page 1 de l'édition papier numérisée.

[iv]

L'INTERVENTION SOCIALE

Textes publiés sous la direction de Micheline Mayer-Renaud et Alberte Le Doyen.

Préparation et correction des textes: Johanne Archambault.
Composition et montage : Graphiti inc.
Impression: L'Éclaireur ltée.

ISBN : 2-89035-052

© 1982 Éditions coopératives Albert Saint-Martin — Tous droits réservés pour tous pays.

Dépôt légal : Bibliothèque nationale du Québec, 2e trimestre 1982. Publié conformément au contrat de l'Union des écrivains québécois. Imprimé au Canada.

DISTRIBUTION:

Québec

*Messageries littéraires
des éditeurs réunis*
10520 rue Garnier
Montréal, Qué.
H2C 3C2

France

Distique
1 rue des Fossés
St-Jacques
Paris
75005

Belgique

C.I. Gal
Place Galilée 67.
B.P. 160
1348 Louvain
La Neuve

[v]

INTERVENTION SOCIALE.
Actes du colloque annuel de l'ACSALF 1981.

Table des matières

Quatrième de couverture

PRÉSENTATION [1]

PANEL D'OUVERTURE [9]

1. Céline Saint-Pierre, "La sociologie comme élément de l'histoire politique." [11]
2. Bernard Bernier, "Anthropologie et intervention sociale." [15]
3. Gérald Fortin, "Sociologie et/ou politique." [23]
4. Guy Rocher, "Le sociologue peut-il exercer le pouvoir ?" [27]

PREMIÈRE PARTIE

L'intervention sociale est au service de qui ? [33]

5. Theresa Shérif, "L'intervention des centres de services sociaux dépend de l'interprétation des demandes qui leur sont faites." [35]
6. Réjean Fillion et Pierre Joubert, "Niveaux d'intervention des anthropologues et des sociologues dans les milieux de la santé." [45]
7. Alain Barbeau, "Réflexions en vue d'établir des balises pour l'intervention sociologique." [55]
8. Michel O'Neill, "L'intervention sociologique en milieu public et para-public : application d'une problématique « alternative » au cas de la santé communautaire québécoise." [67]

[vi]

DEUXIÈME PARTIE

La défense des droits fondamentaux [89]

9. Muriel Garon-Audy, "Sociologie et changement." [91]
10. Patrick Fougeyrollas, "Prévention des déficiences et intégration globale des personnes handicapées. Une expérience de recherche-action." [101]
11. Robert Mayer et Henri Dorvil, "La psychiatrie au Québec : réalité d'hier, pratique d'aujourd'hui." [111]

TROISIÈME PARTIE

Information et recherche comme outils de planification et de programmation de services [133]

12. Manon Bourgeois, "Le chercheur dans l'État : politique d'évaluation ou évaluation politique ?" [135]
13. Denis Allard, Diane Deschamps et Michel Leclerc, "L'impact de la recherche sur la planification dans les départements de santé communautaire de la région métropolitaine de Montréal : réalité ou illusion ?" [145]
14. Carole Lalonde, "L'utilisation des extraits du système d'information : bilan d'une consultation auprès des C.L.S.C." [165]
15. Justo Michelena, "Le dossier clientèle-population : ses implications au niveau de la gestion et de l'intervention au C.S.S.M.M." [181]
16. Hélène Buteau, "Les services de santé scolaire : leur évolution face aux besoins de santé des adolescents." [193]
17. Ginette Leclair, "Problématique des services de santé scolaire et solutions proposées." [203]
18. Pierre J. Demers, "Le rôle de la sociologie et la réorientation de l'éducation physique au Québec." [215]

QUATRIÈME PARTIE

Écologie humaine [227]

19. Jacques Godbout, "Les sociologues québécois et Hydro-Québec." [229]
20. Hydro-Québec, Direction environnement, groupe Écologie humaine, "Intervention du groupe Écologie humaine dans les milieux lors de la planification et de la réalisation des projets d'Hydro-Québec." [233]
21. Jean-Guy Vaillancourt, "Les interventions du groupe Écologie humaine d'Hydro-Québec." [245]
22. Richard F. Salisbury, "Le rôle de l'expert dans la négociation sociale : leçons de la Baie James." [257]

[vii]

CINQUIÈME PARTIE

Luttes urbaines et planification [267]

23. Pierre Hamel, "Les pratiques urbaines revendicatives à Montréal et le pouvoir politique." [269]
24. Lionel Robert, "La rénovation urbaine à Québec, 1960-1980 : pour un bilan." [281]
25. Gilles Valiquette, "Urbanisme au détail et pratique sociologique." [299]
26. Louise Roy, "Entre ingénieurs et usagers : le sociologue et la planification des transports urbains." [313]
27. Jean Roy, "Milieux de vie, militance et apprentissage des mécanismes sociaux." [321]

SIXIÈME PARTIE

Développement international et immigration [327]

28. Bernard Cloutier, "Interventions institutionnelles en développement international." [329]
29. Nancy Thede, "De la jungle au bidonville : vers une approche ethnologique dans le processus d'éducation populaire au Pérou." [337]
30. Lise Saint-Jean, "Développement international, racisme et difficultés d'intervention." [349]

31. Rosine Butavand-Kaley et Alexandra Szacka, "[L'Association des travailleurs immigrants et québécois ou de l'implication sociale.](#)" [357]

SEPTIÈME PARTIE

Une nouvelle approche [363]

32. André Michaud, "[Aperçu critique sur l'émergence d'une nouvelle parole masculine.](#)" [365]

ANNEXE

[Programme du colloque sur l'intervention sociale tenu à Sherbrooke les 14 et 15 mai 1981](#) [377]

[viii]

INTERVENTION SOCIALE.
Actes du colloque annuel de l'ACSALF 1981.

REMERCIEMENTS

[Retour à la table des matières](#)

Nous remercions vivement toutes les personnes qui ont contribué au succès de ce premier débat sur l'intervention sociale. Nos remerciements s'adressent bien sûr aux auteurs des textes présentés ici. Que soient aussi remerciés les animateurs des différents ateliers : Gérard Divay, Jacques Dofny, Jacques Godbout, Gilles Houle, Micheline Labelle, Lucien Laforest, Frédéric Lesemann, Marcel Simard, Yvan Simonis et Jacques Tremblay. Nous remercions également pour leur précieuse collaboration Marie Brière et Johanne Archambault. Enfin nos remerciements vont aux personnes qui, sans fournir de texte, ont présenté une communication au colloque.

[1]

INTERVENTION SOCIALE.
Actes du colloque annuel de l'ACSALF 1981.

PRÉSENTATION

[Retour à la table des matières](#)

[2]

[3]

En tant que sociologues engagées dans notre pratique au sein d'un organisme gouvernemental, nous avons proposé, lors de l'assemblée annuelle de l'ACSALF de 1980, que le colloque de 1981 se tienne sur la pratique de la sociologie et de l'anthropologie. Nous espérons ainsi entendre un son de cloche hors-théorie globale, qui rende la quotidienneté de la pratique de nos deux disciplines visible dans ses ramifications et ses contradictions. L'objectif de cette proposition était d'explorer l'univers très peu connu de la pratique. Nous pensons qu'une telle démarche allait aussi favoriser les échanges entre des professionnels qui sont souvent clairsemés dans les organismes ou isolés dans des équipes multidisciplinaires. En proposant l'intervention sociale comme sujet de colloque pour l'année 1981, nous visions donc à donner la parole à ces praticiens et praticiennes dont nous sommes. Où travaillent-ils ? Que font-ils et de quelle façon ? Quels sont les obstacles qu'ils rencontrent, et surtout, quel est l'impact social de leur travail ? Chercheurs dans les appareils étatiques, travailleurs communautaires, planificateurs et conseillers à la programmation, évaluateurs de programmes, tous interviennent socialement, de façon directe ou indirecte, dans les divers processus de programmation et de réglementation de notre société. C'est dire que nous nous attendions à ce que les praticiens se prévalent dans leurs allocutions de leur fonction critique.

Nous croyions par ailleurs que les contextes de travail respectifs des théoriciens enseignants et des praticiens prêteraient à des positions critiques très différentes, non pas tant par leur contenu que par leur spécificité. La critique académique est générale et se réclame le plus souvent d'un schème théorique, voire idéologique, bien établi en corpus dont on connaît d'avance les coordonnées et les coups portés au système dans son ensemble. Au contraire le [4] praticien, étant inséré dans un milieu de travail multidisciplinaire complexe, où son travail est souvent régi par un cadre législatif (étroit ou large mais toujours sujet à interprétations), doit compter avec des données administratives et des conflits internes de toutes sortes qui au mieux lui compliquent la tâche et au pire l'amènent à des compromissions avec le pouvoir ou au défaitisme. Bien plus, impliqué comme il est dans la réalité sociale, il a devant les yeux différents niveaux de luttes et d'alliances de pouvoir

d'une part, et leur impact sur les administrés d'autre part. Il fera donc une analyse des situations avec lesquelles il est confronté concrètement et qu'il ressent le besoin de dénoncer. Les allocutions présentées dans ces actes du colloque sur l'intervention sociale démontrent que la critique du praticien se manifeste dans la plupart des cas par une prise de conscience aiguë du rôle qu'il est appelé à jouer en tant qu'agent social.

Malgré que cette question fondamentale se retrouve en filigrane à travers la plupart des textes, plusieurs de ceux-ci débouchent sur une note optimiste en démontrant les possibilités d'action qui demeurent malgré les contraintes et les modalités d'implications qui contournent les pièges tendus par les jeux de pouvoir ou la soumission inconsciente à la culture dominante. Intervenir, ce n'est pas seulement se remettre en question, c'est aussi et surtout réorienter les perspectives suivant lesquelles on appréhende le réel, corriger et redéfinir les modalités d'action pour les rendre plus aptes à générer les changements souhaités grâce à une interaction continue entre la réflexion théorique et le choc de la réalité.

Le regroupement des allocutions présentées au colloque et colligées dans ce recueil suit une logique de présentation par thème. Les thèmes tiennent compte de la structure des ateliers sans toutefois toujours la respecter à la lettre. Certains ateliers ont été réunis ou partiellement démembrés afin de faire apparaître des approches similaires ou complémentaires ¹.

Les communications du panel d'ouverture se sont centrées sur la relation entre le politique et la sociologie ou l'anthropologie. On y présente ces disciplines comme des éléments de l'histoire politique des pays où elles se sont développées et de l'idéologie de notre époque. L'un des auteurs ² remarque que ces pratiques scientifiques possèdent toujours des incidences sociales puisqu'elles s'inscrivent dans des rapports sociaux précis et dans un contexte social particulier ; ces incidences sont cependant bien différentes quand elles découlent d'un effort conscient pour agir sur ce contexte, c'est-à-dire d'une

¹ On pourra confronter la structure de présentation des textes avec le regroupement en ateliers en consultant le programme du colloque présenté en annexe.

² Bernard Bernier, « Anthropologie et intervention sociale ».

intervention sociale. Les objectifs poursuivis par les diverses formes d'intervention sociale peuvent être situés sur un continuum allant de l'intégration à l'opposition, du maintien des [5] structures à la transformation radicale de l'ordre social. On constate cependant que, quelle que soit la forme que prend l'intervention sociale, elle soulève des problèmes inhérents à la complexité de la réalité sociale comme objet d'action. De plus, quand l'intervention sociale devient participation au pouvoir politique, l'exercice de la discipline scientifique affronte un ensemble de problèmes éthiques et des limites dans ses possibilités d'action : par exemple, la sociologie n'ayant pas développé la maîtrise du droit, instrument privilégié de transformation des perspectives d'action en matière de politiques sociales, elle se voit limitée par cette lacune importante au niveau de l'intervention politique.

La *première section* des communications présentées en atelier pose le problème de l'impact réel, et souvent non voulu consciemment, des interventions sociales. Le problème est soulevé par des sociologues et des anthropologues impliqués dans des organismes de santé et de services sociaux, mais il s'applique à tous les domaines d'intervention. L'intervention sociale est au service de qui ? Un regard critique nous apprend qu'elle peut être au service des organismes bureaucratiques qu'elle contribue à maintenir, au service de certains groupes d'intérêt, de l'idéologie politique, du système capitaliste ou de l'idéologie de l'intervenant professionnel lui-même. Les cadres d'analyse de l'intervention, particulièrement la théorie structuro-marxiste, ne lui reconnaissent pas "la capacité d'être un instrument de changement au service de la population. Il demeure cependant possible, selon les intervenants, de dépasser ces visions pessimistes qui entraînent la démobilisation et la passivité. Ils démontrent comment les sociologues et les anthropologues peuvent se définir des niveaux d'intervention, renouveler des pratiques en mettant leurs techniques au service des populations, se définir des balises pour éviter les pièges idéologiques et développer une problématique alternative qui encadre l'action.

La *deuxième section* est consacrée aux allocutions prononcées par des praticiens dont le milieu de travail vise à la promotion ou à la sauvegarde des droits du public ou de groupes minoritaires : les droits de la personne, les droits des personnes handicapées physiquement ou mentalement, les patients psychiatriques. Ces allocutions ont comme

commun dénominateur l'espoir, à des degrés divers, de parvenir à un changement par la reconnaissance et la mise en application des droits fondamentaux de tous les groupes de la société et en particulier des groupes marginalisés par la tradition sociale.

La *section 3* questionne et illustre les modes de participation des sociologues à la planification et à la programmation à l'intérieur des organismes publics et parapublics. On s'interroge en premier lieu [6] sur le rôle que jouent réellement les activités de recherche dans le processus de planification. Le passage de l'État providence à l'État gestionnaire a entraîné en effet une perte d'autonomie pour les chercheurs, qui ont dû progressivement abandonner les analyses des fondements et des conséquences des changements provoqués par les institutions politiques pour se limiter à évaluer l'efficacité des stratégies d'action dans l'atteinte d'objectifs prédéfinis. Cette situation est illustrée par une analyse du rôle de la recherche dans les départements de santé communautaire : on y démontre que la recherche contribue davantage à la gestion et à l'évaluation des programmes qu'à la définition des buts à poursuivre et des orientations à privilégier. En second lieu, les communications illustrent différents exemples d'implication des sociologues dans le domaine de la santé communautaire. Un système d'informations continues sur les usagers et les services offerts par les C.L.S.C., une recherche sur la clientèle et la population desservie par un centre de services sociaux, une recherche et des consultations sur un programme de santé scolaire sont décrits comme des instruments de gestion, de programmation et de planification. Enfin, on démontre que l'approche sociologique appliquée à l'éducation physique suggère aussi une réorientation du programme pédagogique en resituant l'activité physique dans sa globalité.

L'intervention sociale, directe ou indirecte, passe parfois par l'aménagement des ressources physiques et du territoire. C'est ce qu'illustrent les allocutions présentées aux *sections 4 et 5*. L'État (ou ses satellites) construit, démolit, déplace, érige et creuse, extrait, transforme : en un mot l'État aménage. À quelles fins ? Qui sont les bénéficiaires de ces aménagements ? Ici, pour une fois, le sociologue et l'anthropologue se voient accorder officiellement une fonction critique : on la leur reconnaît publiquement en leur demandant de l'exercer. Deux des quatre textes présentés à la *section 4* se rapportent

aux études d'impact faites ou commandées par le groupe Écologie Humaine d'Hydro-Québec. Un troisième, basé sur une longue expérience d'appui aux autochtones, nous fait part des conditions idéales de négociation entre les groupes autochtones et le gouvernement ou Hydro-Québec. L'ambiguïté de la position des praticiens sociologues et anthropologues d'Hydro-Québec, à la fois juges et partie dans les dossiers qu'ils ont à établir sur les milieux humains perturbés par les interventions d'Hydro-Québec, la fragilité des recommandations qui en émanent, voilà ce qui, en contrepoint au texte préparé par le groupe d'Hydro-Québec, est aussi souligné dans cette section.

Dans des organismes publics et parapublics ou dans des groupes de citoyens, la pratique est aussi engagée depuis les années soixante [7] dans la promotion des droits collectifs à l'habitation, à un milieu de vie adéquat et à un environnement sain. C'est ce dont témoignent les allocutions de la *section 5*. Dans le domaine de la planification, sociologues et anthropologues sont aussi minoritaires. Sans doute est-ce parce que nous avons préféré pénétrer les secteurs réservés à la spéculation socio-politique plutôt que celui des sciences appliquées, plus difficile à percer parce qu'il a son propre jargon technique mais surtout parce qu'il relève d'une logique du concret à laquelle on nous a habitués à être réfractaires. Pourtant cette logique constitue un instrument de planification des plus puissants de la société que nous nous donnons pour tâche d'analyser. On se rendra compte en lisant cette section que, malgré les succès remportés par quelques groupes populaires, un certain désenchantement semble gagner les intervenants dans le domaine de la planification urbaine. Ainsi, la dialectique déployée par les groupes de gauche n'aurait pas toujours donné les résultats escomptés. Une des causes de cet échec relatif à Montréal tiendrait à la fragmentation des pratiques et à la neutralisation de la gauche par les courants politiques contradictoires qui la parcourent. Pour Québec il n'en irait pas tout à fait ainsi puisque les mouvements populaires y seraient un « projet de totalisation de la ville ». Ce projet ne peut être mené à bien par les appareils faute de pouvoir concilier les contradictions inhérentes au développement urbain et aux besoins sociaux. Telle semble être aussi l'opinion de deux praticiens sociologues à l'emploi d'appareils de planification. Selon ces auteurs, la pratique dans un contexte de planification à dominance

technocratique rend très difficile pour le sociologue la mise en relief de dimensions qui ne sont pas rattachées directement à la productivité. C'est ce qu'on constate particulièrement dans la planification des transports urbains mais aussi dans la planification urbaine pris globalement. Dans ce dernier domaine, le maintien constant du déséquilibre entre besoins et ressources mène à des décisions non planifiées pour l'ensemble de la population, soit à une « pratique d'urbanisme au détail ». Enfin la dernière allocution de cette section interroge sociologues et anthropologues sur les véritables objectifs qu'ils poursuivent et sur les moyens qu'ils emploient pour les atteindre dans les luttes urbaines. Elle nous confronte également à nos responsabilités dans ce domaine.

La *section 6* aborde un domaine d'intervention plus spécifique aux anthropologues, soit le développement international, et les problèmes propres aux immigrants étrangers à l'intérieur du Québec. On y présente, en premier lieu, le cadre d'intervention d'un administrateur de programmes de coopération internationale, dans le contexte particulier d'un organisme non gouvernemental, avec ses défis et ses contraintes. On fait ensuite l'analyse critique d'une [8] expérience d'intervention en éducation populaire au Pérou en dégagant les atouts qu'offre l'approche ethnologique dans un tel contexte. On discute enfin de problèmes reliés à l'immigration, qui se traduisent sous forme de racisme ou d'exploitation des travailleurs étrangers, et des possibilités d'intervention face à cette réalité.

C'est aussi un anthropologue qui nous propose, pour finir (*section 7*), une nouvelle approche sociétale par le biais de, la nécessaire « libération de l'homme ». Cette allocution présente un mouvement en lent développement, faisant suite aux mouvements féministes, dont il se réclame le complément.

NOTES

Pour faciliter la consultation des notes en fin de textes, nous les avons toutes converties, dans cette édition numérique des Classiques des sciences sociales, en notes de bas de page. JMT.

[19]

INTERVENTION SOCIALE.
Actes du colloque annuel de l'ACSALF 1981.

Panel d'ouverture

[Retour à la table des matières](#)

[10]

[11]

INTERVENTION SOCIALE.
Actes du colloque annuel de l'ACSALF 1981.
PANEL D'OUVERTURE

1

“La sociologie comme élément
de l’histoire politique.”

Par Céline SAINT-PIERRE

Département de sociologie. Université du Québec à Montréal

[Retour à la table des matières](#)

J’aimerais d’abord faire une mise en garde sur la nature de mes propos concernant la question de l’intervention sociale, qui est débattue ici, puisque mon expérience dans des organisations internationales, à laquelle on me demande de référer, m’a permis d’entrer en contact surtout avec des sociologues chercheurs et des sociologues enseignants plutôt qu’avec des sociologues praticiens, des sociologues intervenants, si je peux utiliser ces expressions.

Je dirai donc pour introduire mon propos que l’examen de l’histoire du développement de la sociologie dans différents pays, dont l’Italie et l’Espagne* sont des exemples pertinents, permet de constater que l’histoire de la sociologie et le découpage des champs d’intervention du sociologue sont liés à l’histoire politique propre à chacun d’eux. Il est donc important d’en tenir compte tout comme de situer les tranches de cette histoire et de cette pratique dans la conjoncture politique.

* Que j’ai examinées de plus près dans l’article suivant : Céline Saint-Pierre, « [Internationalisation de la sociologie ou résurgence des sociologies nationales ?](#) », *Sociologie et sociétés*, vol. XII, n° 2, oct. 1980, p. 7-21.

Ainsi, dans certains pays, la sociologie comme discours et pratique est principalement intégrée aux forces sociales dominantes. On peut donner l'exemple de l'Espagne sous Franco et celui des pays de l'Est depuis l'avènement des régimes socialistes ; dans d'autres pays comme ceux de l'Amérique latine, la sociologie constitue une force d'opposition aux régimes politiques établis ; en [12] Europe de l'Ouest, en Amérique du Nord, au Québec, elle se présente comme une discipline éclatée, divisée sur plusieurs fronts ; enfin il est des pays où, fortement combattue, elle n'arrive pas à exister sinon dans la clandestinité ou la dissidence. Ce fut le cas en Argentine et au Chili, par exemple.

Cette typologie est, à mon avis, valable pour définir, situer et comparer les champs d'intervention, la qualité de l'intervention et la portée de la parole sociologique dans différents pays et à différentes périodes conjoncturelles au XX^e siècle.

Un exemple : le développement de la sociologie en Italie

La sociologie italienne a eu beaucoup de difficulté à obtenir une reconnaissance institutionnelle. Elle s'est d'abord développée en dehors de l'université et c'est surtout dans les administrations municipales, dans les entreprises industrielles et dans les projets d'aménagement du territoire que les sociologues vont être amenés à pratiquer leur discipline bien avant qu'ils ne soient appelés à l'enseigner. Donc, jusqu'à la fin des années cinquante, la sociologie demeure une discipline marginale. Dans les années soixante, son développement, tout comme la place des sociologues en tant qu'intervenants dans le champ social, économique et politique, va suivre la conjoncture de cette période mieux connue en Italie comme étant celle du « miracle économique » : période de courte prospérité et retombées à court terme suivies de nouveaux problèmes économiques auxquels les sociologues s'avèrent incapables de proposer des solutions concrètes. Cependant, pendant cette même période, les objets d'étude qui vont se développer dans le champ des sciences sociales vont permettre d'entreprendre l'analyse des problèmes sociaux que connaît

la société italienne et de développer par le fait même une sociologie plus proprement italienne.

Dans ce pays, la légitimation de la sociologie comme discipline scientifique exigeait qu'elle prenne le chemin de l'université. Elle y entrera par la porte du droit et les premiers cours de sociologie seront donnés dans quelques facultés de droit. Dans d'autres pays, le processus de légitimation de cette discipline a pris le chemin inverse : il exigeait que la sociologie sorte de l'université, devienne un outil utilisé et reconnu dans les administrations publiques et autres types d'organisations, et soit jugée efficace par les preneurs de décisions de toutes sortes.

Par ailleurs, Gramsci ouvre la voie à la pratique d'un rôle nouveau des intellectuels dans la société, ce qui permettra de poser les bases d'une insertion du sociologue dans les organisations [13] syndicales et politiques de la classe ouvrière et conséquemment de lui ouvrir de nouveaux champs d'intervention. Ceci se reflète notamment aujourd'hui par la place occupée par les sociologues dans le mouvement syndical italien, et plus particulièrement dans les tâches de recherche et de formation. Par ailleurs, cette approche a servi de point d'ancrage à la définition du programme des 150 heures, par lequel les travailleurs peuvent obtenir une libération sur leur temps de travail pour suivre des cours dispensés par l'université : cours réguliers ou cours commandés par les travailleurs eux-mêmes. Ce programme n'a pas encore été obtenu dans tous les secteurs mais c'est une revendication qui, originant de la Fédération des travailleurs de la métallurgie, tend à s'étendre à d'autres secteurs. Nous retrouvons aussi plusieurs sociologues, urbanistes et architectes impliqués dans des projets de planification urbaine conduits par des préfectures municipales surtout socialistes et communistes. Cette voie gramscienne a permis, je crois, de créer une base de légitimité à la sociologie dans des organisations du mouvement ouvrier où habituellement la méfiance règne. Le cas de l'Italie présente, à mon avis, plusieurs points d'intérêt et une originalité dans la façon d'envisager la question de l'intervention du sociologue. C'est pourquoi il sert de cadre de référence dans la réflexion actuelle sur cette question.

Quelques questions pour lancer le débat sur le sociologue comme intervenant

Le sociologue et l'intervention sociale

Lorsque le sociologue fait de l'intervention sociale, perd-il sa légitimité en tant que sociologue, surtout lorsqu'il est appelé à travailler auprès d'organismes populaires et d'organisations syndicales ou encore auprès des administrations publiques, notamment dans des tâches qui sont reliées de très près à celles qui relèvent directement de l'exercice du pouvoir politique ? Lorsque la recherche devient outil d'intervention, devient-elle suspecte et le chercheur qui la produit devient-il un chercheur de deuxième zone ?

Le sociologue dans les appareils bureaucratiques

La bureaucratisation que connaît notamment l'administration publique des pays développés pose-t-elle des limites telles à la pratique du sociologue qu'elle fait de lui un technicien des problèmes sociaux sans efficacité ? Comment le sociologue peut-il échapper à ce processus et retrouver les moyens nécessaires à la [14] production d'une parole sociologique ? Le sociologue peut-il se constituer en dissident dans la machine bureaucratique ? Il serait intéressant, à propos de cette question, de comparer la situation des sociologues des grandes administrations étatiques des pays capitalistes de l'Ouest avec celle des sociologues de ces mêmes administrations dans les pays socialistes d'Europe de l'Est.

*Le rôle du sociologue
en regard de la crise économique actuelle*

Dans une période comme celle que nous vivons actuellement, l'intervention sociale devient primordiale. Est-il probable et doit-on souhaiter que le sociologue reprenne la parole et devienne plus actif dans la formulation d'objectifs politiques et de moyens d'action, comme cela s'est déjà vu dans des périodes antérieures ? Doit-il continuer à être un observateur silencieux, un analyste distant ou encore un critique sur des positions défensives ? Sinon, sur quelles bases doit-il penser l'intervention qui pourrait et devrait être la sienne ? Comment faire pour que l'analyse et la connaissance produites par l'activité dite sociologique trouvent une efficacité sociale et politique ?

Ce qui se passe en Pologne depuis plus d'un an peut nous permettre d'orienter la réflexion sur cette question. Beaucoup de sociologues se retrouvent derrière le mouvement Solidarité alors que d'autres, une minorité dit-on, ont soutenu les positions officielles du Parti et du gouvernement. Quelques-uns tentent de trouver des positions de compromis.

Pour conclure

Pour parler de l'intervention sociale du sociologue, il faudrait donc pouvoir distinguer diverses pratiques reliées à son travail même, soit a) des pratiques d'intégration au modèle dominant de société et aux forces sociales qui le supportent ; b) des pratiques d'opposition et de critique ; c) des pratiques de conscientisation et de mobilisation sur un projet alternatif de société, où le travail du sociologue ne consiste pas à définir le contenu de ce projet mais à participer à la production des connaissances et des outils nécessaires à la mise en place de ce processus de transformations sociales.

Céline Saint-Pierre
Département de sociologie, UQAM

[15]

INTERVENTION SOCIALE.
Actes du colloque annuel de l'ACSALF 1981.
PANEL D'OUVERTURE

2

“Anthropologie
et intervention sociale.”

Par Bernard BERNIER

Département d'anthropologie, Université du Québec à Montréal

[Retour à la table des matières](#)

Les problèmes posés par l'insertion et l'intervention sociales des sociologues et des anthropologues sont nombreux et je ne pense pas qu'ils soient sur le point d'être réglés. La complexité de la réalité sociale, la diversité des points de vue ainsi que l'imprécision des théories sont responsables de cet état de chose qui, du reste, étant donné la multiplicité des pratiques sociologiques et anthropologiques, m'apparaît comme inévitable. Malgré tout, nous sommes quand même forcés, avec nos connaissances limitées, de prendre position sur la situation sociale et sur les types d'intervention des spécialistes de la sociologie et de l'anthropologie. C'est ce que je vais tenter de faire ici, de façon très schématique. Un traitement adéquat du sujet exigerait une analyse plus profonde du statut de la sociologie et de l'anthropologie comme champs ou pratiques « scientifiques », de leur situation actuelle par rapport aux réalités qu'elles tentent d'expliquer, de la situation sociale et des positions politiques des intellectuels, etc. Or, une telle analyse est manifestement impossible dans une courte présentation et d'ailleurs, beaucoup de ces points comportent encore de multiples aspects qui n'ont pas encore été adéquatement éclaircis.

Je veux donc ici donner ma vision personnelle sur l'insertion et l'intervention sociales des anthropologues et sociologues. C'est une position personnelle en ce sens qu'elle est le résultat d'une réflexion théorique et politique et d'une certaine expérience de l'intervention sociale qui durent depuis quelques années. Ma position est bien entendu influencée par les lectures que j'ai faites et les discussions [16] que j'ai eues avec de nombreuses personnes. Cette vision personnelle, je vais la présenter ici succinctement, sous forme de propositions. La présentation sera forcément simpliste. Certains énoncés manqueront de nuances ou de subtilité. D'autres auront l'air quelque peu arbitraires. Je pense toutefois qu'une telle présentation peut avoir son utilité si on la considère pour ce qu'elle est : un ensemble de réflexions, ponctuelles, ayant pour but d'alimenter une discussion qui dure depuis plusieurs années et qui durera encore longtemps.

L'ensemble des propositions qui suivent est divisé en deux groupes : le premier porte sur l'anthropologie et la sociologie comme parties du « savoir » ; le second traite de ma conception de l'intervention sociale des anthropologues.

L'anthropologie et la sociologie comme parties du savoir

- L'anthropologie et la sociologie, comme toute activité humaine, sont parties de l'univers socio-politique, économique, idéologique et culturel de leur époque. Cela signifie que, comme toute activité humaine, ces sciences sont situées historiquement. Ce sont, en réalité, des éléments de l'idéologie de notre époque, idéologie dont une bonne partie s'est développée sur la base du courant rationaliste occidental, influencé par les civilisations antiques, mais qui débute vraiment avec le développement du commerce au moyen âge. La pensée dite scientifique représente donc une forme d'activité intellectuelle parmi d'autres, bien qu'elle ait pris une grande importance, d'abord en Occident puis, à cause de l'expansion coloniale, à travers le monde. La sociologie et l'anthropologie qui se veulent parties de l'activité scientifique n'échappent évidemment pas au poids de l'histoire : elles

font partie de l'ensemble complexe des modes de pensée de notre époque.

- L'activité scientifique possède certaines caractéristiques particulières qui la distinguent d'autres formes de discours. En effet, elle se veut rationnelle, objective et critique. Ce que cela signifie, c'est que, premièrement, la pensée scientifique se veut logique et appuyée sur des principes théoriques et des méthodes consciemment définis et non donnés comme révélés ; deuxièmement, elle veut autant que possible être adéquate à son objet, c'est-à-dire expliquer le fonctionnement des ensembles physiques, biologiques ou sociaux qu'elle se donne comme objectif d'analyse ; troisièmement, elle réfléchit sur ses résultats et ses méthodes pour en déceler les failles, ne les prenant jamais comme des vérités absolues : en un mot, la science se remet [17] constamment en question. L'activité scientifique reconnaît ses propres limites et, donc, son propre caractère relatif. Cela ne signifie toutefois pas que toutes les explications dites scientifiques se valent. Certaines sont meilleures que d'autres parce que plus logiques et plus adéquates à leur objet. Évidemment, pour clarifier cette proposition, il faudrait définir des règles de vérification de cette adéquation à l'objet, mais cela dépasse le cadre de cette présentation.

- L'anthropologie et la sociologie se situent dans ce courant de pensée scientifique. Chacune comprend différents champs d'analyse et diverses approches qui, dans certains cas, peuvent se chevaucher d'une discipline à l'autre. C'est que la division des disciplines est quelque peu arbitraire, fondée sur des développements historiques, d'ordre intellectuel ou administratif (comme la division des départements dans une université, etc.). Si le développement de la sociologie doit beaucoup à la recherche de solutions aux problèmes sociaux posés par le capitalisme dans les sociétés occidentales, celui de l'anthropologie fut plutôt lié à l'administration des populations autochtones en Occident et dans les colonies. Avec le développement du capitalisme, les problèmes ainsi que les populations étudiés par les deux disciplines en sont venus à se rapprocher sans toutefois se confondre.

- Les pratiques scientifiques, y compris celles des sciences sociales, s'inscrivent donc dans des rapports sociaux précis : dans notre cas, ceux du capitalisme. Elles ne sont jamais coupées du contexte social. La pratique scientifique, par conséquent, a toujours des incidences sociales, qu'elles soient reconnues ou non. Ces incidences peuvent se

limiter strictement à l'insertion institutionnelle des scientifiques dans les universités ou les centres de recherche dite fondamentale. Dans ce cas, les chercheurs ne font pas d'effort pour appliquer consciemment leur savoir à des problèmes pratiques. Mais il y a d'autres chercheurs qui tentent d'utiliser leurs connaissances scientifiques pour agir sur l'environnement politique et social. Dans cette présentation, pour fins de clarté, j'utiliserai le terme « insertion sociale » pour désigner le fait que les chercheurs, quelles que soient leurs intentions, font partie d'un contexte social particulier, et le terme « intervention sociale » pour désigner l'effort conscient pour agir sur ce contexte. Ces deux formes d'incidence sociale de la science partagent une caractéristique importante : elles se font dans un contexte social qui englobe l'activité scientifique, contexte que les scientifiques peuvent tenter de transformer mais auquel ils ne peuvent se soustraire. Leur insertion ou leur intervention sociale est déterminée, d'une part, par la situation institutionnelle du savoir [18] dans nos sociétés (capitalistes) et, d'autre part, par le point de vue personnel des chercheurs. Ce point de vue est, lui aussi, déterminé historiquement : nous revenons ainsi au premier point, c'est-à-dire sur la situation historique de la science.

- On peut noter, en gros, quatre formes d'intervention sociale des scientifiques. La première a pour objectif le maintien intégral des structures existantes. La seconde vise l'élimination des problèmes posés par les structures existantes que l'on désire maintenir. La troisième vise la transformation des structures sociales par le moyen de transformations limitées et sectorielles. La quatrième est l'intervention révolutionnaire qui veut la transformation radicale de l'ordre social. Il faut insister ici sur un point important : bien que les intervenants se posent consciemment des objectifs précis, les modalités de leur intervention peuvent mener à des résultats tout à fait différents. En cela, les scientifiques ne diffèrent pas des autres agents sociaux ou politiques. Par exemple, les intellectuels du Parti bolchévique en Russie en 1917 se donnaient pour objectifs l'élimination de toute forme d'oppression et la disparition des classes sociales. Cette volonté de révolution totale, comme on le sait, s'est soldée par une nouvelle forme d'oppression et le maintien des inégalités de classes. La définition du but poursuivi ne garantit pas qu'on l'atteindra.

- L'intervention sociale des scientifiques peut ou non faire partie de leur tâche telle qu'elle est définie par leur emploi. Par exemple, dans le

cas des sociologues ou des anthropologues, un emploi pour une association autochtone ou pour le ministère des Affaires culturelles suppose en lui-même une intervention sociale. Par contre, la tâche d'un professeur à l'université ne comprend pas l'intervention sociale, ce qui n'empêche pas certains d'entre eux d'intervenir dans la réalité socio-politique extérieure à l'université.

L'intervention socio-politique des anthropologues

• En gros, on peut dire que l'intervention sociale concrète des anthropologues au Québec s'est faite selon quatre modes différents qui ne sont pas nécessairement exclusifs.

- Intervention dans un cadre administratif, pour le gouvernement ou une entreprise. Dans ce contexte, on tente quelquefois d'améliorer les conditions de vie des populations visées, avec un succès variable. Cependant, l'intervention dans ce cadre a souvent pour but de trouver des moyens pour que les activités du gouvernement ou des entreprises soient acceptées par les populations visées.

[19]

- Intervention en faveur d'un groupe précis, en adoptant en entier le point de vue de ce groupe. Cette forme d'intervention a été particulièrement forte en ce qui a trait aux populations autochtones.
- Intervention ponctuelle afin de corriger une situation particulière. Ce sont les luttes pour l'amélioration des conditions de vie ou pour la défense des droits démocratiques.
- Intervention dont le but est la transformation radicale de l'ordre social actuel : c'est l'intervention dite « révolutionnaire » qui comprend de multiples formes.

Ces quatre approches peuvent se recouper : par exemple, une intervention à l'intérieur d'un organisme gouvernemental peut viser la solution de certains problèmes sociaux ; ou bien une intervention pour la défense de certains droits peut se faire en vue de recruter des membres dans un mouvement politique, et ainsi de suite. De plus, chacune de ces approches comprend de multiples divisions et points de vue.

- Pour moi, deux ordres d'objectifs me paraissent valables dans l'intervention par les anthropologues. *Premièrement*, toute amélioration des conditions de vie ou de la situation des gens et tout élargissement des droits démocratiques sont valables en soi et non pas seulement comme prétextes pour faire du recrutement. Par exemple, l'amélioration de la situation des femmes, en tentant d'empêcher le viol ou d'obtenir un salaire égal pour un travail égal, etc., se justifie en elle-même. On peut dire la même chose au sujet de la lutte contre la discrimination raciale ou ethnique, de la lutte contre le fascisme, etc.

Deuxièmement, il me paraît important aussi de viser à l'élimination de toute forme d'exploitation ou d'oppression. Rien ne garantit que cela se fera ou même que cela soit possible. Mais cet objectif me paraît quand même fondamental pour guider d'autres formes d'intervention.

Cet objectif lui-même ne doit pas être confondu avec la réalité. Il ne faut pas prendre ses désirs pour des réalités, présentes ou inévitables dans le futur. L'analyse la plus réaliste possible doit être faite des conditions actuelles et des possibilités futures.

- La place des anthropologues dans ces deux formes d'intervention sociale n'est pas différente de celle de tout intellectuel qui vise les mêmes buts. En effet, les anthropologues ne sont dans ce cas qu'un groupe d'intellectuels qui tentent d'utiliser certaines connaissances théoriques pour corriger des situations pratiques. Mais cette utilisation n'est facile pour personne. Car, dans les sociétés de classes, la connaissance est l'apanage des classes dominantes. Les [20] classes populaires en sont coupées en bonne partie. Il faut donc faire en sorte que les classes populaires se la réapproprient. Cette tâche est difficile pour plusieurs raisons. D'abord, il s'agit de connaissances livresques,

codifiées dans un langage défini à l'intérieur de contextes universitaires qui sont liés de près aux classes dominantes. Ensuite, même si cette situation était corrigée, la réalité sociale reste complexe et les explications qu'on en donne doivent respecter cette complexité. Même reformulée, la connaissance demande une formation d'une certaine durée. Enfin, étant donné les deux aspects précédents, il est tentant, soit de simplifier les connaissances à outrance pour les rendre plus faciles, et dans ce cas, elles deviennent inutiles, soit de les utiliser comme moyen de contrôler les classes populaires, et dans ce cas, on crée de nouvelles formes de domination.

La solution à ce problème de la réappropriation des connaissances par les classes populaires n'est pas simple et ne le sera jamais.

- Il demeure que, malgré ces principes d'intervention, les anthropologues doivent se trouver du travail. Beaucoup des emplois des anthropologues, comme des sociologues, sont dans les secteurs public et para-public. Pendant longtemps, on a beaucoup critiqué ce genre d'emploi. De fait, je ne pense pas qu'il diffère essentiellement du travail à l'université. Dans les deux cas, les anthropologues s'insèrent dans des structures organisées selon à peu près les mêmes principes. La différence vient du fait qu'à l'université, habituellement, les intellectuels ont plus le loisir de faire de la recherche fondamentale et de théoriser. Les emplois en dehors du milieu universitaire donnent rarement cette possibilité. Le plus souvent, ils consistent dans des tâches pratiques, entourées de procédures administratives, dont l'accumulation peut entraver la réflexion critique. Mais n'est-ce pas un peu la même chose dans les universités ?

- On peut définir comme suit les secteurs d'intervention des anthropologues au Québec. Premièrement, à l'inverse de celle des sociologues, leur intervention porte peu sur le milieu industriel. Elle s'attaque donc très peu à cet aspect essentiel de nos sociétés capitalistes. Deuxièmement, elle a insisté fortement sur les droits autochtones et les droits des autres minorités. Cette intervention s'est faite en collaboration avec les organisations autochtones ou ethniques. Troisièmement, les anthropologues sont aussi intervenus en milieu agricole, soit au niveau d'une région, soit à l'occasion de luttes

particulières. Quatrièmement, tout comme en sociologie, les luttes des mouvements féministes ont fortement influencé plusieurs anthropologues qui sont intervenus dans les luttes pour les droits [21] des femmes. Cinquièmement, le domaine de la santé, en collaboration avec des médecins, des infirmières, des techniciens, des sociologues, etc., est devenu un champ d'intervention de plus en plus populaire. Sixièmement, les anthropologues sont intervenus dans les luttes pour les conditions de vie, spécialement en milieu urbain.

- Dans ces champs d'intervention, certaines caractéristiques du développement de l'anthropologie comme discipline ont quelquefois eu une grande importance. D'abord, il y a l'acceptation de la complexité de la réalité sociale, qui ne peut se résumer à la « contradiction principale ». Ensuite, la nécessité, pour généraliser et ainsi véritablement comprendre un problème, de comparer avec des situations semblables ailleurs. Par exemple, dans l'intervention en agriculture, domaine que je connais bien, les anthropologues ont évité de généraliser sur la façon dont l'agriculture s'insère dans le capitalisme à partir du seul cas québécois. Enfin, les anthropologues sont intervenus en adaptant leur technique de l'observation participante : ils ont, en effet, fortement insisté sur la relation directe avec les populations.

- On peut dire que tous ces champs ainsi que les caractéristiques du mode d'intervention ne sont pas particuliers à l'anthropologie. L'anthropologie, comme discipline, est fortement reliée aux autres sciences sociales. Cependant, elle a une histoire particulière qui lui a permis d'insister sur certains aspects plutôt que d'autres. En d'autres termes, l'anthropologie comporte certaines particularités théoriques et pratiques qui, tout en se diffusant de plus en plus dans le champ général des sciences sociales, continuent de colorer l'intervention des anthropologues.

Ces aspects, par exemple la reconnaissance de l'importance de l'idéologie, l'importance des relations sociales concrètes, la nécessité de la comparaison, l'importance de l'implication concrète, etc., doivent

être intégrés dans cette science sociale plus générale que certains tentent de créer.

- Quel que soit le mode d'intervention des anthropologues, il demeure que la base de leur action se situe dans la recherche et l'effort de théorisation. Sans ces deux tâches, importantes pour toute démarche scientifique, l'intervention ne pourra être que totalement aveugle et inefficace. L'accent sur l'action ne doit pas empêcher l'effort essentiel de réflexion.

Bernard Bernier

*Département d'anthropologie
Université de Montréal*

[22]

[23]

INTERVENTION SOCIALE.
Actes du colloque annuel de l'ACSALF 1981.
PANEL D'OUVERTURE

3

“Sociologie et/ou politique.”

Par Gérald FORTIN

INRS- Urbanisation

[Retour à la table des matières](#)

Le simple fait de se demander si la sociologie a un rôle à jouer dans l'intervention sociale illustre bien combien la sociologie québécoise de 1981, malgré ses centaines de sociologues intervenants, est loin de l'intervention, ou est loin de la sociologie.

À mon avis, la sociologie est, en théorie, politique et intervention et devrait, en pratique aussi, être politique et intervention. C'est cette idée que je voudrais développer très brièvement.

Tout d'abord, dans la mesure où la sociologie est une science, elle est au minimum intention d'intervention. Le but premier des sciences est sans doute la connaissance. Cette connaissance n'est toutefois pas gratuite. Si l'on veut connaître la nature, c'est pour pouvoir mieux la contrôler ou la transformer. Certains philosophes des sciences affirment même que les mathématiques ne sont pas une science puis que le projet d'intervention en est absent.

Si l'on veut connaître la société, c'est, dans le fond, pour pouvoir agir sur cette société. En cela, la sociologie ne serait pas différente des autres sciences. Ce projet d'action est cependant plus fort en sociologie que dans la plupart des autres sciences. Cela vient, sans doute, du fait

que les sociologues sont à la fois observateurs et acteurs de leur objet d'étude. Ils ne peuvent rester neutres et bien qu'ils tendent à l'objectivité, leurs analyses restent biaisées par leurs propres objectifs sociétaux. En pratique, la seule façon de se rapprocher de l'objectivité consiste à expliciter au maximum ses biais et ses projets d'intervention.

[24]

Cela est vrai non seulement de la sociologie théorique mais aussi de la sociologie empirique et de la sociographie. C'est parce que je croyais à un Québec industriel que j'ai pu faire de la sociologie rurale et découvrir dans le monde rural des associations de faits que les sociologues ruraux américains n'avaient pas vues parce qu'ils croyaient au monde rural. C'est parce que je croyais que le système coopératif est une fille du socialisme que j'ai pu objectiver certains faits et certaines contradictions dans le mouvement Desjardins.

En ce sens, la sociographie et l'empirisme deviennent action et intervention. En permettant un retour réflexif sur les faits et les conduites pris pour acquit, la sociographie ouvre un débat public qui ne peut être que politique. C'est peut-être le plus grand rôle politique que la sociologie des années cinquante et soixante a joué : détruire les évidences à partir d'autres projets.

Si tous les sociologues sont biaisés, ils ne le sont pas tous de la même façon. Certains se contentent de vouloir corriger les défauts d'une société globalement acceptable, d'autres rejettent la société dans son ensemble et veulent créer une nouvelle société. Les premiers se spécialisent dans un problème basé sur des théories particulières. Les seconds cherchent des théories générales et s'opposent à la balkanisation de la sociologie. Les premiers veulent intervenir mais souvent le font très peu car ils se laissent enfermer dans des problématiques étroites et des faits vite circonscrits et détachés de l'ensemble des relations sociales. Les seconds se font souvent utopistes ou idéologues, mais ont aussi un rôle politique important. Ce rôle est cependant dépendant de leur degré de connaissance empirique de leur société et de leur insertion dans les groupes de cette société.

Dans les années cinquante et soixante, les sociologues du Québec ont été en général du second type. Pour inventer un Québec nouveau et ce qu'on appelait déjà un socialisme d'ici, ils ont cherché à connaître le Québec ancien et le Québec contemporain et à soumettre cette

connaissance à une critique réflexive. Directement ou indirectement, ils se sont engagés dans la politique, l'administration publique, les syndicats, les mouvements sociaux, le développement régional, etc. Ils avaient à construire. La sociologie doit à cette période ses plus belles pages théoriques et empiriques.

Durant les années soixante-dix, trois courants ont divisé la sociologie. Les sociologues utopistes se sont épuisés ou sont carrément passés à l'action ; d'autres ont eu peur des semi-monstres qu'ils avaient aidé à engendrer. Des plus jeunes sont devenus plus idéologiques qu'utopistes. Ils sont restés critiques plutôt qu'engagés et ont souvent manqué de connaissance empirique du milieu. Plusieurs sortent de cette expérience un peu désabusés. Enfin la sociologie, [25] maintenant acceptée s'est institutionnalisée et bureaucratisée. Chaque ministère, chaque problème social a voulu avoir ses sociologues. Pour répondre à cette demande des sociologies spéciales ont été développées. On a appris à des jeunes sociologues à creuser des problèmes pour les régler, mais à les régler en dehors de leurs contextes.

Paradoxalement, c'est au moment où il y a le plus de sociologues qu'il y a le moins de sociologie. C'est au moment où il y a le plus de sociologues intervenants qu'il y a le moins d'intervention sociologique.

Gérald Fortin

Institut national de la recherche scientifique-Urbanisation

[26]

[27]

INTERVENTION SOCIALE.
Actes du colloque annuel de l'ACSALF 1981.
PANEL D'OUVERTURE

4

**“Le sociologue peut-il
exercer le pouvoir ?”**

Par Guy ROCHER

Université de Montréal
Centre de recherche en droit public

[Retour à la table des matières](#)

Commençons par éliminer une ambiguïté. La notion de pouvoir n'est pas univoque, le pouvoir est multiforme. Lorsqu'il enseigne dans une salle de cours ou dans un séminaire, ou qu'il dirige une thèse de doctorat ou de maîtrise ou des travaux pratiques, le sociologue enseignant exerce un pouvoir. On a voulu, non sans raison, rendre moins inégalitaire la relation enseignant-enseigné, insister sur la participation de l'enseigné à son enseignement, souligner que l'enseignant se fait aussi enseigner dans le processus de l'enseignement. Tout cela est vrai, je l'ai vécu personnellement et j'y crois profondément. Mais je crois aussi que rien de tout cela ne dissout complètement le pouvoir qui demeure entre les mains de celui qui sait, qui a dix ans, vingt-cinq ans, quarante ans d'avance, c'est-à-dire de lectures, d'expériences accumulées en avance sur l'étudiant, quel que soit l'âge de celui-ci. Influencés par la révolution culturelle des dernières années, nous avons cru possible de nier ce pouvoir. Je constate qu'il est peut-être moins visible mais non moins réel.

Il en va de même pour la recherche. Le sociologue chercheur s'attribue, par les recherches qu'il poursuit, une connaissance qui est un capital de pouvoir. Pour le sociologue plus que pour les chercheurs d'autres disciplines, livrer les fruits d'une recherche est une forme d'intervention sociale qui s'accompagne d'un exercice du pouvoir. Par sa recherche et par la diffusion de sa recherche, le sociologue ne peut pas ne pas vouloir exercer une influence sur le cours de l'histoire. Il peut, par exemple, vouloir jeter une nouvelle [28] lumière sur une situation mal connue, ou encore démystifier des idées reçues, ou encore remettre en question le sens commun. Et l'on pourrait continuer l'énumération. Dans tous ces cas, le sociologue intervient activement et la connaissance est l'arme de son pouvoir.

Mais mon propos aujourd'hui n'est pas de parler du pouvoir du sociologue enseignant ni de celui du sociologue chercheur. Je voudrais plutôt tirer parti d'une expérience de participation à l'exercice du pouvoir politique pour parler du sociologue dans ce contexte. Sans nier les autres formes de pouvoir, c'est au pouvoir politique que je m'adresse particulièrement. Et je voudrais souligner quelques problèmes éthiques à celui, et peut-être au sociologue, qui participe à l'exercice d'un tel pouvoir.

Sans croire être exhaustif, je soulignerai les trois problèmes éthiques qui me semblent particulièrement sensibles à la conscience du sociologue qui participe au pouvoir politique. Je les appellerai successivement le problème de la solidarité, le problème de la soumission et de l'autorité, et le problème de la compétence.

Le problème de la solidarité

Un des traits du pouvoir, c'est qu'on ne l'exerce pas seul. Même le détenteur du pouvoir le plus personnel, le plus autocratique, est enserré dans une multitude de liens et de rapports dont il ne peut se dégager. C'est pourtant là un cas extrême. Dans toute situation de pouvoir politique, celui qui y participe est solidaire d'un parti au pouvoir, souvent aussi d'un groupe ou de groupes qui se partagent le pouvoir, ou encore d'un clan qui détient une partie des rouages du pouvoir. N'allons pas dans trop de détails, contentons-nous de parler du parti au

pouvoir. Le parti a son idéologie, il a son organisation interne, il a son réseau de relations internes et externes, il a son système d'intérêts personnels ou collectifs. C'est toujours par un parti ou avec un parti qu'on participe à l'exercice du pouvoir, un parti avec les contraintes collectives que l'on vient de dire.

Qu'il soit homme ou femme politique, militant ou militante, fonctionnaire, celui ou celle qui exerce le pouvoir ne peut pas ne pas être solidaire du parti par lequel ou avec lequel il ou elle exerce le pouvoir. Et cette solidarité engendre un problème éthique fondamental, celui de la loyauté.

Il est bien rare que quelqu'un se sente en complète et parfaite harmonie avec l'ensemble d'un parti, son idéologie, ses chefs, son organisation, ses intérêts. On ressent toujours une distance à l'endroit d'un élément ou l'autre d'un parti. Et pourtant, dans l'action concrète de l'exercice du pouvoir, c'est une loyauté plus globale qui s'impose. On peut tenter de modifier les orientations [29] d'un parti dans le sens de ses propres convictions, mais si on n'y parvient pas, on ne peut bloquer l'action du parti sans finalement être obligé d'en sortir.

Pour le fonctionnaire qui n'appartient pas nécessairement au parti au pouvoir mais travaille avec lui, le problème de la loyauté est encore plus délicat et il se pose d'une manière presque quotidienne.

Le sociologue connaît bien, pour les avoir étudiées, les solidarités sociales. La notion même de solidarité appartient à l'histoire de la pensée sociologique, notamment depuis que Émile Durkheim en a fait un concept fondamental en distinguant la « solidarité organique » de la « solidarité mécanique ». Mais assez paradoxalement, le sociologue pratique mal les solidarités. Surtout celles qu'exige l'exercice du pouvoir. L'explication en est peut-être qu'en analysant les solidarités, le sociologue a contribué à les démystifier et qu'il se sent mal à l'aise d'entrer dans la part de mystification sur laquelle les solidarités politiques reposent toujours au moins partiellement. Pour celui ou celle qui est habitué aux raffinements de l'analyse sociologique, il est difficile de programmer ou de vivre les solidarités et les loyautés nécessaires à l'exercice du pouvoir.

Le problème de la soumission et de l'autorité

S'il ne s'exerce pas sans parti, le pouvoir ne s'exerce pas non plus sans hiérarchie. La hiérarchie du pouvoir politique a toujours existé, même dans des sociétés relativement simples. Elle était très élaborée dans l'Égypte ancienne, mais aussi dans les cités grecques, dans l'empire romain, dans la société féodale du moyen âge, dans les sociétés des potentats orientaux. La bureaucratie qui entoure le pouvoir et à travers laquelle il s'exerce n'est pas une invention moderne. Elle est inhérente à l'exercice du pouvoir politique. Mais elle peut être plus ou moins développée selon les types de pouvoir politique, l'organisation de la société, l'idéologie politique régnante. Exercer le pouvoir politique c'est s'inscrire quelque part, à un rang donné, avec un statut et une juridiction généralement placés à l'intérieur d'une échelle de pouvoir et d'influence. Max Weber a savamment décrit cette hiérarchie et d'autres chercheurs à sa suite. Je n'ai rien à ajouter à leur contribution.

Mais c'est l'aspect éthique que je voudrais plus particulièrement souligner. Avoir un rang dans une hiérarchie, c'est avoir au moins un supérieur, souvent plusieurs, c'est aussi avoir des égaux, et c'est aussi généralement avoir des subordonnés. Le sociologue qui exerce son métier dans une université ou même dans un cégep s'inscrit dans une para-hiérarchie. Mais il n'a pas beaucoup l'occasion de sentir [30] directement l'intervention de ses supérieurs ni dans son enseignement, ni dans ses recherches. S'il appartient à la hiérarchie du pouvoir, il sentira quotidiennement l'intervention de ses supérieurs. Se pose alors pour lui le problème de la soumission et de ses exigences. Il lui faut, par exemple, accepter que des supérieurs parfaitement ignorants de la sociologie interviennent dans des recherches qu'il poursuit ou les interprètent à leur manière ou encore, que son action en tant qu'administrateur, gestionnaire, décideur soit soumise à l'évaluation de supérieurs dont le jugement ou les qualités professionnelles peuvent lui paraître discutables.

D'une autre manière, le sociologue est confronté avec l'action quotidienne de partenaires et de subordonnés. Une partie du succès de son propre travail va dépendre de la collaboration qu'il saura se gagner de leur part. Il arrive que ces partenaires et subordonnés constituent une

petite équipe, il peut aussi arriver qu'ils constituent un vaste bureau. Diriger des équipes ou des bureaux d'hommes et de femmes est un art difficile qu'on a même élevé (ou abaissé) au rang de science.

Le sociologue a beaucoup étudié les hiérarchies sociales, économiques, institutionnelles. Ici encore une partie de ses analyses ont contribué à démystifier les faux fondements des hiérarchies. Ce qui explique qu'on trouve généralement chez les sociologues un préjugé plus ou moins explicite en faveur de l'égalité plutôt qu'en faveur des hiérarchies. Mais l'exercice du pouvoir n'est jamais totalement égalitaire. Le sociologue est donc souvent mal à l'aise à la fois pour respecter, dans la soumission requise, les autorités auxquelles il se rapporte et pour s'adapter aux exigences de l'art de l'autorité. Il sait mal obéir et encore plus mal commander.

Obéir et commander appartiennent à la fois à l'art et à la morale. Ce sont deux actions qui reposent sur la connaissance des hommes mais aussi sur ce qu'il faut bien appeler des vertus. Et ces vertus ne sont pas innées, elles s'apprennent, se pratiquent et s'entretiennent.

Parmi ces vertus, celle qui est peut-être la plus difficile pour le sociologue est celle que j'appellerais la tolérance à la nature humaine. Spécialiste de l'homme en situation, le sociologue a, très tôt dans sa formation, désappris la nature humaine. Celui ou celle à qui l'on obéit ou à qui l'on commande est, bien sûr, un être en situation sociale. Mais il révèle aussi une certaine nature humaine que le spécialiste de l'administration a appris à compter parmi les facteurs dans son analyse de la situation, alors que le sociologue a appris à la mettre entre parenthèses. La méconnaissance de ce que j'appelle largement ici la nature humaine risque d'entraîner le sociologue à une certaine forme d'intolérance, de rigidité, à la fois morale et professionnelle, qui n'est guère propice à son intégration [31] dans la hiérarchie et au succès de son action dans le contexte bureaucratique.

Le problème de la compétence

Un troisième trait du pouvoir, c'est qu'il s'exerce généralement à travers le médium de la réglementation, de la législation, de la définition de critères, de règles, de paramètres. Le pouvoir ne s'exerce

à peu près jamais sur des personnes, des objets, des groupes. Dès que le pouvoir a une certaine extension, au-delà de celui qui s'exerce sur quelques personnes, il prend la forme de la réglementation. C'est d'ailleurs ce qui explique l'inflation du droit et des règlements dans les sociétés où l'État devient de plus en plus puissant et intervient de plus en plus dans tous les secteurs de la vie sociale.

Exercer le pouvoir politique, c'est savoir traduire des intentions de changement ou d'actions dans le langage juridique des lois et des règles. C'est savoir faire du droit. Il faut donc pour cela comprendre et connaître le langage du droit, la symbolique du droit, la logique juridique, ce que le droit comporte à la fois d'abstraction et de concrétude. Comment savoir dire ce qu'il faut dire, sans en dire trop, mais en dire juste assez.

Le sociologue est un spécialiste des normes, car il sait que la vie sociale est fondée sur l'existence de normes. Une partie de sa science consiste à analyser les normes sociales et l'inter-influence des conduites et des normes. Mais le sociologue n'a pas appris à créer des normes. Pire encore, le sociologue contemporain, à la différence des grands précurseurs de la sociologie comme Montesquieu, Weber, Durkheim, ne s'est pas intéressé au droit, qu'il considère comme sclérosé, stérile, et qu'il identifie généralement aux éléments les plus conservateurs de l'organisation sociale.

L'exercice du pouvoir amène rapidement le sociologue à prendre conscience de son incompétence en matière juridique et l'oblige à remettre en question les perceptions stéréotypées et les préjugés qu'il a longtemps entretenus à l'égard du droit et du langage juridique. Pour le sociologue, l'exercice du pouvoir passe donc d'abord par une crise de compétence, qui est d'autant plus douloureuse qu'elle était imprévisible et qu'elle risque de stériliser son action politique. Il lui faut donc avoir l'humilité de se mettre à l'école des légistes et des juristes, dont il a tout lieu par ailleurs de critiquer la perception souvent étriquée et réduite de la société et de son fonctionnement. Mais leur science lui est indispensable s'il veut efficacement participer à l'exercice du pouvoir.

[32]

Le langage juridique a ses règles, ses contraintes, ses exigences, sa logique. Tout cela est souvent bien étranger au sociologue. Il doit se plier à un nouvel apprentissage, à un recyclage.

En plus de la difficulté qu'il peut y avoir d'accepter d'avoir à refaire ses classes, le sociologue est assez démuni, car la sociologie du droit, après avoir été à l'origine de la sociologie, a été à peu près complètement abandonnée et ne représente plus aujourd'hui qu'une branche négligée de la sociologie. Le sociologue n'a donc aucune base scientifique ni méthodologique sur laquelle s'appuyer dans sa propre discipline pour pénétrer l'univers du droit. Il souhaiterait, en particulier, que la sociologie lui eût fourni une approche critique, dans une perspective sociologique élargie, ce que les professionnels du droit ne sont pas eux-mêmes en mesure d'élaborer et d'entretenir.

Par suite de cette lacune de la sociologie du droit, le problème de compétence (ou d'incompétence) que rencontre le sociologue est encore plus aigu et il le ressent plus vivement que d'autres collègues. Aussi longtemps que la sociologie n'aura pas corrigé cette infirmité dont elle souffre, l'accès des sociologues au pouvoir politique demeurera limité, difficile et douloureux.

Conclusion

Reprenons le langage de la sociologie. Le pouvoir politique est une véritable institution. Il est d'ailleurs l'institution par excellence, en même temps qu'il est aussi le grand institué.

Pour participer à l'exercice du pouvoir, il faut accepter d'entrer dans l'institution du pouvoir, se plier à ses règles et à sa morale, reconnaître et accepter les apprentissages qu'il faut y faire, la socialisation et l'acculturation qu'il faut subir.

Il est probable que pour bien des sociologues, le jeu n'en vaille pas la chandelle. Cela se comprend si l'on minimise le pouvoir réel du politique, ou si l'on opte pour la participation à d'autres formes d'intervention sociale qui, à mon avis, ressemblent souvent cependant à l'exercice du pouvoir politique. Car le non-politique rejoint souvent

le politique dans sa forme, sa structure et son fonctionnement. Mais c'est là une autre question.

Pour l'heure, on ne peut que constater le très faible nombre de sociologues qui ont voulu ou accepté l'exercice du pouvoir politique. Et l'on n'a pas le sentiment que leur nombre va aller croissant rapidement dans un avenir prévisible.

Guy Rocher

Université de Montréal
Centre de recherche en droit public

[33]

INTERVENTION SOCIALE.
Actes du colloque annuel de l'ACSALF 1981.

Première partie

L'INTERVENTION SOCIALE EST AU SERVICE DE QUI ?

[Retour à la table des matières](#)

[34]

[35]

PREMIÈRE PARTIE

L'intervention sociale est au service de qui ?

5

“L'intervention des centres de services sociaux dépend de l'interprétation des demandes qui leur sont faites.”

Par Theresa SSHÉRIF

C.S.S. de Québec

[Retour à la table des matières](#)

Je définis l'intervention comme l'ensemble des services professionnels qui ont le mandat de distribuer des services sociaux de qualité, d'assurer leur accessibilité à l'ensemble de la population et de s'adapter aux besoins (pour ne nommer que quelques-uns des objectifs formulés lors de la création des C.S.S.). Nous verrons plus loin que certains mécanismes délimitent sensiblement la prestation de quelques services sociaux. L'intervention est aussi une série d'actes posés par un praticien, dans le cadre d'une organisation donnée, en vue d'apporter une réponse à la demande de services faite par un requérant et ceci, selon l'éventail de réponses présentées par l'établissement.

Nous parlerons du C.S.S. en tant qu'établissement dispensateur de services sociaux et nous analyserons une étape de l'intervention des praticiens, i.e. celle de l'admission des demandes. Pour ce faire, nous sommes partie d'une étude de la réception et de l'admission des

demandes de services ³ réalisée au Centre de services sociaux de Québec en 1979.

Les centres de services sociaux ont été créés conjointement avec les centres locaux de services communautaires (C.L.S.C.) par la loi sur les services de santé et les services sociaux, amendée le 24 décembre 1974, classée sous le code : L.R.Q. C.S.-5. Ils sont le résultat d'un effort de rationalisation de la politique sociale de l'État et des impératifs découlant de la répartition du budget national.

Pour mieux comprendre ce qu'est exactement un C.S.S., il faut remonter aux anciennes agences de service social bâties généralement par les églises sur trois pôles axiologiques : amour, sagesse et [36] justice ⁴. Ces agences étaient presque exclusivement le lieu de pratique des travailleurs sociaux.

La loi visait avant tout une réforme administrative au plan provincial. Les 47 agences de services sociaux et les quelques centres de consultation psycho-sociale ont été invités à fusionner ou à se convertir, selon le cas, en 14 C.S.S., correspondant grosso modo aux régions administratives. Il y eut peut-être un souci d'accessibilité physique pour le public ; dans les faits, il n'y a rien eu de conçu pour faciliter cet accès, bien que, pendant la période de transition, on ait respecté la continuité des services dispensés par ces anciennes agences. Régionaliser les C.S.S. n'est pas synonyme de collectiviser les services, comme certains seront portés à le croire par l'effet d'un glissement sémantique, devant l'accessibilité universelle. Néanmoins, on peut voir dans la réforme une réponse aux phénomènes d'urbanisation du Québec, un idéal de complémentarité des ressources existantes et un souhait d'efficacité. En bref, la réforme a permis d'effectuer le saut du service social aux services sociaux. Désormais, les C.S.S. se veulent multidisciplinaires, et les travailleurs sociaux partagent le champ avec les agents de relations humaines.

La première tâche des C.S.S. a été d'élaborer un plan d'organisation, ce qui a pris pas mal de temps et d'énergie. Toutefois, le contenu de l'offre de services à la clientèle ne s'est pas modifié. L'outillage a plutôt

³ Thérèse Shérif, *Étude de la réception et de l'admission des demandes de services*, Québec, Service de la recherche C.S.S.Q., 1979, 83 p. et annexes.

⁴ Marie-Lise Lalonde, « La relation d'aide dans les espaces d'habitation domestiques et urbains », *Intervention*, n° 44, automne 1975, p. 3-14.

été du côté de la gestion. Le vocabulaire actuel, dans les C.S.S., comprend un glossaire gestionnaire et organisationnel digne d'une société avancée, mais au niveau de la pratique, on entend encore le bon vieux langage du temps de Mary Richmond (qui publia le premier bouquin de service social, en 1917). Malgré la nouvelle tâche d'élaboration des programmes par objectifs, on se demande encore comment innover dans la pratique pour atteindre les objectifs prônés par la réforme.

Les C.S.S., au moins certains d'entre eux, participent encore du modèle de pratique basé sur l'individu, qui devient le principe, le moyen et la fin de leur action. On travaille sur un « cas », on l'analyse, on le décortique, on le comprend mais on ne réussit pas à le dépasser et à imaginer une dialectique entre le général et le particulier, le particulier et le général. Les besoins sont encore hiérarchisés et isolés ; on utilise le réseau des ressources pour y répondre, mais on ne porte pas un jugement critique sur ce réseau ; on reste en deçà d'une vision globale. L'intervention psycho-sociale consiste à provoquer ou à chercher une compensation émotive dans le proche milieu de l'individu, à partir de bonnes relations, comme si, pour le praticien, les hommes vivaient dans un malentendu qu'il faudrait éclaircir et pour lequel il faudrait conseiller et guider ⁵.

[37]

Ce modèle est en affinité avec une société industrielle avancée, où l'idéologie libérale s'appuie sur la rationalité technocratique. On conçoit la relation praticien-client comme un contrat où chacun conserve la possibilité d'agir en toute liberté. Dans les pays sous-développés, cette conception de l'intervention n'est plus possible. Ainsi, en Amérique latine, les travailleurs sociaux ont remis en question la pratique sociale depuis 1965, par une critique très sévère qui part de la réalité de l'homme latino-américain ⁶ pour proposer une théorie, une idéologie et une méthodologie d'intervention différentes.

⁵ Vicente Faleiros, *Théorie et pratique du service social*, p. 15 (texte non publié, 16 p.).

⁶ Ezequiel Ander-Egg, « El trabajo social como accion liberadora », Buenos Aires, Editorial libreria E.C.R.O., 1972. Voir aussi les écrits de Vicente Faleiros, Juan Barrix, Manuel T. Zabala, entre autres, toujours chez E.C.R.O.

La demande de services

Le modèle d'intervention décrit ci-dessus comprend une série d'étapes et d'actes de pratique posés par un praticien, à partir de sa formation et de son expérience dans le C.S.S. Ce processus d'intervention débute avec l'admission de la demande, porte d'entrée aux services, précédée d'un décodage fait par l'établissement, selon les services qu'il offre.

Il ne faut pas supposer que les services offerts correspondent aux demandes adressées par la population et que celle-ci est toujours en mesure de trouver le service convenable. Il s'agit de lire et de reformuler la demande du requérant, dans le sens des services offerts, grâce à une combinaison d'instruments et de techniques administratives, ainsi qu'à une définition particulière des rôles et fonctions des intervenants. Nous analyserons plus en détail ce processus.

Enregistrement des demandes

Lors de la réception et de l'enregistrement des demandes, on effectue déjà un premier triage. Ces tâches sont généralement exécutées par un personnel de bureau, qui agit en conformité avec les politiques de services de l'établissement.

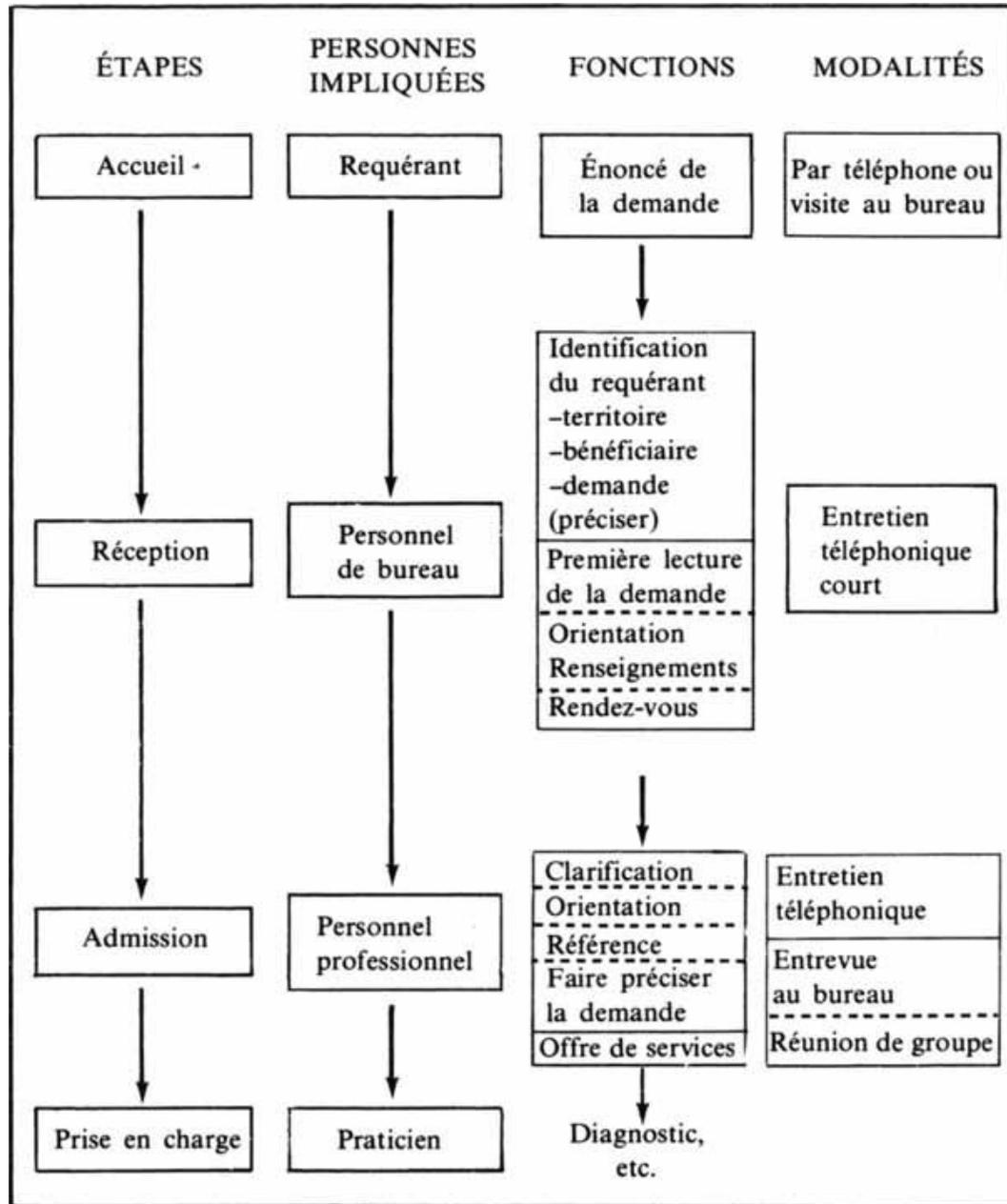
C'est la téléphoniste qui reçoit les demandes du requérant lorsque celui-ci communique avec le C.S.S. Le requérant est celui qui formule la demande de services pour lui-même ou pour un tiers. Généralement, il est impliqué d'une façon quelconque dans la situation problème à l'origine de la demande. Pendant ce premier contact, la personne qui le reçoit fait une première lecture de la demande pour déterminer si celle-ci concerne le C.S.S.Q. Seulement après, elle transférera le requérant à un praticien ou à la secrétaire du secteur identifié. Si elle ne peut identifier le secteur concerné, elle demande au requérant d'être plus explicite. Si la demande est un peu floue, elle transfère l'appel à un

praticien. S'il est clair que la [38] demande, telle qu'elle est exprimée par le requérant, ne correspond pas aux services offerts par l'organisme, la réceptionniste le fera savoir au requérant. Souvent, elle peut aussi l'informer d'autres ressources du milieu (voir le schéma 1).

L'enregistrement de la demande se fait lors de l'inscription du bénéficiaire, à l'aide d'une fiche prévue à cet effet. La demande sera ensuite classée dans l'une des 16 catégories proposées (voir le tableau 1).

SCHÉMA 1

Modèle de structure de la réception de la demande



[39]

TABLEAU 1

Distribution des bénéficiaires selon les sources de référence et ta demande présentée ^a

Source de référence		DEMANDE PRÉSENTÉE																	
		Assistance matérielle	Assistance soutien humain	Assistance besoins essentiels	Assistance technique	Conseils à la famille	Adoption enfant	Désintoxication	Réinsertion	Surveillance	Évaluation	Protection	Placement d'enfants	Placement d'adultes	Placement personnes âgées	Conseils personnels	Conseils au couple	Inconnue	TOTAL
Lui-même	N	31	69	39	212	83	113	7	10	—	8	5	90	25	154	167	26	—	1039
	%	25,4	34,3	36,8	44,4	41,5	57,7	23,3	7,6	—	1,8	5,4	22,7	16,1	21,8	33,5	27,7	—	26,3
Parent	N	10	20	4	61	21	1	4	8	1	43	14	66	27	179	48	8	2	517
	%	8,2	10,0	3,8	12,8	10,5	0,5	13,3	6,1	1,6	9,4	15,2	16,6	17,4	25,4	9,6	8,5	8,0	13,1
Autres organismes ^b	N	81	112	63	205	96	82	19	114	63	405	73	241	103	372	283	60	23	2395
	%	66,4	55,7	59,4	42,9	48,0	41,8	63,3	86,4	98,4	88,8	79,3	60,7	66,5	52,8	56,8	63,8	92,0	60,6
TOTAL	N	122	201	106	478	200	196	30	132	64	456	92	397	155	705	498	94	25	3951
	%	3,1	5,1	2,7	12,1	5,1	5,0	0,8	3,3	1,6	11,5	2,3	10,0	3,9	17,8	12,6	2,4	0,6	100,0

Source des données : *Mouvement de cas* ; compilées par J. Alain.

a Exception faite de certaines unités.

b La source de référence « Autres » ne tient pas compte des références inconnues. Période par rapport au volume de demandes.

[40]

La définition des 16 catégories ne signifie pas que le C.S.S. offre des services pour chacune. L'assistance matérielle et l'assistance pour besoins essentiels ne sont pas du ressort de l'organisme. L'assistance de soutien humain et l'assistance technique peuvent être référées aux services d'une auxiliaire familiale. D'autres catégories, telles que la réinsertion, la surveillance et l'évaluation, sont des demandes relevant d'autres organismes (police, école). En somme, les services offerts par le C.S.S.Q. sont constitués de services de placement et de services de type psycho-social. Pour savoir quel type de service il convient de rendre, il faut un ou des entretiens de clarification en vue de l'admission.

Clarification de la demande

La clarification a lieu lors de l'entretien d'admission ; généralement, elle est effectuée par un travailleur social.

L'entretien d'admission est une partie du processus d'aide requérant un service à plus ou moins long terme (plus de deux entrevues au moins) ; il a lieu dans les cas d'accès aux ressources spécialisées et d'aide de type psycho-social (les deux interventions peuvent être combinées).

L'entretien d'admission prend forme à partir de l'acte de clarification de la demande. Celui-ci consiste à discuter le contenu de la demande d'après le niveau d'approfondissement requis par la situation problème et sa formulation plus ou moins concise. C'est par des approches successives que le praticien cherche à saisir le phénomène problématique jusqu'à ce qu'il soit capable de le partager avec le requérant-client.

En tant que début d'un processus d'aide, l'entrevue d'admission consiste à reconnaître la pertinence de la demande et l'existence des ressources pour y répondre dans le cadre des services offerts par l'établissement.

Dans le cas des demandes précises de services non spécialisés, le praticien oriente le requérant ailleurs. Si elle est plus ou moins

spécifique, la clarification consistera à poser les questions pertinentes sur la situation problème afin que le requérant entrevoie une possibilité de réponse comme solution. Elle peut déboucher sur une ou deux possibilités : référer le requérant-client à une ressource de la communauté ou laisser la situation en attente et fixer un deuxième rendez-vous.

Si la demande est plus ou moins spécifique et qu'elle est issue d'une situation problématique de l'individu face à son milieu proche, aux relations qu'il entretient avec lui, la clarification de la [41] demande atteint une certaine profondeur. Les questions seront formulées pour explorer le système du requérant, ses relations, son désir de les modifier ou de ne pas les modifier et, surtout, la solution qu'il propose et ce qu'il attend de l'établissement. Les demandes de placement d'enfants sont un exemple. Il faut que le praticien soit en mesure de juger du bien-fondé d'un placement.

La clarification de ce type de demande illustre bien la traduction des services demandés en services à rendre. Depuis quelques années, il s'est opéré une modification de la politique des placements ; en même temps, il y a eu diminution du budget et changement dans la mentalité de la population. Ainsi, on favorise l'éducation en milieu ouvert plutôt qu'en pensionnat, on valorise la fonction socialisatrice de la famille, on critique les nombreux placements effectués par les agences de service social. Les placements d'enfants deviennent une mesure spécifique dans le traitement familial et la protection de l'enfance. Un praticien qui décide de placer un enfant doit justifier sa recommandation et se soumettre à la décision d'un comité spécialement formé pour étudier ces demandes. Souvent, il existe des taux à ne pas dépasser par un bureau local. Le praticien, en conséquence, passe plus de temps à clarifier avec les parents la demande de placement, à explorer d'autres moyens d'intervention en milieu ouvert jusqu'à ce qu'il réussisse à se convaincre de l'absence d'une autre solution.

La sélection de la demande se fait à partir de plusieurs facteurs que nous allons passer en revue brièvement.

Sélection des demandes à partir de normes de gestion

Nous avons déjà dit qu'il existe un appareillage bureaucratique qui médiatise l'accès du requérant aux services de l'établissement. Cette bureaucratie de contrôle et de financement s'interpose entre le client et le praticien. Les besoins d'organisation administrative font que l'établissement définit d'avance les besoins individuels de la population ; par contre, il ne se donne pas les moyens de savoir si l'efficacité des services a un sens et, si oui, lequel. Il n'est pas en état d'évaluer si ses services spécialisés rejoignent de quelque façon l'attente de la population. Nous pensons à l'absence de critique sur les services offerts parce qu'il n'existe pas de lien véritable avec la population. Par ailleurs, les rapports annuels du C.S.S.Q. montrent qu'il répond aux demandes de services et que les objectifs d'intervention sont atteints.

[42]

Sélection des demandes à partir de la formation du praticien

L'intervention du praticien repose en grande partie sur le cadre de référence fourni par le service social, qui est de nature psychologisante. Pour le praticien, il s'agit d'évaluer jusqu'à quel point les acteurs sociaux ont la possibilité d'assumer leurs problèmes (ce qui équivaut à posséder de la maturité, de la capacité d'adaptation) sans analyser le contexte où se situe le problème qui déclenche la demande.

D'une part, une des tâches du praticien est de créer de bonnes relations ; dans ces circonstances, il est possible que le client se sente forcé d'accepter l'interprétation d'une personne sympathique. D'autre part, le modèle médical est le modèle sous-jacent ; le diagnostic et l'interprétation du praticien font autorité, à cause de son savoir et de son pouvoir (d'admission ou de refus).

L'analyse des langages utilisés par le client et le praticien permet d'approfondir la distance qui les sépare. Le premier présente sa

demande, décrit sa situation avec des propositions simples, il utilise un symbolisme visuel, illustre l'émotif par des métaphores de premier niveau, se sert de gestes pour s'exprimer. Le langage du praticien est beaucoup plus normatif, possède une grammaire et une syntaxe précises, suit un ordre spatio-temporel et conceptualise l'affectivité du client. Il suffit alors de se demander si l'interprétation est fidèle et valable.

Ce qui est dit peut faire penser que le praticien possède le contrôle de la sélection des demandes et de sa pratique, mais tel n'est pas le cas, car il n'est pas en contexte de pratique privée et l'organisme est là pour le lui rappeler.

Sélection des demandes à partir de la politique sociale

Au bout de la ligne, les services proposés par les établissements découlent des besoins du système d'assurer la reproduction sociale. La reconnaissance de certains problèmes et la réponse qu'on offre correspondent à un mode de production donné. En présentant le social séparé de l'économique, mais articulé à des préoccupations de bien-être, la politique sociale s'habille d'un halo de prestige qui fait croire qu'elle réussit à corriger la déficience de l'économique et présumer systématiquement qu'elle favorise les clients ⁷.

Le système complexe mis sur pied pour appliquer les politiques sociales jouit d'une cohérence apparemment à toute épreuve. Le haut niveau d'organisation administrative du C.S.S.Q. dénote une grande technologie et beaucoup de savoir-faire. La correspondance [43] entre les services offerts et les demandes comme exemple d'organisation nous fait qualifier le tout comme un système clos, achevé en soi. Espérer une transformation, c'est viser un changement au niveau des politiques de l'État et peut-être au niveau de l'État lui-même, car il n'existe pas, à l'intérieur, de mécanisme qui puisse réaliser cette transformation.

⁷ Xavier Geffe, *La Politique sociale*, Paris, PUF, 1975, 252 p.

Même s'il y a des assemblées prévues chaque année, rien ne permet actuellement à la population de définir ses besoins et ses aspirations réelles ; on est encore loin d'envisager le contrôle des services par elle.

Le problème est aussi celui de la division du savoir et du travail dans une société avancée.

L'absence de dimension collective dans le C.S.S.Q. est aussi due à la division des fonctions entre lui et les C.L.S.C., à sa définition de sa mission : rendre des services spécialisés. Conséquemment, les intervenants collectifs sont disparus (organiseurs communautaires, animateurs sociaux).

La prise en charge des problèmes sociaux par les individus devient utopique du moment que l'on enferme les demandes dans des grilles qui accentuent le pouvoir de l'organisme et le savoir du praticien contre le non-savoir et l'absence de contrôle du client.

On est de plus en plus loin d'une action sociale qui serait l'affaire des hommes organisés et non pas le privilège des "organismes bureaucratiques ou de groupes de professionnels.

Theresa Shérif
C.S.S. de Québec

NOTES

Pour faciliter la consultation des notes en fin de textes, nous les avons toutes converties, dans cette édition numérique des Classiques des sciences sociales, en notes de bas de page. JMT.

[44]

[45]

PREMIÈRE PARTIE

L'intervention sociale est au service de qui ?

6

“Niveaux d'intervention des anthropologues et des sociologues dans les milieux de la santé.”

Par Réjean FILLION et Pierre JOUBERT

Centre hospitalier de l'Université Laval
Direction santé communautaire

[Retour à la table des matières](#)

Les discours politiques qui servent de fondements aux pratiques socio-sanitaires s'appuient sur des concepts qui sont relativement familiers aux professionnels des sciences sociales.

Au cours de leur formation, spécialement en anthropologie et en sociologie, ceux-ci ont effectivement été amenés, à un moment ou l'autre, à réfléchir sur des concepts comme la santé, l'autonomie et la prise en charge ou sur des réalités comme la communauté, la protection des droits et des libertés individuels et collectifs ou l'accessibilité aux ressources.

Quant aux planificateurs des politiques de santé, ils se réfèrent plus souvent qu'autrement aux mêmes niveaux de langage, pour instrumenter en quelque sorte la rhétorique qui sert d'appui aux discours politiques officiels.

Un usage si répandu n'indique cependant pas (c'est presque un lieu commun de le dire) qu'on ait une compréhension univoque de ces concepts, spécialement quand il faut les transposer dans l'action. Ce

que nous voulons mettre en lumière en nous appuyant sur notre pratique de conseillers en recherche et en planification socioéconomique dans un département de santé communautaire, c'est ce qu'il reste de ces concepts une fois qu'ils ont été filtrés par les pratiques. La nature de notre travail comme professionnels de la recherche qui doivent fournir un éclairage sur l'intervention sociale à planifier ou déjà planifiée, conjuguée à notre « déformation professionnelle », nous place en effet dans une position stratégique pour observer et analyser le degré d'application des concepts [46] énoncés par les planificateurs, dans différents milieux d'intervention associés au domaine de la santé.

Ces observations nous amènent entre autres à constater l'existence d'un écart important entre le contenu des discours politiques et les stratégies utilisées par les intervenants de la santé dans leur travail quotidien pour les transformer en pratiques.

Après avoir précisé la nature des attentes suscitées par ces discours politiques, nous allons dégager de nos observations quelques-unes des constatations qui nous portent à croire que l'écart identifié produit une distorsion significative entre les réalités de pratique des intervenants et les différentes facettes de la réalité des personnes qui font appel au système de soins ou qui recourent aux services de santé, quels qu'ils soient.

Par la suite, nous esquisserons brièvement le type de contribution que peuvent apporter des professionnels de notre espèce à l'élaboration de stratégies visant un renouvellement des pratiques socio-sanitaires.

Finalement, nous tenterons de poser les limites de notre intervention professionnelle dans un milieu de travail comme celui auquel nous appartenons présentement.

Les discours servant de fondements aux pratiques socio-sanitaires

Les niveaux de discours auxquels nous nous référons sont ceux qui sont généralement associés aux milieux de la politique ou de la planification d'ensemble des politiques. Les discours véhiculés dans ces milieux énoncent en quelque sorte les grands principes sur lesquels

l'État québécois s'appuie pour orienter ses projets de développement social, au sens large du terme.

Lorsque l'on jette un regard critique sur le contenu de ces discours, plus spécifiquement ceux qui doivent guider les interventions dans le domaine de la santé, nous sommes forcés de constater le fait suivant : les attentes suscitées par ces discours chez les intervenants et dans la population en général sont sans commune mesure avec les pratiques observées sur le terrain. De fait, on pourrait s'attendre à ce que les principes énoncés appellent un renouvellement important des pratiques dans tous les milieux d'intervention. C'est du moins ce qu'indique Marc Renaud dans une analyse de l'intervention de l'État québécois dans le domaine de la santé. Renaud relève en effet que les principes énoncés entre autres dans le rapport Castonguay-Nepveu apparaissent comme extrêmement progressistes au moment de leur sortie. Dans ce rapport on proposait non seulement une [47] « rationalisation bureaucratique des services de santé, mais aussi une ré-allocation des ressources en fonction de la santé plutôt que de la maladie ; un certain renversement du pouvoir jusque-là incontesté des médecins et une revalorisation des autres professionnels de la santé ; et, enfin, une prise en charge réelle et effective, par la communauté de ses besoins et de ses institutions et professions médicales ⁸ ». Comme nous le verrons plus loin, une traduction dans ce sens du concept de santé devrait découler de l'ensemble de la politique de développement social qu'une société se donne.

Pour l'instant, nous voulons indiquer que les orientations politiques qui sous-tendent les projets de développement social et culturel du Québec laissent entendre, comme c'est le cas pour le secteur socio-sanitaire, que nous sommes à la veille de changements majeurs dans les pratiques.

Ainsi, dans sa présentation des objectifs poursuivis par la mise en place d'une politique en matière de développement social, aux congressistes de l'A.S.P.Q. en 1977, le ministre Pierre Marois énonçait les orientations souhaitées par l'État dans ces termes : « Notre politique sociale doit tendre à garantir à chaque individu la possibilité de se

⁸ Marc Renaud, « [Réforme ou illusion ? Une analyse des interventions de l'État québécois dans le domaine de la santé](#) », *Sociologie et sociétés*, vol. 9, n° 1, avril 1977, p. 127-152.

développer, tout au long de sa vie en société, au maximum de ses capacités physiques et mentales. L'atteinte d'un tel objectif repose principalement sur trois grands types de stratégies :

- a) La protection des droits et des libertés des individus et des groupes afin de permettre à chacun de poursuivre efficacement cet objectif de développement physique et mental.
- b) L'équité dans l'accès aux moyens de la société (biens et services) qui permettent ce développement physique et mental.
- c) L'assurance pour tous d'un niveau minimum de bien-être par des mesures redistributives en faveur des groupes et individus ⁹ ».

Enfin, l'énoncé de la politique québécoise en matière de développement culturel présente sous un autre angle les dimensions culturelle et communautaire de la santé. Celle-ci y est définie comme « une orientation soutenue de la personne vers son développement et son épanouissement. (La santé) doit être évaluée par référence aux relations très étroites que la personne entretient avec son milieu ¹⁰ ».

Nous pouvons donc retenir de ces discours sociétaux certains principes fondamentaux présentés comme constituant les fondements politiques des pratiques d'intervention sociale : protection des droits et libertés, accessibilité aux ressources, niveau de bien-être minimum, développement et épanouissement de la personne, importance du milieu de vie de l'individu, etc.

La santé de la population est ici présentée comme étant un élément constitutif de ce qu'on appelle « le développement social ». Les ressources affectées au domaine de la santé et des services [48] sociaux doivent, dans ce contexte, répondre pleinement aux objectifs de ce projet social et envisager des retombées quasi immédiates dans la ou les communautés où elles œuvrent. C'est ce qui faisait dire à Jean

⁹ Pierre Marois, *La Place de la santé communautaire dans une politique de développement social*, texte d'une communication présentée au congrès de l'Association pour la santé publique du Québec en 1977, p. 8.

¹⁰ Gouvernement du Québec, *La Politique québécoise du développement culturel*, Québec, Éditeur officiel, 1978, p. 171-184.

Rochon, l'un des principaux artisans de la réforme des services de santé, que la santé est d'abord une qualité individuelle déterminée par les caractéristiques particulières d'une société. Ainsi conçue, « la santé n'est plus une entité ou un bien en compétition avec d'autres biens mais une qualité de vie recherchée pour elle-même. La définition de cette qualité découle justement de la politique de développement social d'une collectivité ¹¹ ».

Vu sous cet angle, le concept de santé se confond avec celui de développement social en ce sens qu'il débouche nécessairement sur une prise en main par la communauté des intérêts (qu'ils soient du domaine de la santé ou de l'éducation, des services sociaux, etc.) de ses membres.

En ayant en tête ces principes généraux, nous allons maintenant faire un examen critique de certaines pratiques qui ont cours dans l'actuel système de santé. Pour les besoins de notre démonstration, nous présenterons ici quelques-unes des constatations que nous avons été amenés à faire à partir d'observations effectuées dans les milieux d'intervention destinés aux personnes âgées.

Quelques pratiques socio-sanitaires observées

Transposée en priorités d'action, cette conception de la santé permettait au MAS, en 1976, de présenter les principes directeurs qui devaient guider l'élaboration d'un cadre de référence pour l'adaptation des ressources aux priorités. Si on retient plus spécialement les orientations politiques destinées à fournir un cadre pour les interventions « en faveur » des personnes âgées ¹², nous retrouvons les principes directeurs suivants comme cadre de référence : souci de développer l'autonomie des personnes concernées ; nécessité de

¹¹ Jean Rochon, « Difficultés de la planification dans le domaine de la santé ». *Critère*, n° 15, 1976, p. 139-151.

¹² Ministère des Affaires sociales. Politique du ministère des Affaires sociales en faveur des personnes âgées, Québec, 1974.

trouver des alternatives au placement institutionnel ; importance d'accentuer la prévention pour retarder toute forme de placement ¹³.

Les orientations politiques ainsi formulées de même que leur transposition dans des priorités d'action spécifiques devaient donc constituer les fondements sur lesquels s'appuieraient les pratiques.

Notre participation à une recherche-action portant, entre autres, sur la réadaptation des personnes âgées atteintes de maladies chroniques ou invalidantes, nous a cependant démontré que « l'autonomie » de ces personnes passe plus souvent qu'autrement [49] par celle des professionnels, que les « alternatives » qui leur sont généralement proposées le sont dans le cadre d'une permanence institutionnelle. Finalement, quand il reste du temps et selon la position sociale occupée par la personne, on commence alors à se soucier de la « prévention », mais dans un contexte où on recommande en quelque sorte au « patient » une manière de la prendre à sa charge, s'il veut éviter (seul) des complications ultérieures.

Au cours de cette démarche, nous avons été pour ainsi dire entraînés, à travers une série d'observations, à reconnaître des lacunes importantes dans la distribution et la qualité des services rendus et à nous rendre compte que le « système » reproduisait, sous le couvert de beaux principes, les inégalités de la société ambiante, dont la mise à l'écart des personnes âgées n'est pas la moindre.

Aussi est-ce pour bien soutenir cette analyse critique que nous allons tirer de cette démarche de recherche quelques-unes des observations que nous avons été amenés à faire.

Dans un premier temps, nous avons constaté, et ce contre toute attente, que les deux tiers des personnes hospitalisées pour des maladies chroniques ou invalidantes sont âgées de 50 ans et plus et que, dans l'ensemble, elles ne bénéficient pas de toutes les ressources disponibles pour préserver ou améliorer leur état de santé ¹⁴. En même temps, des

¹³ Ministère des Affaires sociales. Cadre de référence pour l'adaptation des ressources aux priorités : plan de développement des ressources en santé (première partie), Québec, 1976, p. 3-11.

¹⁴ Centre hospitalier de l'Université Laval, *Tendances et indices qui se dégagent de l'analyse des données du fichier AH-101 pour l'Est du Québec*, Québec, Direction de la santé communautaire, 1979, 12 p.

travaux réalisés au CHUS ¹⁵ nous indiquaient que plus une personne avance en âge, plus il est probable qu'elle ne bénéficiera d'à peu près aucun service de réadaptation, sinon du strict minimum pour éviter une détérioration trop rapide. De fait, il nous a paru évident ¹⁶ qu'on a tendance à surestimer le potentiel de récupération d'une jeune personne par rapport à une personne plus vieille, qui peut par ailleurs disposer d'un potentiel de récupération objectivement plus important. Cette tendance à surestimer le potentiel de récupération de certaines personnes correspond selon nous à des attitudes observées dans tout l'appareil de soins, qui consistent à privilégier des interventions auprès des « beaux cas ».

Ainsi, à l'encontre des objectifs formulés par les planificateurs, la personne âgée est souvent mise à l'écart dans les milieux de réadaptation. Les travaux de Hoffmann ¹⁷ à l'Université McGill le confirment et démontrent que les attitudes négatives du personnel semblent hors de proportion avec les difficultés que représente le traitement des personnes âgées.

On a également remarqué, dans un deuxième temps, que les personnes traitées en milieu institutionnel doivent souvent adopter des attitudes et des comportements qui répondent davantage aux contraintes de l'organisation des soins qu'à leurs propres besoins. Ici le concept d'autonomie est réinterprété dans le sens d'une plus grande autonomie de l'institution plutôt que dans l'intérêt des [50] individus qui y sont traités. Une institution spécialisée en réadaptation envisageait récemment la mise sur pied d'un « centre de stimulation » au service d'une clientèle déjà retournée dans son milieu. Même si ce centre n'utilisait pas d'appareillage sophistiqué, on souhaitait qu'il soit installé dans les locaux de l'institution spécialisée. L'objectif fort louable d'augmenter le degré d'autonomie des personnes retournées à leur domicile après une phase de réadaptation aiguë était donc

¹⁵ V. Susset et J. Vobecky, « Évaluation épidémiologique de la réadaptation des handicapés physiques », *L'Union médicale du Canada*, n° 105, 1976, p. 722-728.

¹⁶ Voir à ce sujet Pierre Joubert et Réjean Fillion, « L'influence des conditions ambiantes sur la construction du handicap : analyse de pratiques québécoises en réadaptation », *Santé mentale au Canada*, décembre 1981 (à paraître).

¹⁷ J.E. Hoffmann, « Chronic illness and the general hospital : The case of stoke patients », *McGill Medical Journal*, 1973, p. 25-29.

réinterprété en termes de développement institutionnel ; du même coup, on obligeait la personne à sortir de son milieu naturel et on augmentait sa dépendance envers l'institution spécialisée.

Ces quelques observations ne constituent malheureusement pas des cas isolés, encore moins des représentations de l'esprit. La littérature sur ce sujet, comme nous l'avons déjà indiqué dans des travaux antérieurs ¹⁸, permet de constater que de telles pratiques abondent dans les milieux de la santé. De plus, les problèmes découlant du développement souvent anarchique des institutions, de la mise à l'écart des personnes âgées, des interventions centrées davantage sur les ressources que sur les personnes, sont des réalités qui ont cours dans l'ensemble des activités de notre société et pas uniquement dans le secteur de la santé. Même si elles sont souvent accentuées par le fait qu'elles s'appuient, entre autres, sur un savoir « technique » très développé, elles n'y sont la plupart du temps que reproduites.

Dans de telles conditions, et pour couper court, il nous semble difficile de songer à un renouvellement des pratiques, sans renouveler du même coup les perceptions qu'on a des situations agressantes auxquelles sont confrontés certains membres d'une communauté. D'ailleurs, sur ce plan, il faudrait avant tout reconnaître les points d'insertion d'une personne, même malade, dans son milieu de vie, dans sa communauté.

Actuellement, même si l'utilisation de concepts comme celui de la prévention dans une approche dite de santé globale peut laisser croire à une reconnaissance des aspects communautaires de la santé, on se rend compte que l'on ne fait qu'introduire des notions nouvelles dans une approche conventionnelle, sans y ajouter les éléments constitutifs d'un renouvellement en profondeur. Si l'on se reporte aux principes directeurs énoncés plus haut, appliqués à la réadaptation des personnes âgées, on peut dire qu'on a plutôt tendance à laisser l'individu patient seul avec le fardeau de la preuve, en créant chez lui l'illusion que s'il peut se prendre en charge en milieu « fermé », il pourra également le faire aussi facilement dans son milieu « naturel ».

¹⁸ Voir à ce sujet Joubert et Fillion, *op. cit.*, et P. Joubert, L. Lemay, L. Bernard et R. Fillion, « Un modèle régional pour la planification de services socio-sanitaires en réadaptation », in C. Tilquin (éd.), *Sciences des systèmes dans le domaine de la santé*, Toronto, Pergamon Press, 1981, p. 677-690.

[51]

Très rarement fait-on apparaître dans les stratégies d'intervention celles que la personne développe déjà ou pourrait développer à partir des « ressources » présentes dans sa communauté de référence.

Le renouvellement des pratiques

C'est au niveau d'une reconnaissance d'un type de pratique fondé à la fois sur l'action collective comme ayant valeur de stratégie et sur les stratégies individuelles présentes dans la communauté que se situe, selon nous, un des apports importants que nous pouvons avoir dans les milieux de la santé comme anthropologues ou sociologues. Étant donné notre formation, ou plus justement notre « déformation », nous devrions être en mesure d'observer et de comprendre les règles formelles et informelles qui régissent la vie des individus et des collectivités. L'étude de ces stratégies pourrait sans doute contribuer à rendre explicites des outils qui permettraient aux intervenants d'inscrire leur travail au sein même de la communauté. Une instrumentation compatible avec une approche communautaire ne saurait cependant être effective que dans le respect des règles de fonctionnement et des caractéristiques qui identifient tel ou tel milieu. Pour ce faire, trois niveaux de connaissance sont essentiels. Le premier fait appel à des informations générales visant à connaître les conditions de vie de la communauté et de ses membres. L'utilisation d'indices relatifs aux conditions ambiantes de cette communauté et aux statuts socio-économiques des individus qui la composent permet d'acquérir cette connaissance de base. À un second niveau, il importe de connaître de manière approfondie la nature des rapports qu'entretiennent entre eux les acteurs de cette communauté et de dégager les stratégies qu'ils utilisent pour résoudre leurs propres problèmes.

À un troisième niveau, si on reconnaît la valeur stratégique des actions d'un groupe ou d'une communauté, il faut également saisir que ces stratégies sont l'expression de sa compétence à prendre en charge ses problèmes. Dans ces conditions, le savoir des professionnels, planificateurs ou intervenants, n'est plus prédominant mais

complémentaire aux diverses formes de savoir qui émanent de la communauté.

Il nous semble donc que la contribution la plus originale que nous pourrions apporter à des milieux de pratique serait de leur fournir un éclairage suffisant pour permettre l'émergence d'attitudes critiques face aux interventions planifiées de l'extérieur.

Reconnaître qu'on n'est plus le seul dépositaire de la compétence, c'est en même temps reconnaître qu'on n'est plus le seul maître d'œuvre en matière d'intervention sociale.

[52]

Ainsi, dans un secteur rural de la région 03, on redécouvrait récemment l'existence du système traditionnel des « parteuses ». Ce système qu'on utilise à l'occasion de la naissance d'un enfant consiste à faire appel à une tierce personne issue du milieu pendant une période relativement longue (généralement un mois) pour assurer la garde permanente de l'enfant. Pendant cette période, l'enfant est placé chez la « parteuse », ce qui permet à la mère de récupérer plus rapidement. Or, un tel système, dans le cadre d'une politique générale en périnatalité, contrevient au principe généralement admis de l'importance de la relation mère-enfant dès les premiers moments de la vie.

Cet exemple illustre bien à notre avis que dans certains cas, les stratégies adoptées par certains membres d'une communauté, ou par la communauté tout entière, peuvent interférer sur le choix des stratégies proposées par des professionnels de l'intervention. En conséquence, élaborer un programme d'intervention dans un tel milieu sans reconnaître dans un premier temps la valeur des stratégies de la communauté équivaudrait à introduire des limites importantes à une intervention articulée en matière de périnatalité.

Finalement, peu importe le milieu où on intervient, en institution ou par une action directe dans la communauté, un vrai renouvellement des pratiques commande de nouvelles attitudes qui reconnaissent pleinement l'importance du réseau complexe de relations qu'un individu développe dans sa communauté d'appartenance pour résoudre ses problèmes de santé.

Limites de notre contribution au renouvellement des pratiques

La mise en application des conditions nécessaires à un renouvellement des pratiques dans le domaine de la santé est cependant dépendante d'un certain nombre de facteurs sur lesquels nous ne pouvons intervenir qu'indirectement et de manière souvent partielle.

La conjoncture socio-économique a une influence certaine sur l'allocation des ressources dans le domaine de la santé. Évidemment, le contrôle de cette conjoncture échappe en bonne partie à l'emprise des intervenants. En période de restrictions budgétaires, il est nécessaire de ne pas sous-estimer l'influence des compressions envisagées sur la qualité des services de santé offerts à la population.

À un autre niveau, il est essentiel de mentionner que le jeu des intérêts professionnels influence lui aussi les pratiques sanitaires. Le peu de coordination existant entre les interventions de différents groupes professionnels favorise en fait la prolifération des actes et [53] des dédoublements inutiles dans nombre d'interventions. De plus, une spécialisation à outrance des activités rend sans doute difficile l'émergence d'une vision globale des problèmes de santé de la population. Même si les planificateurs sont de plus en plus conscients de ce problème, les mécanismes de solution sont peu développés.

Le champ des intérêts institutionnels constitue lui-même un lieu privilégié où s'opère une réduction des principes énoncés par les planificateurs. À ce niveau, on doit avouer que l'on fait face dans les institutions et en particulier dans le secteur hospitalier à des résistances importantes. Les traditions en termes d'intervention clinique et la complexité des structures administratives de ces établissements font qu'il est très difficile d'y amorcer un processus de renouvellement de la pratique.

Même si l'apport spécifique d'anthropologues ou de sociologues dans des milieux de pratique peut favoriser une meilleure appréhension des stratégies déjà existantes dans la communauté, il faut aussi comprendre qu'il renferme ses propres limites.

D'abord, mentionnons que le peu de traditions de recherche, au Québec, en matière d'intervention sociale nous contraint en quelque

sorte à développer des pratiques innovatrices si on veut réellement s'engager dans une analyse directe des enjeux liés à l'action dans le sens où nous le suggérons dans cette communication. On ne peut effectivement contribuer à un renouvellement, de l'inférieur, des pratiques, sans concevoir des méthodes d'analyse et une instrumentation appropriées.

Ensuite, il faut admettre que nous sommes également au cœur des courants sociaux qui influent sur les milieux d'intervention, de sorte que les dimensions idéologiques qui les animent ne sont pas sans interférer sur nos propres pratiques.

Enfin, un renouvellement des pratiques qui met en question les approches plutôt que les compétences professionnelles, devrait permettre qu'un concept qualifié d'intégrateur comme celui de la « santé communautaire » devienne autre chose qu'un énoncé de principe et sorte des milieux identifiés pour le véhiculer.

Réjean Fillion,
Pierre Joubert,

*Centre hospitalier de l'Université Laval
Direction santé communautaire*

NOTES

Pour faciliter la consultation des notes en fin de textes, nous les avons toutes converties, dans cette édition numérique des Classiques des sciences sociales, en notes de bas de page. JMT.

[54]

[55]

PREMIÈRE PARTIE

L'intervention sociale est au service de qui ?

7

“Réflexions en vue de définir
des balises pour l'intervention
sociologique.”

Par Alain BARBEAU

C.S.S. Saguenay—Lac-Saint-Jean

[Retour à la table des matières](#)

Par « intervention sociologique », j'entends toute forme de recherche ou d'étude exécutée par des sociologues à partir d'un point de vue qui ne vise pas la production d'une connaissance sur l'ensemble de la société (comme par exemple les études de Durkheim), mais qui, au contraire, vise une partie ou un élément de cette société et qui, d'autre part, établit un contact autre que conceptuel, c'est-à-dire incluant une communication quelconque avec le sujet étudié.

On sait par ailleurs que l'intervention sociologique vient d'un désir de rapprocher l'analyste de l'objet étudié. Ce sont précisément ces efforts pour réduire certaines distances entre l'analyste et l'analysé qui ont donné certaines formes de recherche.

C'est ainsi que l'on retrouve dans « l'observation participante » le désir de réduire une certaine distance culturelle. Dans la « recherche-action », on cherche à réduire une distance temporelle, afin de ne plus faire uniquement des recherches à caractère historique et post factum, et en vue d'arriver à mettre l'analyse au pas et au rythme de l'action, sinon à prévoir celle-ci. Enfin, le désir de réduire une certaine distance

sociale, c'est-à-dire de ne pas exclure la sociologie de certains engagements socio-politiques et économiques, dont en particulier le développement social, a donné naissance à une association entre l'animation et la recherche dont les formes sont aussi multiples que les expériences. Il y a aussi le désir, peut-être moins noble aux yeux de certains, mais sûrement présent, de réduire [56] une certaine distance technique, c'est-à-dire utilisable à des fins techniques et immédiates, ou si l'on préfère, de rendre la sociologie aussi rentable que les autres sciences contemporaines ; on a donc vu augmenter, au même rythme que les emplois de sociologues, les recherches empiriques et les monographies, afin de mettre la sociologie au service de l'administration, de la gestion, de la planification, de l'organisation, de la contestation, de la revendication, etc.

Un survol des différentes expériences

Je vais tenter maintenant, à l'intérieur d'un survol très rapide de différentes expériences, de tirer quelques leçons qui pourraient nous guider dans la définition de balises à l'intervention sociologique.

La recherche dans les organisations

La recherche qui se fait à l'intérieur des organisations est un si vaste domaine qu'il serait prétentieux de vouloir en résumer les caractéristiques en quelques phrases, et encore plus prétentieux de penser en élaborer une critique approfondie ici.

Ces recherches, dont la finalité est presque toujours de soutenir l'orientation ou le développement des organisations, se présentent souvent comme prestigieuses, avec tout leur arsenal d'outils quantitatifs et statistiques. La finalité de ces recherches aux allures très classiques, qui est de servir au développement des organisations, nous les fait ranger parmi les interventions.

Rappelons qu'il est maintenant devenu courant, dans les différentes administrations, de planifier les services à partir d'études de clientèle, de gérer le personnel à partir d'études relationnelles, d'appuyer des

politiques sur des études sociologiques et statistiques diverses. La popularité des sondages n'est que la surface émergée de l'iceberg dans l'utilisation des recherches d'inspiration sociologique. Tout comme les sondages, les contre-études et les contre-recherches apparaissent au niveau des groupes de pression organisés à l'intérieur des organisations.

Par leur rigueur et le caractère classique des outils utilisés, ces recherches prêtent peu à la critique. Mais de plus en plus, on s'interroge sur leur utilité pour comprendre notre société. Autrement dit, est-ce encore là de la sociologie, tellement est grande parfois la réduction conceptuelle que doivent subir les outils afin de se plier à l'enquête organisationnelle ? Si le sociologue y trouve son confort, il y a lieu parfois de reconnaître que la sociologie y est à l'étroit. Toutefois, c'est peut-être là le tribut à payer pour faire de l'intervention.

[57]

La leçon que nous en tirons pour notre propos sur la définition de balises à l'intervention touche moins cette réduction que l'utilisation de la recherche elle-même à des fins partisans. La recherche dans les organisations serait en effet souvent l'objet d'une récupération idéologique.

C'est du moins l'opinion de Monsieur André Thibault, de l'Université de Montréal, qui soutenait, lors d'un symposium sur la recherche dans les centres de services sociaux, que la recherche constitue un enjeu des conflits d'intérêts, au même titre que toute autre activité scientifique et professionnelle. Il faisait alors apparaître également que les différents groupes d'une organisation (professionnels, administrateurs, politiciens ou politisés, les chercheurs eux-mêmes) ont tendance à utiliser la recherche à des fins partisans et à la réduire afin de l'adapter à un rôle partisan ¹⁹.

On ne peut donc pas détacher la valeur scientifique d'une recherche ou d'une intervention sociologique de sa finalité. Il faut toujours se demander, lorsqu'on veut faire de la science, c'est-à-dire produire une certaine connaissance nouvelle, à qui va servir cette connaissance, car il y a risque que l'utilisation prévue influence le processus cognitif lui-

¹⁹ J'ai tiré ces informations du compte rendu du symposium, paru dans le journal *Info-9* du C.S.S.M.M. (p. 813 à 817).

même, de sorte que la connaissance produite est davantage le reflet d'une vision idéologique qu'un reflet de la vie réelle du collectif étudié.

La recherche-action

Pour tirer une leçon de ce type d'intervention sociologique, je m'inspire presque exclusivement d'un article de Jean Dubost²⁰, où ce dernier présente une critique approfondie de la recherche-action selon Touraine.

Rappelons brièvement qu'à partir d'une demande de consultation, Touraine constitue des groupes témoins d'un mouvement social naissant avec lesquels il va tenter d'analyser le sens des actions posées afin d'en interpréter le sens historique et de poursuivre l'intention du mouvement, jusqu'à pouvoir atteindre un pronostic sur son développement.

Rappelons aussi que l'intervention est justifiée par le fait que « l'action collective ne peut se réduire à un ensemble d'opinions », que « les rapports sociaux sont cachés et que seule une intervention active s'appuyant sur une demande peut révéler leur nature et dépasser la résistance de l'acteur à abandonner une vue seulement idéologique »²¹.

Sur cette méthodologie d'intervention, je retiens deux critiques seulement, étant donné les limites de cet exposé.

[58]

La *première*, parce qu'on retrouve le même manque chez tout sociologue se mêlant de faire de l'intervention sans avoir de formation clinique. Le manque ici dénoncé est que Touraine ne tient pas assez compte de la relation qu'il établit entre le chercheur et l'acteur, au point de réduire cette relation à une relation pédagogique. Il en tient assez peu compte pour affirmer que « le sens qu'il établit ne peut jamais satisfaire la conscience des acteurs » (Production de la société, p. 79). Cela s'oppose carrément à d'autres pratiques sociologiques, comme

²⁰ Jean Dubost, « Études de la sociologie de l'action à l'action sociologique : la pratique d'intervention d'Alain Touraine », *Connexions*, n° 29, 1980, Éd. EPI, p. 143-166.

²¹ *Ibid.*, p. 151.

celle de Michel Crozier, qui se soucie de faire valider ses études par les acteurs ²².

Le danger, évidemment, de se fier uniquement à la cohérence formelle du système d'interprétation et à l'appui d'une communauté scientifique est de faire involontairement de l'idéologie : celle de la science, alors même que l'on veut éviter d'être aspiré par l'idéologie des groupes témoins.

La *deuxième* critique met en cause le fait que la relation consultative établie avec les groupes témoins soit justement pédagogique.

Le danger présent dans un tel type de relation est celui d'une sécheresse intellectuelle bien camouflée ; c'est-à-dire qu'il y a un risque que l'intervention tende à n'enrichir ni la théorie ni les acteurs d'une connaissance des rapports sociaux et d'un sens historique inconnu, mais tende plutôt à faire connaître et à démontrer la théorie existante à un groupe d'acteurs.

La leçon à retenir peut donc se formuler ainsi : que doit découvrir l'intervention sociologique ? Ou encore quelle doit être son utilité scientifique spécifique ? Est-ce de vérifier la valeur d'une théorie ? De vérifier la pertinence de certains concepts ? Ou de découvrir quelque chose de tout à fait inconnu, d'imprévisible, encore à l'état embryonnaire ? Pour atteindre ce dernier type de connaissance, la critique nous montre qu'on ne peut se limiter à une relation pédagogique.

L'intervention psychosociologique

Née dans le sein d'une certaine psychologie américaine, la psychosociologie a été vite critiquée dans ses aspirations sociologiques comme faisant du réductionnisme : on lui a notamment reproché de réduire les phénomènes sociaux à des phénomènes psychologiques, ou à des phénomènes interactionnels ²³.

²² M. Crozier, *Le Phénomène bureaucratique*, Paris, Éditions du Seuil, 1963.

²³ Gérard Mendel, « De la régression du politique au psychique », *Socio-psychanalyse*, P.B.P., n° 200, 1972.

Ses premiers développements en Europe et au Québec lui attirèrent d'autres critiques : celle d'être des pratiques adaptatrices plutôt qu'analytiques. On sait que les premiers développements de la psychosociologie ont été dans le domaine de la croissance personnelle, du développement organisationnel et de la réforme des modes [59] de gestion du personnel d'entreprises. De là d'ailleurs certaines optiques de changement planifié dans les interventions de certains groupes d'inspiration bethélienne ²⁴.

Depuis, cependant, elle a acquis une certaine spécialisation, de sorte que certains courants ne veulent même plus se faire appeler « psychosociologiques », comme l'analyse institutionnelle ²⁵ et la sociopsychanalyse ²⁶. Ces deux dernières tentent aussi d'éviter le piège de la psychologisation, la première en travaillant avec de très grands groupes dans lesquels se fondent l'individu et l'interaction et en tentant de faire dégager par ces personnes l'influence des institutions sociales (au sens durkheimien) sur leur comportement, la deuxième en utilisant comme analyste un autre groupe : selon un protocole précis d'intervention clinique, on tente d'analyser l'usurpation du pouvoir collectif et l'aliénation idéologique du groupe institutionnel (au sens d'organisationnel).

Cette forme d'intervention a quitté le domaine de la recherche systématique pour devenir une clinique, sans pour autant cesser d'être productrice de connaissances.

La grande leçon que je tire de cette forme d'intervention est que lorsqu'on intervient auprès d'une collectivité, il faut, tout comme lorsqu'on intervient auprès d'un individu ou d'un petit groupe, considérer tous les éléments de la relation établie entre l'intervenant et le sujet de l'intervention, et tenir compte du fait que cette relation influence autant l'intervenant que l'autre, et que l'analyse doit intégrer une connaissance de cette double influence. De même, il faut que la

²⁴ J.J. Noreau, R. Tessier et B. Tremblay, L'Évolution d'une stratégie de changement. L'étude de l'entreprise de changement semea dans l'enseignement élémentaire québécois, coédition Ministère de l'Éducation/Éditions de l'Institut de formation par le groupe, Ottawa, Canada, 1970.

²⁵ Voir les œuvres de G. Lapassade et R. Lourau.

²⁶ Voir les œuvres de G. Mendel et du « Groupe Desgenettes ».

méthodologie tienne compte de cette double source d'information complémentaire que sont l'analysé et l'analyste (l'analyste comme réagissant à l'analysé est source d'information sur l'analysé) ²⁷.

Ceux qui sont initiés à ce type d'intervention auront sans doute reconnu là ce qu'on appelle le transfert et le contre-transfert.

La recherche et l'animation

C'est avec l'expérience du B.A.E.Q. qu'est devenue de plus en plus populaire l'association entre la recherche et l'animation ²⁸.

Cette popularité est restée grande au sein de la fonction publique jusqu'à l'implantation des C.L.S.C. C'est d'ailleurs d'une expérience personnelle dans ce domaine que je vais m'inspirer ici.

Pour l'implantation des C.L.S.C., on a fait appel à des « animateurs-analystes » dont le rôle était à la fois de promouvoir la participation de la population à l'implantation du C.L.S.C. et de produire ou de faire produire une analyse des besoins du milieu local auxquels devrait répondre le futur C.L.S.C.

[60]

En 1974, j'ai été pendant huit mois animateur-analyste d'un C.L.S.C. Pendant ces huit mois, j'ai travaillé avec un groupe de personnes qui est devenu par la suite le conseil d'administration du C.L.S.C. Trois ans plus tard, sollicité par des exigences académiques, j'ai fait une recherche sur l'évolution idéologique de ce groupe de citoyens à l'aide d'entrevues et d'analyses de contenu. C'était donc une nouvelle analyse, avec des méthodes plus classiques.

²⁷ Voir en particulier M. Balint, *Le Médecin, son malade et la maladie*, P.B.P., n° 86, Paris, Payot, 1960, et Théodor Reik, *La Troisième Oreille*.

²⁸ Voir en particulier Gérald Fortin et Louise Chabot, *Perspectives théoriques et étude de quatre C.E.R.*, Cahier VI/1 du C.O.E.Q., février 1968, et Collectif, *L'Animation, l'animation sociale, la consultation*. Cahier VI/2 du C.O.E.Q., avril 1968.

Je vais aujourd'hui comparer ces deux expériences pour tirer certaines conclusions sur l'intervention ²⁹.

Je vous rappelle d'abord les objectifs de ma démarche d'animateur-analyste : j'ai tenté de faire produire par les citoyens eux-mêmes une certaine analyse de leur milieu, et de les faire participer aux décisions sur l'avenir du C.L.S.C.

Pour atteindre ce double objectif, la démarche a comporté trois étapes : 1. créer une situation sociale permettant à la population de s'exprimer sur ses désirs ; 2. interpréter l'expression populaire en termes de besoins sociaux en dégageant les processus sociaux à contrer ou à appuyer ; 3. enfin, à partir de là, définir les objectifs de l'intervention organisationnelle sur la société ³⁰.

Maintenant, voyons mon vécu, sur le quel porte la comparaison d'aujourd'hui. Pendant tout ce travail d'animateur-analyste, je me présentais, et je me ressentais, me percevais moi-même, comme un professionnel de l'animation et de la recherche. Dans cette vision de mon rôle social, j'étais celui qui savait quelle intervention faire pour arriver à une connaissance exacte des besoins du milieu et permettre au milieu d'arriver à la même connaissance que moi.

Ma première surprise a été de constater que mon travail d'animateur-analyste suscitait des adversaires dont les attaques m'ont donné l'impression d'être un idéologue. Mais j'ai vivement rejeté cette impression, analysant leur opposition comme la réaction d'un groupe, d'une classe de citoyens (une certaine élite locale traditionnelle) intéressée à conserver son pouvoir abusif sur la collectivité, mon travail d'animation et de conscientisation redonnant un pouvoir relatif à cette dernière. L'impertinence des attaques, du genre « manipulateur de bonnes femmes » (car le groupe avec qui je travaillais était surtout féminin) et « importé qui ne connaît pas les mœurs de la région » m'a confirmé dans mon interprétation. Enfin, la ressemblance de mes analyses avec les souvenirs des textes de mes maîtres en sociologie, qui

²⁹ La comparaison porte sur le vécu et ses illusions propres, idéologiques, et non sur le résultat des analyses, qui sont incomparables, faute d'avoir le même objet.

³⁰ Alain Barbeau, *Que deviendrons-nous ?* (Les orientations de base du C.L.S.C.), C.L.S.C. des Prés-Bleus, 1975 (ronéotypé).

équivalait à une sorte de parrainage, a fini de me rassurer sur ma fonction analytique plutôt qu'idéologique.

Quand, trois ans plus tard, j'ai décidé d'analyser l'évolution de l'idéologie du groupe qui avait participé à l'implantation du C.L.S.C. ³¹ j'ai dû bien sûr, au point de départ et méthodologiquement, me définir comme membre du groupe, et donc participant [61] de son idéologie. Il ne pouvait y avoir méthodologiquement de surprise. D'ailleurs en sociologie, les « eureka » naïfs sont très rares.

Mais l'analyse des entrevues avec les membres du groupe a confirmé l'hypothèse méthodologique et les attaques des adversaires. J'étais bel et bien un idéologue et j'ai dû reconnaître que mes méthodes de travail n'étaient pas du tout « purement innocemment professionnelles et scientifiques » comme je l'avais cru en pleine action. J'ai dû constater, à partir des analyses de contenu, que mes critiques sociales et mes analyses sociologiques créées en pleine action servaient d'arguments idéologiques, que mes productions analytiques étaient récupérées au profit d'une poussée idéologique, que mes outils d'intervention servant à aider la population à exprimer ses désirs et à analyser sa situation correspondaient à un choix de modèle de développement, lequel modèle s'insérait dans une poussée idéologique. Bien plus, j'ai dû prendre conscience que cette poussée idéologique du petit groupe correspondait à des influences d'institutions sociales du milieu et avait des parentés avec l'évolution des idéologies de la société québécoise. Pour notre propos d'aujourd'hui, j'en tire les leçons suivantes.

- a) La nature « collectiviste » de certaines analyses de terrain, qui leur donne des allures sociologiques et permet souvent de les présenter comme plus valables que d'autres analyses mon sociologiques, ne les empêche pas d'être des visions partisans et idéologiques. D'ailleurs, à regarder le contenu des critiques sociales de différents mouvements sociaux, écologiques, féministes, éducatifs, syndicalistes ou autres, on a souvent

³¹ Alain Barbeau, Un C.L.S.C. rural et l'évolution récente des idéologies du Québec (ou l'idéologie liée à la participation d'un groupe de citoyens à l'implantation d'un C.L.S.C.), Université Laval, 1979, thèse de maîtrise (3943).

l'impression que les vieux arguments idéologiques de type religieux (« on est menacé par Lucifer, ou par les communistes, ou par les gens de la ville, ou par la culture américaine ») ont été simplement remplacés par de nouveaux arguments d'allure sociologique : « on est menacé par le système, on est menacé par des intérêts de classe, etc. ».

- b) À partir du moment où on fait de l'intervention, et donc que l'on quitte une certaine distance permettant de voir la société comme un ensemble, on ne peut plus parler sur le devenir de cet ensemble ; et sur une partie de cet ensemble (une région, une communauté, une organisation), on ne peut plus prétendre faire des analyses purement objectives.

Car à partir du moment où on intervient dans le système social, on est traité par lui comme un corps étranger, c'est-à-dire que les processus sociaux d'autorégulation ³² cherchent à assimiler ou à rejeter l'intervention elle-même.

C'est donc dire qu'à partir du moment où on intervient dans une société, peu importe les intentions que l'on a, bonnes ou [62] mauvaises, scientifiques ou vénales, on n'est plus un agent sur l'histoire mais un agent de l'histoire.

À ce moment-là, la connaissance que l'on cherche à produire avec une intervention, même sociologique, ne peut pas prétendre au statut de vérité unique. C'est-à-dire que l'on n'est plus le producteur de connaissances sur une tendance sociale, mais le producteur de cette tendance elle-même. Dans une vision de la société comme un système présentant plusieurs avenir possibles, l'intervenant n'est pas producteur d'une connaissance sur la probabilité de l'avenir, mais créateur d'alternatives pour le devenir de cette société, et ses études et ses interventions deviennent le support d'une tendance possible.

- c) À partir du moment où on intervient à l'intérieur d'une société, comme sociologue ou autrement, on ne peut plus prétendre pouvoir diriger ou orienter le développement de cette société avec des éclairages purement scientifiques. Les méthodes de

³² C'est une loi de tout système. Voir J. Piaget, *Le Structuralisme*, Paris, PUF, « Que sais-je ? », n° 1311, 1968.

travail, les outils scientifiques, les épistémologies, et même la concertation des communautés scientifiques, ne sont alors plus garants de la valeur purement objective des analyses.

- d) Il est alors préférable de contrôler la valeur des analyses non plus seulement à partir de la rigueur de l'instrumentation et de la cohérence formelle de la conceptualisation, mais surtout à partir du choix des analyses par la société elle-même.

C'est le choix par la communauté ou le collectif étudié de la tendance sociale mise en lumière (ou même créée) par les analyses qui permet de dire que la tendance sociale perçue correspond vraiment à ce qu'elle est et devient.

Des balises à l'intervention

Nous n'avons pas l'intention de définir toutes les balises nécessaires pour conserver un caractère scientifique à l'intervention sociologique ; nous tenterons seulement d'en définir quelques-unes qui nous paraissent importantes à la lumière des leçons tirées précédemment, en répondant aux questions que nous avons posées jusque-là.

*L'intervention sociologique
doit produire une connaissance sur quoi ?
(Quelle doit être son utilité scientifique spécifique ?)*

La nécessité de recourir à l'intervention est liée au fait que l'intervention sociologique doit donner accès à un inconnu, collectif [63] bien sûr, auquel les autres méthodes de recherche ne donnent pas accès.

Comme les techniques actuelles sont tout à fait suffisantes pour percevoir et analyser les phénomènes collectifs cristallisés dans des structures, des institutions, des idéologies, des mouvements exécutés, des rôles et attitudes, etc., ce qui devrait permettre de faire apparaître le nouvel instrument appelé intervention serait, selon nous, justement ce qui n'est pas cristallisé encore, qui demeure effervescent, créateur,

novateur, mais latent et imprévisible (ou qui a déjà été cristallisé mais ne l'est plus) ³³.

Ce non cristallisé, ce non institué ³⁴, comme dirait Lourau, ou cet inconscient collectif, comme diraient d'autres, doit selon nous correspondre à un ensemble de « désirs collectifs ». Ce sont donc des désirs partagés par une collectivité, mais dont le partage et le contenu demeure ignoré de cette même collectivité, ceci sous l'effet particulier de l'idéologie ³⁵ et sous l'effet des autres processus collectifs tendant à les maintenir ignorés. Ce sont encore ces « désirs collectifs partagés » mais ignorés qui sont, selon nous, justement à l'origine des mouvements sociaux naissants que Touraine veut diagnostiquer.

*À qui doit servir la connaissance
produite par l'intervention ?
Où qui doit en être l'utilisateur privilégié ?*

Sans revenir sur tout ce qui a été dit précédemment, je pense que l'utilisateur à privilégier, non seulement pour le succès de l'intervention, mais encore pour respecter, je pense, une certaine pensée éthique, est le sujet de l'étude lui-même.

Cette norme devrait d'ailleurs être définitrice de l'intervention, et pourrait se formuler ainsi : l'intervention sociologique doit rendre disponible à la collectivité étudiée une connaissance sur ce qu'elle est, autrement dit rendre la collectivité consciente de ses désirs partagés et ignorés jusque-là.

La sociologie, lorsqu'elle se transforme en intervention et cesse d'être observation savante pour devenir une action engagée, doit selon nous cesser de prétendre atteindre des finalités scientifiques pour se contenter de finalités de changement. En conséquence, l'intervention

³³ Ce qui rejoint un peu la conception de Gurvitch. Voir *La Vocation actuelle de la sociologie*, Paris, PUF, t. 1, 2, 1963.

³⁴ René Lourau, *L'Institut contre l'institué. Essai d'analyse institutionnelle*. Éditions Anthropos, 1969.

³⁵ Voir le développement de cette idée dans Alain Barbeau, *Un C.L.C.S. rural et l'évolution récente des idéologies (...)*, *op. cit.*

sociologique ne peut pas et ne doit pas chercher à parler de la société, mais aider la société à parler d'elle-même.

Nous pouvons, à partir de là, définir le changement poursuivi avec des termes qui demeurent relativement neutres ; il s'agit de percevoir la société comme un système, et l'intervenant sociologique [64] dans ce système cesse d'être un « conseiller du roi » pour devenir un support aux processus d'autorégulation du système.

Il reste alors à définir des protocoles d'intervention. Là, il y a encore place pour de la science.

Quel type de relation avec le collectif étudié l'intervenant sociologique doit-il privilégier ?

En restant fidèle à ce que nous avons dit jusque-là, cette relation va nécessairement contenir les éléments suivants : dans la relation l'objet analysé va nécessairement avoir un statut de subjectivité, de sorte que la relation sera celle d'une intersubjectivité ; l'intervenant devra développer des outils pour utiliser sa propre subjectivité plutôt que pour devenir objectivité.

La relation nécessitera une relation analytique dans l'immédiat de la relation, donc verbale et interprétative, et l'interprétation ne sera pas la propriété exclusive de l'analyste.

La relation et les finalités impliquent évidemment que les individus sont en situation de sentir et de percevoir la présence du collectif. La présence d'un grand nombre de personnes rend difficiles les échanges à deux ou la logique et la continuité d'un discours individuel, mais redonne au discours sa qualité de collectif.

Conclusion

Vous aurez deviné que de chercher à faire de l'intervention sociologique demande une formation spécialisée ainsi que des études spécialisées, au même titre que n'importe quelle autre sociologie

spécialisée, que ce soit la sociologie des communications, ou celle du tiers monde.

L'intervention sociologique qui se veut sérieuse nécessite selon nous une formation clinique, c'est-à-dire une formation à la relation d'aide. En ce sens, l'intervention sociologique ne peut que rejoindre le champ de la psychosociologie, entendu dans son sens disciplinaire, i.e. une connaissance du psychisme collectif et de son développement.

Alain Barbeau

C.S.S. Saguenay-Lac-Saint-Jean

NOTES

Pour faciliter la consultation des notes en fin de textes, nous les avons toutes converties, dans cette édition numérique des Classiques des sciences sociales, en notes de bas de page. JMT.

[65]

[66]

[67]

PREMIÈRE PARTIE

L'intervention sociale est au service de qui ?

8

“L’intervention sociologique en milieu public et para-public : application d’une problématique «alternative» au cas de la santé communautaire québécoise.”

Par Michel O’NEILL

Université Laval
École des sciences infirmières

Remarques préliminaires

*L’intervention sociologique
dans les milieux publics et para-publics*

[Retour à la table des matières](#)

Ce n’est un secret pour personne, et plusieurs auteurs l’ont clairement montré (Simard, 1977 et 1979 ; Gervais, 1970 ; Fournier, 1974 ; Renaud, 1978), que les milieux gouvernementaux ont été depuis 1960 un des principaux débouchés, sinon le principal, pour les diplômés* des sciences sociales. Quelles sont les possibilités

* Afin de ne pas alourdir un texte déjà passablement long, j’ai ici respecté l’usage courant en français, qui est malheureusement sexiste, d’utiliser le masculin comme genre englobant le féminin.

d'intervention pour les dizaines de sociologues, anthropologues, politicologues, économistes et autres dans ces structures publiques et parapubliques ? Voilà ce dont cet article discutera en se penchant davantage sur un champ qui m'est plus familier : celui des affaires sociales.

En effet, depuis le début des années soixante-dix et suite aux réformes majeures qui transformèrent les secteurs de la santé et du bien-être social à partir des recommandations de la fameuse Commission Castonguay-Nepveu, le champ de la santé et du bien-être a probablement été pour les sociologues un débouché aussi important que celui de l'éducation l'avait été durant les années soixante. Que ce soit dans un des nombreux services du ministère des Affaires sociales (MAS) ou encore dans un des innombrables établissements [68] du réseau des affaires sociales — centres d'accueil (C.A.) ; centres locaux de services communautaires (C.L.S.C.) ; centres hospitaliers (C.H.) ; centres de services sociaux (C.S.S.) ; conseils régionaux de la santé et des services sociaux (C.R.S.S.S.) ; centres hospitaliers avec département de santé communautaire (C.H.-D.S.C.) — les diplômés de sciences sociales ont donc eu accès en grand nombre à différents postes d'administrateurs, d'agents de recherche ou encore d'organiseurs communautaires, pour ne nommer que les catégories d'emploi qui, me semble-t-il, leur sont le plus fréquemment accessibles. Qui plus est, un secteur du monde des affaires sociales a offert et offre encore des débouchés particulièrement intéressants aux sociologues et autres spécialistes des sciences sociales, tant en termes de nombre d'emplois disponibles qu'en termes de l'idéologie d'intervention qu'il véhicule ; ce secteur est celui de la « santé communautaire ».

Or, malgré le dévouement et les bonnes intentions des sociologues et autres œuvrant dans les services publics, que ce soit en santé communautaire ou ailleurs, au moins deux questions fort importantes se posent face à leurs interventions. La première est la suivante : au service de qui œuvre-t-on dans les secteurs gouvernementaux et paragouvernementaux ? Car, au-delà des grandes déclarations de principe des programmes gouvernementaux qui se veulent tous pour « le plus grand bien-être de la population », on se rend souvent compte que les intérêts de la bureaucratie et des professionnels qu'elle emploie sont loin d'être négligés. Qu'en est-il donc alors ?

La seconde question pourrait s'énoncer ainsi : attendu les contraintes structurelles énormes qui pèsent sur les services gouvernementaux, les sociologues désireux d'être des agents de changement social peuvent-ils l'être dans ces organismes ? La plupart des sociologues que je connais dans les milieux gouvernementaux ont été confrontés tôt ou tard à ces questions et elles sont sources de bien des angoisses et bien des remises en question. Y ayant été confronté moi-même, et ayant trouvé ce qui me semble être une avenue de réponse satisfaisante, du moins temporairement, c'est cette avenue que j'aimerais explorer plus à fond au cours des pages qui suivent. Bien que mes commentaires s'articulent surtout autour de la santé communautaire, il me semble qu'on peut les transposer quasi intégralement dans les autres secteurs de l'intervention étatique.

Entre l'université et le D.S.C.

En guise de conclusion à ces remarques préliminaires, j'aimerais préciser quelques jalons de mon itinéraire professionnel des dernières [69] années qui pourront aider le lecteur à saisir à partir de quelles expériences mes questions et mes réponses à propos de l'intervention sociologique en milieu gouvernemental se sont structurées.

En effet, depuis huit ans déjà, j'oscille entre l'université et la pratique dans des organismes de santé communautaire, en particulier les D.S.C. ; ce va-et-vient est à la fois écartelant et inconfortable mais il est fort stimulant car il amène inévitablement à réfléchir sur les possibilités et les limites de l'intervention sociologique. J'ai donc complété une maîtrise en sociologie alors que je travaillais à temps complet comme agent de recherche dans un D.S.C. de la région de Québec. J'ai ensuite quitté cet emploi pour effectuer des études doctorales en sociologie aux États-Unis ; depuis mon retour au Québec, j'ai enseigné en médecine et travaillé comme consultant auprès de divers établissements du réseau des affaires sociales et je suis depuis juin 1981 professeur de sociologie de la santé à l'École des sciences infirmières de l'Université Laval, tout en mettant la dernière main à ma thèse de doctorat, qui porte sur la possibilité pour des professionnels œuvrant en santé communautaire de développer des stratégies d'interventions plus politisées, et en développant des projets de

recherche-action en collaboration avec des organismes du milieu de la santé.

J'ai donc en quelque sorte vécu (et vis encore...) viscéralement les grandes tensions qui existent entre université et marché du travail, entre sciences exactes et sciences sociales, entre départements disciplinaires et écoles professionnelles, et, finalement, entre recherche fondamentale, recherche appliquée et recherche-action. Et certaines de ces tensions sont peut-être davantage aiguës lorsque, formé dans une discipline telle que la sociologie, dont le savoir et le prestige sont loin d'être établis, on est quotidiennement confronté à la médecine, archétype d'un pouvoir et d'un savoir écrasants. Tout cela colore donc nécessairement les propos qui suivent.

Une problématique alternative de l'intervention sociologique en milieu public et para-public

Il me semble que dans la littérature récente, on peut dégager trois grands courants de pensée à propos du rôle des professionnels, et en particulier des sociologues et autres diplômés de sciences sociales, dans les services gouvernementaux. J'ai étiqueté ces courants « glorificateur », « structuraliste pessimiste » et « alternatif », et c'est surtout sur le troisième qu'il m'apparaît important d'insister car c'est de là que, à mon sens, proviennent les réponses les plus prometteuses aux deux questions évoquées plus haut.

[70]

Le courant « glorificateur »

Ce premier courant réfère à l'image que se font plusieurs sociologues de l'utilité ultime de leur discipline pour orienter les politiques et développer les techniques d'intervention sociale — de « social engineering » pour reprendre l'expression anglo-saxonne consacrée — afin de régler les problèmes sociaux qui affligent les

sociétés contemporaines. Ce courant de pensée, qu'on retrouve à bien des endroits, n'a nulle part été plus vivace me semble-t-il qu'à travers une certaine sociologie américaine des années soixante, dont le fameux livre de Daniel Bell, *The End of Ideology* (1960), et un certain discours prononcé en 1962 par le président Kennedy à l'Université Yale, sont souvent identifiés chez nos voisins du Sud comme les manifestations les plus typiques. Pour Bell et d'autres du même acabit, si on va à l'essentiel de leurs propos, la société américaine était alors en pleine prospérité économique ; il s'y était développé, au-delà des divisions sociales, un certain consensus selon lequel la solution des problèmes sociaux ne devait plus venir des idéologies politiques — d'où le titre du livre évoqué plus haut — mais bien plutôt des techniques de modelage de la société que les sciences sociales étaient à mettre au point et par lesquelles tous les citoyens verraient leurs besoins comblés.

La dénonciation par la sociologie radicale américaine des usages fort ambigus qui furent alors faits des sciences sociales, en particulier de la tristement fameuse « opération Camelot », où des résultats de recherches soi-disant conduites pour le bien-être de la population servaient à alimenter les militaires en informations utiles pour lutter contre le communisme, et l'éclatement, à la fin des années soixante, de la révolte violente des Noirs et des étudiants, montrèrent éloquemment qu'il était vain de vouloir se situer au-delà de l'idéologie et de prétendre régler « techniquement » les problèmes d'inégalités qui rongent la société américaine.

Prétendre, à l'instar des Durkheim, Conte et bien d'autres depuis, que la sociologie et les autres sciences sociales sont les « nouvelles sciences » qui permettent de définir à la fois une nouvelle morale sociale et les outils permettant de mettre cette morale en application me semble donc, et je l'ai brièvement illustré par l'exemple américain, une « glorification » illusoire de ces sciences, glorification dont la tentation demeure cependant très forte lorsqu'elles côtoient le pouvoir politique. Les sociologues et autres qui y céderaient par les temps qui courent risquent fort de se voir affligés des désillusions qui frappèrent, par exemple, les sociologues de Laval après la gigantesque opération du B.A.E.Q., dont les suites politiques ne furent pas particulièrement conformes à l'utopie qui les avait animés.

[71]

Le courant « structuraliste pessimiste »

Si les sociologues œuvrant en milieu gouvernemental peuvent difficilement, à mon point de vue du moins, se prétendre les grands définisseurs des politiques et les grands techniciens de leur mise en oeuvre, que peuvent-ils donc faire dans ce milieu ?

Si l'on croit les écrits d'auteurs qu'on peut regrouper en un second courant de pensée que je qualifierais de « structuraliste pessimiste », la fonction première des organismes gouvernementaux pourrait bien être de donner des emplois bien rémunérés à une « nouvelle petite bourgeoisie » œuvrant au sein « d'appareils » dont le rôle premier, dans le « capitalisme monopoliste d'État », est de participer à maintenir un ordre social propice à l'accumulation du capital. On aura reconnu là la rhétorique structuro-marxiste, qui laisse généralement l'impression que bien que les organismes gouvernementaux et para-gouvernementaux puissent avoir une certaine « indépendance » face au capital, ils n'y sont pas moins assujettis. Même les expériences les plus contestataires et les plus progressistes tentées parfois par certains de ces organismes ne serviraient en bout de ligne, comme l'a si brillamment montré Helfgot (1981) dans son livre *Professional Reforming : Mobilization for Youth and the Failure of Social Sciences*, qu'à mieux faire réintégrer l'ordre dominant à des populations marginales.

*L'effet des deux premiers courants
sur l'intervention sociologique*

Si l'on tente de regarder le genre de réponses qu'on peut obtenir aux deux questions posées au début de cet article à partir de ces deux premiers courants de pensée, courants que j'ai fait ressortir ici de façon davantage « idéale-typique » qu'en les illustrant de façon systématique, on en arrive aux constatations suivantes.

À la question de savoir au service de qui travaillent les institutions gouvernementales, on serait tenté de répondre : au service du pouvoir

et au service des professionnels eux-mêmes, mais surtout pas au service de la population... Quant à la possibilité de participer à des activités de changement social visant une société plus égalitaire évoquée dans la seconde question, elle semblerait des plus minces, toute action faite au sein de ces structures si contraignantes semblant presque à coup sûr vouée à renforcer des pouvoirs en place dont, aussi inconfortable que cela puisse paraître, on fait inévitablement partie quand on est employé gouvernemental.

Ce genre d'analyse, à laquelle en arrivent intuitivement plusieurs diplômés des sciences sociales qui ont tenté de faire des choses au [72] sein des appareils gouvernementaux, a souvent des conséquences que je qualifierais de catastrophiques et qui se manifestent généralement chez eux par une des trois réactions suivantes. La première est la démobilisation, c'est-à-dire une renonciation à toute envie de faire avancer quoi que ce soit et l'acceptation du statut de gratte-papier ne travaillant que pour la paye. La seconde est la dépression plus ou moins profonde : on garde son envie de faire des choses mais on ressent au plus profond de soi l'impossibilité quasi totale d'y parvenir et, étant donné l'état du monde du travail, on s'accroche à son emploi faute de pouvoir trouver autre chose en se maudissant chaque matin de n'avoir pas le courage d'aller ailleurs. Étant en contact avec plusieurs professionnels de ces milieux, c'est une réaction que j'y retrouve avec une fréquence inquiétante. La troisième réaction, qui est peut-être la plus saine mais qui est la plus rare, est l'abandon de son poste pour aller œuvrer hors de la structure gouvernementale, là où il y a possibilité de faire changer les choses ; c'est la réaction de quelques militants qui acceptent de faire le grand saut dans des conditions de vie souvent infiniment moins confortables que les douillettes conventions collectives gouvernementales, ou encore celle des quelques privilégiés qui peuvent trouver un emploi bien rémunéré leur permettant de travailler avec des possibilités de résultats plus évidents qu'au sein de la bureaucratie publique ou para-publique.

Une problématique alternative

Face à tout cela, il me semble se dessiner dans la littérature un troisième courant de pensée qui, en plus de redonner espoir aux professionnels œuvrant dans les structures gouvernementales sans nier les contraintes structurelles énormes auxquelles ils sont assujettis, leur suggère des pistes concrètes d'action. C'est en ce sens que je le qualifie « d'alternatif », parce qu'il semble justement offrir des alternatives via une théorie des sociétés modernes et du changement social, grâce à une utopie, nécessaire à toute action, de même que grâce à des avenues d'action encore largement à expérimenter.

C'est dans les ouvrages récents d'Alain Touraine, c'est-à-dire celui où il fonde la théorie et la méthode de sa « sociologie permanente » (1978a) et ceux où l'on voit cette méthode en opération (1978b, 1980), que me semblent se retrouver bien des éléments de cette problématique « alternative ». Je ne prétends pas rendre ici justice à la pensée monumentale et complexe de Touraine, non plus qu'aux nombreuses critiques, souvent justifiées, dont il a été l'objet, en particulier à propos de ses derniers livres. Il me semble cependant que son idée de base est d'une richesse indéniable ; selon [73] lui, des professionnels et des technocrates de plus en plus prolétarisés (et de plus en plus déprimés ajouterai-je) dans des organisations bureaucratiques dont le gigantisme ne fait que croître, faisant alliance avec des militants œuvrant à reconquérir dans divers secteurs de la vie quotidienne un droit à disposer d'eux-mêmes, donneront naissance au mouvement anti-technocratique qui aura, pour la société post-industrielle, la même importance que le mouvement ouvrier a eu pour la société industrielle. La Revue internationale d'action communautaire offre depuis maintenant trois ans des articles théoriques et des comptes rendus d'expériences vécues dans divers champs sociaux (santé, logement, éducation populaire, média, etc.) se situant aussi, me semble-t-il dans cette problématique alternative.

On pourrait donc, tout en œuvrant dans des organisations gouvernementales, travailler vraiment au service des populations, en particulier les plus pauvres, et promouvoir des changements sociaux menant progressivement à une société plus égalitaire, si l'on développait les alliances appropriées avec les groupes militants

pertinents. Voilà, me semble-t-il, tout un programme d'action de nature à redonner espoir à tous les diplômés de sciences sociales œuvrant en milieu public, et laissant place à de nombreuses innovations. Ainsi, il est peut-être malgré tout possible d'être employé dans un milieu gouvernemental sans être automatiquement un « récupéré » paralysé par le système... Voyons donc, concrètement, ce que cela peut vouloir dire pour ceux et celles qui œuvrent dans le monde de la santé communautaire.

Application de la problématique alternative au cas de la santé communautaire québécoise

La santé communautaire au Québec

J'ai mentionné plus haut que, dans le champ des affaires sociales, le secteur de la santé communautaire, tant à cause du nombre d'emplois qu'il a ouverts à des sociologues et anthropologues qu'à cause de l'idéologie qu'il véhicule, avait été un des endroits fort intéressants où des diplômés de sciences sociales pouvaient œuvrer depuis 1970.

Mais qu'est-ce au juste que la « santé communautaire » ? En effet, bien que l'apparition de cette notion date d'environ une dizaine d'années au Québec, elle avait été utilisée bien avant dans plusieurs autres pays et elle est encore loin, même ici, de revêtir une [74] signification uniforme pour tous ses utilisateurs. J'ai eu l'occasion, en compagnie d'une collègue, de développer ailleurs avec passablement de détails ce qu'on entend par cette notion (Conill et O'Neill, 1981) ; les paragraphes suivants font ressortir l'essentiel de ce texte.

On peut donc considérer la santé communautaire, dans les pays industrialisés du moins, comme une façon différente d'organiser la distribution des services de santé. En effet, depuis la fin de la seconde guerre mondiale, ces services avaient eu tendance à se structurer de façon à peu près similaire dans la plupart des pays à économie capitaliste avancée. D'une part, la médecine étant devenue très spécialisée, l'hôpital devint le lieu principal de distribution des soins avec son appareillage technologique sophistiqué et ses innombrables

catégories de personnel auxiliaire ; d'autre part, les gouvernements prirent sur eux de favoriser l'accès universel à ces soins hospitaliers, en stimulant la mise sur pied de régimes d'assurance-hospitalisation et d'assurance-santé qui éliminent en totalité ou en partie la barrière financière. Or, étant donné l'accélération fantastique des coûts de ces systèmes de santé, spécialisés et accessibles, les États ont dû imaginer des façons différentes et potentiellement moins coûteuses de distribuer les soins. C'est dans ce contexte qu'il faut situer le mouvement général vers la santé communautaire qu'on a pu observer, surtout à partir du milieu des années soixante, dans les pays industrialisés.

En faisant ressortir les constantes des différentes définitions qui ont été données du concept, nous en sommes arrivés à suggérer que la santé communautaire est l'approche qui a pour objectif d'améliorer l'état de santé de la population par des mesures préventives, curatives et de réadaptation, en rapport avec d'autres mesures multisectorielles appliquées par l'intermédiaire d'une équipe multidisciplinaire de santé et impliquant la participation de la population ; cette approche a comme point de départ une population géographiquement définie à laquelle on fournit des soins de santé primaires qui sont le premier niveau d'un système régionalisé de soins, établi selon les principes d'une planification participante qui doit déboucher sur un système national de santé.

De plus, toujours dans le texte cité plus haut, il nous est apparu conceptuellement et pratiquement utile de dégager deux dimensions du concept de santé communautaire qui sont à la limite contradictoires mais qui n'en, sont pas moins présentes dans la plupart des définitions. On retrouve d'abord un pôle « technocratique » dans la santé communautaire, où est présente la préoccupation de pratiquer une gestion plus rationnelle des ressources déployées en santé, en les régionalisant et en déterminant des niveaux de soins hiérarchisés du [75] simple au complexe (soins de première, deuxième et troisième lignes) où le personnel est utilisé en fonction de son niveau de qualification. On retrouve aussi dans le concept de santé communautaire un pôle « participatif » qui insiste sur la nécessaire implication de la population, tant dans la prise en charge de sa propre santé qu'en relation avec la gestion des institutions d'un système de santé où prévention, traitement et réadaptation seraient intégrés. Notons enfin que la santé communautaire est d'abord et avant tout une

approche de technocrates et de professionnels, qui a été le plus souvent parachutée d'en haut sur les communautés, avec pour effet, paradoxalement, de souvent assimiler ou éliminer des efforts locaux de prise en charge de la santé qui existaient déjà dans plusieurs milieux.

Au Québec, la santé communautaire est née au début des années soixante-dix, dans le prolongement direct de ce qui s'appelait l'hygiène publique ou la santé publique, c'est-à-dire des activités de prévention (vaccinations, dépistage de problèmes de vision et d'audition en milieu scolaire, éducation sanitaire aux femmes enceintes et à l'école, etc.) dispensées auparavant par le réseau des unités sanitaires et des services de santé municipaux. En effet, c'est afin d'intégrer au réseau des affaires sociales nouvellement formé ces fonctions de prévention que l'expression « santé communautaire » est née et que deux types d'organismes, les centres locaux de services communautaires (C.L.S.C.) et, de façon plus directe encore, les départements de santé communautaire (D.S.C.), ont reçu le mandat d'être les nouveaux agents de la santé publique au Québec. Pour reprendre la définition qu'en propose celui qui en fut un des principaux promoteurs au Québec, la santé communautaire est « l'art et la science d'améliorer l'état de santé de la population, de prévenir la maladie et de promouvoir l'efficacité des services de santé par la coordination des efforts communautaires » (Rochon, 1977, p. 470). Cette définition est très proche des définitions usuelles du concept de santé publique mais on considère généralement (ibid., p. 470) qu'il faut tenir compte de deux autres facteurs pour rendre vraiment compte de la situation actuelle au Québec : la nécessaire complémentarité entre soins curatifs et préventifs et l'implication plus grande de la population dans les affaires de santé.

En résumé, et bien que ce concept soit encore loin d'être univoque, on peut donc dire que la santé communautaire au Québec, ce sont les activités déployées principalement par deux types d'organismes du réseau des affaires sociales, les C.L.S.C. et surtout les D.S.C., dans le but d'offrir à la population des services appropriés et bien coordonnés où l'on fait place à la participation de la population.

[76]

*Les sociologues et autres diplômés des sciences sociales
dans les organismes de santé communautaire :
une typologie*

Par les emplois offerts, qui requéraient une formation en sciences sociales dans plusieurs cas, de même que par le discours qu'ils véhiculaient, où il était question de participation, de prise en charge de la population par elle-même, de santé globale, de structures gouvernementales qui devenaient créatrices de changement social, etc., les C.L.S.C. et les D.S.C. attirèrent bon nombre de sociologues et anthropologues à partir de 1970, bien qu'il n'y ait pas à ma connaissance de données permettant de vérifier empiriquement combien exactement. Le texte de Joubert et Filion présenté dans le présent volume montre fort éloquemment la distance qui existe entre le discours officiel et flamboyant et les pratiques des sociologues et anthropologues dans les organismes de santé communautaire. Je n'insisterai donc pas là-dessus.

J'aimerais plutôt suggérer une typologie des postes où l'on retrouve des sociologues et anthropologues en santé communautaire et tenter de voir comment le fait d'appartenir à l'une ou l'autre de ces catégories de personnel risque d'influencer l'idée que l'on se fait de l'intervention sociologique en milieu gouvernemental. N'ayant ici encore aucune donnée systématique pour étayer mes hypothèses, il me semble néanmoins utile de les soumettre, ne serait-ce que pour éviter de laisser croire que la problématique alternative évoquée plus haut concerne au même titre tous les sociologues et anthropologues œuvrant en santé communautaire, indépendamment de leur formation de base ou des fonctions qu'ils occupent dans l'organisation.

Le premier groupe est celui des administrateurs * ; bon nombre de sociologues et d'anthropologues sont en effet directeurs de C.L.S.C.,

* Je suis reconnaissant à Michel Poupart, sociologue travaillant au syndicat des employés cols blancs de la ville de Montréal, d'avoir rappelé à mon attention la quantité non négligeable de sociologues œuvrant, un peu partout, dans des postes de nature carrément administrative.

coordonnateurs de services, responsables de personnel, ou exercent d'autres fonctions de cadres ayant une responsabilité hiérarchique envers du personnel. Ces personnes, par la position qu'elles occupent, sont probablement moins portées à se poser de grandes questions métaphysiques sur la façon dont leur organisation, si ouverte et si communautaire soit-elle, peut servir de caution à l'ordre dominant. Ce sont des « patrons » et ils essaient, dans des [77] conditions souvent extrêmement précaires de restrictions budgétaires et de tracasseries administratives sans fin, de faire fonctionner le mieux possible leurs organisations.

C'est donc surtout parmi les deux autres groupes de postes auxquels ont accès sociologues et anthropologues dans le secteur de la santé communautaire, c'est-à-dire d'une part les postes d'agents de recherche et d'autre part les postes de dispensateurs de services (qui sont le plus souvent, me semble-t-il, des postes en animation sociale ou en organisation communautaire), que se vivent peut-être de façon plus aiguë les dilemmes soulevés plus haut. En effet, le genre de recherche que l'on fait dans ces organismes est plus souvent qu'autrement de la recherche à court terme pour des fins de gestion, qui laissent difficilement place à l'élaboration de problématiques fouillées ou à la possibilité d'orienter de façon cohérente les politiques et les priorités ; cela a souvent comme conséquence d'amener les chercheurs à se poser des questions parfois angoissantes sur leur rôle et leur utilité réelle pour les populations que leur organisme est censé desservir. Trois textes du présent volume, écrits par des gens occupant des fonctions de recherche dans des établissements du réseau des affaires sociales, font état de façon très éclairante de ces questionnements (voir les textes de Michelena en relation avec les C.S.S., de Deschamps et al. pour les D.S.C. et de Lalonde pour la Fédération des C.L.S.C.).

C'est cependant chez les animateurs sociaux et les organisateurs communautaires que le questionnement quotidien est sans doute le plus aigu ; mieux que personne, en effet, ils sont en mesure de voir jusqu'où leur organisation est prête à jouer le jeu de la participation et à devenir un agent de changement. Bien des diplômés de sciences sociales ont abandonné ces postes, ou encore se sont fait mettre dehors, en particulier lors de la vague de défaveur à l'égard de l'organisation communautaire qui déferla sur les C.L.S.C. à partir de 1974 (Lesemann,

1981, chap. 5), car c'est là, sur le terrain, que les contradictions sont les plus flagrantes et qu'il est le plus difficile d'éluder les interrogations.

Il me semble donc qu'une problématique alternative de l'intervention sociologique en santé communautaire, dont nous verrons plus loin comment elle se manifeste déjà en plusieurs endroits, répondrait davantage aux questions et aux besoins des sociologues œuvrant en recherche ou sur le terrain qu'aux interrogations de ceux qui sont administrateurs. Auparavant, il est cependant intéressant de souligner comment certains des jugements qu'on peut émettre sur la capacité des professionnels d'intervenir à partir du milieu [78] gouvernemental, en s'inspirant des deux premiers courants de pensée identifiés plus haut, ont de fait été portés sur les sociologues et autres œuvrant dans le monde de la santé.

L'intervention sociologique et anthropologique en santé communautaire selon les deux premiers courants théoriques

Si l'on reprend en les caricaturant presque les arguments suggérés par les deux premières avenues théoriques explorées plus haut, les organismes de services publics seraient en quelque sorte « par nature » voués à maintenir l'ordre établi et ne pourraient pas être des agents de changement social ni offrir adéquatement à la population les services auxquels elle serait censée avoir droit. Ils serviraient d'abord les intérêts des gens qu'ils emploient et si d'aventure un groupe de ces employés prétendait davantage que les autres vouloir aider la population, il ne faudrait voir là qu'un argument idéologique utilisé pour se gagner davantage de prestige, de postes ou de gratifications et non pas une capacité réelle de ces employés d'améliorer le sort de leurs clients. Au moins deux auteurs québécois, qui se sont penchés de près sur l'évolution du système de santé, portent à l'égard de la santé communautaire et, par ricochet, des sociologues et anthropologues — si bien intentionnés soient-ils — qui y travaillent, des jugements à peu près de cette nature.

À travers plusieurs de ses écrits, Frédéric Lesemann (1978, 1979, 1981) s'est penché sur l'évolution des politiques « communautaires » dans le monde de la santé et des services sociaux, ainsi que sur

l'évolution des C.L.S.C. En parlant des organisateurs communautaires, il n'hésite pas à prétendre que même s'ils sont le groupe professionnel le plus vendu aux idées de participation et de changement de la société dans les C.L.S.C., leurs propres intérêts ne sont jamais bien loin derrière. Écoutons-le :

La fraction techno-professionnelle des agents « communautaires » (...) est formée d'acteurs qui représentent une fraction spécifique de la nouvelle petite bourgeoisie, formée en sciences sociales ou issue des structures religieuses, qui se trouve dans une position intermédiaire entre l'univers ancien des professionnels et des institutions propres au capitalisme libéral dont elle fait la critique (d'où son comportement d'opposition tant aux médecins (...) qu'à la bureaucratie), et l'univers de l'organisation technocratique du capital monopoliste dont l'instauration (...) risque d'entraîner sa mise à l'écart (1981, p. 213).

Effectivement, Lesemann le montre bien dans le même texte, les agents communautaires seront évincés ou ils ne seront acceptés que [79] dans la mesure où ils serviront à attirer la clientèle dans des C.L.S.C. de plus en plus médicaux et de moins en moins communautaires.

Décrivant les jeux de pouvoirs entre les anciennes élites traditionnelles et les nouveaux professionnels, constitués principalement des représentants d'une nouvelle classe moyenne canadienne-française ayant trouvé dans l'État les emplois que le monde anglophone de l'industrie et de la finance lui refusait, Marc Renaud écrit pour sa part :

Alors que médecins, infirmières et communautés religieuses avaient, à toutes fins utiles, le contrôle des institutions sanitaires à la fin des années 1960, ce sont maintenant des économistes, des comptables, des démographes, des épidémiologistes, des spécialistes de la recherche opérationnelle, des administrateurs certifiés et des sociologues (...) qui donnent le ton aux politiques gouvernementales, au grand dam d'ailleurs des anciens détenteurs de pouvoir (1981, p. 524).

Mais, d'ajouter Renaud, la population ne sort pas nécessairement gagnante de cette « dynamique sans changement » où une élite en remplace une autre (Renaud, 1977).

En résumé, le message de ces auteurs est clair : en tant que sociologues et anthropologues, dans les organismes de santé communautaire, nous travaillons d'abord et avant tout pour notre propre intérêt qui, par ricochet, maintient ou renforce le statu quo économique et politique et les intérêts dominants. Si nous nous rattachons à certains idéaux de participation, de santé globale, etc., nous faisons presque preuve de « fausse conscience » car cette idéologie est congruente avec les nécessités économiques du pouvoir dominant. On reste avec l'impression que la mécanique du capitalisme monopoliste d'État est implacable et sans faille et que, aussitôt que, en tant que sociologue ou anthropologue, on devient employé gouvernemental, on ne peut faire autrement que d'être avalé par l'ogre. À partir de ce type d'analyse et de prise de conscience, il ne semble donc rester, comme nous l'avions évoqué plus haut, que peu d'alternatives pour ceux qui travaillent en santé communautaire : renoncer à toute velléité progressiste et faire son travail de neuf à cinq en se fermant les yeux et les oreilles ou encore en traînant jour après jour sa « conscience coupable » ; garder son emploi et confiner ses actions militantes aux heures de loisirs ou encore au syndicalisme ; ou encore abandonner son emploi (ou se faire mettre à la porte) pour rejoindre les rangs plus idéologiquement confortables, mais beaucoup moins payants, de groupes marginaux ou d'organisations militantes.

[80]

*Une problématique alternative de l'intervention
sociologique et anthropologique en santé communautaire :
quelques exemples concrets en C.L.S.C. et D.S.C.*

Mais, heureusement oserais-je dire, la machine n'est pas aussi parfaite et inébranlable qu'elle le semble à prime abord. Frédéric Lesemann, malgré ses coups de massue analytiques, l'admet :

Si l'analyse théorique tend à produire l'image d'une grande cohérence des interventions de l'État et d'une évolution inéluctable vers la « normalisation », il n'en demeure pas moins que dans la pratique, les choses sont fort différentes et sans aucun doute beaucoup moins évidente. Les divergences, les résistances sont multiples en nature et en intensité. Les jeux sont loin d'être faits (1979, p. 15).

Un peu moins optimiste est la vision de Renaud, qui souligne que « malgré des indications contraires et même si les jeux ne sont pas encore faits, (...) la poursuite d'un renouveau de la pratique et de l'organisation de la prise en charge socio-sanitaire (a) échoué dans les C.L.S.C. » (Renaud, 1981, p. 522). C'est donc ici, me semble-t-il, qu'on peut introduire avec profit le courant de pensée alternatif évoqué dans la seconde partie de ce texte.

Y a-t-il, dans les pratiques, des phénomènes qu'on peut observer, des alliances qui se développent entre professionnels de la santé communautaire et groupes militant à l'extérieur des organisations, qui nous autorisent à croire qu'effectivement, cette façon alternative de concevoir les interventions sociologiques et anthropologiques n'est pas seulement une vue de l'esprit ? Il me semble que oui et, avant d'en donner quelques exemples, il me paraît utile, en référant aux deux pôles de la santé communautaire évoqués plus haut — à savoir le pôle « technocratique » et le pôle « participatif », de soulever brièvement une hypothèse en rapport avec l'évolution de la santé communautaire au Québec *, hypothèse qui nous aidera à déterminer où l'on devrait regarder en priorité pour voir ces alliances se dessiner. L'espace manque ici pour la développer avec toute l'ampleur voulue mais elle me semble néanmoins utile à formuler.

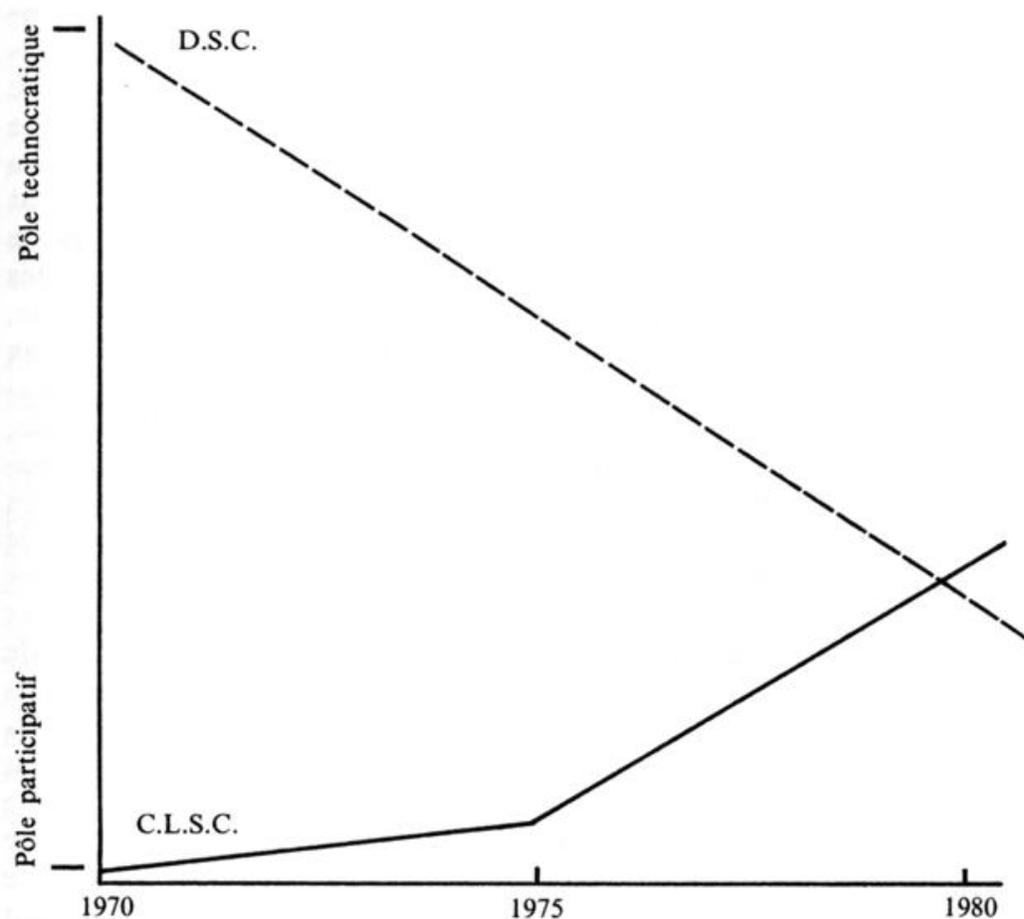
[81]

En bref, on pourrait dire que la dimension « participative » de la santé communautaire a surtout été véhiculée, au début des années 1970, par les C.L.S.C., alors qu'à leurs débuts, les D.S.C. se rattachaient carrément à la dimension « technocratique » de cette approche à la

* Cette hypothèse est née de discussions menées avec Eleonor Conill à propos de la santé communautaire, lors de la rédaction du texte cité plus haut. Je prends ici la responsabilité de sa formulation telle que je la conçois, mais elle est le produit d'une réflexion collective.

distribution des soins de santé. À mesure que la décennie s'écoulait, il m'apparaît qu'on a pu observer une désaffection de plus en plus grande des C.L.S.C. face à la participation, désaffection dont un tournant majeur fut sans doute les événements qui eurent pour effet de progressivement sonner le glas de l'organisation communautaire dans la majorité de ces organismes (voir Lesemann, 1981, chap. 5). À l'inverse, il me semble que depuis 1974, les D.S.C. se sont progressivement ouverts à la dimension communautaire et participative de leur travail (O'Neil, 1981). Le graphique 1 illustre cette double évolution.

GRAPHIQUE 1 — Évolution durant les années 1970 des C.L.S.C. et D.S.C. en regard des pôles participatif et technocratique de la santé communautaire.



[82]

Si cette façon de voir est conforme à la réalité, on pourrait s'attendre, au début des années 1980, à retrouver en C.L.S.C. un certain nombre d'expériences qu'on peut rattacher à la problématique alternative de l'intervention sociologique en milieu gouvernemental et para-gouvernemental évoquée plus haut, mais beaucoup moins qu'au début des années 1970. De même, on pourrait s'attendre à trouver en nombre croissant de telles expériences en D.S.C., bien que ces organismes soient peut-être plus portés, par nature, vers le technocratique que vers le participatif.

Comme l'univers des D.S.C. est celui que je connais davantage, c'est là surtout que je prendrai mes exemples pour illustrer comment il est possible de travailler en fonction de la population, et en particulier des segments les plus défavorisés de celle-ci, même en évoluant dans des organismes gouvernementaux où les pressions à faire le contraire sont énormes. J'aimerais relever tout de même deux expériences en C.L.S.C. qui rendent bien compte des possibilités et des limites de cette façon alternative d'envisager l'intervention sociologique en santé communautaire. La première, décrite dans un article de Jean Lavigne (1978), est l'exemple parfait d'une alliance établie entre des fonctionnaires du ministère des Affaires sociales, horrifiés de la façon cavalière dont leurs supérieurs avaient traité une délégation d'usagers d'un C.L.S.C., et des membres de cette délégation ; cette alliance fut si efficace que les hautes autorités du MAS durent revenir sur leur décision. Quant à la seconde, elle a trait à la fameuse affaire « Chamberland-Hétu », où deux employés d'un centre de santé de Témiscamingue ayant des pratiques collant de très près aux intérêts de la population locale, indienne en partie, mais de beaucoup moins près à ceux d'Hydro-Québec et d'autres institutions en place, furent remerciés de leurs services. Ces mises à pied déclenchèrent un double mouvement de solidarité et de soutien, tant dans la population locale que parmi des professionnels de la santé communautaire ; ceux-ci vinrent des quatre coins de la province à une rencontre tenue à Montréal, de laquelle un mouvement, ayant déjà à son actif deux brochures critiques très largement diffusées sur le devenir de la santé communautaire québécoise (Mouvement du 23 janvier, 1981a et 1981b), est né. Ces brochures critiques sont une autre illustration d'une alliance entre professionnels et militants sur des thèmes précis (affaire Chamberland-

Héту, grossesse et accouchement), qui risque de déboucher sur des pratiques professionnelles et des services collant davantage aux besoins de la population. Venons-en aux D.S.C.

Un *premier exemple* de la volonté de certains D.S.C. de s'allier à des groupes militants sur certains dossiers a trait aux luttes menées par un groupe de citoyens afin d'empêcher la municipalité d'établir [83] un site d'enfouissement sanitaire des ordures ménagères dans leur quartier, site qui menaçait potentiellement la salubrité de l'environnement et qui dégradait considérablement un secteur où des investissements publics substantiels avaient été faits récemment afin d'en améliorer le potentiel récréatif. Dans ce cas, le D.S.C. s'est rangé publiquement du côté des citoyens, en plus de leur fournir une assistance logistique et technique pour monter et défendre leur dossier.

Un *second exemple* concerne l'implication de plusieurs professionnels des D.S.C., parfois même à l'insu de leurs employeurs, dans le dossier des « cliniques Lazure ». En effet, 24 des 32 C.H.-D.S.C. du Québec ont été approchés afin de mettre sur pied une de ces cliniques de planning comportant divers services, dont celui de l'avortement thérapeutique, qui a suscité des résistances gigantesques de la part de plusieurs milieux hospitaliers. En de nombreux endroits, les professionnels des D.S.C. se sont alliés à des groupes de pression composés d'organismes de planning, de groupes féministes, de journalistes, etc., et leur ont fourni informations, données et renseignements sur les lieux et personnes qui étaient des obstacles au sein de l'hôpital, allant même parfois jusqu'à prendre position en milieu hospitalier ou dans la presse afin de permettre que des services auxquels les femmes et les couples ont légalement droit soient disponibles dans leur région.

Un *troisième exemple* concerne l'ouverture, dans plusieurs D.S.C., de postes d'animateurs communautaires ou d'animateurs en santé, postes qui étaient jusqu'à tout récemment quasi absents de ces organismes. L'engagement de ces personnes n'est évidemment pas une garantie automatique d'alliances avec la population et peut parfois servir, comme c'est souvent le cas dans les organismes gouvernementaux, à convaincre des gens « pas toujours d'accord » d'accepter les services que leur propose l'organisation. Dans plusieurs cas, cependant, et en particulier sur des dossiers tels que la santé et la sécurité en milieu de travail ou encore les services de santé en période

de grossesse et d'accouchement, des collaborations étroites se sont développées entre certains professionnels des D.S.C. et des groupes syndicaux ou militants, collaborations qui ont permis à ces dossiers de cheminer infiniment plus rapidement que s'ils avaient été menés seulement par l'une ou l'autre des parties.

Un *quatrième exemple* concerne la participation de plusieurs dizaines de professionnels des D.S.C. à l'organisation et au déroulement de la série de onze colloques régionaux sur la grossesse et l'accouchement organisés sous les auspices de l'Association pour la santé publique du Québec en 1981, colloques qui eurent pour effet de donner à plusieurs milliers de femmes l'occasion de s'exprimer [84] sur les services reçus durant cette période de leur vie. En plusieurs endroits, comme en témoignaient les présentations de femmes venues des quatre coins de la province pour faire à Québec, en octobre 1981, la synthèse des colloques régionaux, des groupes de femmes se sont organisés afin de voir à ce que les recommandations de leur colloque régional ne restent pas lettre morte. Dans plusieurs cas, on retrouve des professionnelles des D.S.C. dans ces groupes ; qu'elles y participent durant leurs heures régulières de travail ou en dehors de ces heures, elles peuvent apporter des informations de première main et, à l'inverse, s'inspirer de l'expérience pour la réorganisation des services offerts par leur organisme.

Et on pourrait allonger la liste, peut-être pas indéfiniment, mais sans doute assez longtemps pour montrer qu'il existe effectivement bien des exemples d'alliances (ne conduisant pas toujours à des succès il faut bien l'admettre) entre des professionnels et des groupes militants. Cela m'amène à croire que la problématique alternative évoquée plus haut n'est pas seulement un rêve ou une vue de l'esprit mais que, sans toujours l'avoir articulée théoriquement, bien des gens y ont recours. Il faut évidemment mentionner que ces alliances sont problématiques à bien des égards, ponctuelles le plus souvent, et perpétuellement mises en doute par les groupes militants, qui ont souvent pu naître et exister fort bien sans avoir coopéré avec des organismes gouvernementaux et qui ont généralement une peur bleue de se faire contrôler par eux ou récupérer à leurs fins. Il n'en reste pas moins que malgré les contraintes qui y sont très fortes, et même si le monde des D.S.C. est loin d'être ce qu'il y a de plus progressiste comme j'ai eu l'occasion de le montrer ailleurs (O'Neill, à paraître), il y a encore bien des possibilités

d'intervention sociologique intéressante dans ce milieu de la santé communautaire. Il faut cependant apprendre à avoir de l'imagination et être à l'affût des groupes qui émergent au sein de la communauté. Ces groupes, lorsqu'ils agissent seuls, ne sont souvent pas plus efficaces que les professionnels seuls mais, si l'on s'allie à eux, ils peuvent amener des résultats fort profitables.

Conclusion :
la problématique alternative, utopie ou réalité ?

Au cours de cet article, j'ai tenté de montrer que, contrairement à ce que certaines avenues théoriques laissent supposer, et malgré les sentiments de démission ou de dépression qui sont monnaie courante chez les sociologues et anthropologues œuvrant au sein d'organismes gouvernementaux et para-gouvernementaux qui constituent le débouché premier pour ces diplômés, il est possible d'y [85] œuvrer sans automatiquement être « récupéré par le système » ou encore servir, malgré soi, à la reproduction de l'ordre dominant. J'ai donc esquissé, en me basant en particulier sur la vision tourainienne des mouvements anti-technocratiques au sein de la société postindustrielle, ce qui me semble être une problématique alternative de l'intervention sociologique au sein des organismes gouvernementaux ; cette problématique s'articule surtout sur des alliances entre gens à l'intérieur et à l'extérieur des organisations, alliances qui restent toujours fragiles et dont les modalités demeurent encore largement à inventer. En prenant pour exemple le champ de la santé communautaire, j'ai ensuite tenté d'illustrer comment cette problématique pouvait se retrouver dans des pratiques concrètes, après avoir présenté ce qu'est la santé communautaire et avoir soumis une hypothèse quant à l'évolution des D.S.C. et C.L.S.C. en regard de deux dimensions de ce concept.

J'aimerais, pour conclure, formuler deux remarques ayant pour but de replacer, avec le plus de lucidité possible, le développement potentiel de cette problématique alternative dans le contexte social québécois actuel. La première concerne la volonté des sociologues et anthropologues d'intervenir de façon utile et appropriée pour la

population et d'être des agents de changement social tentant de faire émerger une société plus égalitaire et plus juste à travers leur travail au sein d'organisations gouvernementales. Cette volonté, disons-le clairement, est une idéologie d'intervention bien particulière qu'on pourrait qualifier de « progressiste ». J'ai évité, au cours du texte, d'en préciser plus explicitement le contenu mais je sais par expérience qu'elle évoque de profondes résonances chez la plupart des sociologues et anthropologues formés au cours des années soixante. Il ne faudrait pas en conclure, comme je le soulignais à la suite de la typologie sur les sociologues et anthropologues œuvrant en santé communautaire présentée plus haut, que cette idéologie « progressiste » anime l'ensemble des diplômés de sciences sociales œuvrant dans les services publics. Avec un marché du travail de plus en plus serré, il est probable que les cohortes actuelles de diplômés ont une attitude et des attentes moins grandioses que celles des cohortes éduquées au temps des hippies, des communes et de Marcuse. Il est de plus bien évident que plusieurs sociologues et anthropologues ont accepté les limites de leur travail de fonctionnaires de l'appareil gouvernemental et ont renoncé, s'ils en ont jamais eu, à toute prétention d'intervention « progressiste » sans pour autant se culpabiliser à outrance. Il n'en reste pas moins qu'avec le processus de prolétarisation du labeur intellectuel qui se déroule actuellement dans nos sociétés post-industrielles, il devient de plus en plus difficile pour les sociologues et anthropologues de faire un travail [86] qui, même s'il ne prétend pas être progressiste, est tout juste assez valorisant et assez intéressant pour qu'il apporte une certaine satisfaction en plus d'un chèque de paye. Dans cette optique, il me semble que le modèle tourainien permet d'entrevoir une lueur au fond du tunnel, vers laquelle de plus en plus de professionnels gouvernementaux ressentiront le besoin de se tourner.

Une seconde et dernière remarque a trait aux contraintes structurelles énormes qui sont effectivement présentes, et qu'il ne faut en aucun cas minimiser, pour tout intervenant œuvrant en milieu gouvernemental ou para-gouvernemental. Si la problématique alternative trop rapidement et trop superficiellement ébauchée dans les pages qui précèdent me semble offrir indéniablement des avenues intéressantes et encore peu explorées permettant d'augmenter la probabilité que les services gouvernementaux répondent davantage aux besoins de la population qu'à ceux des professionnels, cela ne doit pas

nous faire oublier, comme le rappelait un numéro récent de *Sociologie et sociétés* portant sur le mouvement écologiste, que le rouleau compresseur technocratique est d'une vigueur incroyable dans les « sociétés programmées » de la fin du XX^e siècle.

Cela dit, il n'en demeure pas moins que cette problématique alternative permet à mon avis de fonder une sociologie de l'espoir, de rallier des forces vives et de développer ces nouvelles formes de solidarités dont nous avons tant besoin pour redonner au travail et à la vie un sens qu'ils ont si souvent perdu, autant pour les sociologues et anthropologues que pour les autres. Dans cette optique, mon texte s'apparente davantage au témoignage et à la prise de position qu'à l'analyse sociologique rigoureuse : il me semblait approprié et même important de le soumettre à un congrès de praticiens venus réfléchir sur leurs actions. J'ose espérer que mes réflexions seront utiles à quelques-uns !

Michel O'Neill

Université Laval
École des sciences infirmières

Remerciements

Les idées contenues dans ce texte ont pu être élaborées en bonne partie grâce à des bourses du Programme national de recherche et développement en matière de santé (Ottawa) et du Conseil de la recherche en santé du Québec me permettant d'effectuer des études doctorales. Je remercie aussi Isabelle Sévigny et Carole Pagé de leur patient et efficace travail de secrétariat.

[87]

Bibliographie

Daniel Bell, *The End of Ideology*, New York, Free Press, 1960.

Eleonor Conill et Michel O'Neill, « La notion de santé communautaire : éléments de comparaison internationale », Université de Montréal, Département de médecine sociale et préventive, 1981, 41 pages (à paraître dans *Canadian Journal of Public Health* en 1982).

Marcel Fournier, « [La sociologie québécoise contemporaine](#) », *Recherches sociologiques*, vol. 15, tomes 2-3, 1974, p. 167-201.

P. Gervais, *Les Diplômés en sciences sociales dans la fonction publique du Québec*, Université de Montréal, 1970, thèse de maîtrise en sciences politiques.

Joseph Helfgot, *Professional Reforming : Mobilization for Youth and the Failure of Social Science*, Boston, D.C. Heath, 1981.

Jean Lavigne, « L'action communautaire au C.L.S.C. sud-ouest-centre de Sherbrooke », *International Review of Community Development*, 39-40, 1978, p. 99-115.

Frédéric Lesemann, « De la communauté locale à la communauté multinationale : l'État des monopoles et ses politiques communautaires dans la gestion de la santé et des services sociaux ». *International Review of Community Development*, 39-40, 1978, p. 49-98.

Frédéric Lesemann, « La prise en charge communautaire de la santé au Québec », *Revue internationale d'action communautaire*, 1-41, 1979, p. 5-15.

Frédéric Lesemann, *Du pain et des services. La réforme de la santé et des services sociaux au Québec*, Montréal, Éditions coopératives Albert St-Martin, 1981, 232 pages.

Mouvement du 23 janvier. *Contre la santé communautaire*, brochure sous forme de journal, février 1981, 8 pages.

Mouvement du 23 janvier. *Accoucher sans contraintes*, brochure sous forme de journal, octobre 1981, 4 pages.

Michel O'Neill, « Un point de vue sur l'évolution future des D.S.C. », *Le Médecin du Québec*, 16(1), 1981, p. 108-119.

Michel O'Neill, « Quelques réflexions sociologiques sur les départements de santé communautaire », à paraître en 1982 dans un numéro spécial de *Recherches sociographiques* sur les D.S.C.

Marc Renaud, « [Réforme ou illusion ? Une analyse des interventions de l'État québécois dans le domaine de la santé](#) », *Sociologie et société*, 9(1), 1977, p. 127-152.

Marc Renaud, « Quebec new middle class in search of social hegemony : Causes and political consequences », *International Review of Community Development*, vol. 39-40, 1978, p. 1-36.

[88]

Marc Renaud, « [Les réformes québécoises de la santé ou les aventures d'un État "narcissique"](#) », in Bozzini, Renaud, Gaucher et Llambias-Wolff, *Médecine et société, les années 80 ?*, Montréal, Éditions coopératives Albert St-Martin, 1981, p. 511-549.

Jean Rochon, « La santé communautaire dans le système régionalisé de santé et de services sociaux », in Gouvernement du Québec, *Annuaire du Québec 1975-1976*, Québec, Éditeur officiel du Québec, 1977, p. 470- 480.

Jean-Jacques Simard, « [La longue marche des technocrates](#) », *Recherches sociographiques*, 18(1), 1977, p. 93-133.

Jean-Jacques Simard, [La Longue Marche des technocrates](#), Montréal, Éditions coopératives Albert St-Martin, 1979, 200 pages.

Alain Touraine, [La Voix et le regard](#), Paris, Seuil, 1978a, 297 p.

Alain Touraine et al., *Luttes étudiantes*, Paris, Seuil, 1978b, 374 p.

Alain Touraine et al., *La Prophétie antinucléaire*, Paris, Seuil, 1980, 380 p.

[89]

INTERVENTION SOCIALE.
Actes du colloque annuel de l'ACSALF 1981.

Deuxième partie

LA DÉFENSE DES DROITS FONDAMENTAUX

[Retour à la table des matières](#)

[90]

[91]

DEUXIÈME PARTIE
La défense des droits fondamentaux

9

“Sociologie et changement.”

Par Muriel GARON-AUDY

Commission des droits de la personne du Québec

[Retour à la table des matières](#)

Le rapport du sociologue au changement n'a cessé d'être un rapport complexe et ambigu. Que ce soit comme objet d'analyse, ou comme élément constitutif de sa pratique professionnelle, le changement menace continuellement d'échapper à son emprise.

Peu de tentatives d'en faire un objet d'analyse ont en effet réussi à éviter les deux ou trois grands pièges qui menacent une telle entreprise : celui de le transformer en objet inerte, celui de le renvoyer dans l'insaisissable, celui enfin de le traduire dans des formules dont la largeur finit par annihiler le pouvoir d'explication. Même difficulté quand il s'agit d'explicitier les rapports entre les différents niveaux du changement : changements macrosociologiques qui révèlent les grandes lames de fond entraînant la société dans son ensemble et changements microsociologiques qui s'observent dans les lentes mutations des pratiques quotidiennes.

Quant à la possibilité pour le sociologue de participer lui-même à la production de changement social, le rapport entre ses contributions de « savant » et celles de « politique » n'ont cessé d'être un sujet de controverse. Il y a d'une part ceux qui, à la suite de Weber, font une coupure nette entre les deux niveaux, qui enserrant l'activité de recherche dans les crédos rigides de l'objectivité de la connaissance et

situent par suite l'action politique à l'extérieur de ce cercle. Il y a d'autre part ceux qui mettent en évidence le caractère construit et donc jamais neutre de la connaissance : la politique est dès lors perçue comme indissociable de l'activité de connaissance elle-même. Dans le premier cas on aura tendance à résumer la tâche [92] du sociologue à celle de concepteur d'analyses ou de simple technicien ; dans l'autre le caractère éminemment dynamique socialement de sa production sera toujours pris en considération.

Fonctions du sociologue et expériences de changement

Ceci dit, l'expérience du rapport au changement vécue par le sociologue variera évidemment beaucoup selon les caractéristiques de ses activités professionnelles et de l'institution qui retient ses services : recherche fondamentale ou recherche appliquée, conception ou simple mise en place d'un appareillage technique ; insertion dans une institution d'enseignement de niveau universitaire ou collégial, dans une institution publique ou dans une entreprise privée, etc.

L'évolution de la profession aura elle-même des répercussions sur cet aspect du métier de sociologue. Au Québec, celle-ci ne s'est développée que depuis quelques décennies, à un moment où les besoins paraissaient inépuisables, où l'effervescence sociale était très grande. Au départ, l'ouverture de toutes les avenues paraissait assurée : les sociologues ont ainsi été associés, pendant un temps, à toutes les réflexions et initiatives reliées au devenir québécois — transformation du système d'enseignement, planification régionale, essor de la langue française, etc. Ils étaient ainsi appelés à apporter une contribution directe à l'orientation de la société. Après ce premier élan, une nouvelle division des tâches entre le politique et le scientifique se dessinerait-elle ? La mise en évidence du caractère explosif de certains résultats d'analyse susciterait-elle une certaine « prudence » à l'égard du sociologue, à la suite de quoi il serait marginalisé, relégué à un rôle de figurant ? Ou ne serait-ce qu'un phénomène de croissance numérique et d'évolution de la demande, les rôles de première ligne devenant

relativement moins accessibles alors que les besoins pour des informations ponctuelles s'accroissent ?

Une clarification de cette situation exigerait des analyses et une réflexion sur le développement de la profession qu'il n'est pas dans mon propos de pousser plus avant ici. L'examen de ces interrogations devrait toutefois, me semble-t-il, demeurer au cœur des préoccupations d'une association comme la nôtre.

Le sociologue et la défense des droits de la personne

Mon propos ici est d'apporter une pièce au dossier en faisant état de mes activités de sociologue-chercheur à la Commission des droits [93] de la personne ; il est également de montrer en quoi ces activités, inscrites dans le contexte délimité d'une législation, sont parties au changement social.

À cette fin il me paraît essentiel d'examiner les objectifs de la Commission des droits de la personne et les moyens dont elle dispose ; de voir en quoi ceux-ci sont congruents ; d'examiner aussi en quoi les obstacles institutionnels qui surgissent sont ou non assez puissants pour neutraliser son action. Ceci dit, dans un tel bilan, une bonne dose d'optimisme est généralement nécessaire pour infléchir le fléau de la balance du côté d'une réponse affirmative.

À la question de savoir si un sociologue à la Commission des droits de la personne peut être un agent de changement, je réponds oui : j'espère que ce n'est ni parce que je suis une optimiste à tout crin ni que deux ans de participation à la vie d'un organisme, c'est trop peu pour juger vraiment.

D'abord, qu'est-ce que la Commission des droits de la personne ? C'est un organisme créé par une loi, la Charte des droits et libertés de la personne, sanctionnée par l'Assemblée nationale du Québec le 27 juin 1975. La Commission des droits de la personne a ouvert ses portes au public un an plus tard. Sa vocation lui était dictée par deux articles de la Charte.

La Commission doit promouvoir, par toutes mesures Appropriées, les principes contenus dans la présente Charte, exercer les pouvoirs et exécuter les devoirs prescrits par la présente Charte (article 66).

La Commission doit notamment :

- a) recevoir les plaintes et faire enquête dans les matières qui relèvent de sa compétence en vertu de l'article 69 ;
- b) établir un programme d'information et d'éducation destiné à faire comprendre et accepter l'objet et les dispositions de la présente Charte ;
- c) diriger et encourager les recherches et publications sur les libertés et droits fondamentaux ;
- d) procéder à l'analyse des lois du Québec antérieures à la présente Charte et qui lui seraient contraires et faire au gouvernement les recommandations appropriées ;
- e) recevoir les suggestions, recommandations et demandes qui lui sont faites touchant les droits et libertés de la personne, les étudier et faire au gouvernement les recommandations appropriées ; et
- f) coopérer avec tout organisme du Québec ou de l'extérieur, voué à la promotion des droits et libertés de la personne (article 67).

La Commission est donc définie ici comme un lieu d'exercice de pressions sociales. Il faut retourner au préambule de la Charte pour mieux comprendre la visée de ces pressions.

[94]

Considérant que tout être humain possède des droits et libertés intrinsèques, destinés à assurer sa protection et son épanouissement ;

Considérant que tous les êtres humains sont égaux en valeur et en dignité et ont droit à une égale protection de la loi ;

Considérant que le respect de la dignité de l'être humain et la reconnaissance des droits et libertés dont il est titulaire constituent le fondement de la justice et de la paix ;

Considérant que les droits et libertés de la personne humaine sont inséparables des droits et libertés d'autrui et du bien-être général...

La Charte énonce par la suite une série de droits fondamentaux : droit à la vie, au secours, à la sauvegarde de sa dignité, de son honneur et de sa réputation, droit au respect de la vie privée, au secret professionnel, etc. Sont également énoncées une série de libertés fondamentales : libertés de conscience, de religion, d'opinion, d'expression, de réunion pacifique, d'association.

L'article 10 énonce le droit à la reconnaissance et à l'exercice en pleine égalité des droits et libertés de la personne

... sans distinction, exclusion ou préférence fondée sur la race, la couleur, le sexe, l'orientation sexuelle, l'état civil, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale ou le fait qu'elle est une personne handicapée ou qu'elle utilise quelque moyen pour pallier son handicap.

Cet article définit également la notion de discrimination :

Il y a discrimination lorsqu'une telle distinction, exclusion ou préférence a pour effet de détruire ou de compromettre ce droit.

On voit à cette lecture que la Charte des droits et libertés de la personne est une loi tout à fait spéciale : il s'agit d'une loi axée sur la définition de valeurs fondamentales, donc essentiellement affirmative plutôt que punitive ; dans sa rédaction, son caractère large en fait un instrument susceptible de remettre constamment en question les inégalités dans l'exercice des droits que génèrent les rapports sociaux et les structures sociales à un moment donné.

En ce sens il s'agit donc vraiment d'un document législatif axé sur la production de changements en fonction d'un objectif continuellement renouvelé mais également continuellement remis en question : celui de l'exercice en toute égalité des droits et libertés de la personne.

Ce mandat oblige donc la Commission à demeurer constamment aux aguets par rapport à l'état des inégalités sociales : comment elles se manifestent, s'expriment, se perpétuent.

[95]

Cette obligation définit le champ de travail du sociologue et précise en même temps le lieu de son intervention pour la production de changements : son étendue et ses frontières. Dans ce sens on peut donc dire que la fonction de recherche est essentielle à la Commission. Mais cette fonction n'a évidemment de sens que si elle est articulée aux fonctions d'intervention, soit la fonction d'éducation, qui vise à transformer les mentalités et les structures par le biais desquelles se matérialisent et se perpétuent les inégalités, la fonction d'enquête, qui vise à redresser ponctuellement les torts subis par des personnes à mesure que ceux-ci sont portés à son attention, et la fonction d'accueil et communications, qui maintient le contact de la Commission avec le public.

Niveaux et types de recherches

Le cadre général de l'action de la Commission des droits de la personne étant posé, on peut dès lors revenir à la question du début, à savoir, en quoi le sociologue peut-il, dans ce cadre, être agent de changement ?

La réponse doit être : de diverses façons. L'examen des divers types de travaux qu'un sociologue est appelé à y exécuter permettra d'en fournir l'illustration.

Ces travaux touchent autant les problèmes d'interprétation des concepts généraux contenus dans la Charte que les problèmes reliés à des cas spécifiques d'application ; les analyses doivent mettre en lumière les caractéristiques particulières des populations cibles et les divers types de situations de discrimination ; elles doivent également contribuer à évaluer l'efficacité des interventions passées de la Commission.

Travail d'interprétation

Ce travail est celui qui fait le plus directement appel à la recherche de type théorique. Les cas qui surgissent appellent continuellement une interprétation des possibilités d'applications de la Charte. Les frontières de celle-ci sont mouvantes autant que les phénomènes sociaux auxquels elle est confrontée. L'appréciation de ces phénomènes en regard des principes énoncés dans la Charte exige donc une prise en considération des mécanismes de base qui règlent la vie sociale.

Quelques exemples de questions qui se posent à la Commission donneront un échantillon de l'éventail des réalités sur lesquelles elle est appelée à se pencher.

[96]

- Comment définir la « condition sociale » qui est un motif de discrimination interdit inscrit à l'article 10 de la Charte ? Un refus d'embauche fait à un individu qui porte les cheveux longs à cause de « l'apparence de marginalité » que lui confère sa coiffure peut-il être inclus dans cette notion de « condition sociale » ?
- La notion de conviction politique qui constitue également un motif interdit de discrimination comprend-elle la notion de conviction syndicale ?
- L'impossibilité pour les homosexuels de contracter mariage est-elle discriminatoire ?
- Quelles sont les composantes sociales liées à la notion de travail équivalent (l'employeur est tenu, par l'article 19, de payer un salaire égal pour un travail équivalent) ? Comment la valorisation de divers types de tâches et la valorisation de leurs occupants habituels interviennent-elles dans l'évaluation des emplois ?

Les analyses relatives à des questions de ce genre sont susceptibles de fournir à la Commission des éléments de base sur lesquels elle peut fonder sa défense des droits de divers groupes de la population. Ces activités de recherche peuvent ainsi fournir une contribution au développement d'un droit nouveau au Québec, dont les sentiers demeurent encore très mal tracés.

Analyse de cas soumis

Les cas soumis à la Commission peuvent faire appel à un deuxième type de contribution : l'analyse de situations particulières en regard desquelles des plaintes ou des dénonciations sont portées. Ces situations sont multiples.

Ainsi, pour ne donner qu'un exemple, la Ligue des droits et libertés et le Conseil Attikamek-Montagnais dénonçaient il y a quelque temps à la Commission le caractère discriminatoire des chroniques de chasse et de pêche dans certains journaux. Cette dénonciation a donné lieu à une analyse du contenu de ces chroniques ; celle-ci a permis de mettre en évidence les principaux éléments du discours tenu par les chroniqueurs et le mode d'articulation de ces éléments. Une action éducative a pu être entreprise sur cette base.

Analyse de populations cibles ou de situations particulières de discrimination

La connaissance du terrain fournit une base indispensable pour orienter les modalités d'intervention. Elle constitue un aspect important des activités de la recherche sociale à la Commission.

[97]

Ainsi, par exemple, l'analyse des formes particulières de discrimination dont sont victimes les populations d'origines diverses fournira des éléments permettant d'orienter les interventions de la Commission auprès de ces groupes.

De la même façon, l'analyse des formes de discrimination les plus fréquentes dans les conventions collectives actuellement en cours servira d'outil pour mobiliser les travailleurs dans la prise en charge, sur les lieux du travail, de la lutte contre une série de situations de discrimination : les clauses de convention repérées au cours de cette analyse serviront d'indicateurs de ces situations.

Analyse des interventions passées

L'analyse quantitative et qualitative des cas reçus à la Commission et des services donnés permet un retour sur l'action et une réorientation de celle-ci.

L'analyse des conséquences des interventions de la Commission remplit le même rôle bien qu'elle permette de pousser plus avant encore l'examen des actions entreprises. Ainsi, les interventions visant à rétablir la parité salariale hommes-femmes pour un travail équivalent suscitent actuellement des inquiétudes : on craint les effets négatifs, pour les femmes, de ce gain en termes de droits — coupure d'embauche, appauvrissement des emplois occupés par les femmes, etc. Une analyse sur le terrain des suites des interventions de la Commission devrait permettre de vérifier le bien-fondé de ces craintes et, le cas échéant, de fournir des remèdes permettant de combattre les effets négatifs observés.

Les caractéristiques du travail du sociologue à la C.D.P.

Trois caractéristiques principales se dégagent de cet examen du travail accompli par un sociologue à la Commission des droits de la personne.

D'abord, pour l'ensemble des tâches décrites, le sociologue est continuellement interpellé par la réalité : il l'est par les plaintes qui parviennent à la Commission, par les groupes de pressions et également par ses collègues en contact plus régulier et direct avec le terrain. Les

dimensions d'un problème lui sont ainsi continuellement soufflées par cette réalité.

D'autre part, son travail ne peut être efficace que s'il demeure en étroite collaboration avec celui des autres intervenant des divers services.

[98]

Finalement, le besoin du type de formation qu'il a reçue paraît s'accroître. En effet, alors que l'approche des droits est demeurée à bien des égards pendant longtemps centrée sur la relation inter-individuelle, la tendance est à la reconnaissance et à la prise en charge de plus en plus grande du rôle des structures sociales dans les situations à corriger. Celles-ci peuvent en effet, indépendamment de l'intervention de préjugés, maintenir des situations d'exclusion de catégories entières de la population : l'utilisation de certains tests à l'embauche peuvent avoir pour effet, par exemple, d'éliminer au départ la presque-totalité des candidats autochtones, les exigences de taille, celui d'éliminer la majorité des femmes, etc. La perpétuation de l'inégalité liée au retard historique de certains groupes, même au sein de programmes d'égalité des chances, est du même ordre.

La recherche de l'intervention de facteurs systémiques et historiques dans l'explication de situations particulières de discrimination de même que le travail relatif à l'élaboration de programmes d'actions de redressement progressif (Affirmative Action) en vue de mettre un frein à la perpétuation des inégalités sont susceptibles de requérir au maximum les compétences spécifiques acquises par la formation sociologique.

Les limites institutionnelles

Il est clair que ces activités ne peuvent aller sans l'intervention de certaines difficultés souvent inscrites dans la structure même de l'organisme où elles ont cours. Je ferai état, avant de clore, de deux types de difficultés : d'une part, celles liées aux interrelations entre les fonctions des divers intervenants à la Commission, d'autre part celles liées aux limites budgétaires.

Les relations entre fonctions

À partir de la description qui vient d'être faite, il est clair que le sociologue à la Commission des droits de la personne est un touche-à-tout. En ce sens, il est dérangent. La Commission des droits de la personne est un organisme qui place en interrelations constantes chercheurs et intervenant.

Jack Rothman * a dressé une longue liste des difficultés susceptibles de surgir dans une telle situation. Ses vertus descriptives ne manquent pas d'intérêt. J'en énumère quelques-unes :

[99]

- D'abord, le chercheur est sensibilisé par sa formation et son travail à la nécessité toujours présente de réaligner son tir. À cet égard, il s'oppose souvent aux façons de faire qui se sont installées, qui facilitent le travail des intervenants et qui de ce fait ont tendance à provoquer une résistance au changement. En ce sens il est perçu comme un empêcheur de tourner en rond.
- Ses analyses et ses jugements sont donc souvent perçus comme des critiques par les intervenants.
- Ceux-ci ont le sentiment d'une continuelle intervention dans leur action, d'une perte d'autonomie.
- Ce sentiment s'accompagne de celui d'une perte de statut et de pouvoir.
- Les préoccupations du chercheur viennent ajouter une pression à des intervenants déjà surchargés, surpressurisés : la recherche est ainsi souvent perçue comme un frein à des actions jugées urgentes.

* Jack Rothman, *Using Research in Organizations. A Guide to Successful Application*, p. 95-127.

Conséquemment, le chercheur est l'objet d'une série de critiques bien connues :

- d'une part, la traditionnelle critique de son détachement des situations ; cette critique s'accompagne toutefois souvent du sentiment qu'on est mieux de ne pas lui laisser trop mettre son nez dans vos affaires ;
- d'autre part, le reproche de son ignorance de l'environnement de travail des intervenants et de l'intensité des demandes auxquelles ils font face ; ce reproche se double du sentiment que le chercheur est protégé de toute pression.

La pertinence de cette description en regard des situations de travail où chercheurs et intervenants sont en interrelation est frappante. La Commission des droits de la personne n'échappe pas à ces déterminants trop profondément inscrits dans la logique de la collaboration entre ces fonctions.

Le manque de fonds

Un autre niveau de difficultés est lié au manque de fonds : le personnel n'a en effet pas augmenté depuis la fondation, malgré des additions à la Charte (en particulier le motif handicap) et la croissance normale des demandes. Les coupures actuelles de personnel dans l'ensemble des services gouvernementaux indiquent qu'il y a peu de chances que l'accroissement nécessaire puisse être envisagé très bientôt.

Cette rareté, bien qu'elle impose des frustrations réelles, a toutefois continuellement marqué le mode d'intervention de la Commission : celui-ci définit comme prémisses de base la nécessité de [100] prendre appui sur les milieux où des changements sont à apporter et de les amener par la suite à prendre en charge eux-mêmes les transformations.

Conclusion

La Commission des droits de la personne demeure un organisme jeune. La Charte, dont elle a pour mission de promouvoir les principes, est un document large et généreux qu'il lui faut apprendre à rendre vivant et actif.

À ce double égard la Commission des droits de la personne est fondamentalement un organisme de changement. La fonction de recherche est elle-même au cœur de cette vocation. Il s'agit donc peut-être d'un de ces rares lieux où la fonction de sociologue est définie premièrement par rapport à une dynamique sociale à alimenter : transformation de mentalités, de comportements et de pratiques institutionnelles. Et pour cela nécessité de demeurer en contact avec les populations et les situations d'où émanent les demandes et également nécessité de demeurer sensible à l'évolution de ces réalités et de définir l'action en conséquence.

Le sociologue est sans aucun doute tout à fait sensibilisé à ce genre de défi. Les outils qu'il a reçus constituent une base précieuse pour son travail... mais il est clair que la part de l'invention et du bricolage demeure considérable, principalement dans une situation de pénurie.

Muriel Garon-Audy

Commission des droits de la personne du Québec

[101]

DEUXIÈME PARTIE

La défense des droits fondamentaux

10

“Prévention des déficiences
et intégration globale des personnes
handicapées. Une expérience
de recherche-action.”

Par Patyrick FOUGEYROLLAS

Office des personnes handicapées du Québec

[Retour à la table des matières](#)

Faisant suite à mes travaux au Département d'anthropologie de l'Université Laval, depuis 1977, sur les modes de production de la « normalité » et la constante historique de l'exclusion sociale des « corps différents »³⁶, à l'occasion desquels la problématique des personnes handicapées a tenu une place centrale dans les recherches de terrain et l'analyse, la présente communication vise à lancer quelques constats et réflexions personnels issus de ma pratique comme agent de recherche au sein d'un organisme de la fonction publique : l'Office des personnes handicapées du Québec.

Du fait de la marge de manœuvre particulièrement souple due à la jeunesse de cet organisme, créé par la loi « assurant l'exercice des droits

³⁶ Patrick Fougeyrollas, « Normalité et corps différents. Regard sur l'intégration sociale des handicapés physiques », *Anthropologie et société*, vol. 2, n° 2, 1978.

des personnes handicapées » en juin 1978³⁷, les expériences vécues dans le cadre de cet emploi constituent, à mes yeux, un exemple de possible ouverture pour la pratique anthropologique et sociologique : ouverture dans le champ de la planification socioéconomique, de l'orientation, de l'élaboration et de l'évaluation des politiques gouvernementales, ainsi que de la conception de recherches-action ayant pour objectif la compréhension et l'élimination des obstacles à l'exercice des droits de groupes cibles de population. Les opinions émises ici me sont propres et n'engagent pas l'O.P.H.Q.

Aventures de terrain

Mon engagement à l'O.P.H.Q. en août 1979 fait suite à deux ans de travail, de prises de contact, de découvertes et d'observations [102] dans les milieux institutionnels de la réadaptation des personnes handicapées physiques d'une part et à mon implication personnelle au sein de groupes de défense des droits des personnes handicapées, d'autre part. Je dois dire que cette période d'exploration a été tout aussi enrichissante que difficile, du fait de la résistance d'un réseau dont les relations sont très structurées, voire « protégées », où il est difficile d'évoluer en tant qu'« étranger ». Un problème d'anthropologue, en fait...

Malgré tout, c'est cette connaissance du milieu qui m'a permis de continuer ma démarche avec une carte de visite de la fonction publique. Mon emploi m'a donné les moyens et les occasions d'entrer en contact avec de nombreuses personnes ressources et de poursuivre mon travail de terrain dans un milieu où l'absence de laissez-passer est particulièrement difficile à surmonter.

³⁷ Gouvernement du Québec, Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées, chapitre 7, 23 juin 1978.

Une loi répondant à une urgence sociale

L'adoption de la loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées se situe dans la continuité d'un mouvement d'intervention croissante de l'État dans les domaines de la santé et des services sociaux depuis le début des années soixante au Québec.

Cette loi est axée sur de grands idéaux socio-démocratiques : égalité des chances, démocratisation et accessibilité à l'éducation et au travail, participation décisionnelle ou consultative des citoyens à la programmation et à la gestion des services qui les concernent, décentralisation et régionalisation des pouvoirs de décision et approche globale et communautaire de la santé ; elle reste fidèle à l'esprit du rapport de la Commission Castonguay-Nepveu de 1970 ³⁸.

Elle s'adresse toutefois à un groupe de population jusque-là particulièrement délaissé, un groupe discriminé et marginalisé : les personnes handicapées. On en dénombre environ 300 000 au Québec ; leurs déficiences et les limitations fonctionnelles qui en sont la conséquence se situent au niveau physique ou mental. L'urgence criante de leur situation, les coûts croissants des services, particulièrement au niveau institutionnel, ainsi que la prise de parole et les revendications de plus en plus organisées des associations de promotion et de défense des droits des personnes handicapées, ont amené le gouvernement, après une longue période de réflexion, de consultation et de contestation, à adopter une loi dont le simple changement de nom me paraît significatif d'une certaine prise de conscience : on est passé du projet de loi 55 sur la « protection » des personnes handicapées, en 1976, à la loi assurant « l'exercice des droits » des personnes handicapées de 1978.

[103]

Fondamentalement, cette loi a pour effet de modifier un ensemble de lois existantes en ce qui concerne, par exemple, les droits de la personne (le handicap devient un motif de discrimination reconnu dans l'article 10 de la charte québécoise des droits de la personne),

³⁸ Gouvernement du Québec, Rapport de la commission d'enquête sur la santé et le bien-être social, 1970-1971.

l'accessibilité physique des édifices publics et de l'environnement, et l'intégration sociale, scolaire et professionnelle des personnes handicapées. De plus, elle crée un organisme gouvernemental, l'Office des personnes handicapées du Québec, dont les rôles sont les suivants :

1. Coordonner les services aux personnes handicapées et en influencer le développement.
2. Voir à l'élaboration et à la mise en œuvre des moyens assurant l'intégration sociale, scolaire et professionnelle des personnes handicapées.
3. Promouvoir et défendre les droits et intérêts des personnes handicapées.
4. Contribuer à l'avancement, au développement et à l'application des connaissances relatives aux personnes handicapées et les rendre accessibles à tous.

La définition légale de la personne handicapée s'énonce comme suit : « toute personne limitée dans l'accomplissement d'activités normales et qui, de façon significative et persistante, est atteinte d'une déficience physique ou mentale ou qui utilise régulièrement une orthèse, une prothèse ou tout autre moyen pour pallier à son handicap ³⁹ ».

C'est à partir de ces éléments qui, on le voit, sont très larges et susceptibles d'amener des interprétations et orientations idéologiques diverses, que le personnel de l'O.P.H.Q. a dû donner une réalité concrète à la loi. Au Service de la recherche, il s'agissait de définir un champ d'intervention et un cadre théorique et méthodologique, puis d'opérationnaliser un ensemble d'actions pratiques, soit dans le cadre des services internes de l'organisme, soit sur le terrain, afin de bien cerner le sujet et de mettre au point des outils d'intervention.

Je dois qualifier cette période de particulièrement dynamique et passionnante, et en contradiction avec l'idée que l'on se fait de la

³⁹ Chapitre 1, Définitions, article 1, g) ; chapitre 7, *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées*, 23 juin 1978, page 91.

rationalisation bureaucratique d'un organisme de la fonction publique. Un esprit d'équipe, un travail de mise en commun des connaissances et des réflexions, une dynamique d'innovation alliée à une certaine souplesse administrative et des rapports hiérarchiques ont permis de donner à l'organisme une impulsion de départ, encore sensible aujourd'hui, qui rend possible pour certains membres du personnel d'avoir là plus qu'un emploi, la possibilité de s'impliquer socialement et de pouvoir participer activement à une tentative de transformation des rapports sociaux.

[104]

L'urgence de la réalité sociale des personnes handicapées, particulièrement soulignée par le nombre et la complexité des demandes de soutien reçues par le Service à la clientèle, est clairement perçue par le personnel. Les difficultés rencontrées par l'organisme pour obtenir des ressources humaines et financières adéquates en fonction de son mandat peuvent en conséquence amener, à moyen terme, un sentiment de découragement à des individus impliqués dans leur travail mais à qui on ne donne pas suffisamment de moyens pour atteindre leurs objectifs de manière satisfaisante.

Travailler à la disparition de l'O.P.H.Q.

L'enjeu qui se joue à l'O.P.H.Q. est relativement clair et se pose, tout au moins pour l'équipe actuellement en place, selon la formulation suivante : un office des personnes handicapées, cela ne devrait pas exister ! Sa création, la nécessité de légiférer, ne fait que souligner un ensemble d'incohérences au niveau des politiques et des programmes, une intolérance marquée du milieu envers ce groupe de population, une ignorance des besoins et du potentiel des personnes handicapées, ensemble de constats profondément liés à l'évolution historique de la formation sociale québécoise et aux modes de production de la normalité conditionnant l'intégration ou l'exclusion de ces « différents ».

Ce qui est donc visé comme objectif c'est, par des interventions appropriées, de rendre les services et équipements offerts à toute la population accessibles aux personnes handicapées, de développer des

programmes spécifiques et adéquats lorsque c'est nécessaire et cela, le plus possible, dans le milieu de vie régulier de la personne, de développer des outils de sensibilisation pour la population en général ainsi que des programmes de formation pour les intervenants impliqués dans la distribution de services. C'est, en bref, de favoriser par tous les moyens possibles le mouvement de prise de parole, de participation à la vie sociale et de développement du potentiel et de l'autonomie de ces personnes.

Les besoins des personnes handicapées sont les mêmes que ceux de tout autre individu. La tendance généralisée d'une approche clinique et mécanique de simple compensation ou réparation des déficiences physiques ou mentales, qui ne s'attaque pas aux handicaps sociaux que rencontrent les personnes ayant une déficience, perpétue le problème et l'engorgement institutionnel.

Pour pouvoir espérer disparaître, l'O.P.H.Q. doit donc à la fois agir vite avec des outils d'intervention efficaces, ne pas trop grossir et relever le défi de ne pas devenir une machine bureaucratique complexe.

[105]

Lancer un mouvement de concertation...

La difficulté réside dans l'ampleur de la problématique d'ensemble. L'O.P.H.Q. ne croit pas aux miracles et ne répondra pas à de telles attentes. Il doit trouver la collaboration et le soutien technique et humain de nombreux organismes dans tous les secteurs d'activités économiques et sociaux, lancer un mouvement de concertation avec peu de moyens, afin d'amener chacun à définir avec clarté et à remplir son mandat envers les personnes handicapées. C'est dans cette perspective qu'il a été possible de proposer au conseil des ministres un projet d'élaboration d'une politique d'ensemble à l'égard des personnes handicapées, conçu à partir des résultats de deux expériences pilotes réalisées en 1979 et en 1980 ainsi que grâce aux données et aux compétences du Service à la clientèle ; celui-ci, par son approche individuelle de chaque demande, a pu démontrer à maintes reprises l'incohérence du système actuel, l'isolement et même la misère humaine imposés à de nombreuses personnes handicapées.

Coïncidant avec l'Année internationale des personnes handicapées, l'opération « Vers une politique d'ensemble » profite d'une conjoncture favorable à l'implication des décideurs ainsi que de l'ensemble des organismes para-publics, du secteur privé et des associations impliqués, mais elle vise également à dépasser le cadre d'une année un peu « tape-à-l'œil » et éphémère, au cours de laquelle, il est vrai, on parle beaucoup du sujet et des initiatives intéressantes sont engagées dans tous les milieux, mais sans que cela assure vraiment une évolution du problème à long terme.

J'ai donc participé activement à la conception, à l'orientation et à la planification du projet que le conseil des ministres a décidé d'appuyer le 11 mars 1981 en mandatant l'O.P.H.Q. pour élaborer une politique d'ensemble de prévention des déficiences et d'intégration globale des personnes handicapées.

L'adéquation des besoins et des ressources

Le travail de préparation a été réalisé au Service de la recherche avec l'aide de deux sociologues et la collaboration d'autres membres du personnel. Une méthodologie simple de travail appelée « le modèle d'adéquation des besoins et des ressources » a été raffinée par deux expériences préliminaires d'intervention, l'une dans le réseau des affaires sociales de la région de Québec en collaboration avec le C.R.S.S.S. 03 ⁴⁰, et l'autre dans le domaine de l'intégration au travail. Les expériences ont permis de développer un modèle théorique de prévention et d'intégration identifiant les groupes [106] cibles étudiés, leurs caractéristiques et leurs besoins en fonction de chaque élément de la problématique, de même que les actions idéales à entreprendre et les organismes et ressources impliqués, avec leurs responsabilités et niveaux d'intervention. Ce modèle a servi de base à l'élaboration d'un questionnaire de 125 questions, qui est l'outil de base de travail des

⁴⁰ Comité consultatif sur la réadaptation des personnes handicapées au plan moteur et sensoriel, rapport final : Analyse descriptive de la situation et orientations proposées en vue d'un développement des ressources et des services aux personnes handicapées physiques de la région 03, C.R.S.S.S. 03, mai 1981.

tables de concertation, en particulier aux niveaux régional et sous-régional. Cette période préliminaire d'expériences avec des tables de concertation m'a permis de comprendre l'importance du rôle de l'animateur, qui doit continuellement arbitrer, jouer de diplomatie, illustrer et suivre la méthodologie, ramener fréquemment la discussion vers les besoins des personnes handicapées à satisfaire et prévenir l'enlisement dans les batailles entre professionnels ou établissements.

Chaque question posée vise à amener le groupe à suivre un cheminement provoquant une discussion et des échanges pour identifier les organismes impliqués dans l'action, identifier les programmes ou services concernés, décrire les actions réalisées, identifier les carences et finalement tendre vers un consensus pour proposer des solutions en accord avec la réalité du milieu concerné. Ce processus permet souvent d'outiller le milieu pour une opérationnalisation immédiate de certaines actions, dans un sens de coordination des ressources par exemple. Des outils de sensibilisation et d'explication de la problématique des personnes handicapées ont été élaborés et nous avons travaillé avec une maison de production pour la réalisation de cinq diaporamas et d'une brochure de large diffusion, au langage accessible, expliquant à la fois le cadre théorique, les raisons justifiant l'opération et le processus proposé ⁴¹. Cette partie du travail m'a appris combien il est important de pouvoir avoir recours à des professionnels d'autres disciplines ou simplement à des personnes ressources, et bien entendu aux budgets que cela implique, pour en arriver à des outils efficaces et satisfaisants.

Notre langage universitaire et nos modèles intellectuels élitistes et sophistiqués constituent de bien dérisoires outils d'intervention, surtout lorsque les participants sont très diversifiés et comprennent, comme dans le cas discuté ici, des personnes handicapées qui ont souvent été privées d'une scolarisation adéquate. Une équipe multidisciplinaire, dont l'importance est manifeste, est souvent peu accessible lorsqu'elle n'est pas directement disponible dans l'organisme ou que les relations sont sclérosées par la lourdeur des tâches, les délais de livraison du travail ou les imbroglios des mémos administratifs pour obtenir des budgets ou simplement une collaboration entre les services. Il faut être attentif au fait que « vulgarisation » ne doit pas signifier « traduction de

⁴¹ Office des personnes handicapées du Québec, *Vers une politique d'ensemble*. Les Films Stock Ltée, Québec, mars 1981.

concepts fondamentaux » [107] pour atteindre les objectifs visés en formules « compréhensibles mais insignifiantes ».

Quelques réflexions sur les ouvertures et les limites d'une telle intervention

En ce qui concerne les ouvertures et possibilités et les limites, obstacles et résistances rencontrés lors de l'opérationnalisation de ce genre de recherche-action issue d'un organisme de la fonction publique, je terminerai en mentionnant quelques pistes, encore très partielles puisque l'opération bat son plein et ne sera finalisée qu'en mars 1982, permettant de démontrer les parallèles entre ce qui justifie une telle entreprise et les limites de son impact.

Mettre en place de véritables mécanismes de concertation entre les différents ministères et entre leurs réseaux

Un comité interministériel (douze ministères) a été formé pour assurer la participation de chaque ministère et de son réseau à cette opération. Chaque sous-ministre siégeant au comité interministériel a nommé un coordonnateur ministériel à un comité provincial dont le mandat est de participer, dans une perspective de respect de l'autonomie de la personne handicapée et de la pleine participation de celle-ci, à l'élaboration du projet de politique. Siégeant également au comité opérationnel des délégués des associations provinciales de personnes handicapées, j'assume la tâche de secrétaire de ce comité, qui coordonne onze tables de concertation provinciales travaillant sur l'ensemble des thèmes composant la problématique, avec la participation des organismes provinciaux et privés impliqués.

La collaboration reçue est actuellement très satisfaisante mais ne se fait pas sans heurt et les batailles de territoires et de mandats sont fréquentes. Il n'existe manifestement pas de perspective d'ensemble visant à prendre le problème à la source, à prévenir l'apparition même des déficiences, en prenant conscience, en particulier, des conditions sociales qui les produisent, à intégrer l'individu globalement en tenant

compte de sa réalité et de son milieu au lieu de le « découper » en fonction des mandats et définitions propres à chaque réseau ou organisme. Le mécanisme de concertation au niveau des tables constitue un atout important pour atténuer ces cloisonnements.

[108]

Appuyer l'opération sur la participation du milieu

La situation historique d'exclusion sociale et de marginalisation des personnes handicapées physiques ou mentales les a éloignées de tout pouvoir décisionnel. Cette absence explique en partie l'ignorance de leurs besoins, de leur potentiel et de leurs droits, et la gravité des préjugés qui se perpétuent à leur égard. C'est pourquoi environ quatre-vingts groupes de travaux sous-régionaux sont également formés, avec la participation des organismes de personnes handicapées du milieu et des organismes de services impliqués. Ces groupes sont très importants puisqu'ils permettent de jeter les bases d'une concertation indispensable à l'existence de services cohérents et coordonnés respectant les initiatives et les réalités de chaque milieu. L'ensemble de leurs rapports fournira un portrait détaillé de la situation des personnes handicapées dans tout le Québec et les organismes publics, parapublics, privés et bénévoles peuvent aussi proposer des solutions aux tables provinciales et être déjà préparés à leur opérationnalisation. Ces tables sont animées et soutenues techniquement par des équipes régionales issues du milieu et coordonnées par treize agents de développement et agents régionaux de l'O.P.H.Q., dont le rôle est primordial pour la réussite de l'opération. Des problèmes surgissent quant à la disponibilité de personnel pour former ces équipes, et les restrictions budgétaires actuelles jouent là un rôle important. L'animation et la coordination des tables sont des tâches ardues étant donné la complexité des conflits entre les réseaux, les établissements ou les organismes, et les batailles de territoires, à peu près incompréhensibles pour qui ne connaît pas les subtilités de l'histoire du milieu (tout peut être lié à une brouille entre deux directeurs d'établissement).

D'autre part, les organismes de services considèrent rarement les personnes handicapées comme une population prioritaire et leur planification du travail envers d'autres clientèles est soudain bousculée par cet organisme provincial qui semble avoir le culot de leur demander de faire leur travail.

D'autres facteurs doivent être signalés, comme la multitude d'intervenants, spécialistes ou non, et la confusion régnant dans la définition des mandats de chacun. Les discussions sont souvent stériles, et on y aperçoit la fâcheuse tendance de certains organismes à définir les besoins des personnes handicapées en fonction de leurs propres besoins de développement ou d'acquisition de pouvoir.

Il est très important, dans ce type d'opération, de tenter d'obtenir des délégués représentatifs et capables d'influer sur les décisions de leurs établissements ; il faut donc sensibiliser et convaincre en premier lieu les directions des différents réseaux de la pertinence de [109] l'opération pour éviter les postes tablettes. La disparité régionale des services et leur centralisation à Montréal et Québec impliquent une excellente connaissance des milieux pour orienter et véritablement opérationnaliser des politiques de désinstitutionnalisation.

Encore ici il faut noter l'absence de mécanismes adéquats de participation des personnes handicapées aux prises de décision au niveau politique, au niveau communautaire et au niveau des services et programmes prévus, soit pour toute la population, soit en fonction de besoins spécifiques. Leur pleine participation à ces groupes de travail est une sorte de précédent mais pose beaucoup de problèmes. Ces organismes bénévoles n'ont que très peu de moyens, et la disponibilité de leurs membres correspond rarement aux horaires des professionnels. J'ai aussi parlé des problèmes de niveau de langage : ils sont primordiaux et il faut éviter le piège d'une parodie de représentation comme c'est souvent le cas dans les conseils d'administration. Il faudrait encore mentionner les problèmes d'articulation et d'organisation des diverses associations, qui sont souvent limitées à un type particulier de déficiences et sont réticentes à une perspective d'ensemble. De plus, les associations québécoises, malgré l'évolution marquée de leurs pressions et revendications, tendent plus à ressembler à des associations de consommateurs qu'à des groupes de lutte articulés dans leur analyse de la situation.

Pour finir, il y a ce danger permanent d'une certaine « normalisation » bien pensante, en vertu de laquelle les personnes handicapées sont perçues comme une minorité homogène ayant sa psychologie propre, dont on peut atténuer les problèmes par des actions. On aboutit ainsi à poser des gestes superficiels, qui ne font que masquer la différence, plutôt qu'à travailler à en éclairer les causes sociales « normatives » et le non-respect, et on s'abstient de laisser la parole à cette différence qui angoisse et dérange.

Voilà un ensemble de faits qui, loin de constituer des obstacles insurmontables, doivent être « digérés » parce qu'ils inspirent des motivations qui me font croire qu'il est possible, même au sein d'un organisme de la fonction publique, d'avoir des objectifs de transformation des rapports sociaux, de viser à favoriser des prises de conscience collectives, d'influer sur les discours et les pratiques normatives, de désamorcer des processus d'aliénation et d'exclusion sociale, d'amener simplement des gens à se parler et à agir ensemble. C'est dans ce sens que je vois l'importance de ce colloque.

Patrick Fougeyrollas
Office des personnes handicapées du Québec

[110]

NOTES

Pour faciliter la consultation des notes en fin de textes, nous les avons toutes converties, dans cette édition numérique des Classiques des sciences sociales, en notes de bas de page. JMT.

[111]

DEUXIÈME PARTIE
La défense des droits fondamentaux

11

**“La psychiatrie au Québec :
réalité d’hier, pratique d’aujourd’hui.”**

Par Robert MAYER et Henri DORVIL

Respectivement
École de service social, Université de Montréal
et C.H. Louis-Hyppolyte-Lafontaine (C.S.S.M.M.)

Introduction

[Retour à la table des matières](#)

De nombreux auteurs (M. Foucault (1966), T. Szasz (1976), R. Castel (1979), etc.) nous ont appris que l'idée de définir la folie comme une maladie mentale est à vrai dire une idée relativement récente, c'est-à-dire qui date du 17^e siècle environ. Et même, il faudra attendre le milieu du 19^e siècle pour que cette idée d'assimiler la folie à une maladie débouche sur la psychiatrie comme science et comme pratique sociale.

Auparavant, du moins dans le monde occidental, la folie est pour l'essentiel éprouvée à l'état libre ; le fou circule partout où il veut, il va, il vient ; il fait partie du décor pour ainsi dire et il est intégré à la vie quotidienne ainsi qu'à la culture commune (on retrouve le personnage du fou dans la peinture, le théâtre, l'architecture par exemple). Avec le développement du capitalisme (vers le milieu du 17^e siècle en Europe) on commence à enfermer les « fous » avec l'ensemble des « marginaux » de l'époque, prêtres défroqués, libertins, pauvres,

handicapés, vieillards... La « tare » commune de ces gens est précisément de ne pas être productifs, de ne pas travailler. C'est d'ailleurs ce qui explique qu'à l'intérieur de ce qu'on appelle l'hôpital général, ceux qui sont enfermés sont soumis au travail forcé. C'est là le tribut à payer à la morale bourgeoise qui s'implante : « l'oisiveté devient la mère de tous les vices ».

Donc, on peut avancer que de façon générale, les sociétés occidentales ont été largement caractérisées par une longue tradition de renfermement punitif d'une catégorie sociale appelée « malades [112] mentaux ». Toutefois, au fil de l'évolution, chaque société a trouvé une manière originale de rompre à un moment donné avec le système asilaire.

En France par exemple ce mouvement de rupture s'amorce aux lendemains de la seconde guerre mondiale. Durant l'occupation allemande, beaucoup de malades mentaux sont morts d'inanition dans les asiles ; les psychiatres français ont assisté impuissants à ce spectacle et dès la paix revenue ont décidé irréversiblement de sortir la psychiatrie de ce carcan, ou bien en transformant l'hôpital psychiatrique en organisation moderne de soins axée sur des techniques relationnelles, et c'est la psychiatrie institutionnelle, ou bien en développant une psychiatrie hors des murs de l'hôpital axée sur toute une gamme de soins destinés à la population, et c'est la psychiatrie de secteur.

Aux U.S.A., la santé mentale communautaire s'est développée à l'ombre du mouvement général de santé publique qui avait réussi à endiguer des fléaux publics comme la fièvre jaune, la tuberculose, etc. D'où les « *mental health clinics* ». Plus tard, vers les années quarante, comme la psychiatrie américaine avait réussi à juguler la névrose de combat, problème très coûteux pour l'économie militaire, les psychiatres ont vite conclu que toutes les maladies psychiatriques ne sont que « réactions » et sont susceptibles d'être guéries. Cette idée et l'arrivée des drogues psychotiques ont suffi pour transformer le visage des asiles et pour faire sortir les malades de ces institutions. De plus, la Commission conjointe sur la maladie mentale et la santé mentale et le discours du président Kennedy au Congrès américain plaident en faveur du malade mental inconsciemment rejeté par sa famille, par ses voisins et par les professionnels.

Le Québec va connaître sensiblement la même évolution, avec bien sûr un certain retard par rapport au contexte européen et aussi avec certaines particularités liées au contexte socio-culturel d'ici (voir plus loin). L'analyse de cette évolution est intéressante à plus d'un titre car, comme l'a signalé H. Wallot (1979), l'histoire de la folie dans une société donnée présente souvent un double intérêt. D'abord elle révèle « la nature des répressions » que cette société se donne et nous informe par le fait même « sur l'évolution des groupes au pouvoir dans cette société ». Cette histoire permet ainsi de constater que « les buts des organisations qui prennent en charge la folie, se concrétisent différemment selon la définition sociale de la folie à une époque et selon les intérêts en place » (p. 102). C'est dans cette perspective que l'auteur a retracé l'histoire de la psychiatrie au Québec, en dégagant cinq grandes périodes : a) la période politico-religieuse ou pré-asilaire (avant 1845) ; b) la période asilaire ou celle [113] du professionnalisme d'affaires (1845-1895) ; c) la période neurohospitalière ou franco-religieuse (1895-1962) ; la période psychiatrique (1962-1971) et finalement la période sociale (1971-1978). L'auteur conclut sur la période actuelle, qu'il identifie comme étant une période de « récupération communautaire ».

Dans la même perspective, on doit signaler l'excellente étude de Françoise Boudreau (1978) sur l'évolution du système psychiatrique au Québec, où sont dégagées trois grandes périodes : 1) du début de la colonisation à la révolution tranquille (1960), 2) de 1960 à 1970 et 3) de 1970 à 1978 (date de parution de l'article). Pour chacune de ces grandes étapes, l'auteur tente de dégager a) la principale caractéristique du système en place ; b) les principaux promoteurs de ce système ; c) l'idéologie dominante ; d) le but officiel déclaré ; e) la représentation de la situation et finalement f) le modèle d'intervention privilégié (voir le tableau ci-dessous ; traduction libre). De même, la récente analyse des psychiatres G. Aird et A. Amyot (1980) sur l'évolution de la psychiatrie communautaire au Québec reprend sensiblement cette division en trois grandes étapes puisqu'ils évoquent : 1) la période de la psychiatrie asilaire, de 1845 à 1960, 2) la révolution psychiatrique au Québec, de 1960 à 1970, et finalement 3) la période de crise, de 1971 à 1977.

Comme on peut le constater, ces tentatives de « typologie » se recoupent sensiblement ; c'est pourquoi, pour nos besoins, nous allons

tenter de les résumer brièvement, tout en étant bien conscients qu'il s'agit là de grandes étapes et que la réalité historique n'est sans doute pas aussi linéaire qu'on le laisse entendre.

La période politico-religieuse ou pré-asilaire (avant 1845)

Comme point de départ il faut citer les excellents travaux de A. Paradis et de son équipe (1976, 1978) et de H. Wallot (1979) sur le développement des « asiles » psychiatriques au Québec. Ainsi, après avoir évoqué les effets de la Conquête, le second souligne qu'avant 1845, au Québec, « la folie bien qu'émergeant comme entité distincte faisait partie d'un continuum de la déviance sociale allant de la criminalité jusqu'à l'impiété, l'hérésie ou la possession » (p. 103). Les institutions d'hébergement et d'internement (les prisons, les hôpitaux, etc.) de l'époque assumaient un rôle de répression et de contrôle social sous l'égide de l'Église ; ainsi, à l'Hôtel-Dieu de Québec, « on fit des exorcismes et on fonda une maison de force » pour les femmes « furieuses » ou de « mauvaise vie » (p. 103). Vers

[114]

TABLEAU 1
Les principales caractéristiques de l'évolution du système psychiatrique au Québec

Les variables	Périodes		
	Avant 1960	1960-1970	1970-1978
Le système	Système des « asiles »	Système « psychiatrique »	Système des affaires sociales (« health and welfare » System)
Les promoteurs	Les « traditionnalistes » * les communautés religieuses * les médecins « traditionnels »	Les « modernistes » * les jeunes psychiatres	* Les technocrates * Les administrateurs * Les « planificateurs sociaux »
L'idéologie dominante	La folie n'est pas guérissable	La maladie mentale est une maladie comme une autre	La santé mentale est un droit pour tous
Le but officiel	Travail terrestre pour une meilleure place au ciel	Traitement et guérison	Complémentarité entre santé physique et santé mentale
Représentation de la situation	Les communautés religieuses sont les plus compétentes pour soigner les malades	Confiance dans les experts	Tout le monde peut et doit contribuer à la guérison. Le gouvernement intervient au nom de la collectivité
Le modèle d'intervention privilégié	* Modèle de gardiennage (« <i>custodial model</i> ») * Traitement résidentiel	* Modèle curatif * Traitement psychiatrique individualisé	* Modèle préventif * Traitement intégré de santé publique

[115]

1801, le gouvernement commence à assumer les frais d'entretien des malades mentaux du Bas-Canada.

Toutefois, comme cela s'était passé en Europe, on va de plus en plus s'opposer à la mixité des fous et des prisonniers et ce, « au nom d'une nouvelle compréhension de l'aliénation » qui sert d'idéologie à la nouvelle élite professionnelle montante représentée notamment par les médecins. C'est le passage d'une phase d'internement indifférencié à une phase d'internement spécialisé. Ainsi, l'Ontario en vient à créer en 1841 le premier asile étatique au Canada, ce qui a pour effet de faire entrer, aux côtés des autorités civiles, les professionnels de la médecine dans le champ du contrôle social. Dans ce sens, ils vont rapidement établir la distinction classique entre les malades curables et les malades incurables. Malgré les nombreuses techniques dites scientifiques (les saignées, etc.) et les échecs répétés, les médecins vont justifier alors « leurs interventions surtout au niveau hygiénique et moral » (p. 104). Comme le nombre de malades « incurables » (sic) augmente sans cesse, on va se mettre à rêver d'un asile permanent qui, par sa « modernité », est censé, comme l'a bien montré A. Paradis (1978), régler tous les problèmes.

C'est donc une période où la primauté de la charité chrétienne et de la philanthropie privée est clairement affirmée. L'action sociale vis-à-vis des « fous » est assez typique de la philosophie sociale de l'époque. On assiste à un « dosage » de pratiques d'assistance et de répression ; l'idéologie morale est également très présente dans le nouveau champ d'intervention qui s'élabore à cette époque, celui de l'internement des « aliénés ». Le Québec n'a donc pas échappé à cette solution de « bonne conscience » qui a consisté à isoler les malades mentaux du reste de la société par leur internement dans des asiles.

Rappelons brièvement à ce propos que dès le début du 18^e siècle Mgr de St-Vallier fait construire des « loges » pour aliénés violents sur les terrains de l'Hôpital Général de Québec. Jusqu'à la fin du 18^e siècle, l'entretien des aliénés relèvera de la charité privée, encouragée à l'occasion par une aide financière de la Cour du Gouverneur. En 1801, une première loi est votée (« Acte pour le soulagement des dérangés dans leur esprit »), qui vise simplement à aider financièrement les hôpitaux généraux de Montréal, Québec et Trois-Rivières.

Après l'Acte d'Union (en 1841), c'est le triomphe de l'humanisme anglais, avec ses critiques virulentes des conditions antérieures. Il y a aussi une certaine volonté de législation en 1845 ; cependant, il n'est pas question d'un asile d'État, comme à Toronto (1841), mais plutôt de la mise sur pied d'un système d'affermage, c'est-à-dire d'un contrat avec l'entreprise privée (Dr Douglas). À la même époque [116] c'est la création au Québec de l'asile de Beauport (1845), qui va vite devenir une institution encombrée et va fonctionner selon la règle du profit maximum.

A. Paradis (1976) a bien fait saisir la relation entre l'avènement de l'institution asilaire et les processus de l'industrialisation en cours au Québec. D'où la fonction « politique » de l'asile vis-à-vis du sous-prolétariat naissant. De plus, il analyse l'asile naissant comme une institution politique : en montrant la structure interne (90% de la clientèle est composée de Canadiens français et d'Irlandais) en regard des rapports sociaux globaux, il conclut à l'impossibilité de réaliser le rapport thérapeutique entre médecin et patient. Il fait aussi l'hypothèse d'une relation entre le passage du capitalisme commercial au capitalisme industriel et le discours sur la maladie mentale. La « nouvelle » philosophie de traitement fait appel aux notions de travail comme thérapie, d'organisme, de bonheur et d'abolition de la répression. Dès cette époque les Appareils Idéologiques d'État prennent le pas sur les appareils répressifs et la violence physique se transforme en violence morale. L'efficacité du pouvoir réside désormais dans son invisibilité et nous assistons à l'élaboration, via la thérapie, d'un processus d'intériorisation des normes dominantes chez les malades (les dominés).

De plus, A. Paradis (1976) se demande pourquoi l'asile de Beauport était privé. Parce que, répond-il, la catégorie de fous susceptibles d'internement à Beauport n'intéresse aucune des deux communautés. Au Canada français le fou à une certaine place dans la communauté traditionnelle, alors que du côté du Canada anglais on se montre peu intéressé. La petite bourgeoisie professionnelle va jouer un certain rôle dans la promotion de l'asile, principalement parce qu'elle est « dérangée » dans son travail quotidien. De plus, le fossé dans la relation médecin-malade conduit finalement à une stagnation du discours et de la thérapie. Le « traitement » est en effet marqué par une conception « médicalisée » du problème, d'où la négation de sa

dimension socio-culturelle et politique. Il s'agit d'un discours « emprunté » et caractérisé essentiellement par un traitement physique à incidence morale qui vise la « libération » de l'aliéné en proposant des modes « d'occupation » et une saine alimentation. Il s'agit aussi de recourir à une pratique de psychothérapie élémentaire dans les rapports gardiens-malades : douceur, bienveillance, paternalisme, etc., ainsi qu'au conditionnement quotidien par les travaux champêtres, les pratiques religieuses et les amusements. C'est ce qu'on appelle l'humanisation du traitement. Finalement, le système binaire de classements entre curables et incurables tient lieu de nosographie... Mais le gonflement rapide de la clientèle asilaire amènera une saturation qui suscitera une [117] demande pour une institution plus spécialisée « pour les idiots et les aliénés sans espoir ». Et l'utopie de l'institution miracle reprend à nouveau.

La période asilaire ou la période du professionnalisme d'affaires (1845-1895)

Ainsi donc, après de multiples péripéties (pétitions, enquêtes, etc.) le premier asile est fondé à Beauport en 1845. Il deviendra au début du 20^e siècle l'Hôpital St-Michel-Archange. Par la suite, d'autres institutions asilaires sont fondées au 19^e siècle, dont les plus importantes sont situées à Montréal : St-Jean-De-Dieu (1873) et Douglas (1889). Il faut rappeler que la question des asiles va alors susciter des débats politiques et idéologiques importants : il s'agissait de savoir si les communautés religieuses devaient prendre le contrôle des institutions asilaires francophones et quelle serait la place de l'État et de la médecine dans ce système. Vers 1890 commence un long monopole des communautés religieuses qui va persister jusqu'au début des années 1960. Mais nous anticipons sur la suite.

Revenons un peu en arrière pour souligner qu'une fois l'Union du Bas-Canada et du Haut-Canada acquise (1841), on a jugé qu'il ne serait plus question de dépenser pour des aliénés du Québec et encore moins de construire un asile permanent comme en Ontario. De plus, au lieu de s'allier à l'Église, le nouveau pouvoir britannique va plutôt s'adresser à un professionnel anglais, le Dr Douglas, homme d'affaires de surcroît,

afin de transiger des contrats de service pour l'asile de Beauport. Selon H. Wallot (1979), la nomination du Dr Douglas marque « l'entrée en scène de la profession médicale, du capitalisme, du colonialisme dans l'histoire de la folie au Québec » (p. 104).

De leur côté, F. Harvey (1975) et R. Samuel (1974) ont eux aussi souligné que le rôle de l'asile à cette époque consistait essentiellement à interner le plus grand nombre d'aliénés afin de « protéger la société » et qu'en conséquence l'asile était considéré comme une « maison de refuge » plutôt que comme une institution de santé, car le traitement y était davantage de nature hygiénique et morale que proprement médicale. De plus, R. Samuel (1974) a souligné que les asiles fonctionnaient alors sur le « système d'affermage », qui laissait une complète autonomie aux propriétaires. Ce système semblait économique pour la province et lucratif pour les propriétaires. Selon R. Samuel, les premières attaques contre ce « système d'affermage » se situent vers les années 1880. Certaines personnalités insinuent que le système d'affermage est synonyme de profit pour les propriétaires [118] et que le traitement médical est réduit à sa plus simple expression (p. 17). Jusqu'en 1880, la législation sur les asiles était à peu près inexistante, ce qui traduit, selon R. Samuel, « une certaine indifférence du gouvernement » (p. 18). Les asiles sont surtout l'affaire des propriétaires et les inspecteurs du gouvernement ont peu d'influence. Les contrats à long terme tiennent lieu de politique. Étant donné l'augmentation des coûts et des subsides, le gouvernement crée la loi de 1885, qui vise la création d'un bureau médical dont la majorité des membres serait nommée par le gouvernement. Le gouvernement veut donc assumer le contrôle médical des asiles. L'introduction de la loi va « politiser » davantage la question des asiles, suscitant de nombreux débats tant parlementaires que publics (voir les journaux) ; la situation est telle que le premier ministre Mercier doit instituer une commission royale d'enquête en 1887.

Par ailleurs, Alain Fugère (1978) a noté à propos de la littérature publiée au Québec au 19^e siècle l'absence de texte théorique ou analytique concernant la folie ; presque tout ce qui s'écrit concerne plutôt l'administration des institutions asilaires et particulièrement leur financement. Quant aux stratégies thérapeutiques, on y fait seulement allusion car elles étaient peu présentes dans les préoccupations des médecins de l'époque. Henry Howard (1815-1887) a cependant

constitué une exception, puisqu'il a publié de nombreux articles et même un volume sur le sujet. L'intérêt du texte d'A. Fugère est de montrer que « les enjeux sociaux et politiques déterminent largement l'élaboration théorique » (p. 28). Même si Howard se réfère à la Science pour justifier son discours, il n'en élabore pas moins, comme le montre A. Fugère, un discours humaniste à forte saveur religieuse ; toutefois ce discours n'est pas sans lien avec les conflits socio-politiques de l'époque, particulièrement en ce qui touche le rôle de l'Église dans la société civile ainsi que les querelles autour des écoles séparées et gratuites. Bref, Howard tente de « médicaliser » le discours de la folie et d'assurer la reconnaissance professionnelle du métier d'aliéniste. Fugère a raison de conclure que le discours pré-psychiatrique québécois, même à son meilleur, n'échappe pas « à l'emprise des valeurs régnautes et des intérêts professionnels » (p. 43).

La période neuro-hospitalière ou franco-religieuse (1895-1962)

Après de multiples débats autour du contrôle des asiles, et suite à la Commission royale d'enquête de 1893, le gouvernement du Québec négocie la prise en charge de l'asile de Beauport par les [119] Sœurs de la Charité, moyennant un per capita annuel de 100\$ (contre 140\$ au temps du Dr Douglas et 116\$ pour l'hôpital protestant de Verdun). En 1923, à Québec, on crée la clinique Roy-Rousseau, en l'honneur de la petite élite clérico-bourgeoise (Mgr Roy est alors recteur de l'Université Laval et le Dr Rousseau est doyen de la Faculté de médecine). Cette clinique est bâtie par les patients de l'hôpital, avec l'aide d'un architecte, et doit s'occuper des patients dont l'état n'exige pas soit un internement, soit un traitement de longue durée. Toutefois, comme le souligne H. Wallot (1979), la clinique dut se financer elle-même et devint rapidement « un établissement de classe (...) qui desservit anonymement et sans dossier les personnalités religieuses et politiques » (p. 108).

Au niveau thérapeutique, le modèle médical de la maladie mentale était prédominant, de sorte qu'il s'agissait surtout d'un « modèle neurologique, modèle descriptif et fataliste où le traitement se limitait

à un support médical » (p. 108) sans aborder vraiment la dimension psychiatrique. Bref, il s'agissait d'un modèle professionnel valorisant la dimension hébergement-internement aux dépens de la dimension traitement.

Par ailleurs, comme le souligne H. Wallot, « si la société a intérêt à protéger cet hôpital, si les médecins y trouvent la justification d'une participation au pouvoir de contrôle social au nom d'un savoir médical, les seules personnes qui trouvent un intérêt personnalisé dans les malades sont les religieuses qui y voient des âmes à sauver » (p. 108). Dans cette perspective, il n'est pas trop surprenant de retrouver dans ce type d'institution la forte présence d'un traitement d'ordre moral où l'on prêche aux malades la chasteté, la pauvreté et l'obéissance. À vrai dire, les religieuses ne font que répéter ce qu'on leur a inculqué.

En somme, on peut dire que depuis la Confédération le développement de la psychiatrie au Québec a suivi deux directions assez distinctes et surtout très révélatrices du clivage religieux, culturel et économique et politique entre Canadiens anglais et Canadiens français. Du côté francophone, les asiles sont pris en charge par les communautés religieuses catholiques avec ce que cela implique de moralisme et de résignation, alors que du côté anglophone, les moyens financiers (privés) aidant, les asiles se tournent vers la nouvelle « science » qu'est la psychiatrie. Ainsi donc, on a à cette époque, d'un côté une société rurale et traditionnelle, de l'autre une société résolument orientée vers le capitalisme industriel avec des valeurs reliées à l'essor économique qui sont de l'ordre du « modernisme » et du « scientisme ». C'est un peu ce qui explique ce que l'on a par la suite appelé « l'avance » des institutions psychiatriques anglophones. Du côté francophone, il faudra attendre la révolution [120] tranquille et donc les années soixante pour que la situation change dans les institutions pour « aliénés » et pour que l'État intervienne dans ces institutions et se préoccupe du sort de ces malades. Les Québécois francophones allaient passer de la campagne à la ville, de la société traditionnelle à la société « libérale ». L'ère des réformes arrivait et dans le domaine de la santé mentale, on allait passer rapidement, à coup de législations, de l'ère asilaire à l'ère psychiatrique, pour arriver aujourd'hui dans ce que certains ont appelé l'ère communautaire.

La période communautaire

Cette période débute par une phase de démocratisation. L'appareil de soins psychiatriques cesse d'être la chasse gardée des communautés religieuses, des médecins traditionalistes, voire des psychiatres québécois modernes qui reviennent de leur cycle de formation à l'étranger, aux États-Unis, en France ou dans les deux pays. C'est aussi l'affaire avant tout des patients eux-mêmes, les psychiatisés, ainsi que de toute une gamme de professionnels de la santé, personnel infirmier (gardes-malades, préposés), travailleurs sociaux, psychologues, ergothérapeutes, conseillers en orientation professionnelle, en éducation physique, sociologues, etc. Le détonateur de la révolution psychiatrique est d'ailleurs venu principalement d'un livre rédigé par un ex-patient : *Les Fous crient au secours*, de Jean-Charles Pagé, publié en 1961 avec l'imprimatur du directeur du Département de psychiatrie de l'Université de Montréal, ancien médecin traitant de l'auteur. Ce cri d'alarme poussé à l'aube de la révolution tranquille s'inspire d'un mouvement de réveil, de turbulence et de contestation du monde à prédominance religieuse et rurale de l'époque. Dans la mesure où les fous constituent des otages dans une société donnée, tout soubresaut a des effets sur le sort des malades mentaux. Ainsi, beaucoup d'hôpitaux psychiatriques changent de nom et même de vocation pour mieux refléter les aspirations de l'heure. La commission d'étude des hôpitaux psychiatriques créée par le gouvernement du Québec en réponse aux propos de Jean-Charles Pagé et Camille Laurin recommande l'arrêt du dernier asile à Sherbrooke. Si la commission tolère la poursuite des travaux de construction des asiles de l'Annonciation et de Joliette c'est parce que ces deux institutions décidées au temps de Maurice Duplessis répondent à une question de survie économique de régions défavorisées à fort taux de chômage. Quant au Mont-Providence de Montréal, devenu par la suite le C.H. Rivière-des-Prairies, on le destine aux enfants [121] étant donné qu'il est le seul à répondre aux besoins stricts de cette population.

Donc, au lieu de construire de nouveaux asiles, il faut convertir ces lieux d'hébergement « chronicisant » en milieu de traitement humanisant et ouvrir des services de psychiatrie dans les hôpitaux

généraux. La psychiatrie commence à avoir pignon sur rue. Les professionnels de la santé mentale se trouvent dans la communauté non pas pour y établir un quadrillage policier-psychiatrique, mais pour traiter le malade mental dans sa famille, dans sa communauté. Ainsi sont mis en place, aussi bien à Montréal, Québec, Sherbrooke, l'Annonciation, Joliette et Trois-Rivières qu'à Sorel, Valleyfield et St-Hyacinthe, des services de remotivation, de réhabilitation sociale et de réentraînement au travail pour des patients chroniques fonctionnels. Des services de thérapie familiale de pré et postcure sont aussi organisés. Ainsi, grâce aux médicaments psychotropes et à la psychothérapie devenue possible, un nombre imposant de patients laissent les « donjons » de l'asile pour mener une vie plus « normale » dans un foyer nourricier. Après cette première phase, des professionnels assurent également un service de consultation, voire d'enseignement itinérant auprès des corps professionnels qui s'occupent de près ou de loin de la santé mentale ; ce sont les médecins omnipraticiens, le service social, les commissions scolaires, les unités sanitaires et la Cour du bien-être Social.

Cette intervention discrète par personnes ressources interposées était de nature à éviter une psychiatrisation non désirée de toute la vie sociale et à démystifier à long terme la psychiatrie. Mais dans ce vaste mouvement de démocratisation et d'universalisation de l'éducation et des soins de santé que charriait la révolution tranquille, il aurait été mal vu de tenir l'arrière-pays à l'écart des largesses sociétales. Aussi, sous l'égide de la Division des services psychiatriques du Dr Dominique Bédard, on trouva une solution réellement québécoise : les équipes volantes, dont la base de lancement était le C.H. Ste-Justine, le C.H. Rivière-des-Prairies, l'Institut Albert-Prévost de Montréal et des hôpitaux de pointe de la région de Québec ; deux jours par mois ces équipes volantes s'envolaient vers Rouyn-Noranda (bassin de population de 60000 habitants), Amos, La Sarre, Val d'Or et Ville-Marie (35 000 habitants), ainsi que vers la Côte Nord et la Gaspésie. Et d'année en année, la disparité régionale psychiatrique reculait, puisque dix ans après, des équipes multidisciplinaires étaient à l'œuvre en dehors de Montréal et de Québec et que 90 psychiatres y travaillaient.

Ici la psychiatrie communautaire ne s'est pas faite contre l'hôpital psychiatrique. Loin de là. L'hôpital psychiatrique s'est libéré des tâches réclusives auxquelles on l'avait relégué. Sous l'empire de [122]

nouvelles idéologies, on procéda à la redéfinition de concepts tels que la maladie mentale, la normalité et la pathologie, l'internement. L'anti-psychiatrie en vint même jusqu'à nier le concept de la maladie mentale au point d'en faire un mythe, une pure invention de l'esprit. Mais cet excès est quand même ancré dans la réalité. En effet, jusqu'à récemment, la tâche confiée à l'hôpital psychiatrique était de contenir la folie à l'intérieur des murs de l'hôpital pour protéger la société. On avait pris l'habitude d'élever les édifices de la folie au grand air, loin de la communauté, ce qui devait confirmer à la longue la marginalité autant chez les malades que chez les soignants. L'asile devait défendre les normes « rationnelles » de la société contre l'irrationalité des individus réputés « fous ». À l'autre pôle, il s'est trouvé un courant pour prôner que le fou était en réaction saine contre une situation insupportable et qu'il se libérait de la société par des « transcendances imaginaires ».

En fin de compte nous aboutissons à une alternative à deux termes exclusifs qui suppose une division sectorielle de tout le champ de la santé mentale : le courant psychiatrique, i.e. être avec la société contre le fou, et le courant anti-psychiatrique, i.e. être avec le fou contre la société. Mais cet antagonisme a été dépassé avec le temps. Si on dit couramment que la société façonne les individus, on doit admettre honnêtement que les individus, suivant leur appartenance de classe, bénéficient de pouvoirs inégaux pour façonner en retour cette société à leur guise. Maintenant, et cela de plus en plus, l'hôpital psychiatrique devient un élément dans le réseau de la santé mentale au lieu d'être en marge de la société, et on évite par le fait même d'isoler le patient dans l'hôpital et de l'exclure de la vie sociale.

La protection du malade mental est à mettre également au compte des retombées bénéfiques de la révolution tranquille. La loi sur la protection du malade mental promulguée en 1971 a été amendée depuis. La Commission des droits de la personne a demandé qu'elle respecte la charte des droits et libertés de la personne. Ainsi, en 1978, cette commission a recommandé la prudence dans l'utilisation par le clinicien du critère de dangerosité. Elle veut particulièrement modifier l'article 11 de la loi :

Il nous semble évident qu'une personne peut souffrir de désordres mentaux graves qui soient susceptibles de mettre en danger ou la sécurité de cette personne ou d'autrui et à la fois être en mesure d'avoir la capacité de refuser d'une façon éclairée la chimiothérapie ou les électro-chocs.

À l'intérieur même des hôpitaux psychiatriques, le comité des bénéficiaires, espèce d'ombudsman, cherche par tous les moyens, à travers le maquis des procédures de l'appareil médical et du [123] professionnalisme triomphant, à faire respecter les droits fondamentaux du malade mental. Partout, peut-être avec réticence, on tend à reconnaître à ce citoyen la faculté de jouir au même titre que les autres des droits et des privilèges de la société. En tout cas, malgré l'extrême lenteur du gouvernement du Parti Québécois dans ce dossier, le psychiatisé est en voie de cesser d'être un citoyen diminué, délaissé.

Mais depuis 1971, date de la mise en application de la grande réforme de la santé et des services sociaux par Claude Castonguay, la psychiatrie a perdu de son souffle. Elle avait encore besoin d'un statut particulier durant au moins une décennie pour continuer sa croisière. Mais malgré le mérite et les résultats de la Division des services psychiatriques, le bulldozer de la logique de la production industrielle a tout rasé et la psychiatrie s'est trouvée fondue dans un melting-pot. Il fallait « normaliser » même si la psychiatrie s'occupe de « l'anormal », ce qui n'entre pas dans la préoccupation du puissant lobby médico-chirurgical, encore moins dans celle des technocrates du ministère des Affaires sociales. Deux ans après, Claude Forget remplace Claude Castonguay à la tête du MAS. Mais la psychiatrie ne connaît guère un meilleur sort. Ce n'est pas à cause de la mauvaise humeur passagère ou des préjugés d'un ministre contre les professionnels de « la médecine des insensés », mais plutôt à cause d'une logique, celle de contrôler tout le champ social.

A l'exception des corporation professionnelles, comme celle des médecins, qui a réussi au cours de l'histoire à consolider ses positions, l'État québécois a radicalement mis au pas toutes les jeunes corporations qu'il avait contribué à mettre au monde depuis la révolution tranquille, par exemple celle qui regroupe les professions dites « des sciences humaines », celle des administrateurs, etc. Québec en avait marre de toutes ces corporations qui menaçaient, à cause de leur pouvoir, l'application de la réforme Castonguay-Nepveu. Le

Québec venait de vivre la grève de la Fédération des médecins spécialistes (1970) et avait encore à l'esprit ce déploiement de la force médicale. L'État québécois avait des comptes à régler avec ces médecins qui, dans l'inconscient collectif, ont le droit de vie et de mort, ces médecins qui ont même accru leur pouvoir lors de la réforme de la santé et des services sociaux en développant une ligne de pouvoir parallèle à l'administration technocratique dans les organismes de santé, les conseils de surveillance professionnelle. Québec ne voyait pas d'un bon œil ces médecins qui refusaient de déléguer des actes à d'autres professionnels, qui manifestaient leur résistance au salariat, qui boycottaient systématiquement les C.L.S.C. par l'ouverture d'environ 400 polycliniques privées (plus de quatre fois le nombre de C.L.S.C.).

[124]

Donc il n'était pas question de laisser se développer au sein du ministère des Affaires sociales des groupes de pression médicale qui, un jour ou l'autre, pourraient devenir puissants. D'où la disparition de la direction des services psychiatriques du Dr Dominique Bédard et par la suite celle du Service aux malades mentaux du Dr Rhéal Lajoie. Pour Québec, il fallait non seulement uniformiser, mais aussi contrôler, c'est-à-dire réduire le nombre des détenteurs de pouvoir décisionnel.

Mais il y a quand même des causes internes à cette crise. Le pouvoir s'attaque rarement aux organisations bien portantes. Si Claude Forget a attaqué la sectorisation des soins en psychiatrie comme une entrave aux libertés individuelles, s'il a mis en doute l'efficacité du travail multidisciplinaire, c'est parce que le corps organisationnel des psychiatres était en crise, sinon ses arguments, assez discutables à notre avis, n'auraient eu aucune portée. Il y avait un conflit idéologique au sein de la psychiatrie. L'ordre du jour, c'était de pratiquer la psychiatrie à l'intérieur de l'hôpital général, bref la psychiatrie devait devenir un département comme les autres. Il fallait mettre fin au statut particulier de la psychiatrie et ainsi couper court aux idéologies de gauche qui influençaient surtout les jeunes psychiatres. D'un côté les « anciens », appuyés d'ailleurs par le « lobby » médico-chirurgical, voulaient une psychiatrie plus médicale, plus chimiothérapeutique, bien résolue à ne pas envoyer l'électrochoc au musée de l'horreur. De l'autre côté les « modernes », partisans d'une psychiatrie communautaire multidisciplinaire, défendaient la prévention, les centres de jour, les

C.L.S.C. ; c'étaient des psychiatres actifs dans des comités de citoyens qui écrivaient :

La participation des citoyens à la création et à la gestion des outils sociaux dont ils ont besoin pour améliorer leur vie et leur relation interpersonnelle et pour développer leurs talents dans la mesure du possible (...) semble être un des éléments des plus prometteurs en ce qui concerne la santé mentale d'un groupe (Messier, 1973).

En dernier lieu, il faut mentionner une autre réalité qui a pu avoir certains effets sur le moral des troupes. Après le dépôt du rapport Bédard en 1962, Québec avait alloué des crédits importants à la formation des psychiatres dont le pays avait grand besoin. Au point de vue financier, la situation du médecin résident en psychiatrie était des plus enviables. Or, vers 1972, l'État québécois commença à sabrer dans les budgets et ces différentes mesures incitatives disparurent, même la prime d'éloignement accordée aux psychiatres œuvrant en milieu rural. Après douze années où le nombre des psychiatres avait crû de 600%, il y eut une certaine baisse des « vocations » psychiatriques chez les finissants de médecine. Dans les années 1965-1968, 10% des finissants de médecine des universités [125] nord-américaines choisissaient la psychiatrie ; actuellement, le pourcentage est tombé à 3,2%. Ajoutons que les attaques virulentes des antipsychiatres ont fait beaucoup de tort à l'image de cette jeune discipline qui avait des problèmes sémiologiques évidents (diagnostic) tout en défendant pouce par pouce son terrain menacé par l'impérialisme psychanalytique.

Et la crise continue. En janvier 1979 sort le rapport du Comité de la psychiatrie du Québec, présidé par le docteur Jacques Mackay. Son titre en dit long : Situation de la psychiatrie au Québec : lacunes et perspectives. Il provoque une réaction négative de la part de la majorité des psychiatres et aussi de certains groupements comme la Corporation professionnelle des travailleurs sociaux du Québec, qui critique le fond du rapport. Ses propositions marquent un certain recul, par exemple l'échange de la multidisciplinarité pour le système hiérarchique traditionnel, la réduction du concept de santé mentale au concept étroit de psychiatrie, et même le type d'organisation définie. D'ailleurs les psychiatres n'ont pas tous apprécié l'arrivée des autres intervenants

dans le champ pourtant vaste de « la folie » et craignent les définitions sociologiques de ce phénomène (voir le Rapport Bélanger, 1979).

Les chefs de file de la psychiatrie s'inquiètent et soulèvent le débat dans les centres hospitaliers. On écrit beaucoup (Maurice Dongier, « La psychiatrie des années 80, panorama des problèmes et discussions » ; Dominique Bédard, « Réflexions sur l'organisation des services psychiatriques au Québec »), et il suffit de feuilleter le bulletin de l'Association des psychiatres du Québec pour s'en convaincre. D'ailleurs, le thème général du XV^e congrès de l'Association des psychiatres du Québec, tenu au Manoir Richelieu, à Pointe-au-Pic, dans le comté de Charlevoix, en juin 1981, témoigne de cette inquiétude : « Les vents qui soufflent au Québec en psychiatrie... » Oui, mais il faudrait que ces vents aient un écho jusqu'à l'édifice du 1075, Chemin Ste-Foy, à Québec, qui abrite les technocrates du ministère des Affaires sociales.

Réflexions sur les pratiques actuelles

Étant donné que le congrès de l'ACSALF est centré cette année sur une sociologie des lieux de pratique, nous allons tracer quelques axes de réflexion autour desquels s'effectuent nos pratiques. La description en a déjà été faite ailleurs (H. Dorvil, 1979 ; R. Mayer, 1980). Dans les années soixante, l'asile a subi les feux de la critique. Les institutions étaient décrites comme un monde kafkaïen, un univers concentrationnaire qui traitait la folie par l'exclusion, [126] comme un dérangement à l'idéologie de la société industrielle. L'asile a réagi en ouvrant ses portes et surtout en gavant ses pensionnaires de gâteries. Mais une chaîne en or demeure une chaîne. C'est vrai qu'il existe des dizaines de professionnels qui surprotègent les patients, c'est vrai que l'asile a transformé sa chapelle en gymnase, c'est vrai que les zones de détente ne manquent pas : bibliothèque, cinéma, bal du samedi soir, commerce de drogue, d'alcool, de sexe, voire bientôt une piscine de dimensions olympiques au C.H. Louis-Hippolyte-Lafontaine, un « engagement électoral » du ministre Lazure. Alors pourquoi le malade mental accepterait-il de retourner dans la société, cette société qui lui en offre beaucoup moins que l'asile, sans compter les préjugés qu'elle continue à entretenir à son égard ? Le patient a compris. D'ailleurs, une

étude de Mme Andrée Melançon-Ouellette vient de nous apprendre que près de 80% des Québécois sont pour le maintien de l'asile, non pour eux, non pour leur famille, mais pour autrui.

Nous disons donc que l'asile a poussé le patient à ce choix schizophrénique, à ce refus de la société d'où il vient. Certains patients passent plusieurs années dans une « unité de soins » sans être l'objet d'aucun projet thérapeutique. Ensuite le patient qui vit à l'hôpital est souvent l'objet d'un rejet familial. Il en découle que l'institution en arrive à représenter tout pour lui. Et c'est là le point de rupture, le point de non-retour, car il faut absolument sauvegarder des relations avec l'extérieur, quelque conflictuelles ou nocives qu'elles puissent être. Il faut un lien autre, un lien différent, alternatif, pour que le patient ait le choix entre deux systèmes. D'où la nécessité pour le patient de laisser l'asile quelques jours par mois pour vivre dans une autre situation. Mais depuis les années soixante-dix, c'est le règne de la gestion : la finalité de l'institution n'est plus de soigner mais d'être gérée.

Les médicaments psychotropes ont été pour beaucoup dans la transformation du visage de l'asile et dans le retour massif des handicapés mentaux dans la communauté. Les chiffres sont assez éloquents : à St-Jean-de-Dieu, par exemple, il y avait en décembre 1960 5 600 « malades », alors qu'en décembre 1980, il n'en reste plus que 2 200. L'État québécois a trouvé là un moyen pour réduire le coût astronomique du fonctionnement des hôpitaux des années soixante-dix, le prix de journée des familles d'accueil étant 10 fois inférieur à celui des institutions hospitalières.

La plupart des patients sont retournés dans la communauté, assez souvent sans préparation ; certains vivent dans des familles d'accueil, genre de mini-succursales des C.H., alors que d'autres traînent dans les gares ou vagabondent sur les grands chemins.

[127]

En milieu rural, ce n'est pas la place qui manque. Assez souvent ces patients remplacent, ni plus ni moins, les nombreux enfants partis en ville gagner leur vie. Pensez à toutes ces grandes maisons canadiennes-françaises qui sont aujourd'hui remplies et servent une nouvelle fois la communauté. Sans nier l'incitatif financier, ce qui mérite ici d'être souligné, c'est l'attachement de toutes ces personnes à leur patient, qui devient un membre à part entière de la famille, et aussi le peu de

difficultés rencontrées lorsqu'il s'agit de convaincre les leaders de la communauté, les associations bénévoles, toute la population de faire une niche à l'handicapé mental.

La dernière réflexion concerne l'inégalité des êtres humains devant la maladie et la mort. Comme une fatalité, il existe encore une sur-représentation des membres de la classe défavorisée chez les malades mentaux. Les coussins amortisseurs des tensions anxiogènes sont inégalement répartis dans nos sociétés. Les cadres d'entreprise, les professionnels stressés vont se reposer dans les Laurentides par exemple où prennent l'avion en direction du sud, alors que l'ouvrier en butte au stress va « toffer » son ouvrage jusqu'à ce qu'il pète.

Si la maladie est déclarée, le trajet sera aussi différent. Le bourgeois canadien-français ira se remettre de sa dépression à l'Institut Albert-Prévost, le canadien-anglais au Allen Memorial Institute, ou les deux iront cacher leurs faiblesses psychiques dans les cliniques privées de Floride ou de Californie. Il faut protéger l'image de Narcisse, sa crédibilité... Quant aux assistés sociaux, ils prendront le chemin de l'asile, le C.H. Louis-Hippolyte-Lafontaine pour le francophone, le C.H. Douglas de Verdun pour l'anglophone, et ce à la risée du quartier et des copains de travail. Cette relation « classes sociales-maladies mentales » s'avère d'autant plus importante que nous vivons une époque de médicalisation de la vie, de traitement individualiste et médical des problèmes collectifs de santé, où l'on évacue cavalièrement l'influence pathogène des conditions de vie parce que ça renvoie à des luttes politiques.

Actuellement, c'est le mouvement alternatif qui porte le flambeau de la contestation sociologique de cette visée individualiste et culpabilisante. En effet, nous voyons un lien direct entre la croissance des formes de désorganisation mentale, le taux record d'admissions, de réadmissions surtout de jeunes d'à peine vingt ans et les conditions de vie et de travail aberrantes, le chômage grandissant, une compétition de plus en plus effrénée, l'écart entre les désirs chauffés à blanc par la publicité de l'abondance et la probabilité réelle pour les petites gens de les satisfaire. Bien souvent ces personnes ne comprennent pas le mécanisme de fonctionnement des rapports sociaux et se croient tout de go responsables de leur chômage, de leur pauvreté, de leur rejet, de leurs tensions familiales, [128] de leurs échecs. « La folie survient au moment où un individu ayant intériorisé toutes ces invalidations,

développe une pensée et un mode d'être, basés principalement sur ces invalidations ; ce qui l'entraîne à fuir la réalité où il ne peut satisfaire ses besoins, et il utilise les outils de fuite que son milieu lui propose : médicaments, alcool, drogue, spiritualisme, etc. » (Maison St-Jacques, 1981).

Bref, la recherche de « pratiques alternatives » est tout aussi présente, sinon plus, dans le champ des pratiques psychiatriques que dans les autres champs d'intervention sociale au Québec. Des organismes, tels que le groupe Solidarité-psychiatrie (1980) ou encore celui du Projet d'aide logement (P.A.L.) de l'hôpital Douglas (1980), etc., font appel particulièrement à la participation des patients et se situent plutôt dans la tradition des groupes d'entraide. Ces groupes, à vrai dire, s'intéressent peu à l'élaboration d'un discours politique ; ils sont plutôt intéressés à développer des structures d'accueil et de support afin de faciliter l'intégration d'ex-patients psychiatriques. D'autres intervenants tentent de mettre au point un nouveau type de prise en charge qui implique le patient, son réseau et l'équipe d'intervention à travers une approche bio-psycho-sociale (Desmarais et al., 1980 ; Desmarais et Mayer, 1980 ; Mayer et Desmarais, 1980 ; Daher, 1980). La notion de réseau se réfère ici au réseau primaire du patient identifié, i.e. à la totalité des parents, amis, compagnons de travail, voisins, etc., qui communiquent entre eux sur une base d'affinités personnelles, et ce, afin de susciter une prise en charge plus collective du problème de la maladie mentale.

La recherche de « pratiques alternatives » est particulièrement forte parmi ceux qui interviennent plus spécifiquement auprès des femmes et insistent sur l'incidence de la maladie mentale chez la femme et la nécessité de thérapies proprement féministes.

Finalement, mentionnons un certain nombre d'initiatives qui datent de l'époque des années soixante-dix et de la vogue des comités de citoyens : Clinique des citoyens de St-Jacques (1980) ; Clinique populaire de Pointe-St-Charles (Blanchet, 1978) et plus récemment l'initiative de la Maison St-Jacques (1981). Ces organisations se caractérisent par le fait qu'elles tentent de susciter une participation des citoyens et qu'elles abordent la maladie mentale à partir d'une problématique socio-politique de la santé... De façon générale elles dénoncent la « mentalité asilaire » qui prévaut encore trop souvent dans les institutions psychiatriques québécoises et qui maintient une distance

artificielle entre soignants et soignés. Parmi les principaux objectifs poursuivis par ces organismes on peut mentionner l'appréhension de la maladie mentale à partir de trois niveaux complémentaires (soit le biologique, le psychologique et le [129] socio-politique) ; l'utilisation optimale du potentiel thérapeutique de chaque individu ; la déspecialisation des problèmes rencontrés ; la démystification des statuts sociaux et la déprofessionnalisation des rapports soignants-soignés (Blanchet, 1978, p. 4). Conséquemment, on insiste beaucoup sur l'implication réelle et concrète des soignants avec les soignés dans un processus de changement social. Finalement, les problèmes de santé physique ou mentale sont souvent mis en relation avec les caractéristiques du mode de production en général et avec les conditions de vie ou de travail en particulier.

En théorie et en pratique, cette nouvelle approche permet à la Maison St-Jacques, par exemple, d'offrir à 125 jeunes (de 18-30 ans) la possibilité de se réapproprier une identité et de se lier socialement. Par leur implantation dans les quartiers populaires, leur implication dans les organismes communautaires, leur disponibilité à dialoguer avec tous et leur franche collaboration avec les autres intervenants du milieu institutionnel, les trente unités du mouvement alternatif à la psychiatrie ne constituent plus une marginalité mais un définissement majeur dans le champ de la santé mentale. Ce n'est pas pour rien qu'il existe au MAS un comité du mouvement alternatif à l'ombre de la toute nouvelle direction du service des programmes de santé mentale. Les grilles d'analyse devront donc se figner à nouveau pour tenir compte de cette nouvelle réalité... non monolithique.

Robert Mayer
Université de Montréal
École de service social

Henri Dorvil
C.H. Louis-Hippolyte-Lafontaine (C.S.S.M.M.)

[130]

Bibliographie

G. Aird et A. Amyot, « La psychiatrie communautaire », in [Lalonde et Grunberg](#) (1980).

L. Blanchet, « La santé mentale à Pointe St-Charles : vers une prise en charge collective », *Santé mentale au Québec*, vol. 3, n° 1, 1978.

Françoise Boudreau, « The Quebec psychiatric system in transition », *La Revue canadienne de sociologie et d'anthropologie*, vol. 17, n° 1, février 1980, p. 122-138.

J.F. Chapdelaine, « Le rôle du travailleur social dans l'équipe multidisciplinaire en milieu de santé », *Intervention*, n° 48, p. 7-12.

Clinique des citoyens de St-Jacques, « Comment défendre la santé du peuple et sa santé mentale », *Santé mentale au Québec*, vol. 5, n° 1, juin 1980, p. 47-54.

Collectif Les Équipes Volantes, *La Psychiatrie communautaire dans le Nord-Ouest Québécois*, Collection « Équipes psychiatriques pour adultes et enfants », mars 1969-décembre 1970, p. 10.

P. Daher, « Les pratiques de réseaux : recherche-action », *Intervention*, n° 58, 1980, p. 13-24.

D. Desmarais et R. Mayer, « Le modèle d'intervention auprès du réseau (illustration et commentaire) », *Santé mentale au Québec*, vol. 5, n° 1, juin 1980, p. 22-41.

D. Desmarais, C. Hamel, R. Dauphinais, L. Roy et C. Sterlin, « Un modèle bio-psycho-social d'intervention en réseau ». *Service social*, 29 : 3, 1980.

H. Dorvil, « Intervention socio-psychiatrique à Berceauville », *Revue internationale d'action communautaire*, printemps 1979, p. 43-51.

Alain Fugère, « La stratégie matérialiste d'Henry Howard, médecin aliéniste québécois (1815-1887) », *Santé mentale au Québec*, vol. 3, n° 2, nov. 1978, p. 27-45.

Pierre Harvey, « Préliminaires à une sociologie historique des maladies mentales au Québec », *Recherches sociographiques*, vol. 16, n° 1, 1975.

M.L. Lachapelle, « Faut-il sonner le glas... de la psychiatrie communautaire ? » *Les Cahiers du psychologue québécois*, vol. 2, n° 1, 1979, p. 20-23.

Pierre Lalonde et Frédéric Grunberg (sous la direction de), *Psychiatrie clinique. Approche contemporaine*, Chicoutimi, G. Morin Éditeur, 1980, p. 872.

R. Mayer et D. Desmarais, « Réflexion sur la recherche-action : l'expérience de l'équipe d'intervention en réseau de l'hôpital Douglas à Montréal », *Service social*, 29 : 3, 1980.

Maison St-Jacques, *Textes de présentation*, Montréal 1981, miméo, 30 p.

Andrée Melançon-Ouellette, *Étude sur les connaissances et les perceptions des services psychiatriques au Québec*, Québec, Ministère des Affaires sociales, 1980, 185 p.

[131]

Michel Messier, *Le Rôle du C.L.S.C. dans l'organisation des soins psychiatriques*, texte présenté au congrès de l'Association des psychiatres du Québec, 1973.

J.-C. Pagé, *Les Fous crient au secours*, Montréal, Éd. du Jour, 1961, 117 p.

André Paradis et collaborateurs ; « L'émergence de l'asile québécois au 19^e siècle », *Santé mentale au Québec*, vol. 2, n° 2, nov. 1976, p. 2-44.

André Paradis, « L'asile temporaire de Toronto (1841-1850) ou l'impossibilité provisoire de l'utopie asilaire ». *Santé mentale au Québec*, vol. 3, n° 1, juin 1978, p. 18-36.

Marc Renaud et al., *Médecine et société : les années 80*, Montréal, Éd. coopératives Albert St-Martin, 1981.

Rodrigue Samuel, *Aperçu historique des asiles d'aliénés dans la Province de Québec entre 1845 et 1890*, Université Laval, Institut supérieur des sciences humaines, mai 1974, 25 p., texte miméo.

Yanick Villedieu, « Les nouveaux asiles », *Québec Science*, sept. 1979, p. 16-21.

Alain Vinet, « La vie quotidienne dans un asile québécois », *Recherches sociographiques*, vol. 16, n° 1, 1975, p. 85-112.

Hubert Wallot, « Perspective sur l'histoire québécoise de la psychiatrie : le cas de l'asile de Québec », *Santé mentale au Québec*, vol. 4, n° 1, juin 1979, p. 102-123.

Le Comité de la psychiatrie du Québec, *Situation de la psychiatrie au Québec : lacunes et perspectives et organisation*, Montréal, 22 février 1979, 42 p.

C.P.T.S.Q., *Commentaires et recommandations sur le rapport*. Le Comité de la psychiatrie du Québec, 11 juin 1980, 10 p.

[132]

[133]

INTERVENTION SOCIALE.
Actes du colloque annuel de l'ACSALF 1981.

Troisième partie

INFORMATION ET RECHERCHE COMME OUTILS DE PLANIFICATION ET DE PROGRAMMATION DE SERVICES

[Retour à la table des matières](#)

[134]

[135]

TROISIÈME PARTIE

*Information et recherche comme outils
de planification et de programmation de services*

12

“Le chercheur dans l’État : politique d’évaluation ou évaluation politique ?”

Par Manon BOURGEOIS

Office de la langue française
Direction de la recherche et de l’évaluation

[Retour à la table des matières](#)

La recherche telle qu’elle est opérationnalisée pour/dans les organismes d’État s’est considérablement modifiée depuis quelques années : par exemple il n’appartient plus au chercheur engagé par l’État d’analyser les fondements et conséquences d’un changement social souhaité ou provoqué par une institution politique ; il a plutôt pour tâche d’évaluer, conformément à certaines « normes », si les stratégies et interventions mises en place permettent d’atteindre les objectifs visés. Quelle est donc la pratique réelle du sociologue œuvrant dans un organisme d’État ? À quels problèmes d’éthique doit-il faire face ? Quelle pourrait être sa pratique ?

Un bref survol des tendances générales observées quant à la présence du chercheur et aux politiques de recherche de/dans l’État me permettra d’abord de noter un changement du rôle et de la place de la recherche dans les organismes gouvernementaux et une ingérence de l’État dans les pratiques de recherche. Une fois ces constatations faites, j’examinerai l’évolution des activités de recherche gouvernementales

pour le cas spécifique de la francisation du Québec. Puis j'amorcerai une discussion sur les répercussions possibles de ces pratiques de recherche, ou de toutes autres semblables, pour le chercheur sociologue.

[136]

Présence du chercheur et politiques de recherche dans l'État

La présence du chercheur dans l'État est étroitement liée, selon moi, à l'évolution des orientations et du rôle de l'État dans la société québécoise.

État-Providence⁴² depuis le début des années 1960, parce que pourvoyeur de services, État-Sociologue⁴³ également, puisque analyste et planificateur de changements sociaux, l'État québécois est devenu graduellement, à partir du milieu des années 1970, État gestionnaire. En effet, depuis le début de la révolution tranquille, l'État québécois a mis en œuvre différentes politiques en vue d'amener des changements au sein de la société québécoise ; cependant, dès 1975, il est contraint de rationaliser ses opérations à cause d'impératifs économiques et se doit donc de diminuer ses activités de planificateur de services pour se consacrer presque entièrement à des fonctions de gestion des services en place.

Parallèlement à cette évolution, l'État québécois s'est associé, pour atteindre ses objectifs, divers spécialistes en sciences humaines qui ont eu, dans le temps, une place et des rôles différents : ils ont été conseillers, puis planificateurs de changements sociaux et évaluateurs de politiques. Ces spécialistes ou chercheurs, d'abord peu nombreux, étaient recrutés dans le milieu universitaire. Puis leur nombre a augmenté, suite à l'intensification des politiques de changements sociaux, et ils ont progressivement été insérés dans le fonctionnement

⁴² Le concept d'État-Providence est emprunté à A.W. Gouldner, *The Coming Crisis of Western Sociology*, New York, Basic Books, 1971, 528 p.

⁴³ Le concept est emprunté à G. Lapassade et R. Lourau, *Clefs pour la sociologie*, Paris, Seghers, 1971, 240 p.

organisationnel de l'État, au sein des divers ministères et organismes gouvernementaux. Chargés dans un premier temps de planifier les changements sociaux et d'élaborer différentes politiques, puis dans un deuxième temps de veiller à leur implantation et finalement d'évaluer leur impact, ces experts sociologues, économistes, anthropologues, psychologues, etc., ont initialement joui d'une certaine visibilité, d'une reconnaissance publique et d'une autonomie relativement importante. Toutefois, l'avènement de l'État gestionnaire a vraisemblablement modifié cette situation.

En effet, l'État semble influencer, pour ne pas dire contrôler, de plus en plus le travail des chercheurs qu'il paie : si cette pratique est moins fréquente pour les contractuels, elle est certainement assez courante pour les chercheurs à sa solde de façon permanente. Pour mieux comprendre pourquoi et comment s'exerce cette influence, il me paraît nécessaire de tracer un portrait de l'évolution des principales activités d'un chercheur de/dans l'État depuis 1960, et ce à partir d'un compte rendu des tendances générales observées par divers chercheurs canadiens et étrangers.

[137]

Ainsi, Michael J. Prince et John A. Chenier⁴⁴, après une analyse diachronique des activités de recherche au sein d'organismes et ministères gouvernementaux canadiens, ont élaboré une théorie sur la montée et le déclin éventuel des services de recherche et de planification à cause de facteurs organisationnels tels que les conflits d'intérêts, les difficultés de fonctionnement, le manque d'intégration des chercheurs, etc. Pour les fins de leur démonstration, ils ont établi un modèle où les services de recherche sont caractérisés selon deux axes, soit leur degré d'initiative (réactif-proactif) et leur degré de visibilité (invisible-visible). Selon cette analyse, les services de recherche canadiens ont été caractérisés de 1960 à 1975 par une bonne visibilité — taille du service, place au sein de la structure organisationnelle, etc. — et ont également été investis d'un rôle dit proactif, soit un rôle d'élaborateurs, d'initiateurs de politiques et de changements sociaux. Puis, à partir du milieu des années 1970, une

⁴⁴ J. M. Prince et A. J. Chenier, « The rise and fall of policy planning and research units : An organizational perspective », *Canadian Public Administration Review*, vol. 23, n° 4, hiver 1980, p. 519-541.

diminution d'effectifs et une baisse de niveau hiérarchique dans l'organigramme ont entraîné pour ces services de recherche et de planification une visibilité moindre ; de plus, ils se sont vu attribuer un rôle ou mandat de plus en plus réactif, soit celui de gestionnaire et d'évaluateur de projets générés ou commandés par divers agents œuvrant à l'extérieur des services de recherche mêmes.

Cette analyse correspond assez bien, selon moi, à la situation vécue dans certains services de recherche au sein de l'État québécois. Toutefois, si le glissement d'orientation des politiques de recherche dans l'État depuis 1975 peut être imputable, comme Prince et Chenier l'ont souligné, à des facteurs organisationnels, ce glissement est d'abord, à mon avis, un des résultats de la réorientation générale de l'action de l'État québécois, devenu État gestionnaire.

En fait, comme nous le verrons dans l'étude de cas qui suit, nous nous trouvons maintenant devant une tendance de la part des dirigeants à confier aux chercheurs des mandats de recherche plus modestes voire rationalisés, soit des mandats courts comportant des objectifs précis et restreints.

En pratique donc, ces activités de recherche (réactive) relèvent de la recherche évaluative plutôt que de la recherche fondamentale : l'État est surtout intéressé à examiner si et comment les politiques mises en œuvre rencontrent les objectifs fixés ; par conséquent l'État aurait, selon Graycar⁴⁵, une propension à laisser de côté la compréhension du processus de la dynamique sociale et économique ainsi qu'à abandonner graduellement son rôle de planificateur de changements sociaux. L'État devient donc un gestionnaire des politiques en place et ne met plus en œuvre de nouvelles politiques de grande envergure, ce qui se reflète effectivement dans ses pratiques de recherche.

[138]

En fait, les recherches pratiquées dans et commandées par plusieurs des organismes gouvernementaux et para-gouvernementaux sont généralement de même nature que les quatre types suivants de

⁴⁵ Cette hypothèse s'inspire de celle de Graycar sur l'État de la recherche gouvernementale en Australie : A. Graycar, « Political issues in research and evaluation », in *Evaluation Quarterly*, vol. 3, n° 3, août 1979, p. 460-465.

recherche évaluative définis par Rossi, Freeman et Wright⁴⁶, spécialistes en évaluation de politiques sociales de développement et d'implantation de programme.

Type 1. Évaluation pour implantation de programme : d'abord identifier et localiser le changement désiré, ensuite définir opérationnellement la clientèle du programme à planifier et finalement déterminer la meilleure intervention possible pour amener le changement souhaité.

Type 2. Évaluation de la mise en œuvre du programme : déterminer, le plus systématiquement possible, si le programme est mené en conformité avec le plan originel et s'il rejoint la population cible.

Type 3. Évaluation d'impact : mesurer jusqu'à quel point le programme planifié amène les changements désirés.

Type 4. Évaluation de l'efficacité économique : établir les coûts-bénéfices et coûts-efficacité du programme.

Notons que les projets de recherche réalisés depuis quelques années à l'intérieur des structures pour l'Office de la langue française, organisme gouvernemental québécois, s'apparentent presque exclusivement à l'un ou l'autre des trois derniers types de recherche définis ci-dessus.

Une étude de cas : francisation du Québec et évolution des activités de recherche financées par l'État québécois

En accord avec les tendances générales observées depuis quelques années quant à l'évolution des politiques gouvernementales et des activités de recherche dans l'État, nous constatons, en examinant le cas de la francisation du Québec, le passage d'activités de recherche

⁴⁶ H. P. Rossi, E. H. Freeman et R. S. Wright, *Evaluation, A Systematic Approach*, États-Unis, Sage Publications, 1979, 336 p.

fondamentale à des activités de recherche évaluative, lié à la transformation de l'État sociologue en État gestionnaire.

En effet, comme le souligne Pierre E. Laporte, actuel directeur de la Direction de la recherche et de l'évaluation à l'Office de la langue française, l'action gouvernementale en matière de francisation s'est diversifiée et intensifiée depuis 1960 pour atteindre son point culminant en 1977 :

En réalité, c'est lors de la création en 1960 du premier Office de la langue française que l'intervention de l'État allait devenir durable et étendue ; fait à signaler, l'intervention de l'État devait porter d'abord sur le corpus, le mandat de l'Office étant à ses débuts [139] presque exclusivement axé sur la purification de la langue : sa qualité. Mais des préoccupations plus larges axées sur le statut du français devaient apparaître en 1965 alors que le gouvernement du temps déposait un livre blanc sur la politique culturelle dans lequel il était proposé de donner au français le statut de langue prioritaire et d'agir tant sur la qualité de la langue que sur son usage au Québec. En 1965 s'amorçaient donc les idées-forces qui allaient inspirer l'aménagement linguistique durant les années à venir et ce du double point de vue du corpus et du statut. Par la suite et surtout après 1970, le développement de l'aménagement linguistique fut extrêmement rapide. Après la Commission d'enquête sur la situation du français et les droits linguistiques dont le rapport fut déposé fin 1972, l'action de l'État en matière linguistique s'amplifia de façon considérable : loi sur la langue officielle en 1974 et Charte de la langue française en 1977. Donc en une vingtaine d'années, et surtout depuis 10 ans, est apparu un véritable système d'aménagement linguistique québécois, système au sein duquel l'État joue le rôle central ⁴⁷.

De fait, reliée à cette diversification et à cette intensification de l'action de l'État en matière linguistique, nous assistons à une évolution dans le type d'activités de recherche commandées par l'État. En effet, jusqu'en 1972, moment du dépôt du rapport de la Commission d'enquête sur la situation du français et les droits linguistiques (Commission Gendron), les chercheurs étaient étroitement associés à la planification et à l'implantation de ces politiques gouvernementales et ce suite à de vastes programmes de recherche : ces chercheurs

⁴⁷ P. E. Laporte, *L'Aménagement linguistique au Québec*, Office de la langue française, septembre 1980, 34 p., non publié.

rémunérés par l'État (mais non encore intégrés au sein de l'État) furent les principaux conseillers, auprès du gouvernement, dans l'élaboration des différentes lois linguistiques au Québec. Ainsi, ils ont bénéficié d'une bonne visibilité et d'une notoriété comme spécialistes en planification linguistique ⁴⁸.

Avec la loi sur la langue officielle (loi 22) en 1974, un important changement s'opéra au sein des activités de recherche liées à la francisation du Québec ; notons que ce changement coïncida avec l'introduction de la Direction de la recherche et de l'évaluation au sein de la structure organisationnelle de l'Office de la langue française. Les activités de recherche pratiquées pour/dans l'État, pour l'organisme planificateur, maître d'œuvre de la francisation du Québec, s'apparentèrent de plus en plus à la recherche évaluative de fonctionnement plutôt qu'à la recherche fondamentale exploratoire et prospective ⁴⁹.

Par conséquent, et ce surtout depuis 1977, moment de la sanction de la Charte de la langue française, nous assistons à une réorientation des activités de recherche, qui sont axées principalement sur les moyens de mise en œuvre, l'impact et l'efficacité du processus de [140] francisation lui-même : les chercheurs se voient ainsi confier des mandats plutôt éloignés de ceux propres à permettre d'évaluer les fondements et conséquences du changement social originel planifié ⁵⁰.

⁴⁸ Pour une analyse détaillée du rôle et de la place de la recherche dans l'État au moment de la Commission Gendron, voir John Meisel, « L'identification du problème linguistique : données sociolinguistiques et commissions d'enquête », in *L'État et la planification linguistique, principes généraux et cas particuliers*, publié sous la direction de André Martin, Montréal, Office de la langue française, 1981, 188 p., p. 56-85.

⁴⁹ Notons qu'un autre organisme gouvernemental ayant pour mandat, entre autres, des activités de recherche liées à la francisation du Québec, a été créé en 1977, soit le Conseil de la langue française. Je n'élaborerai pas dans le cadre de ce travail sur les raisons ayant motivé la création de cet organisme et sur le développement de celui-ci ; mais j'aimerais souligner que, selon moi, les pratiques de recherche du Conseil de la langue française, avec le temps, ressemblent de plus en plus à celles de l'Office de la langue française.

⁵⁰ Prince et Chenier attribueraient ce changement d'abord à des changements organisationnels, tels que les modifications survenues au sein de la haute direction de l'Office de la langue française ; toutefois, je crois que cette

Dès lors, on effectue, on gère, des recherches d'évaluation de mise en œuvre de programme, d'impact de programme, d'efficacité économique de programme, selon les définitions de Rossi, Freeman et Wright, et ce conformément à l'hypothèse de Graycar sur l'évolution de la recherche gouvernementale dans l'État.

En fait, cette évolution des activités de recherche se voit légitimée, puisque le processus de francisation du Québec est présenté par nos politiciens et perçu par la population comme étant irréversible. Ce caractère d'irréversibilité de la francisation dispense donc l'État d'avoir recours à des recherches susceptibles de remettre en cause le processus. De plus, le passage de l'État-Providence, pourvoyeur de services, à un État gestionnaire, rationalisateur des services, écarte de plus en plus, selon moi, la possibilité de commandites de recherches en vue de la planification et de la mise en œuvre de nouveaux programmes dans ce champ d'action gouvernemental.

Fait à noter, on observe que la réorientation des politiques de recherche sur la francisation du Québec coïncide généralement avec un contrôle accru de l'État dans les démarches de recherche et donc avec une perte d'autonomie croissante pour les chercheurs. Cette ingérence de l'État dans le travail du chercheur — ingérence probablement observable dans d'autres services de recherche gouvernementaux québécois — s'effectue par l'introduction de certaines « normes », et cela à tous les niveaux, autant dans les recherches portant sur la gestion du personnel que dans les recherches relatives au processus d'implantation d'un programme de changement.

En effet, si on se réfère aux critères académiques propres aux sciences sociales, une démarche scientifique se déroule comme suit : déterminer par une problématique valable les objectifs, la méthodologie et la population à étudier, élaborer des hypothèses de travail pertinentes, et finalement produire une analyse des résultats la plus « objective » possible. En théorie, l'État accepte ces critères mais il a, en plus, d'autres attentes et privilégie certaines « normes » auxquelles il est préférable de se conformer si on veut trouver audience auprès des dirigeants. Ainsi, une démarche de recherche recevable doit :

nouvelle orientation des activités de recherche est aussi un résultat des politiques de rationalisation de l'État québécois.

- 1) *Mesurer et chiffrer le changement souhaité à l'aide d'un grand nombre d'indicateurs sociaux mais qui sont quantitatifs plutôt que qualitatifs* : par exemple, les priorités de recherche à l'Office de la langue française en 1979-1980 furent d'évaluer les effets de la francisation en termes de coûts et bénéfices ; commandée à un groupe d'économistes, cette recherche devait surtout permettre [141] de chiffrer l'impact de la Charte de la langue française sur les entreprises.
- 2) *Ne pas questionner ou très peu les fondements des programmes à évaluer et leurs conséquences indirectes* : par exemple, dans une évaluation du programme de gestion du personnel par horaires variables à l'Office de la langue française, seuls les résultats sur le temps de présence au travail des employés semblent avoir intéressé les initiateurs du programme ; l'identification d'une « conscience du temps » accrue, et donc du danger d'une baisse de motivation au travail des employés, n'a suscité que peu d'intérêt.
- 3) *Conduire à une série de recommandations pouvant permettre aux intéressés de réorienter leur action pour atteindre le plus efficacement possible leurs objectifs* : par exemple, une évaluation du respect de l'échéancier du processus de francisation prévu dans la loi a été commandée afin d'élaborer une stratégie et les réajustements nécessaires dans l'éventualité d'un retard de ce processus ; en réalité, cette démarche ne devait pas ou peu comporter de remise en question quant aux objectifs et au fonctionnement même du calendrier de réalisation de la francisation des entreprises.

Cette identification de « normes » de recherche à respecter rend certainement compte d'un lieu d'influence de l'État sur la recherche. Mais il existe aussi un second lieu d'influence de l'État : en effet, s'il ne peut influencer la démarche de recherche proprement dite, comme c'est souvent le cas pour des chercheurs engagés à contrat, l'État filtrera la diffusion des résultats : certains rapports de recherche ne seront jamais diffusés ; d'autres le seront mais résumés et amputés d'analyses remettant en cause les politiques gouvernementales ; autre possibilité,

on publiera entièrement le rapport de recherche et cela surtout s'il ne mentionne pas la moyenne non significative ou omet de parler de l'écart type. Warren⁵¹ attribue l'exercice d'un contrôle de la part des planificateurs et agents de changement à l'existence d'enjeux de pouvoir : par conséquent, plus le changement social projeté est grand, plus il génère de résistances de la part de la cible du changement et exige un contrôle serré des intervenants. Ainsi, dans cette étude de cas sur la francisation du Québec, l'État, au nom de la majorité des citoyens francophones du Québec, charge l'Office de la langue française de veiller au rééquilibre des pouvoirs sociaux et économiques des francophones et anglophones au Québec : un tel objectif entraîne certainement des résistances de la part des cibles visées ; l'État légitime alors son ingérence dans les activités de ses fonctionnaires et gestionnaires (dont ceux de la recherche) car ces activités sont susceptibles de [142] comporter des implications politiques importantes voire d'entraver le changement désiré. Ainsi, il pourra y avoir intervention sur le choix de l'échantillon ou priorité accordée aux projets d'analyses de cas de réussite plutôt que de cas d'échecs et, en dernier lieu, exercice du droit de veto quant à la diffusion de résultats sujets à controverses.

Le chercheur sociologue dans l'État

Ce bref inventaire de certaines des pratiques réelles de recherche et de contrôle de la recherche dans l'État et par l'État nous amène à une réflexion sur les problèmes d'éthique qu'elles engendrent. Donc, que dire :

- *de la validité* des résultats d'une enquête sur l'impact de la francisation quand les sujets observés et interrogés sont ceux qui sont déjà « apprivoisés » à (ou engagés dans) le processus de francisation ?

⁵¹ R. L. Warren, *Truth, Love and Social Change*, Rand McNally, 1971, 309 p. ; *Social Change and Human Purpose*, New York et Chicago, Prentice Hall, 1977, 348 p.

- *de la fiabilité* des résultats d'une enquête ayant pour but de déterminer les attitudes des commerçants tenus de franciser leur raison sociale, alors que l'enquêteur chercheur est clairement identifié à l'organisme d'État chargé d'appliquer cette loi ?
- *de la confidentialité* des données recueillies quand l'État oblige ses chercheurs, à contrat ou à sa solde, à révéler les noms des compagnies interrogées sur le processus de francisation dans l'entreprise ?

Qu'en dire ou que faire ? Comme solutions éventuelles pour pallier les problèmes vécus par le chercheur sociologue œuvrant dans un organisme d'État, trois scénarios s'offrent à nous.

Le premier scénario, le plus radical, consiste pour le chercheur à refuser de se conformer aux normes de recherches évaluatives privilégiées par l'État, voire à quitter l'organisation gouvernementale pour œuvrer seul ou dans des institutions privées à titre de chercheur autonome. Toutefois, l'expérience montre que, privé de moyens institutionnels et financiers, le sociologue peut perdre foi en sa profession et que travailler pour un organisme hors de l'État ne signifie pas nécessairement une absence de contrôle ou d'engagement.

Le deuxième scénario, sans doute le plus courant et le plus pratiqué aujourd'hui au sein de l'État gestionnaire, est celui qui consiste pour le chercheur à s'adapter au rôle défini à son intention par l'organisme où il travaille : par exemple, le sociologue s'adapte en restreignant volontairement l'étendue de la pratique de recherche idéale (inhérente à sa formation de spécialiste de l'étude scientifique des faits sociaux) pour devenir un citoyen professionnel ; ce citoyen [143] professionnel, tel que le définit Anderson ⁵², agit en conformité avec les idéologies politiques de l'organisme qui l'emploie, ce que l'État « attend » naturellement de tout bon citoyen. Ou encore, le sociologue s'adapte en devenant un chercheur très habile à produire une quantité appréciable de résultats mais aussi habile à éviter de prendre position sur ces derniers.

⁵² Charles H. Anderson, *Toward a New Sociology, A Critical View*, Homewood, Illinois, The Dorsey Press, 1971, 378 p.

Enfin le troisième scénario, emprunté à Form⁵³ et préconisé à l'heure actuelle par beaucoup de chercheurs⁵⁴, est celui du « *bargaining process* » : cette pratique implique, dans un premier temps, la création d'un réseau d'information entre agents œuvrant à l'intérieur d'une même structure, d'un même organisme, et ce afin de créer des liens (un capital social, selon Bourdieu⁵⁵) permettant l'assurance d'une certaine crédibilité entre pairs. Cette crédibilité, dans le second temps du « *bargaining process* », permet d'établir un modus vivendi avec les paliers supérieurs de l'administration, offrant ainsi au chercheur (sociologue ou autre) la possibilité de définir son rôle et sa place dans l'organisme en conformité avec son éthique professionnelle.

Alors que faire ? Adopter l'un des trois scénarios précédents ou encore répondre, comme Form :

Le pouvoir, non l'éthique, déterminera les tactiques que les parties adopteront pour atteindre leurs fins⁵⁶.

Manon Bourgeois
Office de la langue française
Direction de la recherche et de l'évaluation

NOTES

Pour faciliter la consultation des notes en fin de textes, nous les avons toutes converties, dans cette édition numérique des Classiques des sciences sociales, en notes de bas de page. JMT.

[144]

⁵³ H.W. Form, *The Organization Management and Tactics of Social Research*, Richard O'Toole (éd.), Cambridge, Mass., Shenkman Publishing Company Inc., 1971, chapitre I, « The sociology of social research », p. 3-42.

⁵⁴ Voir à ce sujet, L. Polivka et E. Steg, « Program evaluation and policy development : Bridging the gap », in *Evaluation Quarterly*, vol. 2, n° 4, novembre 1978, p. 696-707.

⁵⁵ P. Bourdieu, « L'économie des échanges linguistiques », in *Langue française*, n° 34, 1977, p. 17-34.

⁵⁶ *Op. cit.*, p. 27.

[145]

TROISIÈME PARTIE

*Information et recherche comme outils
de planification et de programmation de services*

13

“L’impact de la recherche sur la planification dans les départements de santé communautaire de la région métropolitaine de Montréal : réalité ou illusion ?”

**Par Denis ALLARD, Diane DESCHAMPS
et Michel LECLERC**

D.S.C. Maisonneuve-Rosemont

[Retour à la table des matières](#)

Planifier, c’est décider des grandes orientations d’une organisation, des moyens de les concrétiser et d’en évaluer la pertinence. Ce processus décisionnel a besoin d’être alimenté par différentes sources de connaissance, dont, en premier lieu, les recherches de différents spécialistes. Il est donc normal qu’un chercheur, intégré à un organisme ayant une fonction planificatrice, pose la question des liens entre sa recherche et le processus de planification, en particulier celle de l’impact de la première sur le second. Une étude en cours sur les pratiques de recherche dans les départements de santé communautaire de la région métropolitaine de Montréal⁵⁷, qui est centrée sur les

⁵⁷ D. Allard, D. Deschamps et M. Leclerc, Des sources de connaissances. Aspects des pratiques de recherche dans les départements de santé

déterminants socio-cognitifs et organisationnels de la recherche, va nous permettre indirectement d'apporter des éléments de réponse à cette question.

Notre approche sera indirecte, et par le fait même incomplète, dans le sens où, ne disposant pas de données sur l'effet différentiel de chaque recherche sur la planification (tel élément de telle recherche a-t-il eu tel effet sur tel élément du processus de planification ?), nous posons certaines conditions d'impact de la recherche sur la planification et nous regardons où se situent concrètement les chercheurs par rapport à ces conditions. En fait, ces conditions peuvent se situer à plusieurs niveaux. Nous en identifions trois ici, qui, sans être exhaustifs, nous paraissent essentiels. Un premier niveau est celui du rapport du chercheur, comme individu et comme membre d'une équipe de recherche, à la structure organisationnelle ; un chercheur peut influencer les décisions par sa position, ses fonctions et son statut dans l'organisation. Les conditions d'impact [146] sur la planification sont alors de l'ordre de la présence des chercheurs dans les instances (ou comités) de planification, d'un statut reconnu de ressource en planification, de l'existence d'une équipe intégrée de recherche.

À un deuxième niveau, il faut regarder le rapport du chercheur au processus de potentialisation-actualisation de chacune des recherches. L'idée et la définition d'un projet potentialisent la recherche ; l'exécution et la direction l'actualisent. Entre les deux, il y a le geste de la décision de réaliser la recherche. Dans ce cas, les conditions d'impact sur la planification sont la présence et la participation du chercheur à chacun des moments du processus, en particulier à ceux de l'émergence de l'idée, de la définition du projet et de la décision de réaliser la recherche, ceux-ci ayant le plus de chance d'être liés à la démarche générale de planification.

Enfin, le troisième niveau doit identifier le rapport du chercheur au contenu même des recherches dans lesquelles il est impliqué, dans la spécification et le rattachement des éléments d'entrée et de sortie de la recherche (buts et objectifs d'une part, conclusions et recommandations d'autre part) au processus de planification. Les conditions d'impact relèvent à ce moment-là du soin apporté à préciser l'utilité de la

recherche (buts) et à tirer des résultats des propositions d'interventions (recommandations). De même, il est important de voir globalement par les objectifs de recherche (les connaissances visées) où sont dirigés les efforts de connaissance du point de vue de leur utilité dans la planification. Est-ce que les chercheurs font des analyses de besoins qui aident à fixer des priorités ou bien s'ils se concentrent sur des évaluations de l'efficacité des programmes, les premières étant plus fondamentales dans le processus de planification ?

Les pages suivantes vont permettre de confronter nos données de recherche à ces conditions d'impact aux différents niveaux mentionnés. Il est évident que ces niveaux ne sont pas indépendants, que la position du chercheur dans la structure influence sa participation au processus et sa définition du contenu de la recherche et vice versa. Ces interactions ne seront analysées que dans les cas où nous disposons de données pour les traiter. Dans les autres cas nous allons nous limiter à formuler des interprétations, à générer des hypothèses de travail. En résumé, notre démarche peut être représentée dans le schéma suivant (figure 1), où les flèches pleines indiquent les lieux où se situe le gros de nos données et de nos efforts d'analyse, alors que les flèches pointillées circonscrivent la zone plus interprétative de notre présentation.

[147]

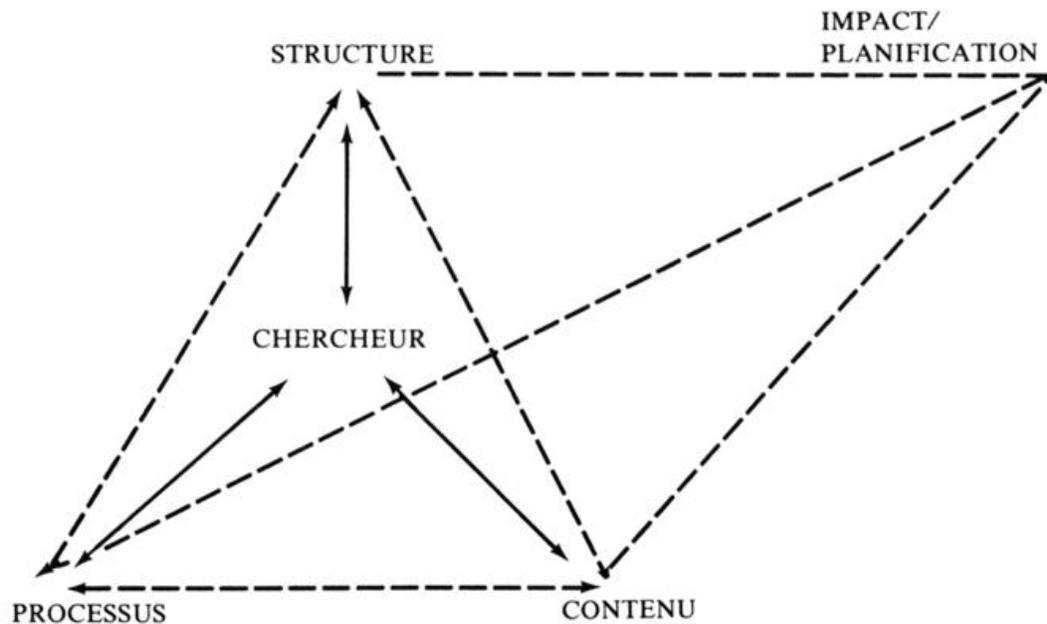
Avant de passer à l'analyse proprement dite, nous allons donner quelques indications sur les départements de santé communautaire et apporter quelques précisions méthodologiques sur notre recherche.

Quiconque ne connaît pas bien le réseau des affaires sociales et de santé ne peut savoir précisément ce qu'est un département de santé communautaire. Nous présentons donc ici les départements de santé communautaire comme des départements, au même titre que les autres départements hospitaliers, mais se retrouvant uniquement au sein de certains centres hospitaliers à vocation communautaire, définis et identifiés par voie de réglementation en vertu de la loi 48 sur les services de santé et les services sociaux. Ces départements ont un rôle bien précis : a) voir au fonctionnement et à la coordination des services de santé courants dans les centres hospitaliers ; b) élaborer, mettre en œuvre et développer des programmes de santé physique et mentale et des services préventifs en collaboration avec les centres locaux de

services communautaires avec lesquels le centre hospitalier a un contrat de services ; c) réaliser des études sur les besoins de la population dans les domaines de la santé physique et de la santé mentale ; d) faire des enquêtes sur les épidémies et mettre en application des mesures de contrôle appropriées ⁵⁸.

FIGURE 1

Représentation graphique de la démarche et analyse



[148]

On compte actuellement trente-deux départements de santé communautaire au Québec, dont huit dans la seule région métropolitaine de Montréal (6A).

Notre étude porte sur les activités de recherche des débuts des départements de santé communautaire de la région 6A, en 1975, jusqu'au moment de notre cueillette de données, en avril 1981. Les

⁵⁸ Loi sur les services de santé et les services sociaux (L.Q. 1971, ch. 48), A.C. 3322-72 de novembre 1972, 2.A.4.5.2.3.

coordonnateurs de la recherche⁵⁹ de ces départements, considérés comme informateurs clés dans notre recherche, nous ont procuré 173 rapports de recherche qu'ils considéraient être l'essentiel de la production de recherche de leurs départements respectifs. Nous avons fait la lecture de ces rapports à l'aide d'un guide d'analyse de contenu. La lecture de ces rapports nous a montré que certains d'entre eux faisaient partie d'une même recherche. En les regroupant nous en arrivons, pour les fins de certaines analyses, à l'étude de 152 recherches terminées. Dans une entrevue subséquente à la lecture des rapports, les coordonnateurs de la recherche nous ont fourni des indications sur 37 recherches en cours, ce qui nous donne une possibilité de travail sur 189 recherches. De plus, ils nous ont donné les informations nécessaires sur la structure de leur département et sur la place des chercheurs dans cette structure.

C'est à partir du traitement du contenu de ces entrevues et de ces recherches que nous pouvons maintenant amorcer notre travail d'analyse de l'impact de la recherche sur la planification dans le sens qui a été précisé plus haut.

La place des chercheurs dans les départements de santé communautaire

Au moment de notre étude, on comptait vingt-quatre personnes affectées de façon permanente à la recherche dans les huit départements de santé communautaire. À cette unité de base s'ajoutaient dix professionnels embauchés à contrat, quelque dix-huit professionnels des départements de santé communautaire qui, de façon occasionnelle ou régulière, consacraient une partie de leur temps de travail à la recherche, et finalement, treize stagiaires qui participaient ou travaillaient de façon autonome à une recherche. Il y avait donc

⁵⁹ Il n'existe pas de véritable poste de coordonnateur de la recherche au sein des départements de santé communautaire, mais plutôt des conseillers en recherche, des adjoints à la planification-recherche. Étant donné le rôle de coordination que ces derniers sont appelés à jouer et la diversité des titres, nous avons appelé coordonnateur de la recherche toute personne ayant un rôle de coordination de la recherche.

soixante-cinq personnes qui, de façon régulière ou non, permanentes ou non, participaient aux travaux de recherche au sein des départements de la région 6A. Si on ajoute à cette équipe ceux qui ont travaillé antérieurement comme conseillers ou agents de recherche (10 au total) et les autres professionnels, stagiaires et contractuels de différentes disciplines qui ont participé aux travaux [149] de recherche, mais qui ont quitté le département de santé communautaire, on compte au total 139 différents producteurs de recherche depuis 1975. Cela montre l'importance numérique et la diversité des chercheurs qui ont œuvré à la recherche au sein des départements de santé communautaire de la région 6A depuis leur formation.

Il existe différentes catégories de chercheurs, il existe aussi différents types de regroupement des chercheurs. On peut identifier trois types de regroupement. On trouve d'abord des équipes de recherche fractionnées, où le conseiller en recherche se retrouve avec un agent de recherche, certains contractuels et stagiaires, les autres chercheurs étant dispersés et travaillant de façon autonome ou au sein des programmes : c'est le cas de trois équipes de recherche. On trouve ensuite des équipes plus ou moins unifiées où l'ensemble des chercheurs permanents et la plupart des contractuels et stagiaires sont regroupés, les professionnels travaillant à la recherche de façon non permanente et certains contractuels et stagiaires n'étant pas intégrés : c'est le cas de quatre équipes de recherche. Enfin, on trouve une seule équipe complètement unifiée, où l'ensemble des chercheurs, permanents ou non, sont réunis.

Comme on peut le constater, il existe un regroupement de base des chercheurs dans tous les départements de santé communautaire de la région 6A, mais il n'existe pas de véritables unités de recherche.

Les structures hiérarchiques que l'on observe font souvent obstacle à l'unification des ressources en recherche ou tout au moins renforce cette division des forces de la recherche. En effet si, dans tous les cas (sauf un) ⁶⁰, les coordonnateurs relèvent directement du directeur, les chercheurs ne relèvent pas tous du coordonnateur de la recherche. En

⁶⁰ Au moment de notre étude, un coordonnateur de la recherche relevait hiérarchiquement de l'adjoint administratif. Depuis, tout comme dans les autres départements de santé communautaire, le coordonnateur de la recherche est lié directement au directeur.

fait, comme on a pu l'entrevoir au niveau du regroupement des chercheurs, la dépendance hiérarchique varie sensiblement d'un département de santé communautaire à l'autre. Malgré ces particularités, on peut définir quatre structures hiérarchiques : il y a d'abord une structure hiérarchique où tous les chercheurs quels qu'ils soient relèvent exclusivement du coordonnateur pour tout ce qui concerne la recherche et du directeur pour toutes les questions administratives (structure I). C'est le cas d'un département de santé communautaire. Il y a ensuite celle où la responsabilité hiérarchique est partagée entre le directeur et le coordonnateur de la recherche : tous les agents (conseillers) en recherche, certains professionnels et la plupart des contractuels et des stagiaires sont sous la responsabilité du coordonnateur de la recherche, alors que certains permanents, contractuels et stagiaires relèvent directement du directeur (structure II). C'est le cas de quatre départements de santé communautaire. Il y a aussi un cas isolé, où les permanents, seules ressources autres en recherche que le [150] coordonnateur de la recherche, se réfèrent directement au directeur (structure III). Il y a enfin une structure hiérarchique complexe où certains chercheurs relèvent du directeur, d'autres du coordonnateur de la recherche et d'autres des coordonnateurs de programme (structure IV). Deux départements vivent cette situation (figure 2).

Ces différentes structures hiérarchiques nous montrent bien les limites de l'autorité du coordonnateur de la recherche au sein des départements de la région. Ces limites sont en partie liées à des différences professionnelles puisque dans tous les départements de santé communautaire (sauf un), les stagiaires en santé communautaire et les médecins (étudiants, contractuels, permanents) sont habituellement les seuls chercheurs non soumis au plan de travail de la recherche. L'équipe de recherche joue alors auprès de ces catégories professionnelles appelées à faire de la recherche au sein des départements de santé communautaire un rôle purement consultatif ou de support, ce qui n'est pas le cas pour les autres chercheurs.

Un autre élément, et non le moindre pour mesurer l'importance de la recherche, est sans contredit le budget qui lui est alloué. On compte trois départements de santé communautaire dans la région métropolitaine de Montréal qui prévoient un budget annuel réservé aux seules fins de la recherche, dont un depuis deux ans et deux depuis cette

année seulement ⁶¹. C'est donc une préoccupation récente pour quelques départements de santé communautaire de la région, les autres comptant sur les ressources internes pour faire la cueillette et l'analyse des données et acceptant quelques frais inhérents à la recherche ou, dans les recherches plus importantes et plus coûteuses, sur les subventions gouvernementales.

Nous allons voir maintenant les différentes fonctions des chercheurs dans les départements de santé communautaire.

Les coordonnateurs de la recherche sont actuellement appelés à assumer trois grandes fonctions : une fonction conseil, une fonction de responsable de recherche, une fonction d'exécutant.

Bien que ces fonctions s'actualisent différemment d'un département de santé communautaire à l'autre selon la structure établie ou la place du coordonnateur au sein du département, les coordonnateurs de la recherche jouent régulièrement ou à l'occasion, selon les cas, un rôle de conseil auprès du directeur et auprès des autres professionnels du département de santé communautaire. Quelques-uns jouent aussi ce rôle auprès du directeur général du centre hospitalier et auprès des intervenants des C.L.S.C. et du C.R.S.S.S.

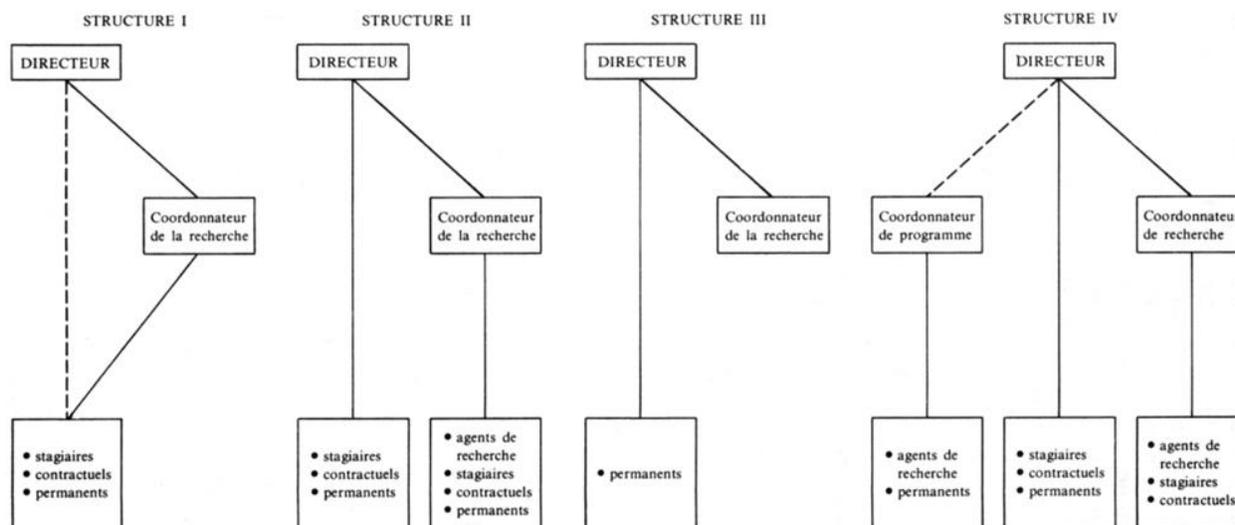
Le coordonnateur de la recherche doit voir à la planification, à la coordination et à l'exécution des activités de recherche mais, encore une fois ici et comme on l'a vu aux niveaux du regroupement et de la dépendance hiérarchique des chercheurs, cette responsabilité est fort

⁶¹ Nous n'avons pu malheureusement connaître l'importance des budgets affectés à la recherche.

[151]

FIGURE 2

Niveaux de dépendance hiérarchique des chercheurs
dans les départements de santé communautaire du Montréal métropolitain



[152]

variable. Elle est soit assumée complètement et en tout temps par lui, soit partagée très fortement avec le directeur (c'est le cas de presque tous les départements de santé communautaire), soit à l'occasion partagée encore avec certains coordonnateurs du programme. Cette responsabilité couvre habituellement les activités de l'équipe de la recherche, plusieurs autres chercheurs n'étant pas soumis au coordonnateur de la recherche. Notons ici que la planification des recherches est dans presque tous les départements de santé communautaire faite en collaboration avec les intervenants de la programmation lors de réunions de comités de planification et de programmation.

Enfin, dans tous les départements de santé communautaire, le coordonnateur de la recherche doit participer activement comme exécutant aux activités de recherche. Il assumera cette tâche en raison

inverse de l'importance des fonctions précédentes : si les fonctions de conseil et de responsable de la recherche sont reconnues ou si l'équipe est importante, le coordonnateur de la recherche consacrerait moins de temps à l'exécution. Cette dernière constatation est importante parce qu'elle permet de voir le lien entre la place du coordonnateur dans la structure des départements de santé communautaire, l'importance que l'on accorde à son rôle et la fonction qu'il tend à définir comme prioritairement sienne.

Quant aux autres agents de recherche, ils sont d'abord des exécutants mais ils jouent un rôle actif de conseil auprès du coordonnateur de la recherche, des responsables de programme, des autres professionnels impliqués dans une recherche et des stagiaires. Ils sont rarement appelés à conseiller le directeur.

L'importance de la recherche a beaucoup évolué depuis 1975. Si les conseillers en recherche ont été appelés dès les débuts à faire partie de l'équipe de base très restreinte des départements de santé communautaire (reconnaissance de son utilité) et, de ce fait, à participer à toutes les étapes de la mise sur pied des programmes en oeuvrant à tous les niveaux (planification, programmation, recherche), ils ont fait place graduellement aux autres professionnels en place qui avaient eu le temps de faire leur apprentissage ou, la croissance des départements de santé communautaire le permettant, à d'autres professionnels de l'extérieur qui, au fur et à mesure des années, avaient pu se spécialiser dans des domaines précis et recherchés dans le milieu de la santé communautaire.

Actuellement, les coordonnateurs de la recherche participent tous, de façon directe auprès du directeur ou au sein d'un comité, à la planification générale de leur département et à la programmation. Dans la moitié des départements de santé communautaire, d'autres chercheurs collaborent aussi aux travaux de planification ou de [153] programmation mais leur intervention est occasionnelle. Assez étonnamment, dans certains départements de santé communautaire, les coordonnateurs de la recherche et les chercheurs sont appelés à travailler à la réalisation des programmes. C'est une chose peu courante qui se retrouve dans de petits départements de santé communautaire où les chercheurs sont appelés à travailler activement à tous les niveaux selon les besoins et les demandes exprimés.

Enfin, si on regarde l'importance des chercheurs dans la prise de décision, on s'aperçoit qu'ils jouent rarement un rôle déterminant puisque dans trois départements de santé communautaire seulement le coordonnateur de la recherche siège à un comité décisionnel ou participe activement aux décisions : comité de direction, comité exécutif ou rencontres formelles avec le directeur. Dans les autres départements, le coordonnateur de la recherche et parfois certains chercheurs participent à un comité consultatif : comité de régie, de programmation, de coordination, de planification. Mentionnons toutefois que dans un département de santé communautaire, il n'existe pas de comité décisionnel ou consultatif permettant au coordonnateur de la recherche et aux autres intervenants de participer à la prise de décision.

Le processus de la recherche : de l'idée à l'exécution

Le chercheur peut avoir une influence sur la planification à un second niveau, qui est celui de sa participation au processus qui va de la conception à la réalisation de la recherche. En bref, une recherche est toujours dans deux états : un état de potentialisation, où une idée de recherche est lancée, proposée et définie en un projet précis. À la fin de cette étape de définition du projet ou dès que l'idée a été proposée, il peut y avoir une décision de réaliser la recherche. C'est cette décision qui fait passer de la potentialisation à l'actualisation. Le deuxième état est lié à la direction et surtout à l'exécution de la recherche. Pour les fins de notre analyse, nous posons le postulat que c'est au niveau de la potentialisation que le chercheur peut orienter la recherche en fonction de la planification ⁶². Bien sûr toutes les recherches ne sont pas toujours orientées en fonction du processus global de la planification mais plusieurs d'entre elles le sont. Un chercheur augmente alors ses possibilités d'impact sur celui-ci en étant impliqué au niveau de la potentialisation des recherches.

⁶² Nous traitons plus loin de la question des recommandations.

[154]

Pour connaître le niveau de participation des chercheurs à ces processus, nous disposons de deux types de données. Un premier type nous aide à voir comment les chercheurs se définissent globalement par rapport au processus de la recherche dans leur département de santé communautaire. Un second type nous aide à identifier la participation du chercheur dans le processus de chacune des recherches réalisées ou en cours de réalisation.

Le premier type de données a été obtenu en demandant aux coordonnateurs de la recherche qui, dans l'ensemble, propose, définit ou élabore les projets et est responsable de la réalisation de la recherche au sein de leur département. Les réponses à ces questions nous permettent de voir que le coordonnateur de la recherche perçoit son rôle comme prépondérant dans le processus de la recherche. Dans la grande majorité des départements de santé communautaire, il se définit comme acteur principal dans la proposition et la définition des projets et dans la responsabilité de la réalisation des recherches. Cette perception de l'importance des chercheurs est renforcée par le fait que l'agent de recherche, qui dépend du coordonnateur, est lui aussi perçu dans une majorité de cas comme acteur important aux niveaux de la définition et de la responsabilité de la réalisation de la recherche. Seule la proposition d'idées de recherche lui échappe quelque peu. Pour ce qui est des autres acteurs du département de santé communautaire, soit le directeur et les autres membres de l'équipe, il semble bien que leur présence déterminante se situe surtout au niveau de la proposition des projets de recherche, dans une minorité de départements toutefois.

Que conclure sinon que les coordonnateurs de la recherche dans les départements de santé communautaire ont globalement une vision positive de la place de chercheur dans le processus de la recherche, y compris aux niveaux qui nous apparaissent les plus significatifs du point de vue de la planification, ceux de la proposition d'idées de recherche et de la définition des projets. Pour consolider notre analyse, cependant, nous avons besoin de données plus détaillées qui englobent toutes les étapes du processus de recherche, de l'idée à l'exécution, et qui touchent chacune des recherches réalisées ou en cours de réalisation. Ces données sont présentées dans le tableau suivant. Comme nous allons le voir, elles permettent de confirmer la vision

précédente des coordonnateurs de la recherche tout en la nuancant quelque peu.

La différence principale se remarque au niveau de l'idée de la recherche. Bien que le coordonnateur et l'agent de la recherche soient les principaux générateurs d'idées de recherche (35%), ils n'ont pas l'importance qu'on semblait leur accorder plus tôt. Le [155] coordonnateur ou le responsable de programme (28%), le chef du département et le directeur général du centre hospitalier (21%) ont une influence presque aussi importante à ce niveau. Les professionnels du département (médecins, diététistes, etc.) viennent en dernier lieu (12%) dans le portrait des acteurs du département qui proposent des idées de recherche. Les autres acteurs, stagiaires, contractuels, professeurs et associations, sont de l'extérieur du département. Il s'agit en grande partie d'un lieu aléatoire (ni programmé, ni planifié) d'émergence de la recherche dans les départements.

Dans le processus de la recherche, l'étape de la décision de réaliser la recherche est largement dominée par la présence du chef du département. Il est impliqué dans près de la moitié des décisions de réalisation. Si l'on tient compte de sa présence dans le comité décisionnel ou consultatif, le chef agit sur les trois quarts de ces décisions. Cette présence ne saurait surprendre puisque la structure même des départements suppose que le chef soit impliqué dans la majorité des décisions. Le coordonnateur et l'agent de recherche (si l'on inclut la présence de certains d'entre eux au niveau d'un comité décisionnel ou consultatif) sont présents dans près de la moitié (49%) des décisions. Leur absence dans l'autre moitié des décisions, surtout celle des coordonnateurs de la recherche, était prévisible étant donné que l'analyse précédente des structures de la recherche a montré l'indépendance de certaines catégories de chercheurs par rapport à eux et leur rattachement au chef ou aux programmes. Ce dernier point aide à comprendre la présence du coordonnateur ou du responsable du programme dans 39% des décisions de recherche, participation au comité décisionnel ou consultatif comprise.

C'est à l'étape de la définition des projets de recherche que le coordonnateur et l'agent de recherche retrouvent la reconnaissance de leur rôle de conceptualisation et de support méthodologique. Ils sont impliqués dans pratiquement huit cas de participation sur dix. Viennent ensuite par ordre d'importance les stagiaires, les professionnels et le

coordonnateur ou responsable du programme. Avec une participation à près du cinquième des projets de recherche, le stagiaire est une ressource non négligeable de recherche dans les départements de santé communautaire. Cela va devenir encore plus évident lorsque l'on va examiner la phase de l'exécution des recherches. Si l'on admet que, dans une majorité de cas, le conseiller ou l'agent de recherche apportent un support méthodologique aux stagiaires dans leurs activités de recherche, il devient alors évident que leur part dans la définition des projets est beaucoup plus grande que ce qu'indiquent les chiffres.

[156]

TABLEAU 1
Les différents acteurs dans le processus de la recherche

Acteurs	Processus	IDÉE	DÉFINITION	DÉCISION	DIRECTION	EXÉCUTION
Chef, directeur général		30 + 11 21%	16 8%	90 48%	8 4%	2 1%
Comité décisionnel ou consultatif		2 2 1%	7 4%	50 27%	— —	— —
Coordonnateur de la recherche (adjoint à la planification et conseiller en recherche)		60 32%	106 56%	37 20%	104 55%	73 39%
Agent		9 5%	40 21%	4 2%	42 22%	54 29%
Coordonnateur ou responsable de programme		53 28%	23 12%	22 12%	26 14%	17 9%
Professionnels		23 12%	25 13%	14 7%	30 16%	35 19%
Stagiaires		12 6%	34 18%	5 3%	16 9%	55 29%
Contractuels		1 (≈1%)	5 3%	— —	9 5%	37 20%
Professeurs		10 5%	8 4%	1 (≈1%)	12 6%	2 1%
Assoc., C.L.S.C., C.R.S.S.S.		12 6%	12 6%	1 (-1%)	— —	1 (-1%)
Total (N = 189)		223 $\bar{X} = 1,2$	276 $\bar{X} = 1,5$	224 $\bar{X} = 1,2$	240 $\bar{X} = 1,3$	280 $\bar{X} = 1,5$
Coord, recherche et agents + Contractuels		67 = 35%	143 = 76%	41 = 22%	131 = 69% 131 + 8 = 74%	113 = 60% 113 + 37 = 79%
+ Comité		69 = 17%	150 = 79%	91 = 49%		

[157]

Si l'on passe maintenant de la définition des projets à la direction des recherches, on se rend compte que, à quelques exceptions près, ceux qui définissent les projets sont aussi impliqués dans leur direction. Cette règle semble suffisamment claire dans les cas du coordonnateur de la recherche, de l'agent de recherche, du coordonnateur ou responsable de programme et des professionnels. Les stagiaires font exception à cette règle, ce qui s'explique facilement par l'obligation pour eux d'avoir un directeur de stage.

Enfin l'exécution est d'abord le domaine du coordonnateur et de l'agent de recherche dans 60% des cas de participation. Si on ajoute les contractuels, cette proportion passe à 79%. Les stagiaires sont les plus présents à cette étape (29%) de même que les professionnels des départements (19%).

En résumé, les chercheurs permanents (coordonnateurs et agents) ont une présence très forte au niveau des trois dernières étapes du processus de la recherche, présence qui est une reconnaissance de leur compétence méthodologique. Par ailleurs, cette présence est moins forte à deux des trois niveaux les plus liés à la planification, c'est-à-dire la proposition de l'idée et la décision de réaliser la recherche. On peut dire que sur trois recherches qu'ils définissent, dirigent et exécutent, les chercheurs ont été impliqués pour l'une d'entre elles dans l'idée et la décision de la réaliser.

Une analyse plus fine de nos données, par département de santé communautaire par exemple, pourrait apporter des nuances à ce portrait général. L'espace nous manque ici pour présenter cette analyse. Qu'il suffise de mentionner cependant que l'analyse des structures de la recherche présentée en première partie trouve sa validation dans l'étude de la participation des chercheurs au processus de la recherche. Ainsi, pour ne donner qu'un exemple, plus la structure des ressources en recherche est intégrée (structure I), plus la présence d'autres acteurs que les chercheurs est faible. L'inverse se constate pour la structure la plus lâche (structure IV). La structure II se situe dans une position intermédiaire⁶³. La participation du chercheur au processus de

⁶³ Il est impossible de porter un jugement sur la structure III parce qu'elle ne représente qu'un seul département et un trop petit nombre de recherches.

recherche ne saurait donc être totalement indépendante de la structure organisationnelle où elle se situe.

Le contenu de la recherche : des buts aux recommandations

Le dernier niveau où nous voulons évaluer l'impact du chercheur sur la planification est celui du contenu même de la recherche, en particulier de l'intention ou de la volonté qui peut s'y manifester de [158] se rattacher au processus global de planification du département. Si nous avons constaté jusqu'à présent que les chercheurs pouvaient, par leur position dans la structure et leur participation au processus de la recherche, avoir une certaine influence sur la planification, il peut être intéressant de voir si ce potentiel s'exprime dans le produit concret de la recherche : le rapport de recherche.

Le contenu de la recherche doit d'abord être analysé globalement, du point de vue de ce qu'il révèle quant au niveau de recherche par rapport au processus de planification. Le modèle dominant du processus de planification dans les départements de santé communautaire peut se résumer ainsi : à partir de la connaissance des besoins de santé de la population on effectue un choix des priorités d'intervention. Ces priorités sont transposées en objectifs d'intervention à partir desquels il est possible de déterminer les moyens nécessaires (ressources et activités) pour les atteindre. Cette partie du processus est souvent identifiée au processus de programmation. La mise en application de ces moyens permet d'en arriver à un certain nombre de résultats qui devraient avoir l'impact escompté sur l'état de santé de la population. À cette démarche s'ajoute le processus de rétroaction qui permet de revoir les moyens, les objectifs, les priorités et l'identification des besoins de la population. Cette description rapide du processus de planification, bien qu'il soit ici sursimplifié, nous permet d'identifier les deux principaux niveaux de recherche que nous appelons respectivement l'analyse de besoins et l'évaluation. Comme on le voit dans le schéma suivant (figure 3), l'évaluation se situe au niveau de la partie « programmation » du processus de planification, alors que l'analyse des besoins se situe au niveau de la partie que l'on

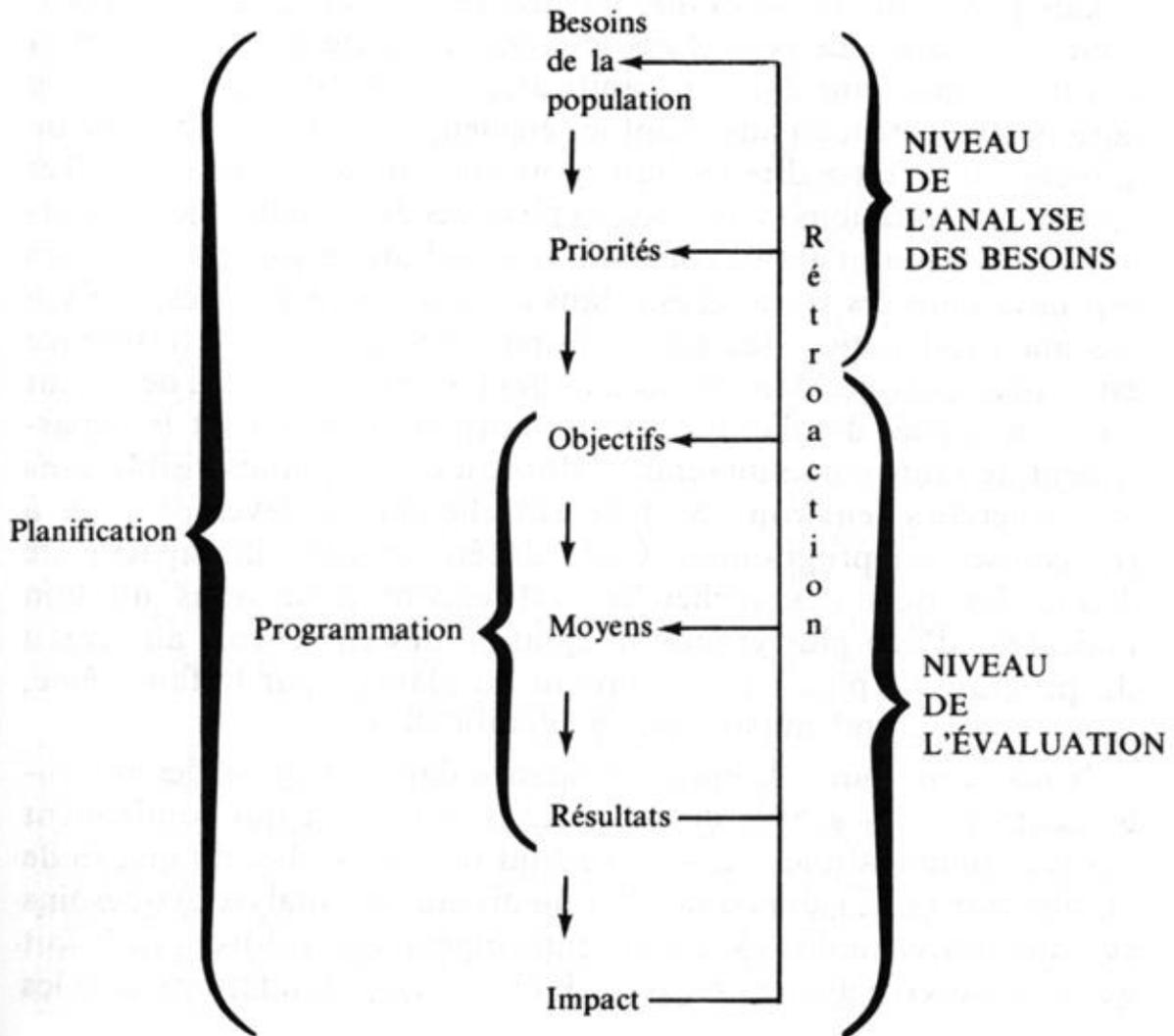
pourrait appeler « orientation ». Or, nous posons comme postulat que le chercheur a plus d'influence sur le processus de planification s'il est impliqué dans des recherches d'analyse de besoins. D'où notre première démarche face au contenu des recherches qui consiste à identifier la part respective des analyses de besoins et des évaluations parmi les recherches réalisées.

Pour distinguer les analyses de besoins des évaluations, nous nous sommes appuyés sur l'analyse des objectifs de recherche, c'est-à-dire les objectifs de connaissance (qu'est-ce que la recherche permet de connaître ?) identifiés lors de la lecture de chacune des recherches. Parmi ces objectifs, nous avons retenu l'objectif principal comme étant l'indicateur du niveau de recherche. En gros, si cet objectif était centré sur la connaissance de la population, de ses problèmes de santé ou de ses besoins, la recherche était classée comme analyse de besoins. Si l'objectif était au contraire plus défini en termes de population atteinte par un programme, d'efficacité [159] d'un programme, de satisfaction de la clientèle ou d'évaluation d'une technique ou d'une approche de la clientèle, la recherche était alors classée comme évaluation.

L'analyse de la distribution des fréquences relatives du niveau de recherche nous révèle qu'il y a, sur 152 recherches terminées, 60% d'analyses de besoins et 40% d'évaluations. Cette supériorité des analyses de besoins semble confirmer de prime abord une présence plus grande de la recherche en plein cœur de la planification. Cependant un examen plus attentif de ces analyses de besoins nous indique qu'il s'agit dans 50% des cas d'études de caractéristiques socio-démographiques des populations du territoire des départements. Ce sont en quelque sorte des outils de base pour aborder d'éventuelles analyses de besoins ou pour aider les intervenants des programmes à identifier leurs populations cibles. Cette double appartenance de ces analyses à la planification et à la programmation permet de faire ressortir l'importance quantitative du niveau de l'évaluation.

FIGURE 3

Processus de planification



[160]

L'analyse des objectifs détaillés de recherche, et non plus seulement de l'objectif principal qui aide à définir le niveau de recherche, nous aide à préciser nos affirmations. Les objectifs dans les analyses de besoins sont d'abord définis en termes de caractéristiques socio-démographiques des populations, des clientèles ou des personnes ressources. Viennent ensuite, presque sur un pied d'égalité, l'étude des problèmes de santé et l'étude des facteurs de risque. Ce n'est que rarement qu'apparaissent des objectifs de recherche définis en termes de besoins de services et de ressources. Pour ce qui est des objectifs dans les évaluations, on retrouve en importance presque égale des études de caractéristiques socio-démographiques des populations, des descriptions de leurs problèmes de santé, des évaluations des méthodes utilisées, des populations atteintes ainsi que de l'efficacité des programmes. C'est par la suite seulement, et à un degré moindre, que l'on retrace des évaluations plus centrées sur la participation et la satisfaction des populations cibles et des ressources. Si l'on excepte les dossiers socio-démographiques, les chercheurs sont donc plus impliqués dans le niveau d'évaluation, leurs recherches relevant plus, si l'on se réfère à notre schéma, du processus de programmation.

Ces précisions données sur les niveaux de recherche, pouvons-nous maintenant détecter dans le contenu même des recherches la volonté d'intervenir dans la planification ? Il nous est possible de le faire partiellement en analysant les éléments d'entrée et de sortie de la recherche, c'est-à-dire les buts (pourquoi on fait la recherche ?) et les recommandations (vers quoi les résultats de la recherche mènent-ils ?). Il faut tout d'abord constater que les buts ne sont pas toujours exprimés dans les recherches. Dans le tiers des recherches, il n'y a pas une explicitation des buts visés par la recherche. Cette absence est la plus marquée dans les recherches (environ 50%) qui devraient viser un travail de planification et d'orientation de tout le département de santé communautaire, alors qu'elle est moins visible dans les recherches (environ 25%) devant chercher à développer ou à réorganiser un programme. Cette différence dans la capacité de définir les buts des recherches est encore pour nous un bon indicateur d'une plus grande intégration des chercheurs au niveau du programme plutôt qu'au niveau du plan et, par le fait même, d'un moins grand impact sur la planification.

Nous remarquons la même tendance dans l'analyse des recommandations. Il y a 58% des recherches seulement qui contiennent des recommandations : ce sont surtout des recherches du niveau de l'évaluation (73%) alors que celles du niveau de l'analyse des besoins en contiennent moins (47%). Ce phénomène est renforcé par le fait que l'on observe un nombre plus élevé de recommandations dans les [161] évaluations que dans les analyses de besoins (en moyenne 3 recommandations contre 2,2). De plus, en se basant sur les informations fournies par les coordonnateurs de la recherche, les recommandations au niveau des évaluations sont plus souvent suivies que celles au niveau des analyses de besoins, soit 56% dans les premières et à peine 40% dans les autres.

Une analyse typologique nous a permis de définir trois grandes catégories de recommandations, celles qui touchent la révision du programme dans son ensemble (12%), celles qui précisent des interventions auprès de la population (57%), et celles qui touchent plus particulièrement l'administration (30%). Comme on le voit d'après les pourcentages indiqués, les recommandations axées sur des interventions sont majoritaires. L'examen du tableau suivant nous montre que quel que soit le niveau des activités recommandées, il y a toujours une plus forte proportion de recommandations suivies dans les évaluations que dans les analyses de besoins (tableau 2).

Si l'on regarde maintenant le détail des niveaux d'activités, on se rend compte que près de la moitié des recommandations au niveau des interventions touche des activités d'information/formation. Suivent, avec près du quart des recommandations, les activités de dépistage/surveillance. La dominance des activités d'information/formation se retrouve autant dans les analyses de besoins que dans les évaluations, alors que la présence des activités de dépistage/surveillance est surtout marquée dans le deuxième groupe de recherches. Au niveau de l'administration, on note l'importance à peu près égale de trois catégories d'activités qui visent l'acquisition de ressources, l'information/formation et la participation des ressources impliquées dans les programmes. La première catégorie d'activités recommandées est plus liée aux analyses de besoins et les deux autres aux évaluations.

L'analyse des recommandations suivies nous révèle finalement quelques points principaux. Les recommandations les moins suivies au niveau de l'intervention sont celles du soutien/assistance (1/6) et du contrôle des facteurs de risque (4/12). Quant aux recommandations de type administratif, elles sont le moins suivies (4/18) au niveau de l'acquisition des ressources. Il semble bien d'après ces résultats que, de façon générale, la réponse aux recommandations est en relation inverse avec les investissements qu'elles impliquent, et la variable investissement n'est pas toujours sous le contrôle des départements de santé communautaire. Par ailleurs, les recommandations les plus suivies se situent généralement au niveau des activités les plus fréquemment recommandées, et, détail intéressant, cette plus grande fréquence, sauf une exception (l'information/

[162]

TABLEAU 2
Recommandations selon le niveau de recherche

NIVEAU DE RECHERCHE		ANALYSE DES BESOINS				ÉVALUATION				TOTAL			
Niveau des activités	Recommandations totales		Recommandations suivies		Recommandations totales		Recommandations suivies		Recommandations totales		Recommandations suivies		
	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	
PROGRAMME	13	14	5	14	15	11	10	13	28	12	15	13	
Identification population	6	6	3	8	3	2	1	1	9	4	4	3	
contrôle facteurs risque	8	9	2	5	4	3	2	2	12	6	4	3	
information/formation	34	37	17	47	31	22	19	24	65	28	36	31	
dépistage/surveillance	4	4	2	5	27	19	16	21	31	13	18	16	
soutien/assistance	5	5	1	3	1	1	—	—	6	3	1	1	
participation/utilisation	1	1	—	—	9	6	6	8	10	4	6	5	
SOUS-TOTAL	(58)	(62)	(25)	(67)	(75)	(52)	(44)	(55)	(113)	(57)	(69)	(59)	
instrument	1	1	1	3	7	5	3	4	8	3	4	3	
ressources	10	11	2	5	8	6	2	3	18	8	4	3	
information/formation	4	4	—	—	13	9	9	11	17	7	9	9	
participation	3	3	2	5	17	12	9	11	20	9	11	10	
coordination	3	3	2	5	5	4	2	2	8	3	4	3	
SOUS-TOTAL	(21)	(22)	(7)	(18)	(50)	(36)	(25)	(41)	(71)	(30)	(32)	(28)	
TOTAL	92	100	37	100	140	100	79	100	232	100	116	100	

[163]

formation dans l'analyse des besoins), se retrouve dans les études d'évaluation. Cela renforce encore une fois l'idée d'une liaison plus forte de la recherche avec la programmation.

Ce dernier commentaire nous aide à tirer une première conclusion générale de notre démarche d'analyse et à répondre à la question du début : l'impact de la recherche sur la planification est-il une réalité ou une illusion ? Si l'analyse des objectifs, buts et recommandations des recherches nous montre que cet impact est réel, elle le situe surtout dans la phase de programmation du processus de planification. La phase d'orientation y est beaucoup moins sensible. D'ailleurs, la présence indéterminée du chercheur au niveau de la proposition et de la décision de réaliser les recherches ne peut que limiter cette influence puisque c'est à ces moments que les tendances « orientation » ou « programmation » de la recherche se dessinent. En fin de compte, l'impact du chercheur sur la phase d'orientation se concentre d'abord dans sa participation à certains comités consultatifs ou décisionnels de planification mais il peut reposer alors autant, sinon plus, sur son expérience professionnelle et sa connaissance des programmes que sur des recherches spécifiques issues de problématiques détaillées. Il faut admettre que le chercheur doit s'inscrire souvent dans la démarche des programmes et que, par conséquent, sa recherche se définit plus à l'intérieur de ceux-ci que par rapport à eux. Qu'il faille ou non modifier ce lien organisationnel relève d'une discussion sur la conception de la recherche et de ses conditions de réalisation, que l'on pourrait maintenant amorcer.

Denis Allard, Diane Deschamps et Michel Leclerc
D.S.C. Maisonneuve-Rosemont

NOTES

Pour faciliter la consultation des notes en fin de textes, nous les avons toutes converties, dans cette édition numérique des Classiques des sciences sociales, en notes de bas de page. JMT.

[164]

[165]

TROISIÈME PARTIE

*Information et recherche comme outils
de planification et de programmation de services*

14

“L’utilisation des extraits du système d’information : bilan d’une consultation après des CLSC.”

Par Carole LALONDE

Fédération des C.S.S.C. du Québec,
Direction de la recherche

Notes introductives

[Retour à la table des matières](#)

Depuis maintenant près de trois ans, un système d’information est en marche dans l’ensemble des C.L.S.C. du Québec. Ce système d’information, que la Fédération des C.L.S.C. a eu pour mandat de concevoir et de développer, vise essentiellement à fournir aux C.L.S.C. une base commune d’information qui puisse les amener à adapter, à définir leurs programmes et leurs services en fonction des besoins et des caractéristiques de la population de leur territoire. Ayant été élaboré en fonction de la nature et de la vocation spécifique des C.L.S.C., le système d’information permet de retourner à chacun d’entre eux un portrait d’ensemble (à partir de tableaux statistiques appelés « extraits ») de ses activités.

Par ailleurs, le système d'information des C.L.S.C. a été conçu avec la perspective que les C.L.S.C. en seraient les utilisateurs privilégiés et que l'ensemble des catégories de personnels de chaque centre (directeurs, coordonnateurs, professionnels, etc.) devrait pouvoir utiliser les informations produites par le système. La Fédération des C.L.S.C., en collaboration avec ses établissements membres, est ainsi partie du postulat que des décisions d'orientation doivent être prises à tous les niveaux de la structure et, à l'intérieur des établissements, à tous les niveaux de personnel. C'est donc dire que le système peut trouver des applications tant dans le cadre du travail de gestion et de planification des activités que du point de vue de l'analyse des pratiques professionnelles et problématiques de recherche.

[166]

Le système d'information se découpe en quatre composantes majeures ou blocs d'information.

Le bloc d'information sur les usagers vise à fournir aux C.L.S.C. un profil à la fois démographique (âge, sexe, état civil, etc.) et socioéconomique (occupation, sources de revenu, composition des ménages, etc.) de ses usagers. Ces informations recueillies à partir d'une formule d'inscription de l'utilisateur permettent au C.L.S.C. de mieux définir son action en fonction de certains groupes cibles de son territoire.

L'objectif du *bloc d'information sur l'aide* consiste à caractériser la nature des demandes des usagers, les modes ou profils des interventions posées par le C.L.S.C. et le suivi des cas (continuité). Afin de fournir le portrait le plus complet et le plus exhaustif possible de ces activités, trois principaux types d'intervention — qui reflètent l'éventail des actions du C.L.S.C. — ont été distingués. *L'intervention ponctuelle* consiste à donner de l'information, à faire de la référence, à donner un conseil ou à apporter une assistance, mais de façon très rapide, sans nécessairement connaître l'utilisateur et sans assurer de suivi. Ce type d'intervention du C.L.S.C. se fait surtout à l'accueil ou aux centres de dépannage. *L'intervention individualisée* se définit comme une interaction significative entre un intervenant et un utilisateur, qui amène généralement une note au dossier de ce dernier et un suivi du cas. Sont considérées comme des interventions individualisées la plupart des consultations médicales et des consultations psycho-sociales et les

visites à domicile. C'est dire que ce type d'intervention touche la majorité des praticiens des C.L.S.C. Enfin, l'intervention collective, qui constitue également une part importante des activités des C.L.S.C., a trait à toute action auprès de groupes réalisée dans le cadre du travail communautaire ; ces actions peuvent prendre la forme de sessions de cours, de colloques ou même de recherches-actions. Ce type d'intervention est actuellement en conception à la Fédération des C.L.S.C.

Le bloc d'information sur le territoire vise à rendre disponible et accessible toute information de source extérieure permettant de caractériser la population du territoire desservi par chaque C.L.S.C. À partir de ces données, des bases de comparaison intéressantes peuvent s'établir entre le profil des usagers du C.L.S.C. et le profil de la population globale — le C.L.S.C. pouvant ainsi connaître son taux de pénétration auprès de groupes bien identifiés.

Enfin, le *bloc de support aux études spéciales* représente un service de soutien et d'assistance en matière de recherche auprès des C.L.S.C. ; plus particulièrement, il se propose d'offrir une assistance tant méthodologique que théorique aux C.L.S.C. qui effectuent des études spécifiques et des enquêtes ou qui désireraient concevoir des [167] instruments d'analyse, aborder des problématiques de recherche particulières, etc.

Une bonne partie de ce système est déjà opérationnelle dans plusieurs C.L.S.C. (voir le tableau 1) ; ainsi, 59 (74%) ont déjà implanté la formule d'inscription de l'utilisateur, 35 (44%) fonctionnent avec l'intervention ponctuelle et 34 (43%), avec l'intervention individualisée. Enfin, 32 C.L.S.C. ont déjà amorcé le processus d'utilisation des extraits.

Objectifs poursuivis

Compte tenu du rythme de progression et de l'état de développement du système d'information dans les C.L.S.C., il a paru important pour l'équipe de recherche de la Fédération des C.L.S.C. de jeter un premier regard et d'établir une première réflexion sur la question des utilisations

potentielles pouvant être élaborées à partir des données fournies par le système CROCUS.

Ainsi, au mois d'octobre 1980, un dossier d'étude préliminaire était constitué afin d'obtenir un portrait général de la situation relativement à l'utilisation du système dans les C.L.S.C. et aussi afin de dégager les principaux sens, volets et types d'utilisation sur lesquels il paraissait important de s'attarder.

Cette analyse nous a permis de constater qu'un nombre relativement faible de C.L.S.C. étaient utilisateurs d'extraits ; en effet, sur les 55 C.L.S.C. qui avait à ce moment implanté l'inscription, seulement 13 (soit 24%) avaient fait des demandes d'extraits. Nous avons voulu pousser notre démarche en examinant si le niveau d'avancement par rapport au système d'information constituait un élément motivateur à l'utilisation des extraits ; nous avons discriminé les C.L.S.C. qui, d'une part, avaient implanté l'intervention individualisée et ceux qui, d'autre part, n'avaient pas amorcé cette étape d'implantation. Ceci nous a permis de remarquer que, sur les 13 C.L.S.C. utilisateurs d'extraits, neuf (soit 69%) avaient implanté l'intervention individualisée ; cette étape semblait donc avoir une influence sur la demande d'informations au système. Il est toutefois important de noter que, sur l'ensemble des C.L.S.C. qui avaient alors implanté l'intervention individualisée (27), les utilisateurs d'extraits étaient quand même peu nombreux (le tiers).

Cette image qui nous était renvoyée était cependant très peu explicative et trop de facteurs manquaient à notre analyse pour conclure à un désintérêt de la part des C.L.S.C. par rapport à la question de l'utilisation. De plus, cette situation de faible utilisation avait des conséquences directes pour les modes d'action à entreprendre et les types d'utilisation à développer.

[168]

TABLEAU 1

État de situation sur l'implantation du système pour l'ensemble des C.L.S.C.

Région	Inscription	Intervention ponctuelle	Intervention individualisée	Total C.L.S.C.	Actifs *	Passifs **	Non-utilisateurs d'extrants
01	5	1	2	8	3	—	5
02	3	3	2	3	3	—	—
03	8	5	6	11	5	2	4
04	3	2	1	4	2	—	2
05	4	3	3	4	3	—	1
06-A	10	5	6	17	5	4	8
06-B	4	3	3	4	2	2	—
06-C	10	3	2	13	3	1	9
07	9	8	8	10	5	1	4
08	2	1	1	3	1	—	2
09	1	1	—	3	—	1	2
TOTAL	59	35	34	80+	32	11	37

* Actifs : C.L.S.C. ayant, au moins une fois, fait une demande d'extrants.

** Passifs : C.L.S.C. ayant déjà reçu des extrants mais sans avoir fait de demande.

+ À ce total de 80 C.L.S.C. s'ajouteront, sous peu, 18 nouveaux C.L.S.C. actuellement en implantation.

[169]

Compte tenu de cette situation, il nous a semblé essentiel d'aller recueillir les commentaires des C.L.S.C., de tenter de cerner avec eux les problèmes rencontrés par rapport à l'utilisation, de déterminer le type de services à rendre dans cette perspective et, enfin, de voir quel rôle de support à l'analyse et à la recherche la Fédération pouvait jouer dans ce contexte.

Les rencontres que nous allions mener devaient ainsi nous permettre d'apporter des réponses aux questions suivantes :

- 1) Quelles sont les attentes des C.L.S.C. à l'égard de l'utilisation ?
- 2) Quelles questions se posent-ils ?
- 3) Quelles utilités perçoivent-ils à partir des extraits fournis par le système d'information ?
- 4) Quels modes d'action proposent-ils pour pousser la question de l'utilisation plus à fond ?
 - i) Quelle aide, support ou collaboration de la part de la Fédération entrevoient-ils ?
 - ii) Quels sont leurs besoins en termes de support à l'analyse et à la recherche ?

Enfin, ces rencontres devaient également permettre de vérifier les hypothèses suivantes relativement à la faible utilisation :

- a) L'implantation est plus pressante et les C.L.S.C. sont à finaliser des opérations ou sont à régler des problèmes internes.
- b) Le C.L.S.C. ne possède pas ou possède peu de ressources en recherche.
- c) Les C.L.S.C. sont peu informés des utilités du système.
- d) Les C.L.S.C. connaissent peu ou mal les modalités d'utilisation.
- e) Les C.L.S.C. sont peu ou ne sont pas préoccupés par cette question et manifestent peu d'intérêt ou de motivation.

- f) Les C.L.S.C. connaissent des difficultés d'ajustement entre les questions qu'ils ont et les réponses qu'ils désirent obtenir.
- g) Les tableaux sont trop complexes et difficiles de lecture.
- h) Les données du système fournissent, jusqu'à maintenant, une image trop partielle (les réponses que le système apporte sont inopportunes et peu pertinentes).

Par ailleurs, étant donné le caractère préliminaire de l'analyse de cette question spécifique, il ne semblait pas nécessaire de rencontrer tous les C.L.S.C. (par une consultation générale, par exemple) sur ce sujet. Nous avons plutôt choisi de consulter un nombre restreint de C.L.S.C., aussi différents que possible dans leurs caractéristiques et dans leur niveau d'avancement quant à l'implantation du système, et faisant partie de diverses régions du Québec ; par ces considérations de « diversification », il nous semblait possible de généraliser après coup à l'ensemble des C.L.S.C.

[170]

De plus, nous avons tenté d'impliquer et d'associer à notre démarche des personnes susceptibles d'avoir des préoccupations différentes par rapport à l'utilisation. Nous avons donc demandé aux C.L.S.C. sélectionnés de réunir au moment de la consultation : 1) la personne responsable du système ; 2) le directeur général ; 3) au moins un coordonnateur ; 4) si possible, un intervenant. Cette mécanique devait nous permettre de connaître non seulement les besoins et attentes des C.L.S.C. en tant qu'établissements, mais aussi ceux des acteurs particuliers qui y travaillent.

Au départ, douze C.L.S.C. ont été rejoints pour participer à cette consultation ; dix ont été en mesure de nous recevoir. Selon nos critères de classification (voir le tableau 1), ces C.L.S.C. se distribuaient comme suit : 6 C.L.S.C. sur 10 étaient considérés comme étant avancés dans l'implantation du système d'information ; 4 de ces C.L.S.C. étaient utilisateurs d'extrants* ; 2 C.L.S.C. étaient à la fois demandeurs d'extrants (actifs) et avancés dans l'implantation (i.e. implantation de

* À la fin de cette consultation, tous les C.L.S.C. rencontrés sont passés à la catégorie des « actifs », i.e. utilisateurs d'extrants.

l'intervention individualisée). Enfin, ces dix C.L.S.C. se répartissaient dans 6 des 11 régions administratives du Québec.

Situation générale de l'utilisation

Pour la majorité des C.L.S.C. rencontrés — sinon tous (y compris les utilisateurs d'extrants) — cette consultation sur l'utilisation constituait une première occasion de se pencher sur la question, d'émettre une réflexion large et extensive sur le système, de formuler des besoins en termes d'informations et de songer à des modes de collaboration avec la Fédération des C.L.S.C. Compte tenu du caractère nouveau et préliminaire rattaché à l'étude de cette question, il est important de souligner l'intérêt et la motivation manifestés par les C.L.S.C. sur le sujet : plusieurs d'entre eux ont exprimé le souhait que cette démarche et cette discussion se poursuivent et occupent une place plus importante dans l'ensemble des opérations reliées au fonctionnement du système. La nécessité d'établir un questionnement approfondi sur les utilisations des données du système et d'en faire une étape majeure et déterminante dans l'ensemble du processus d'implantation, voilà l'une des conclusions auxquelles en sont venus les C.L.S.C.

Ceci étant dit, le principal objectif de notre consultation était d'identifier les problèmes et de cerner les raisons pour lesquelles les [171] C.L.S.C. se prévalaient si peu souvent des possibilités de demande d'extrants du système d'information. Il s'agissait donc, dans un premier temps, de dresser un bilan de la situation sur cette question afin d'obtenir un premier portrait de l'éventail des obstacles rencontrés dans le cadre de l'utilisation.

Cette consultation nous a permis de constater que, malgré l'intérêt et la volonté des C.L.S.C. de voir se développer une démarche spécifique relativement à l'utilisation et à l'analyse des données du système d'information, un ensemble de facteurs les empêchaient, soit d'amorcer leur questionnement et leurs réflexions, soit de pousser plus à fond leurs préoccupations. Ces facteurs sont de deux ordres : le premier, organisationnel ; le second, fonctionnel.

Le premier niveau de problèmes rencontrés a trait à l'ensemble des opérations devant être menées dans le cadre de l'implantation du système. Les efforts, les énergies, les ressources et l'organisation qu'exige le travail d'implantation sont tels que plusieurs C.L.S.C. n'ont pu amorcer une réflexion sérieuse et soutenue sur l'utilisation des données qu'ils recueillent. Certains ont d'ailleurs formulé des reproches sur le caractère trop technique de même que sur la lourdeur et la complexité des tâches à effectuer par rapport à l'implantation. L'investissement dans la mise en place du système a été si important que l'on a fini par perdre de vue les raisons de son instauration.

Pour plusieurs, la structure d'implantation est encore très jeune, les responsables du dossier dans leur C.L.S.C. se sont parfois succédés rapidement, après de courtes périodes, si bien que le suivi s'est perdu en cours d'opération. Cette situation se présente surtout pour les C.L.S.C. qui sont peu avancés dans l'implantation du système.

En ce qui concerne les C.L.S.C. plus avancés — c'est-à-dire ceux qui ont implanté l'intervention individualisée — les mêmes problèmes se posent mais avec un degré de complexité en plus : l'implication des intervenants dans le processus de fonctionnement d'ensemble. Plusieurs C.L.S.C. ont eu à contrer les réticences de leur personnel, à mener les opérations de formation et de sensibilisation quant aux utilités pratiques du système alors qu'ils manquaient d'exemples d'application. D'ailleurs, tous ces C.L.S.C. ont tenu à souligner le fait que les délais de production de listes d'erreurs et des extrants constituent des sources de frustrations importantes et certains d'entre eux ont du mal à conserver la motivation de leurs intervenants.

Soulignons, enfin, que contrairement à nos attentes, le niveau d'avancement de l'implantation du système (le fait, par exemple, d'avoir implanté l'intervention individualisée) est un indicateur plus [172] ou moins fiable du niveau d'intérêt porté à l'utilisation des données du système.

Nous avons, en effet, eu l'occasion de rencontrer des C.L.S.C. peu avancés dans l'implantation du système mais qui avaient déjà amorcé un questionnement très poussé par rapport aux analyses et aux utilisations qu'ils envisagent d'effectuer à partir des données du système d'information. Plutôt, c'est l'implication active de divers intervenants (directeurs, coordonnateurs, professionnels), qui ont des

préoccupations variées à l'égard des informations qu'ils produisent, qui constitue l'élément principal de motivation à l'utilisation.

Bref, pour résumer ce premier point, ce serait l'investissement mis dans les opérations d'implantation qui a freiné ou empêché l'émergence d'une réflexion particulière sur l'utilisation des informations du système.

Le second type de problèmes que les C.L.S.C. perçoivent par rapport à l'utilisation des données du système porte cette fois-ci sur l'opérationnalisation de leurs questions ou préoccupations, ou encore sur l'identification des besoins en information. Les C.L.S.C. ont des difficultés évidentes d'ajustement entre les questions qu'ils formulent d'une part, et les moyens mis à leur disposition pour obtenir des réponses, d'autre part. Cette deuxième dimension couvre tous les problèmes reliés à la compréhension des tableaux (leur lecture, leur utilité), aux mécanismes de demande des extraits (quelle période et quels tableaux demander), au manque d'exemples d'utilisation (à quoi l'appliquer, dans quel secteur, pour quel programme) et d'outils analytiques (quelles questions se poser, comment aller plus loin), sans compter le peu de ressources en recherche que l'établissement est en mesure de fournir à ce moment-ci.

En d'autres mots, c'est tout le problème de l'interprétation des données fournies et de leurs utilités ou applications dans les modes de pratique quotidienne des C.L.S.C. qui se pose ici.

Des deux ordres de problèmes rencontrés par les C.L.S.C. relativement à l'utilisation, c'est surtout sur le second qu'il est important d'agir.

On peut, en effet, estimer que les contraintes reliées aux phases d'implantation du système auront un caractère moins aigu au fur et à mesure que des étapes seront franchies et assumées par les C.L.S.C., bref, à partir du moment où les opérations seront consolidées et que la présentation du système d'information sera partie intégrante des activités habituelles du C.L.S.C. Ceci ne veut évidemment pas dire que la Fédération doit accorder moins d'importance à la démarche de soutien et de support à l'implantation, ou [173] négliger d'offrir son assistance aux C.L.S.C. plus avancés dans leurs besoins de consolidation et de continuité des activités reliées à la présence du système, car ces derniers auront toujours à poursuivre comme

objectifs : 1) de générer de l'information de qualité ; 2) de motiver leurs intervenants à la production et à la cueillette de ces informations ; 3) de voir au suivi d'ensemble du système et à tout changement qu'ils souhaitent y apporter.

Sur cet aspect donc, des modes d'action concrets devront également être envisagés.

Par ailleurs, la problématique de l'analyse des données et de leur application concrète dans la pratique se pose maintenant et continuera à se poser si aucun support n'est développé en ce sens. La plupart des C.L.S.C. nous ont d'ailleurs indiqué qu'ils ont besoin d'être « guidés » par rapport à l'utilisation ; être amenés à poser les bonnes questions, à trouver des applications variées dans leurs services, à obtenir des exemples d'utilisation possibles des extraits du système d'information, telles sont les préoccupations et attentes des C.L.S.C. sur cette question.

Attentes des C.L.S.C. en termes d'informations

Ce bilan de la situation étant fait, nous avons dans un deuxième temps tenté de connaître les attentes des C.L.S.C. par rapport aux analyses, aux questionnements et aux objectifs qu'ils souhaitaient mener ou poursuivre à partir des informations produites par le système. Nous avons donc demandé aux intervenants des C.L.S.C. quelles utilités ils percevaient dans les extraits fournis (ou en voie de l'être) et quels éléments, aspects ou axes de réflexion devaient être développés plus sérieusement, bref, sur quel groupe de données un examen plus attentif et plus approfondi devait porter.

Cet exercice nous a permis de cerner deux grands pôles d'orientation ou deux principaux thèmes d'utilisation* : A) les caractéristiques socio-démographiques des usagers et des populations du territoire du

* Il importe de souligner que ces deux thèmes ou axes d'utilisation n'ont pas été toujours soulevés *ensemble* dans les dix C.L.S.C. consultés. Parfois un seul de ces thèmes était soulevé. Dans d'autres cas, les éléments d'utilisation qui sont ressortis étaient en marge de ceux que nous considérons ici (l'intervention ponctuelle, les demandes « spéciales », etc.). À cet effet, voir le tableau 2.

C.L.S.C. ; B) l'analyse des données portant sur l'intervention individualisée, 1) aux fins administratives et de gestion, 2) aux fins d'intervention dans le milieu (l'analyse des pratiques et des programmes).

[174]

TABLEAU 2

Nombre de fois que les utilités du système pour certains aspects ont été évoquées par les C.L.S.C. consultés (N = 10)

1	Données de l'inscription	5
2	Données sur le territoire (bloc 3)	5
3	Données de l'intervention ponctuelle	2
4	Données de l'intervention individualisée	
	a) aux fins de gestion	8
	b) aux fins d'intervention	6

Pour la majorité des C.L.S.C. rencontrés, sinon tous, l'analyse des caractéristiques de leurs usagers et de la population d'ensemble de leur territoire constitue une première étape et une étape fondamentale dans la poursuite d'objectifs ou de recherches plus poussés. Ce premier niveau d'analyse et de traitement des informations permet de mieux cerner le taux de pénétration du C.L.S.C. auprès de groupes bien identifiés selon leur âge, leur sexe, leur provenance géographique, leur situation sociale et familiale. Il fournit des données de base essentielles en vue d'actions concrètes dans le milieu. Pour les C.L.S.C., des comparaisons et des liens doivent également s'établir entre leur population d'usagers, d'une part, et la population du territoire, d'autre part. Cette mise en relation offre de nombreuses possibilités d'application et d'intervention dans le milieu, dans la mesure où elle permet d'identifier les groupes non rejoints par les services ou activités du C.L.S.C. Dans certains cas, on utilise même d'autres sources d'information publiques telles que les données du recensement, des D.S.C., de la C.S.S.T., des commissions scolaires ou des municipalités,

des données recueillies à partir de l'AH 101 (données sur l'hospitalisation des patients), etc., afin d'avoir des outils d'intervention pour mieux coordonner certaines activités ou mieux orienter certaines pratiques.

Bien que ce premier thème d'utilisation soit apparu comme primordial pour la plupart des C.L.S.C. et que les besoins pour ce type d'information soient grands, c'est essentiellement sur l'analyse des données portant sur l'intervention individualisée que les C.L.S.C. ont les attentes les plus manifestes. C'est d'ailleurs sur cet aspect de l'utilisation que les C.L.S.C. envisagent des supports importants dans l'analyse et une collaboration plus étroite avec l'équipe de recherche de la Fédération. De plus, la majorité des C.L.S.C. estime que les variétés possibles d'utilisation et que [175] l'éventail des réflexions pouvant être développées sont plus nombreux que dans le premier cas. Enfin, les C.L.S.C. considèrent que tous les intervenants — directeurs généraux, agents d'information, coordonnateurs, praticiens — ont des intérêts plus importants dans l'utilisation de ces données, sont davantage motivés à obtenir des profils des interventions et des pratiques et se sentent plus impliqués dans cette démarche de réflexion sur le système.

Parmi l'éventail des préoccupations sur cet axe d'utilisation, deux principaux types de questionnement sont ressortis des commentaires des C.L.S.C.

Nous avons constaté, à un premier niveau, que les besoins en information des C.L.S.C. aux fins administratives et de gestion étaient particulièrement importants et que le désir de voir développer des mécanismes, modes ou grilles d'utilisation et des documents de travail pouvant les aider à répondre aux exigences de l'administration et de la planification des activités du C.L.S.C. était évident. Ainsi, les C.L.S.C. ont des attentes précises quant à l'utilisation des données : a) pour répondre aux demandes des organismes extérieurs (C.R.S.S.S., D.S.C., etc.) ; b) pour remplir les exigences du ministère (rapport annuel ; D6F-1 et unités de mesure) ; c) aux fins d'évaluation des activités de la programmation annuelle. Sur ce point, donc, les C.L.S.C. s'attendent à un support significatif de la part de la Fédération.

La perspective dans laquelle se situe le second niveau d'informations à étudier est relativement différente de celle qui encadre

le premier en ce sens que, dans ce cas-ci, l'accent est mis sur les applications directes dans le milieu qui, par exemple, amènent des actions ou des interventions précises auprès des usagers. Cette dimension d'utilisation couvre tout ce qui a trait à l'analyse des pratiques et des programmes des C.L.S.C., à l'étude de thèmes ou de dossiers spécifiques et à des changements d'orientation dans les services rendus à la population ; elle devrait permettre de répondre aux besoins des intervenants du C.L.S.C. — plus particulièrement ceux des professionnels et des coordonnateurs de modules, d'équipes ou de secteurs — en termes de recherches à mener, à poursuivre ou à envisager. À titre d'exemples, du point de vue des programmes, on peut faire l'analyse de la situation des personnes âgées, l'étude du dossier maintien à domicile, l'évaluation du programme jeunesse ou santé scolaire ; du point de vue des pratiques, les thèmes peuvent être l'action préventive du C.L.S.C., les pratiques professionnelles (ex. : la multidisciplinarité) ou, encore, l'étude de pathologies (ex. : la grippe, le stress, les chroniques, etc.) ou de situations (ex. : relations familiales, toxicomanies) particulières.

[176]

Bien que les besoins en ce sens ne soient pas encore très clairs pour les intervenants des C.L.S.C. et que le questionnement en ce sens soit à peine amorcé, on a tenu à souligner que des analyses sur ces différents points devaient être réalisées. Des outils analytiques ou grilles de questionnement pourraient ainsi être développées afin de motiver davantage l'intérêt, la participation et la réflexion des professionnels qui perçoivent actuellement assez peu d'utilités dans les informations colligées par le système.

Pour terminer, soulignons le peu de préoccupations manifestées par les C.L.S.C. à l'égard des autres types d'intervention, en particulier les interventions ponctuelles. Cet aspect des informations semble très peu compris des intervenants et on en perçoit mal les utilités. Il est d'ailleurs intéressant de constater que, comparativement à l'intervention individualisée, qui est en implantation depuis à peine un an (la formule n'ayant été finalisée qu'en avril 1980) et qui est fonctionnelle dans plusieurs C.L.S.C. (34 plus 5 autres potentiels), le bilan relativement à l'intervention ponctuelle semble moins positif (35 C.L.S.C. l'utilisent de manière plus ou moins extensive). Le travail mené dans le cadre de

l'utilisation pourrait donc inclure cet aspect du système de manière à susciter l'intérêt et la réflexion.

Conclusion

Cette consultation auprès des C.L.S.C. nous a permis de constater qu'ils se situent à un point tournant par rapport à l'ensemble des opérations reliées à l'implantation et au fonctionnement de leur système d'information. À cette étape-ci du développement, la question de l'utilisation prend une importance de plus en plus grande ; pour plusieurs, elle représente le défi à relever et constitue le déterminant des actions et des orientations à venir. Les utilités du système doivent maintenant être exposées.

Comme indicateur de cette évolution, on n'a qu'à examiner la proportion croissante de C.L.S.C. utilisateurs d'extrants ; 13 C.L.S.C. étaient considérés comme « actifs » au mois d'octobre 1980 et ce nombre a plus que doublé (32 : voir le tableau 1), sans compter le nombre de C.L.S.C. en attente ou en voie d'implanter prochainement l'inscription ou l'intervention individualisée.

Des dix C.L.S.C. rencontrés, deux ont donné suite à cette consultation par une réunion de support à l'analyse effective de leurs extrants ; trois autres nous ont indiqué leur volonté de fixer une autre rencontre du même type. Deux autres C.L.S.C. sont allés de l'avant et, sans avoir participé à cette première expérience, nous [177] ont proposé d'aller les rencontrer pour étudier la question de l'utilisation avec eux. Dans un tel contexte, il est difficile de parler d'un manque d'intérêt ou de motivation.

Cependant, compte tenu des difficultés réelles que vivent les C.L.S.C. et des problèmes auxquels ils font face dans l'utilisation de leurs données, il paraît essentiel que des actions soient entreprises pour leur donner les moyens et les outils nécessaires qui leur permettront d'engager ou de poursuivre leur démarche d'utilisation. A ce titre, une portion significative du travail de l'équipe de recherche de la Fédération doit, de l'avis majoritaire des C.L.S.C., porter sur un support à l'analyse des extrants.

Cette première expérience sur le sujet nous a par ailleurs démontré que même si les C.L.S.C. ont des préoccupations et des objectifs communs, ils ont en même temps des attentes et des intérêts souvent variés à l'égard de l'utilisation ; aussi, il nous paraît difficilement justifiable de privilégier un mode ou un type d'utilisation au détriment des autres.

À cet effet, trois principaux volets ou axes de préoccupation se dégagent du portrait de situation que nous avons dressé : 1) obtenir un support technique à l'utilisation et à l'analyse des extraits ; 2) développer la question de l'utilisation aux fins administratives (demandes des organismes du réseau, rapport annuel) ; 3) amorcer la réflexion sur l'utilisation aux fins d'intervention dans le milieu (analyse des pratiques et des programmes, profil des usagers et de la population du territoire du C.L.S.C.).

Ces différents axes ou volets s'adressent à des groupes d'intervenants bien identifiés et devraient normalement toucher une majorité d'entre eux (archivistes, agents d'information, directeurs généraux, coordonnateurs, praticiens) ; de plus, chacun de ces volets poursuit des objectifs spécifiques, relativement distincts quoique intimement reliés. On trouvera au tableau 3 un schéma sommaire d'orientation qui spécifie chacun de ces éléments.

Partant de ces trois principaux fronts d'utilisation, nous avons développé un ensemble de mesures et de moyens d'action qui visent à répondre aux attentes des C.L.S.C. Ces moyens sont les suivants.

1. Support technique

- a) Offrir localement aux responsables du système et à toute autre personne intéressée une formation sur les extraits (pour tous les C.L.S.C. utilisateurs).
- b) Élaborer un guide de lecture des tableaux (inscription, intervention ponctuelle, intervention individualisée).
- c) Susciter la motivation à l'utilisation par les formations actuelles sur les différents aspects du système.

[178]

Tableau 3
Schéma d'orientation

Axes d'utilisation	Groupe visé	Objectifs spécifiques	Action envisagée
1. Fins administratives	<ul style="list-style-type: none"> - Directeurs généraux - Adjointes administratifs - Agents d'information 	Constitution d'un outil de gestion et de planification	<ul style="list-style-type: none"> - Comités régionaux pour l'analyse des extraits - Préparation de documents de travail expliquant les procédures d'utilisation
2. Analyse des pratiques* et des programmes ; intervention dans le milieu	<ul style="list-style-type: none"> - Coordonnateurs de programmes - Professionnels 	Élaboration de grilles de questionnement et d'instruments analytiques	<ul style="list-style-type: none"> - Participation avec la Direction analyse et évaluation sur certains dossiers (ex. : maintien à domicile, condition féminine, etc.) - Réunions locales ou régionales pour l'étude de questions particulières
3. Utilisation générale pour diffusion d'information	<ul style="list-style-type: none"> - Responsables du système - Archivistes 	Support technique pour la lecture des tableaux, leurs utilités et leur analyse sommaire	<ul style="list-style-type: none"> - Formation-extrants donnée localement - Matériel didactique de lecture des données - Expériences des C.L.S.C. sur ce point à diffuser

* Éventuellement, la dimension « analyse des pratiques » pourra être travaillée à part, avec les praticiens ou professionnels de divers secteurs, sur des questions plus précises et qui seraient à définir.

[179]

2. Fins administratives

- a) Constitution d'un outil de gestion par l'élaboration d'un guide de procédures d'utilisation aux fins administratives afin de concilier ce type d'exigences avec les données statistiques fournies par le système d'information ; constituer des modèles types.
- b) Formation des comités régionaux administratifs pour examiner les demandes faites au C.L.S.C.

3. Fins d'intervention dans le milieu

- a) Élaboration de grilles de questionnement sur des thèmes ou dossiers particuliers. En ce sens, lier notre démarche à celle de l'équipe d'analyse et évaluation pour fournir aux intervenants impliqués des exemples d'utilisation (évaluation des programmes) ; offrir ainsi notre support ou participation aux comités de travail régionaux sur l'étude de questions spécifiques, telles que le maintien à domicile, la condition féminine, la santé au travail ou autres.
- b) Support local qui serait également fourni sur demande aux équipes du C.L.S.C. sur l'analyse des extraits aux fins d'intervention.

Telles sont les grandes lignes des orientations et de la perspective de travail que l'équipe de recherche de la Fédération envisage d'adopter sur cette question.

Nous avons mis de l'avant des modes d'action qui visent essentiellement la compréhension, l'éducation et la réflexion sur les données du système. Ce type d'orientation peut toutefois avoir certaines limites. Il nous paraît difficile de nous substituer aux agents locaux et aux ressources déjà en place dans les C.L.S.C. Ce sont eux d'abord qui connaissent leurs priorités et leurs besoins en termes d'utilisation ; en

ce sens, c'est sur eux que reposent les chances de succès du système. Le rôle que nous entendons jouer réside dans un travail d'information continu auprès des utilisateurs et dans un support actif à la recherche. Aussi, nous misons sur l'initiative personnelle et sur la participation des C.L.S.C. pour réaliser ces objectifs.

Carole Lalonde,
Fédération des C.L.S.C. du Québec,
Direction de la recherche

[180]

[181]

TROISIÈME PARTIE

*Information et recherche comme outils
de planification et de programmation de services*

15

“Le dossier clientèles-population : ses implications au niveau de la gestion et de l'intervention au C.S.S.M.M.”

Par Justo MICHELENA

Centre de services sociaux du Montréal métropolitain
Direction des services professionnels
Service de la recherche

Introduction

[Retour à la table des matières](#)

La constitution d'un dossier clientèles-population, qui se veut un outil de connaissance des clientèles desservies par le C.S.S.M.M. et des populations du territoire 6A, dont une grande partie est sous la responsabilité du C.S.S.M.M., est depuis près de deux ans une des priorités de travail du Service de la recherche du C.S.S.M.M.

Depuis quelques mois déjà certains travaux de recherche axés sur la connaissance des populations du territoire 6A et du territoire du C.S.S.M.M. ont été complétés et leurs résultats ont déjà été publiés (par exemple : Le statut socio-économique de la population du territoire 6A ; Les groupes familiaux, notions et données statistiques ; Évolution démographique du territoire de la région 6A, 1971-1976). Par ailleurs,

dans les semaines qui viennent, des résultats concernant les caractéristiques générales des clientèles prises en charge par le C.S.S.M.M. seront publiés, tout comme d'autres résultats de recherche venant compléter la connaissance des populations du territoire 6A (par exemple les travaux sur les groupes linguistiques). Même si d'autres travaux de recherche ont été complétés en dehors du cadre du dossier clientèles-population, c'est à partir de la présentation du dossier clientèles-population (orientations, objectifs) et des résultats déjà disponibles ou à venir que nous voudrions nous questionner sur les implications des résultats de recherche au niveau tant de la gestion que de l'intervention au C.S.S.M.M. Nous voudrions, en nous servant des acquis de connaissance produits par le dossier clientèles-population, nous interroger [182] sur l'impact possible de ces connaissances au niveau de l'organisation générale du C.S.S.M.M. et des activités de prise de décision, de planification, de programmation de services, et aussi, sur l'intervention et la pratique professionnelle, qui constituent en somme les activités de base du C.S.S.M.M. en tant qu'organisme d'action et d'aide vis-à-vis des populations qui lui ont été confiées.

Cependant, avant de présenter le dossier clientèles-population dans son ensemble et les résultats des travaux reliés à ce dossier, nous voudrions parler brièvement du contexte général où se déroulent les activités de recherche au C.S.S.M.M. Il s'agit de la mission du C.S.S.M.M. ⁶⁴

Le C.S.S.M.M. et sa mission

Le C.S.S.M.M. a une responsabilité régionale et doit rendre des services sociaux continus et de qualité qui répondent aux besoins exprimés par les populations que l'établissement doit desservir.

Afin de produire et distribuer des services sociaux adéquats et accessibles le C.S.S.M.M. doit veiller à la planification, à la programmation et à l'évaluation de ces services tout en se coordonnant avec les autres organismes du réseau (C.A., C.H., D.S.C. et C.L.S.C.)

⁶⁴ Jean-Bernard Robichaud, Mission du Centre de services sociaux du Montréal métropolitain, C.S.S.M.M., février 1979, 28 p.

et ceux du milieu afin de promouvoir de façon rationnelle et efficace la santé globale et le mieux-être de la population desservie par ces organismes. Par ailleurs, dans une perspective de prévention de l'apparition de problèmes sociaux, le C.S.S.M.M. doit contribuer à l'établissement de programmes préventifs de services sociaux distribués dans les C.L.S.C., en collaboration avec ces derniers.

Cependant, les services sociaux que le C.S.S.M.M. doit rendre, tout en étant interdépendants et complémentaires par rapport aux services offerts dans les autres organismes du réseau, doivent avoir pour objectifs :

d'arrêter le processus de détérioration (ou de désintégration psychosociale) et de développer les capacités fonctionnelles des milieux et des personnes en vue d'obtenir un progrès par rapport à l'état antérieur.

C'est la « perte ou la diminution d'autonomie » (physique, psychologique, morale et sociale) qui caractérise les clientèles que le C.S.S.M.M. doit desservir, particulièrement quand cette perte ou diminution d'autonomie « s'associe à une carence temporaire ou définitive, partielle ou totale des réseaux primaires ».

Or c'est à travers la prestation de services plus spécifiques comme le placement (enfants, adultes, personnes âgées) et l'adoption (dans [183] le cas d'enfants abandonnés) et aussi en donnant des services plus généraux tels que la réinsertion sociale, l'aide psychologique, la consultation et l'action sociale que le C.S.S.M.M. cherche à « maintenir, améliorer, restaurer et développer l'autonomie physique, psychologique, morale et sociale de même que le sens de responsabilité des individus, des couples, des familles, des groupes et des collectivités ».

En résumé on peut donc dire que les services du C.S.S.M.M. s'adressent avant tout aux populations dont les conditions mènent à un besoin évident de protection sociale. C'est ainsi que le C.S.S.M.M. donne priorité aux populations cibles suivantes : les enfants et les jeunes ; les handicapés physiques et mentaux ; les malades chroniques ou en phase terminale ; les personnes âgées.

Il est à noter cependant que l'intervention sociale vis-à-vis des clientèles prioritaires de l'établissement se situe non seulement au plan individuel mais également au niveau collectif dans une perspective de développement social. L'intervention sociale doit donc chercher non seulement à maintenir, restaurer ou développer le fonctionnement individuel des personnes et les relations interpersonnelles, mais aussi à contribuer à l'amélioration des « rapports sociaux » et au changement de divers facteurs structurels, idéologiques, socio-économiques et politiques qui sont souvent déterminants dans l'apparition des problèmes vécus par ceux qui s'adressent aux services du C.S.S.M.M.

L'action sociale et la critique sociale apparaissent donc comme deux éléments essentiels de l'intervention sociale au C.S.S.M.M.

Les orientations et les principes généraux que nous venons d'énoncer dans ces grandes lignes, constituent la mission du C.S.S.M.M. qu'on pourrait qualifier de « mission de protection sociale ». Cette mission, qui encadre et guide l'ensemble des activités du C.S.S.M.M., est remplie, dans le réseau régional des affaires sociales, « par des fonctions de recherche, d'évaluation et de coordination ainsi que par des services spécifiques fondés dans diverses disciplines principalement dans celle du service social ».

La fonction recherche et le dossier clientèles-population

On vient de constater que la « fonction recherche », qui se situe au plan régional, est reconnue au C.S.S.M.M. comme une des fonctions devant contribuer à l'accomplissement de la mission de l'établissement.

[184]

La recherche donc doit coller étroitement aux préoccupations d'action de l'établissement. Ces préoccupations d'action peuvent être résumées de la façon suivante ⁶⁵ :

- 1) donner des services continus et de qualité aux clientèles prioritaires en se rapprochant des milieux de vie ou en se situant dans des milieux stratégiques d'intervention (hôpitaux, centres d'accueil, tribunal, etc.) dans une perspective de protection sociale ;
- 2) assumer pleinement la « fonction critique sociale » qui exige que l'on identifie et fasse connaître les conditions nécessaires — ressources, politiques, services — qui favorisent le bien-être de la collectivité et que l'on incite la population et les groupes défavorisés à réclamer des instances décisionnelles qu'elles élaborent des politiques et des programmes qui répondent à leurs besoins ;
- 3) promouvoir des recherches au niveau régional et coordonner les efforts déployés par les C.L.S.C. pour évaluer leurs programmes et services.

Or le dossier clientèles-population repose sur la volonté d'établir une étroite concordance entre les travaux de recherche au C.S.S.M.M. et les préoccupations d'action de l'établissement, particulièrement celle de rendre des services continus et de qualité qui répondent aux vrais besoins des populations que le C.S.S.M.M. doit desservir et qui constituent, en fin de compte, la raison d'être de l'établissement.

Cependant, rendre des services adéquats qui ne soient pas seulement des palliatifs temporaires à des situations de crise mais aident vraiment les clientèles desservies à se prendre en main et à faire face de façon autonome et efficace aux nombreux problèmes qu'elles rencontrent, demande en tout premier lieu que l'établissement possède une connaissance assez approfondie des caractéristiques, des besoins, des

⁶⁵ Nicole Vanier, *Orientations et stratégies de la recherche au C.S.S.M.M.*, C.S.S.M.M., Direction des services professionnels, novembre 1978, 26 p.

attentes, etc., des clientèles prises en charge et des populations dont elles sont issues. C'est pour répondre à cette attente fondamentale de l'établissement que le Service de la recherche a entrepris la réalisation du dossier clientèles-population.

Le dossier clientèles-population

L'objectif principal du dossier clientèles-population est « de développer une connaissance de plus en plus approfondie des clientèles actuelles et potentielles du C.S.S.M.M. tout en cherchant à replacer ces clientèles dans les groupes de population dont elles sont issues, ce qui permettra de mieux cerner les situations où émergent les problèmes vécus par nos clients de même que le cadre dans lequel les services sont donnés ». Cette mise en relation entre les clientèles [185] desservies et les populations dont elles sont issues constitue une dimension privilégiée et originale de ce dossier.

Par ailleurs, étant donné que c'est la « perte d'autonomie » qui caractérise les clientèles à desservir par le C.S.S.M.M., l'analyse du phénomène d'autonomie constitue une préoccupation centrale à l'intérieur du dossier clientèles-population. Il est à noter qu'à ce niveau, un premier déblayage de la notion d'autonomie a été effectué, mais étant donné les difficultés liées à l'interprétation et à l'utilisation de cette notion selon le contexte où elle est employée, on n'est pas très avancé à ce sujet.

De plus, « par la relation que ce dossier veut établir entre les clientèles du C.S.S.M.M. et les groupes de population dont elles sont issues et par sa préoccupation centrale d'analyse du phénomène d'autonomie, le dossier clientèles-population vise des objectifs d'acquisition de connaissances utiles »⁶⁶ aux niveaux de la recherche, de la gestion et de l'intervention sociale dans l'établissement.

Le dossier clientèles-population, qui se veut un projet à moyen et à long terme, comprend plusieurs étapes dont la première, la description des clientèles et de la population du territoire 6A, est en grande partie

⁶⁶ Nicole Vanier, *Dossier clientèles-population : orientations générales*, C.S.S.M.M., Direction des services professionnels, juin 1979, 21 p.

complétée. Ce sont les grandes lignes des résultats reliés aux travaux de recherche effectués dans cette première étape que nous allons présenter maintenant.

Les résultats du sous-dossier population

Il est à noter que nous n'entrerons pas dans le détail des résultats des différents travaux de recherche concernant la population du territoire 6A. Nous ne présenterons que les grandes conclusions de ces travaux.

Afin de bien situer ces résultats et pour bien comprendre leur importance il faut remarquer que la division des responsabilités entre les C.S.S. de la région 6A — C.S.S.M.M., Ville-Marie et Juif à la Famille — est basée, depuis quelque temps, sur un partage territorial plutôt que sur des facteurs socio-culturels. Chacun de ces C.S.S. doit veiller à ce que les services sociaux soient disponibles à l'ensemble de la population résidant sur son territoire.

Le territoire desservi par le C.S.S.M.M. occupe la plus grande partie de la région 6A (île de Montréal et île Jésus). Ce territoire comprend l'île Jésus au complet, la partie est de l'île de Montréal, délimitée par les frontières orientales de la ville de Saint-Laurent, de la ville de Mont-Royal et de Côte-des-Neiges, de même que la portion située au sud du canal Lachine et les secteurs du Centre-Ville et de Saint-Henri.

C'est ainsi que le C.S.S.M.M. doit desservir 73,3% (N = 1 551 495 personnes) de la population de la région 6A tandis que le C.S.S.V.M. [186] et le C.S.S. Juif doivent, de leur côté, desservir 21,3% (N = 449 676) et 5,4% (N = 114 702) respectivement de l'ensemble de la population de ce même territoire.

Par ailleurs, une forte majorité de la population du territoire du C.S.S.M.M., soit 86%, peut s'exprimer en français alors que 11% ne parle que l'anglais et que 3% ne parle ni anglais ni français.

En outre, les allophones, comparativement aux francophones et aux anglophones, sont en plus grande proportion des femmes, des petits enfants et des personnes plus âgées, des gens mariés, peu instruits avec des bas revenus.

Une des conséquences importantes du partage territorial entre les C.S.S. de la région 6A est que le C.S.S.M.M. assume la responsabilité de répondre aux besoins sociaux de groupes non francophones de son territoire. C'est ainsi que le C.S.S.M.M. doit adapter ses services aux divers groupes linguistiques (définis par la langue d'usage) localisés sur son territoire.

Or le territoire du C.S.S.M.M. accueille 39% des anglophones (225 390 personnes), 92% des Italiens (96 300 individus), 88% des Grecs (29 115) et 93% des Portugais (8930) qui ont élu domicile sur le territoire 6A.

On voit donc que le C.S.S.M.M. doit rendre des services à une forte majorité d'individus faisant partie des groupes linguistiques non francophones les plus importants résidant sur le territoire 6A.

Par ailleurs, l'étude des caractéristiques socio-économiques des divers groupes linguistiques a mis en évidence que, sur le territoire du C.S.S.M.M., les anglophones, tout en étant un peu plus instruits et en ayant des revenus un peu plus élevés, sont quand même relativement proches des francophones à ce niveau.

Des travaux reliés au sous-dossier population ont cherché aussi à décrire le statut socio-économique de la population du Montréal métropolitain. Cette description a été faite à l'aide de deux mesures, soit l'indice de statut socio-économique et la quantité relative de défavorisation ; cette dernière mesure, qui tient compte à la fois du volume de population et du statut socio-économique des différentes unités territoriales, repose sur les postulats suivants :

- plus la population d'un secteur est volumineuse, plus elle risque d'avoir des besoins en services sociaux ;
- plus la population d'un secteur est défavorisée, plus elle risque d'avoir des besoins en services sociaux.

Les résultats concernant la description du statut socio-économique de la population de la région métropolitaine mettent en évidence que parmi les secteurs de recensement défavorisés de l'ensemble de la

région 6A (statuts bas et moyens-bas), 93% sont localisés sur le territoire du C.S.S.M.M.

[187]

C'est ainsi que l'établissement doit offrir ses services à la majorité des quartiers métropolitains qui font face à la pauvreté, avec tous les problèmes matériels, physiques et psycho-sociaux qui lui sont reliés.

En plus de connaître des conditions de vie difficiles, plusieurs groupes de population sont placés dans des situations sociales qui rendent leur autonomie et leur bien-être plus fragiles. Ainsi, plus des trois quarts (77%) des familles monoparentales, soit 50 335 familles, de la région résident sur le territoire du C.S.S.M.M., où elles représentent 13% de l'ensemble des familles. De plus, on sait que les familles monoparentales connaissent des conditions de vie plus difficiles quand elles ont une femme comme chef car le statut socioéconomique des femmes demeure inférieur en moyenne à celui des hommes. Or, sur le territoire du C.S.S.M.M., 85% des chefs de familles monoparentales sont des femmes.

Les personnes âgées de 65 ans et plus requièrent aussi des supports variés à mesure que leur niveau d'autonomie décroît. Or, on sait que l'ensemble du territoire 6A se caractérise par un vieillissement de sa population : les personnes âgées de 65 ans et plus représentaient 8% de la population en 1971, 9% en 1976 et l'on prévoit que leur proportion s'élèvera à 12% en 1990. Ces personnes âgées vivent souvent dans des conditions socio-économiques précaires qui affectent leur bien-être et augmentent leur besoin d'aide. Or, les personnes âgées de la région vivent, dans une proportion de 40%, dans les districts de C.L.S.C. les plus défavorisés et ceux-ci sont tous situés sur le territoire du C.S.S.M.M., surtout dans les zones Centre-Ville et Est.

Voilà donc quelques-uns des résultats des travaux réalisés dans le cadre du sous-dossier population. Ces résultats indiquent clairement que le C.S.S.M.M. doit desservir une population relativement vulnérable au plan socio-économique et dont l'incidence sur l'apparition des problèmes au niveau psycho-social peut s'avérer très

importante. Passons maintenant aux résultats concernant la clientèle desservie par le C.S.S.M.M. ⁶⁷

Les résultats du sous-dossier clientèles

Dans le but de connaître le mieux possible la clientèle desservie par le C.S.S.M.M., le Service de la recherche de la Direction des services professionnels a entrepris une étude dont l'un des objectifs principaux était de tracer un portrait global de la clientèle en termes de caractéristiques socio-démographiques et économiques et aussi en fonction de problèmes vécus et de services demandés. Cette recherche a été effectuée auprès de deux clientèles cibles. La première comprenait les bénéficiaires ayant un dossier ouvert au [188] C.S.S.M.M. en date du 26 janvier 1980. La deuxième était composée des clients pour qui on avait ouvert un dossier entre le 27 janvier et le 23 février 1980.

La méthode du « sondage » par entrevue questionnaire a été utilisée pour recueillir les informations pertinentes auprès de clients choisis par échantillonnage systématique non proportionnel.

Quelques faits saillants résumés, à notre point de vue, la situation globale de la clientèle du C.S.S.M.M.

Disons tout d'abord que la clientèle desservie par le C.S.S.M.M. réside en majorité (aux trois quarts) sur le territoire placé sous la responsabilité de l'établissement et qu'il s'agit d'une clientèle fortement francophone : 96% des bénéficiaires ont le français comme langue d'usage. Par ailleurs, en majorité (62%), les bénéficiaires vivent dans leurs familles (au sens large), tandis que 38% vivent seuls, à domicile ou en milieu substitut ; 56% sont du sexe féminin. En outre, la clientèle du C.S.S.M.M. est composée en grande partie d'enfants et

⁶⁷ Justo Michelena, *Les Bénéficiaires actifs du C.S.S.M.M. : caractéristiques individuelles*, C.S.S.M.M., Direction des services professionnels, avril 1981, 249 p.

Aline Grandmaison, *Les Nouveaux Bénéficiaires du C.S.S.M.M. : caractéristiques individuelles*, C.S.S.M.M., Direction des services professionnels (à paraître).

de jeunes ayant besoin de protection et de personnes âgées de 65 ans et plus, dont 64% vivent seules ou en milieu substitut.

De façon particulière, la clientèle du C.S.S.M.M. est majoritairement défavorisée au plan socio-économique et vit dans des conditions sociales très précaires : le taux d'activité de la clientèle est de 42%, la majorité (les trois quarts) de la clientèle n'a pas poursuivi d'études au-delà du niveau secondaire, plus des deux tiers des clients sont des ouvriers, 57% des bénéficiaires de 15 ans et plus disposent d'un revenu individuel de 5 000\$ et moins et seulement 38% des clients ont un salaire comme source de revenu principal ; les femmes, dans la clientèle de l'établissement, apparaissent comme plus défavorisées que les hommes.

En ce qui a trait aux services demandés par les bénéficiaires de l'établissement, presque la moitié de la clientèle demande deux services et plus, presque les deux tiers (61%) des bénéficiaires demandent, comme service principal, de l'aide concrète (placement, aide à domicile, aide financière et matérielle, services médicaux et paramédicaux) et 26% de la clientèle demande de l'aide psychologique, des consultations ou du support en tant qu'aide principale.

Concernant les problèmes vécus, une forte proportion des bénéficiaires de l'établissement (43%) est constituée de « clients à problèmes multiples » (trois problèmes et plus), 78% des bénéficiaires veulent résoudre principalement, soit des problèmes de comportement individuel, soit des problèmes de santé physique ou mentale ou des handicaps, soit des problèmes de famille, soit des problèmes économiques et d'emploi. Par ailleurs, plus les problèmes vécus par les bénéficiaires sont nombreux, plus on demande des services divers.

[189]

En outre, deux bénéficiaires sur trois de l'établissement sont aidés depuis plus d'un an et, de façon plus spécifique, on constate que pour un tiers de la clientèle le processus d'aide se poursuit depuis plus de trois ans.

De plus, lorsque les bénéficiaires du C.S.S.M.M. font appel à nos services, ils ont déjà obtenu de l'aide d'autres ressources institutionnelles ou de leur famille et celles-ci n'ont pas réussi à

résoudre totalement leurs problèmes. Les deux tiers de notre clientèle se retrouvent dans cette situation.

Notons aussi que la durée moyenne de leur problème principal est de presque quatre ans et celui-ci est très souvent accompagné d'autres problèmes tels que la maladie physique, le handicap, un problème de santé mentale, de comportement, de relations familiales, etc. En s'adressant à l'établissement, près des deux tiers de la clientèle du C.S.S.M.M. croient (ont confiance) que le C.S.S.M.M. pourra vraiment les aider à résoudre le principal problème vécu, et ce dans un court laps de temps (dans un délai d'environ un an).

Finalement, le niveau de satisfaction des clients par rapport aux services reçus est très élevé (85% des bénéficiaires se disent satisfaits) et c'est la qualité de la relation d'aide établie entre le praticien et le client qui semble être la source la plus importante de satisfaction vis-à-vis des services reçus. Cependant, le haut niveau de satisfaction enregistré parmi la clientèle reste difficile à interpréter en l'absence d'éléments plus précis pouvant nous permettre d'expliquer plus en profondeur ce phénomène.

L'ensemble des résultats de cette étude des clientèles montre clairement que la clientèle du C.S.S.M.M. présente, de façon générale, des traits très marqués de défavorisation au plan socioéconomique et vit des conditions sociales très précaires. Par ailleurs, sans qu'on puisse établir une relation de cause à effet, il est probable que cette situation de défavorisation de la majorité de la clientèle du C.S.S.M.M. joue un rôle important dans l'apparition des problèmes vécus par les bénéficiaires quand ils demandent d'être aidés par l'établissement pour résoudre ces problèmes. En outre, cette clientèle est issue majoritairement des populations les plus défavorisées du territoire 6A.

Voilà donc, en résumé, quelques-uns des résultats les plus importants obtenus dans le cadre de la réalisation de la première étape du dossier clientèles-population ⁶⁸.

⁶⁸ Pour plus de détails concernant les résultats des travaux reliés au sous-dossier population voir : Monique Mousseau-Glaser, *Les Groupes familiaux, notions et données statistiques*, C.S.S.M.M., Direction des services professionnels, juin 1980, 132 p. et addendum.

Conclusion

L'ensemble des résultats que nous venons de présenter brièvement suggère déjà un certain nombre de questions tant au niveau des [190] orientations politiques et sociales du gouvernement du Québec qu'au niveau de la gestion interne, de la planification et de l'intervention sociale dans le C.S.S.M.M.

Au plan politique

On sait, depuis la présentation du dernier budget du gouvernement, que des coupures budgétaires draconiennes seront imposées, particulièrement dans le secteur de l'éducation et des affaires sociales. Ces coupures semblent traduire un certain abandon des priorités sociales du gouvernement au profit des priorités d'ordre strictement économique.

Dans le cas du C.S.S.M.M. l'application de ces coupures budgétaires semble devoir exiger l'abolition de plus de 160 postes de diverses catégories.

Or dans ce contexte de réduction d'effectifs brutale, devant se faire dans un laps de temps très limité et à très court terme, comment le C.S.S.M.M. pourra-t-il assumer pleinement sa mission de protection sociale vis-à-vis d'une population très vulnérable tant au plan socio-économique qu'au plan psychologique ?

Qu'advient-il de la continuité et de la qualité des services sociaux que l'établissement doit rendre à la population ?

Alberte Ledoyen, *Évolution démographique de la région 6A, 1971-1976*, C.S.S.M.M., Direction des services professionnels, novembre 1980, 50 p. et annexe.

Micheline Mayer-Renaud, *Le Statut socio-économique de la population du territoire 6A*, C.S.S.M.M., Direction des services professionnels, juin 1980, 62 p.

Le C.S.S.M.M. pourra-t-il assumer vraiment la responsabilité de rendre des services sociaux adaptés et de qualité à des nouvelles clientèles non francophones avec des ressources matérielles et humaines réduites suite aux coupures budgétaires imposées par le gouvernement ?

Au niveau de la planification-programmation

Quel est l'équilibre à établir entre l'intervention d'ordre psychosocial et l'aide socio-économique dans la planification du processus d'aide ?

Comment concilier le principe de « l'option familiale devant guider les interventions sociales dans l'établissement » avec le fait que beaucoup de nos bénéficiaires (38%) vivent seuls ou en milieu substitut et n'ont que des contacts très sporadiques avec leurs familles naturelles ?

Quels liens concrets devra-t-on établir avec les C.L.S.C. et les autres organismes du réseau, afin de développer des programmes axés sur le changement et l'amélioration des conditions de vie sociales, économiques et sanitaires des populations les plus marginalisées du territoire du C.S.S.M.M. ?

Est-ce que « l'action sociale » prônée par la mission du C.S.S.M.M. ne devra pas chercher à promouvoir des moyens d'action tels que [191] l'organisation de groupes de pression et la formation de groupes d'entraide parmi la clientèle de l'établissement, de façon à aider les clients à prendre en main la défense de leurs droits les plus fondamentaux ?

Quelles sont les stratégies à développer et les moyens concrets à prendre afin que la fonction critique dans le C.S.S.M.M. aille au-delà du simple discours idéologique ?

Au niveau de l'intervention sociale proprement dite

Contribuons-nous vraiment par nos interventions à rendre les individus et les familles plus « autonomes » ou, au contraire, ces interventions ne constituent-elles que des palliatifs temporaires qui rendent les bénéficiaires de plus en plus dépendants de nos services ?

Au niveau de la recherche

Ne devra-t-on pas, en associant des chercheurs des différents organismes, entreprendre des recherches au plan régional qui traitent des problématiques communes aux clientèles desservies par les divers organismes du réseau dans la région 6A ?

Voilà quelques interrogations que les résultats du dossier clientèles-population soulèvent. Ces questions touchent directement les orientations, la gestion et l'intervention sociale dans l'établissement, tout comme les relations que le C.S.S.M.M. devra entretenir avec les autres organismes du réseau, principalement les C.L.S.C. Nous espérons que ces questions et d'autres qui viendront de la salle pourront alimenter le débat qui va suivre.

Justo Michelena

*Centre de services sociaux du Montréal métropolitain
Direction des services professionnels
Service de la recherche*

[192]

NOTES

Pour faciliter la consultation des notes en fin de textes, nous les avons toutes converties, dans cette édition numérique des Classiques des sciences sociales, en notes de bas de page. JMT.

[193]

TROISIÈME PARTIE

*Information et recherche comme outils
de planification et de programmation de services*

16

“Les services de santé scolaire : leur évolution face aux besoins de santé des adolescents.”

Par Hélène BUTEAU

Hôpital de Saint-Sacrement de Québec
Département de santé communautaire

[Retour à la table des matières](#)

Les programmes de santé, au Québec et ailleurs, connaissent depuis quelques années des remises en question majeures. Dans le cadre de la santé communautaire, on s'interroge plus particulièrement sur l'efficacité et l'impact des interventions socio-sanitaires réalisées en milieu scolaire.

Au cours de l'année 1980, au D.S.C. de l'Hôpital du Saint-Sacrement, nous avons entrepris d'analyser la pertinence des programmes de santé scolaire face aux besoins de santé des adolescents de la ville de Québec. Cette recherche exploratoire a permis de mettre en relief la problématique des services de santé en milieu scolaire et de proposer de nouvelles orientations.

En examinant de plus près les programmes, recherches et évaluations réalisés dans certains D.S.C. de la province, nous avons constaté qu'il existait une diversité considérable d'interventions et que, selon les D.S.C., on accordait une importance variable aux activités de

santé, particulièrement en ce qui a trait au dépistage et à l'éducation-santé. Ceci nous amène à nous poser les interrogations suivantes : quels sont les besoins de santé sur lesquels sont fondées les différentes interventions mises de l'avant dans ces programmes ? Comment ceux-ci répondent-ils à ces besoins ?

L'identification des besoins de santé peut se faire de diverses façons. En santé publique, les études épidémiologiques sont beaucoup plus courantes que les études psycho-sociales. Puisque la culture est un facteur d'influence important qui détermine les [194] comportements préventifs adoptés par les individus, nous avons privilégié l'approche psycho-sociale. L'examen des représentations de chacun (adultes et adolescents) nous a permis de voir jusqu'à quel point les perceptions étaient similaires ou différentes par rapport à celles des intervenants. Soixante entrevues individuelles et de groupe ont été réalisées auprès de soixante-seize élèves, dix parents et huit professeurs. Une consultation auprès des intervenants et d'autres sources d'information a également été effectuée.

L'objectif de la recherche était de déterminer comment les programmes actuels élaborés par les intervenants et dispensés dans les écoles secondaires de la C.E.C.Q. répondent aux besoins et aux attentes des adolescents. Il s'agissait aussi d'identifier les besoins de santé à partir des conceptions de la santé, des habitudes de vie des jeunes, de leur utilisation des services de santé et des facteurs pouvant influencer les besoins tels que la famille, l'école, les amis et les médias. On voulait également connaître la perception de tous quant à l'efficacité des services actuels (activités réalisées, mode de diffusion des informations) à favoriser l'acquisition de comportements préventifs par la population étudiante. Enfin, nous voulions connaître la perception de tous en regard du rôle actuel de l'infirmière dans le milieu scolaire.

***La recherche sociologique appliquée
à l'analyse des services offerts et des besoins de santé
de la population cible***

La sociologie en tant que science de la société fournit au chercheur une formation (théories et méthodologie d'analyse) lui permettant de connaître, comprendre et expliquer la réalité sociale. Ceci le rend apte ou devrait le rendre apte à démontrer, pour une situation particulière, les enjeux sociaux présents.

Puisque l'intervention sociale signifie globalement « acte de prendre part à une action de groupe ou une activité sociale en cours dans le but d'influer sur son déroulement », c'est dans cette optique qu'on doit concevoir l'intervention par le service de santé du D.S.C. en milieu scolaire. L'intervenant vise à promouvoir le développement de comportements préventifs en matière de santé dans une population cible, soit les élèves.

Les types d'interventions préconisés par l'infirmière scolaire sont fondés à la fois sur sa formation, ses connaissances et son expérience de travail antérieure. Ces interventions peuvent ou non concorder avec les perceptions, les besoins et les préoccupations de la population visée et de son environnement social : famille, école, amis, etc.

[195]

La recherche sociologique appliquée dans ce sens vise à cerner les enjeux présents au niveau de la santé scolaire, à expliquer comment ils peuvent ou non correspondre aux objectifs poursuivis par l'intervenant et comment ils influencent positivement ou négativement leur réalisation.

Principales constatations faisant suite à l'analyse

Conception de la santé

La santé chez le jeune est envisagée principalement au point de vue physique. Pour être en santé, l'adolescent doit être en forme : il doit pratiquer l'activité physique et bien s'alimenter. Ce n'est qu'en deuxième lieu qu'on conçoit la santé sous l'angle psycho-social. Alors que les adolescents, surtout les plus jeunes, font allusion principalement à l'aspect physique de la santé, certains des élèves plus âgés, des parents et des professeurs conçoivent la santé dans une perspective plus englobante. En fin de compte, à mesure qu'on passe de la conception de l'adolescent à celle de l'adulte, de celle du parent à celle du professeur et finalement à celle de l'infirmière, on se rapproche de plus en plus d'une conception globale de la santé chez l'adolescent. Les conceptions de la santé varient d'un interlocuteur à un autre, et les perceptions quant à l'utilisation des ressources disponibles au service de santé de l'école seront fonction de ces représentations.

Besoins de santé

Lorsqu'on analyse les besoins de santé tels qu'ils sont perçus par les divers interlocuteurs, adolescents, parents, professeurs et infirmières, on se rend compte qu'ils sont identifiés de façon différente selon les perspectives de chacun. En se référant à la classification des besoins de Monnier *et al.* *, les infirmières expriment en premier lieu des besoins d'ordre psycho-social et sexuel chez l'adolescent, tandis que les parents et les professeurs y font référence implicitement sans insister autant.

Les parents et les professeurs perçoivent plus facilement des besoins reliés à l'activité physique, à l'alimentation et au sommeil. [196] Les élèves, à leur tour, expriment principalement ces mêmes besoins. Les

* Monnier et al, *Santé publique : santé de la communauté*, Simep, France, 1980, p. 16-17.

besoins d'ordre sexuel et psycho-social demeurent latents chez les adolescents et principalement chez les plus jeunes.

Lorsqu'on examine leurs habitudes de vie, on se rend compte que les jeunes, malgré leurs bonnes intentions quant à l'activité physique, l'alimentation et le sommeil, escamotent assez souvent leur équilibre de vie, contraints par le manque de temps attribuable aux exigences de l'école ou du travail. L'élève se connaît mal : il est stressé, fatigué et mal dans sa peau. À la recherche de bien-être, il a recours facilement à des moyens d'évasion palliatifs (tabac, médicaments, alcool, drogue). Finalement, l'adolescent n'est pas à l'aise avec sa sexualité. Malgré une augmentation évidente du nombre de jeunes ayant eu des relations sexuelles complètes et connu grossesses, avortements, maladies transmises sexuellement, etc., on constate chez les interviewés la difficulté d'admettre l'existence du phénomène. Les problèmes reliés à la santé sociale des jeunes sont tout aussi considérables (ex. : transformation du cadre et de la structure familiale, perspectives d'emploi, etc.).

Utilisation des services de santé

Les principaux services de santé utilisés par les jeunes sont souvent critiqués : les cliniques externes et d'urgence pour la période d'attente et les médecins pour leur attitude envers les jeunes. Cette insatisfaction devant les services offerts pourrait même être à la base du phénomène de « shopping » qu'on note chez certains individus.

Facteurs influençant la santé et les besoins de santé des jeunes

Principales sources d'information

En dehors du service de santé, les sources d'information susceptibles de fournir aux jeunes des connaissances sur la santé varient peu au secondaire IL C'est par les parents ou la télévision qu'on reçoit surtout les informations tandis qu'au secondaire V, les sources d'information sont plus variées.

La famille

L'adolescent d'aujourd'hui accède plus tôt que ses parents à une certaine autonomie et à la formation de ses propres valeurs. Non seulement ses perceptions diffèrent de celle des adultes, mais son [197] vécu se distingue également de celui de la génération précédente. Avec l'âge, le jeune se détache graduellement de l'influence de sa famille, de l'école, voire de ses amis. Au cours de ce cheminement vers l'autonomie, ces diverses influences s'exercent néanmoins sur lui et déterminent jusqu'à un certain point ses valeurs d'adulte.

La famille est le premier lieu d'acquisition des habitudes de vie en matière d'alimentation, d'activité physique, d'usage de palliatifs tels que cigarette, alcool et médicaments, et d'équilibre de vie. Mais sur les plans de l'encadrement et de l'affectivité, la famille se transforme. Les parents, trop souvent aux prises avec leurs propres préoccupations, ne sont pas toujours présents pour encadrer le jeune ni pour être à l'écoute de ses problèmes (travail, loisirs, vie affective insatisfaisante, divorce, séparation). En fin de compte, les familles du territoire du D.S.C. ne sont pas toujours en mesure d'influencer adéquatement l'adolescent comme le voudrait l'intervenant puisqu'elles ne possèdent pas non plus les connaissances et les ressources nécessaires.

L'école

En regard de l'influence que peut avoir l'école sur les besoins de santé des adolescents, des éléments tels que le service alimentaire, les activités sportives, l'usage du tabac, les cours, les activités parascolaires et les relations professeurs-élèves sont ressortis au cours de l'analyse.

Même s'ils ont été conçus selon les principes de la bonne alimentation, les services alimentaires en milieu scolaire ne rencontrent pas toujours les goûts des jeunes en termes de qualité et de variété. Malgré les efforts investis, on ne peut pas les considérer non plus comme des outils éducatifs valables permettant la promotion d'une saine alimentation chez les adolescents.

Les services de sport et d'activité physique sont presque inexistantes dans les écoles du professionnel long. Comment peut-on s'attendre à ce que l'élève maintienne les habitudes acquises au secondaire général ? Ceci est plus problématique encore lorsqu'on considère que l'élève du professionnel entre très tôt sur le marché du travail et perdra très rapidement le goût de l'activité physique.

L'usage du tabac en milieu scolaire pose également des problèmes. L'absence de politiques fermes en faveur des non-fumeurs va à l'encontre des multiples campagnes anti-tabagisme qui sont souvent préconisées dans le milieu. De plus, le comportement des adultes est souvent un incitatif négatif.

En ce qui a trait aux cours et aux activités parascolaires, on se rend compte qu'ils sont inadaptés aux intérêts et aux besoins des [198] élèves et peuvent être souvent à l'origine d'une certaine démotivation scolaire. On constate de surcroît l'absence de cours structurés sur la santé s'adressant conjointement aux garçons et aux filles.

La relation professeur-élève pourrait être un facteur d'influence positif si les professeurs jouaient davantage un rôle global et demeureraient à l'écoute des élèves. Malheureusement, peu d'entre eux semblent démontrer un intérêt marqué envers les élèves. Leur désintérêt juxtaposé à leur indisponibilité laisse l'étudiant perplexe devant ses problèmes et ne facilite pas les échanges.

Les amis

En plus de pratiquer des activités communes, les amis apportent au jeune support moral, compréhension et informations, ce qu'il ne retrouve pas nécessairement auprès des adultes.

Les médias

La télévision est une source d'information privilégiée chez les jeunes. Ce média aurait avantage à être mieux exploité car le jeune est ouvert à la publicité et aux émissions d'information qui lui sont adressées.

Services de santé offerts dans le milieu scolaire

Le service de santé et le rôle de l'infirmière en milieu scolaire

La personnalisation des services offerts en milieu scolaire s'effectue à travers le rôle assumé par l'infirmière et sa période de présence dans l'école.

Les adultes ne conçoivent pas d'ailleurs qu'ils ont un rôle majeur à jouer sur les plans curatif (premiers soins, consultation) ou informatif (éducation-santé). Tous sont prêts à collaborer avec l'infirmière scolaire si cela ne demande pas trop d'implication, de temps ou encore d'efforts. Il est assez étonnant de constater que des pédagogues avec autant d'années d'expérience se sentent si démunis quand vient le temps de diffuser de l'information sur la santé ou encore d'apporter un appui concret à l'infirmière (ex. : sentiment d'insécurité lorsqu'ils sont appelés à faire des premiers soins).

Bien que les besoins de santé des adolescents évoluent constamment, les interventions en milieu scolaire ont évolué à un rythme moins rapide. Malgré les efforts déployés par l'intervenant en

milieu [199] scolaire en matière de prévention et d'information, il semble qu'on ait rencontré jusqu'ici des difficultés à modifier l'attitude traditionnelle des adolescents et du milieu scolaire en général, puisqu'on continue de privilégier l'approche individualiste et curative au détriment des activités éducatives de groupe. On doit donc se demander si la présence de l'infirmière dans les écoles, tout en privilégiant les activités actuelles, ne contribue pas au maintien de ces valeurs.

Éducation-santé

Les activités éducatives offertes par le service de santé scolaire recèlent des lacunes concernant l'uniformité, la structure, l'encadrement, la pertinence et la qualité des informations diffusées aux élèves. Les tendances actuelles veulent que les informations soient concentrées à la fin de l'élémentaire et à la fin du secondaire. Entre les deux, les activités se minimisent. Certains thèmes semblent être sujets à répétition (hygiène dentaire, tabagisme) tandis que d'autres ne sont abordés que superficiellement (sexualité, santé mentale). De même, certains sujets sont laissés entièrement à l'infirmière tandis que d'autres sont laissés au professeur (ex. : biologie, religion, information professionnelle). Les efforts investis sur la santé des adolescents varient donc considérablement d'une école à l'autre. Peut-on espérer des modifications de comportement significatives et une amélioration de l'état de santé des adolescents suite aux initiatives actuelles à caractère éducatif et collectif ?

Activités à caractère individuel

L'ensemble des réflexions portant sur les activités à caractère individuel telles que la consultation personnelle, le dépistage visuel, la vaccination et les premiers soins, révèle que ces services sont méconnus et mal utilisés par les adolescents et le milieu scolaire en général.

Toutes les interventions à caractère individuel dans les écoles sont appréciées par la population et valorisantes pour l'infirmière. Toutefois,

ces activités semblent inciter le milieu à dépendre du service de santé scolaire alors que l'infirmière tente de souligner l'importance de la prévention primaire (éducation-santé) pour répondre aux besoins fondamentaux des jeunes. Bien souvent appréciée et sollicitée pour les interventions individuelles alors qu'elle est démunie de ressources et de collaboration pour les interventions collectives, l'infirmière, malgré ses réticences, voit donc ses priorités se fixer d'elles-mêmes et devenir des activités journalières prédominantes.

[200]

Cette situation relève de la problématique générale des services de santé communautaire. Les services curatifs et individuels sont des interventions dont l'impact est rapidement perçu et apprécié par la population. Elles sont valorisantes à court terme. Lorsque l'infirmière pose un acte concret, médical, en accord avec sa formation, les élèves et les adultes qui l'entourent approuvent et apprécient l'efficacité de cette intervention. Par exemple, inciter l'élève à porter des verres lorsqu'il a un trouble visuel, soigner un élève blessé, administrer un vaccin revêtent une certaine forme de mysticisme pour un individu non averti et démunie et provoquent chez lui une vénération démesurée pour les gestes du professionnel de la santé. L'infirmière est donc confrontée à ces contraintes lorsqu'elle joue le rôle d'agent éducatif.

Qu'advierait-il si le milieu scolaire prenait véritablement en charge les premiers soins et l'aide personnelle aux élèves ; si les adultes et les élèves ne faisaient plus appel à l'infirmière pour des malaises ? Et que dire du nombre inconnu d'élèves qui sont aux prises avec de sérieux problèmes, qui ne consultent pas individuellement et qui ne bénéficient pas des informations et des échanges collectifs ?

Organiser des activités collectives d'information pertinentes et intéressantes pour les élèves demande des efforts, des compétences et des ressources, mais s'avère difficile à évaluer à court terme. Aider les élèves collectivement dans leur cheminement, leur vécu et leur épanouissement personnel est un travail exigeant qui requiert une compétence et des aptitudes pédagogiques particulières que seules les connaissances, l'expérience et l'empathie envers les jeunes peuvent conférer. Les intervenants actuels de la santé en milieu scolaire, malgré leurs aptitudes et leurs connaissances, doivent s'acquitter d'une lourde tâche communautaire. Ont-ils la formation et l'expérience de travail

nécessaires pour être à la mesure des interrogations et du vécu des jeunes et ce, pour une multitude de sujets : nutrition, sexualité, santé mentale, etc. ? Les adolescents exigent-ils trop ou avons-nous négligé de nous adapter à leurs besoins au cours des dernières années ?

Mode de diffusion des informations

La diffusion des connaissances sur la santé en milieu scolaire prend des formes extrêmement variées dans l'ensemble des écoles secondaires de la C.E.C.Q. L'analyse de cette situation nous laisse croire que les interventions socio-sanitaires effectuées jusqu'à maintenant ne se réalisent pas dans les meilleures conditions possibles. L'intégration des activités dans le cadre académique, la [201] collaboration du directeur et du personnel enseignant, le dynamisme de l'infirmière scolaire ainsi que la disponibilité de ressources adéquates ne sont pas optimales en milieu scolaire.

La majorité des interventions dans le milieu scolaire relèvent d'initiatives locales et du bon vouloir de l'infirmière et du personnel enseignant. Actuellement, dans les diverses écoles de la C.E.C.Q., on ne semble pas accorder la même importance à la santé. Mais le manque de collaboration ne peut être uniquement attribué au milieu scolaire. Il relève en partie des lacunes organisationnelles du service de santé lui-même au niveau de l'encadrement et de la concertation des activités collectives. Le milieu scolaire semble plus prêt à collaborer avec l'intervenant lorsque celui-ci met de l'avant des activités éducatives structurées et pertinentes.

Conclusion

Par ses lacunes au niveau de la structure et de l'organisation, le service de santé actuel en milieu scolaire n'est pas toujours en mesure de susciter l'intérêt et la collaboration de la direction et du personnel enseignant en vue de privilégier les activités en éducation-santé et de diminuer ainsi l'importance accordée aux autres types d'activités.

Avant d'affirmer que les interventions de santé en milieu scolaire ont peu d'impact sur la santé des jeunes, il faut d'abord connaître les contraintes du milieu et de l'intervenant lui-même, qui empêchent la réalisation d'activités de qualité, efficaces et pertinentes aux besoins des adolescents.

On doit aussi s'interroger sur la pertinence des connaissances, de la formation et de l'expérience de travail des intervenants actuels en milieu scolaire. Ces caractéristiques leur permettent-ils d'appliquer convenablement l'ensemble des programmes correspondant aux besoins réels de la population ?

Enfin, on doit se demander si le milieu scolaire et la société en général accordent suffisamment d'importance à la santé, permettant ainsi la réalisation d'interventions dans une optique de santé communautaire.

Hélène Buteau
Hôpital du Saint-Sacrement de Québec
Département de santé communautaire

[202]

[203]

TROISIÈME PARTIE

*Information et recherche comme outils
de planification et de programmation de services*

17

“Problématique des services de santé scolaire et solutions proposées.”

Par Ginette LECLAIR

Hôpital Saint-Sacrement de Québec
Département de santé communautaire

Problématique

[Retour à la table des matières](#)

La recherche exploratoire réalisée par Hélène Buteau sur les besoins de santé des adolescents et l'adéquation des programmes de santé scolaire a constitué la plus importante étape dans la réorientation des programmes de santé scolaire du D.S.C. de l'Hôpital du Saint-Sacrement de Québec. Toutefois, elle s'est avérée insuffisante à une restructuration complète des programmes. Cette restructuration a nécessité plusieurs démarches additionnelles par lesquelles il a été possible d'impliquer d'autres intervenants en milieu scolaire. C'est ainsi qu'après avoir consulté d'abord les parents, les professeurs et les adolescents au niveau de la recherche exploratoire, c'est sur le terrain, c'est-à-dire auprès des directeurs d'écoles et des infirmières scolaires, que nous avons déployé nos efforts en vue d'analyser leur perception et leurs attentes vis-à-vis des programmes de santé scolaire. Il a également été possible de susciter leur participation à la programmation et d'évaluer subséquemment la pertinence de leurs suggestions par

rapport aux besoins des adolescents identifiés par la recherche exploratoire.

Les démarches additionnelles majeures réalisées parallèlement à la recherche exploratoire sont les suivantes.

1. Entrevues individuelles avec les 21 infirmières scolaires œuvrant dans les 37 écoles élémentaires et les 16 écoles secondaires publiques du territoire du D.S.C. (soit 53 écoles).
2. Rencontres de groupe avec les directeurs d'écoles de deux commissions scolaires.

[204]

3. Consultation auprès des responsables des programmes de santé scolaire au niveau de trois D.S.C. de la région de Québec.
4. Implication des infirmières scolaires dans la programmation au cours de l'été 1980.

Les principales constatations qui se sont dégagées au cours de nos expériences et de nos recherches ont permis de mettre en relief la problématique relative aux services de santé scolaire et de proposer de nouvelles orientations pour les programmes s'adressant à une population d'âge scolaire.

Tendance générale des interventions en santé scolaire

Les programmes de santé scolaire tels qu'ils existent au D.S.C. de l'Hôpital du Saint-Sacrement depuis 1971 sont demeurés relativement stables. Depuis la relève des unités sanitaires, les interventions qui prédominaient à cette époque se sont maintenues jusqu'à présent dans les écoles : dépistage des problèmes de santé, référence aux ressources spécialisées, premiers soins, visites à domicile préscolaires, consultations individuelles, etc. Au cours des années, les intervenants en milieu scolaire — infirmières, nutritionnistes, hygiénistes, etc. — se sont préoccupés davantage de l'information et de l'éducation en

matière de santé afin de prévenir les problèmes liés aux mauvaises habitudes de vie.

Malgré les efforts consacrés pendant les six dernières années aux interventions individuelles et aux activités éducatives, les programmes de santé scolaire possédaient des lacunes majeures. Comme dans la majorité des D.S.C. et C.L.S.C. de la province, certaines interventions ont subi des évaluations sans toutefois provoquer de changements importants et durables sur l'ensemble des programmes.

Nous faisons encore face à la situation où l'infirmière est essentiellement perçue comme un distributeur de premiers soins et comme une personne pouvant intervenir essentiellement sur le plan physique. L'intervenant ayant une formation « d'infirmière » demeure ambivalent entre les pressions du milieu scolaire, qui valorise les interventions à caractère individuel, et l'optique communautaire mise de l'avant par le D.S.C. Il en résulte que l'intervenant, par sa difficulté à établir clairement son rôle d'agent éducatif en milieu scolaire, tend à orienter ses interventions en fonction des demandes du milieu — directeurs, professeurs — au lieu de préconiser les interventions éducatives pouvant répondre aux besoins fondamentaux de la clientèle scolaire. Cette situation a été mise en évidence au cours de la recherche exploratoire.

[205]

Il devient donc opportun d'exposer les causes sous-jacentes à cette situation en se tournant vers les opinions et les attentes des principaux intervenants en milieu scolaire : directeurs d'écoles et infirmières.

Opinions et attentes des principaux intervenants en milieu scolaire (directeurs d'écoles et infirmières) vis-à-vis d'un service de santé scolaire

En interviewant les 21 infirmières scolaires, notre but était d'analyser les différents facteurs pouvant intervenir dans leur milieu de travail ainsi que la perception de leur rôle en tant qu'intervenants en milieu scolaire.

On sait que les infirmières scolaires doivent œuvrer dans plusieurs types d'établissements à la fois, où sont offerts des cours généraux et professionnels de même que, souvent, la réadaptation d'une population scolaire handicapée mentalement ou physiquement. À travers une population régulière se retrouvent donc des individus ou groupes d'individus ayant divers troubles d'apprentissage qui prennent souvent beaucoup de temps à l'infirmière. En plus des difficultés reliées aux différentes populations, plusieurs autres facteurs font obstacle à l'efficacité : déplacements entre les écoles, adaptation aux différents horaires scolaires, partage des locaux, négociation du temps-horaire, approvisionnement en ressources et appareils audio-visuels.

Habituellement, l'infirmière possède un local dans chacune des écoles, selon un protocole d'entente entre le D.S.C. et les C.S. Toutefois, ce local est souvent identifié comme « service clinique », « infirmière », « service de santé », etc., et propage l'image de l'infirmière comme agent curatif : le matériel de premiers soins, un lavabo et même une chaise longue ou un lit sont disposés bien en évidence.

En général, les directeurs d'écoles apprécient énormément la présence, même périodique, de l'infirmière dans leurs écoles et lui laissent carte blanche, mais insistent souvent pour qu'elle assure les premiers soins. La collaboration du directeur et des professeurs est très variable en l'absence d'un cours structuré sur la santé dans le cadre académique. L'infirmière doit constamment négocier du temps-horaire à l'avance et ne peut s'assurer du suivi de l'information par les professeurs. Ces derniers se montrent généralement peu motivés envers les interventions de santé et prennent peu d'initiatives, à moins d'avoir en main du matériel pédagogique bien préparé.

[206]

En ce qui a trait aux parents, leur participation est très pauvre s'ils ne sont pas talonnés. Des rencontres organisées par l'infirmière pour les parents en dehors d'une réunion de parents sont souvent des désastres. Leur collaboration demeure toutefois essentielle si l'on veut assurer le succès et le suivi des interventions auprès des jeunes. Mais dans tous les cas, le directeur est le baromètre de la collaboration du personnel enseignant et des parents.

L'infirmière jouit habituellement de toute la latitude pour formuler et diffuser n'importe quel programme d'information, mais l'intégration de ces programmes dans les cours est conditionnelle à l'intérêt et à la demande des professeurs, au temps-horaire alloué et à la disponibilité du matériel audio-visuel. La seule entrave se situe au niveau des programmes de sexualité. On fait face alors aux objections des parents, des professeurs et même du directeur. Lors des débats administratifs à ce sujet, l'infirmière est souvent laissée de côté mais on est trop heureux de lui en laisser la responsabilité par la suite.

On constate que le milieu scolaire (directeurs et professeurs) a tendance à valoriser démesurément les activités à caractère individuel au détriment des activités d'information. Le service de consultation individuelle est souvent utilisé à tort. Au moindre traumatisme et malaise, on achemine l'élève au bureau de l'infirmière car, pour le personnel scolaire, c'est une façon de procéder beaucoup plus rassurante. Il est énormément difficile de faire changer cette mentalité car on ne peut comprendre qu'une infirmière refuse de faire des premiers soins. L'infirmière se voit donc forcée de consacrer au moins 50% de son temps à des interventions curatives et individuelles.

De plus, devant une pénurie de psychologues ou travailleurs sociaux dans les écoles, l'infirmière se trouve dans l'obligation de suppléer ces services lorsqu'un élève est aux prises avec des problèmes sociaux et familiaux, alors qu'elle n'a pas nécessairement les habiletés requises pour intervenir auprès des familles et même du jeune. Cette situation est encore plus flagrante dans les écoles élémentaires. On aurait donc avantage à définir clairement le rôle de l'infirmière en tant que consultante en milieu scolaire.

Les directeurs d'écoles

Après avoir interviewé les exécutants, nous avons sollicité la participation des directeurs d'écoles en vue de faire le point sur les programmes en cours et de recueillir leurs suggestions pour la restructuration.

[207]

Au cours de ces rencontres, il s'est avéré que les éléments les plus connus et les mieux soutenus des programmes étaient les interventions à caractère individuel : visites à domicile, dépistage des troubles visuels et auditifs et premiers soins. Au niveau des activités éducatives, la nutrition prenait la plus grande place à l'élémentaire tandis qu'au secondaire l'accent était mis sur l'éducation sexuelle.

L'infirmière est vue comme un agent de santé à haute crédibilité auprès des élèves, des professeurs et des parents, de par son rôle socialement accepté et reconnu. Toutefois, même si on laisse à l'infirmière toute la latitude pour développer ses programmes, on déplore le manque d'uniformité, de structure et de planification à long terme des interventions pour l'ensemble de la commission scolaire. On insiste pour avoir des programmes bien établis, mieux structurés, où la continuité est assurée de la maternelle jusqu'au secondaire V. On réclame également une plus grande implication des parents en les informant des programmes et en sollicitant leur participation aux activités.

Lorsque les directeurs sont interrogés sur les besoins de santé des élèves, leurs suggestions concordent avec le degré de popularité des activités auprès des professeurs et surtout des parents. Il semblerait donc que les besoins des enfants se situent surtout au niveau des visites à domicile, du dépistage, de la nutrition et de l'hygiène dentaire. Au secondaire, les directeurs misent sur l'éducation sexuelle, la nutrition et la santé mentale mais, pour les premiers soins, l'infirmière est considérée comme la personne ressource la plus apte à intervenir.

Chargés de programmes des autres D.S.C.

Dans les autres D.S.C., on tend à mettre l'accent sur les activités éducatives et à limiter les interventions individuelles, afin d'amener le milieu à se prendre en charge. La majorité des programmes éducatifs sont planifiés en étroite collaboration avec les commissions scolaires desservies. Les programmes ne sont pas structurés formellement avec des ressources matérielles, des activités et des mesures d'évaluation bien établies. Cette programmation est laissée à l'initiative des

intervenants et du milieu scolaire selon les orientations préconisées dans le programme cadre.

Toutefois, dans l'ensemble des D.S.C., il existe des lacunes dans l'application de l'accord de principe relatif aux premiers soins. On fait constamment appel à l'infirmière au moindre traumatisme et son rôle d'agent curatif est valorisé dans la plupart des milieux. Cette situation tend à créer un esprit de dépendance envers un service de santé scolaire, même à vocation préventive et éducative.

[208]

Aptitudes des intervenants à définir les besoins de santé de la population scolaire et à y répondre

Au cours de l'été 1980, toutes les infirmières scolaires ont été impliquées dans la restructuration des programmes. Un total de 150 jours-infirmières a été alloué au remaniement de neuf programmes éducatifs à l'élémentaire et au secondaire.

Les phases suivantes ont été réalisées, selon le cheminement proposé dans un document de travail élaboré à cette fin : 1) révision et évaluation de toutes les activités éducatives réalisées au cours de l'année 1979-1980, 2) consultation auprès des personnes et services ressources de la région, 3) programmation selon les éléments suivants : objectifs, niveaux et degrés visés, sous-sujets, ressources matérielles, activités éducatives, mesures d'évaluation.

Les neuf programmes traités par les infirmières scolaires sont les suivants : sécurité, posture (pour l'élémentaire seulement), éducation sexuelle, nutrition, hygiène dentaire, premiers soins, santé mentale, tabagisme et propreté (pour l'élémentaire et le secondaire).

En deuxième étape, le document de programmation provisoire a été soumis à la critique de l'ensemble des infirmières. Dix journées d'étude ont alors été consacrées à réviser et à modifier les éléments de programme en consultation avec les intervenants. Une dernière étape de consultation a consisté à sélectionner les ressources matérielles proposées au niveau des programmes afin de systématiser

l'approvisionnement de ces ressources à plus long terme dans les écoles desservies.

C'est à travers ces nombreux contacts avec les intervenants du service de santé qu'il a été possible d'évaluer leurs aptitudes à définir les besoins de santé et à formuler des programmes pertinents pour la population scolaire. Au cours de cette programmation, plusieurs infirmières ont manifesté une certaine aptitude à formuler des priorités d'intervention selon les degrés et les niveaux scolaires. Néanmoins, il nous paraissait évident que la plupart des intervenants manquaient de connaissances sur des thèmes éducatifs précis afin d'être en mesure d'identifier adéquatement les besoins de la population et d'y répondre efficacement. Il existait des difficultés majeures à établir un consensus sur les thèmes à la base de cette programmation.

Certaines tendances ont été observées chez les intervenants au niveau de la programmation.

- Les intervenants, particulièrement ceux de l'élémentaire, élaborent les activités des programmes en fonction des ressources matérielles existantes.

[209]

- Les intervenants, surtout ceux de l'élémentaire, préconisent particulièrement les activités à caractère individuel (visites à domicile, dépistage, premiers soins, consultation, etc.) au détriment des activités collectives.
- Les programmes élaborés sont souvent conditionnels à la capacité pédagogique de l'intervenant, à ses connaissances et à l'intérêt qui peut être soulevé chez les professeurs.
- La programmation d'interventions auprès des parents et du personnel enseignant demeure fort restreinte.
- Les intervenants ont une connaissance peu élargie des services et personnes ressources existant sur le territoire et en font une utilisation individualiste et non concertée.
- Les intervenants au secondaire s'avèrent plus aptes à développer des programmes se rapprochant de la réalité et du vécu des élèves.

- Conscients des contraintes imposées par le milieu scolaire, les intervenants manifestent une certaine crainte à développer des interventions qui sortent du traditionalisme.

En faisant appel aux intervenants du service de santé scolaire pour la restructuration des programmes, nous avons constaté que la programmation devenait conditionnelle à de nombreux facteurs qui semblaient inhiber la planification d'interventions collectives en fonction des besoins fondamentaux de la population cible. Malgré une certaine aptitude à établir des priorités de programmes éducatifs selon les besoins des élèves, la réponse à ces besoins au niveau de la programmation et de l'exécution demeure problématique. L'intervenant fait face aux contraintes imposées par son degré de connaissances et de formation sur des sujets précis ainsi qu'aux attentes d'un milieu scolaire à mentalité conservatrice vis-à-vis du rôle d'une infirmière scolaire.

Capacités des infirmières scolaires de réaliser des interventions efficaces auprès des élèves

La formation et la capacité des intervenants ayant une formation « d'infirmière » est un volet additionnel sur lequel nous avons orienté nos recherches. En raison de nos constatations sur les aptitudes imparfaites des intervenants à développer des programmes éducatifs en fonction des besoins réels de la population, il devenait opportun d'orienter nos interrogations sur la pertinence de leur formation face aux orientations d'un service de santé pour une population d'âge scolaire. Cette remise en question a donc suivi les nombreuses étapes de travail franchies en étroite collaboration avec les intervenants.

[210]

Un bref historique de l'expérience de travail des intervenants actuels en santé scolaire nous révèle que durant les années soixante, l'intégration des infirmières en milieu scolaire répondait d'abord à des besoins reliés aux premiers soins et aux maladies contagieuses. Le dépistage des problèmes de santé et la vaccination sont rapidement

devenus des fonctions additionnelles attribuées à l'infirmière. Au cours des années soixante-dix, le volet « prévention » est venu peu à peu se juxtaposer au volet « curatif ». Ce n'est qu'en mai 1974 que le personnel des unités sanitaires a été administrativement intégré aux départements de santé communautaire. La mentalité qui prévalait à l'époque s'est maintenue jusqu'à ce jour : on continue de valoriser l'infirmière scolaire pour son rôle d'agent curatif. Même si elle possède de nombreuses années d'expérience, l'infirmière scolaire s'est principalement consacrée aux interventions curatives et individuelles afin de répondre aux attentes du milieu. Seules les infirmières ayant œuvré dans les D.S.C. et les C.L.S.C. depuis les dernières années ont pris conscience de la pertinence des interventions éducatives, même s'il leur a été difficile de jouer ce rôle. Elles n'en demeurent pas moins coincées entre les demandes de l'école et les exigences du D.S.C. Malheureusement, il en résulte trop souvent une tendance, surtout à l'élémentaire, à adopter le rôle le plus facile et le plus valorisant : celui qu'exige l'école. Ce phénomène s'accroît lorsqu'il existe un manque d'encadrement et de structure au niveau du D.S.C.

La formation de base des intervenants en milieu scolaire, soit celle d'infirmière, peut expliquer en grande partie la problématique entourant les services de santé scolaire. Que l'intervenant possède un bac ou une technique en sciences infirmières, il faut se rappeler que ces cours sont principalement axés sur les soins aux individus malades ou hospitalisés, sauf s'ils sont directement reliés à la santé communautaire.

Néanmoins, toutes les infirmières diplômées depuis 1960 avaient la possibilité d'acquérir des notions en santé communautaire au niveau d'un certificat ou d'un diplôme en santé publique. De nombreuses possibilités de formation complémentaire se sont également ouvertes depuis 1974 dans les universités et les cégeps. Plusieurs des intervenants se sont prévalus de cette formation au cours des années mais en aucun cas l'étudiante n'a eu la possibilité d'acquérir à travers ces cours des notions approfondies sur des sujets adaptés à la population d'âge scolaire tels que la sexualité, l'hygiène dentaire, la santé mentale, les toxicomanies, la nutrition, etc. Seuls son expérience, la formation en cours d'emploi et son auto-apprentissage lui permettent de mener à bien des interventions collectives efficaces.

[211]

Il en résulte que les intervenants eux-mêmes admettent qu'ils sont démunis en termes de formation et de connaissances sur divers sujets éducatifs. Cette déficience se situe également au niveau de leur capacité de former le personnel enseignant pour les premiers soins, en dépit de leur formation en nursing. Ils considèrent également que d'autres professionnels seraient plus aptes à réaliser efficacement des interventions collectives auprès des élèves. L'infirmière scolaire ne peut être multidisciplinaire.

Il en résulte également que chacun des intervenants tend à mettre l'accent sur des programmes qui sont fonction de ses intérêts et capacités alors que d'autres sont négligés. On fait aussi une utilisation démesurée de matériel audio-visuel pour compléter ou suppléer les contenus de cours. Finalement, on ressent le besoin de faire appel à des spécialistes et à des personnes ressources pour développer ces mêmes contenus.

La conclusion générale qui se dégage de ces constatations est que les intervenants actuels en santé scolaire ne possèdent pas une formation et une expérience suffisamment pertinentes pour répondre à l'objectif de qualité et d'efficacité des interventions en éducation-santé auprès des élèves, des parents et du personnel enseignant.

Solutions proposées

Devant la problématique ayant trait à la formation des intervenants et au rôle que les milieux scolaires leur attribuent, plusieurs solutions sont possibles en vue d'améliorer les interventions dans le contexte des programmes de santé scolaire d'un D.S.C. Nous nous sommes arrêtés à celles qui semblaient les plus pratiques et les mieux applicables.

*Élargissement des services par l'instauration
de services socio-sanitaires mieux adaptés
à une population d'âge scolaire*

Les services de santé offerts aux jeunes par le D.S.C. doivent être élargis de façon à rejoindre la population tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du cadre scolaire et ce, sur une base annuelle. Des mécanismes de collaboration doivent être instaurés avec les divers organismes — le C.S.S., les C.L.S.C., les services de loisirs de la ville, les maisons des jeunes, les camps d'été, etc. — afin de centraliser et de coordonner les interventions s'adressant aux jeunes.

Un centre de santé pour les jeunes pourrait être mis sur pied et offrir des services consultatifs socio-sanitaires en plus de développer [212] des interventions en éducation-santé auprès des élèves, des parents et du personnel enseignant.

Une équipe multidisciplinaire formée de médecins, d'infirmières et d'autres professionnels (ex. : travailleur social, sexologue, psychologue, nutritionniste, etc.) assurerait des interventions à caractère individuel ou collectif.

*Réaménagement des programmes actuels
en milieu scolaire*

Des modifications au niveau de la structure du service actuel et la mise en place d'intervenants de formations diverses pourraient permettre d'offrir des services à caractère individuel et collectif. Il faut se rappeler que l'efficacité des interventions en éducation-santé est conditionnelle aux aptitudes et habiletés des intervenants, aux orientations des programmes, à l'intérêt et à la collaboration suscités dans la population. L'intervenant doit projeter une image d'agent éducatif et doit être perçu comme dépourvu de capacités spéciales en matière de premiers soins. De plus, la prise en charge du milieu scolaire en matière d'interventions individuelles et curatives demande que l'attitude de dépendance créée par la présence d'une infirmière dans l'école soit abolie. Pour réaliser cet objectif, les intervenants actuels doivent être complètement déchargés de ces interventions. La solution

idéale consisterait à les retirer des écoles et à localiser leur point d'attache à l'extérieur du cadre scolaire. Le centre de santé pour les jeunes assumerait les services de consultation et la prise en charge des cas référés tant à l'élémentaire qu'au secondaire sur une base continue.

Le rôle des intervenants œuvrant auprès de la population d'âge scolaire doit être redéfini. En élargissant les interventions auprès du personnel enseignant, des parents et des élèves, l'intervenant doit être polyvalent dans ses fonctions, il doit connaître à fond le sujet de son intervention et se sentir à l'aise face aux multiples interrogations de la population. Devant ces perspectives, il est évident que les intervenants doivent posséder une formation spécifique beaucoup plus poussée sur les sujets d'intervention en éducation-santé. Des transformations au niveau des ressources humaines s'avèrent donc nécessaires. Une partie des infirmières scolaires demeurerait affectée par petits groupes à certains programmes spécifiques tels que dépistage, immunisation, formation en premiers soins, écoles spéciales. D'autres devront travailler avec des professionnels — sexologues, psychologues, travailleurs sociaux — sur des programmes tels que sexualité, toxicomanies et santé mentale. La nutrition et l'hygiène dentaire relèveraient des nutritionnistes, des [213] hygiénistes dentaires et du personnel enseignant. L'intégration de professionnels spécialisés à l'équipe exige que quelques-uns des intervenants actuels soient graduellement remplacés par ces professionnels.

Nous croyons que ces nouvelles orientations sont susceptibles d'apporter des améliorations appréciables face aux services éducatifs et individuels s'adressant à une population d'âge scolaire.

Conclusion

Cette présentation se voulait le reflet d'une série de réflexions, d'expériences et de recherches concernant la perception et la formation des intervenants actuels, les orientations actuelles du service de santé en milieu scolaire et les perspectives de développement proposées en vue d'améliorer les interventions auprès de la population d'âge scolaire. En formulant ainsi les préoccupations et constatations soulevées au cours de nos démarches, les personnes responsables actuellement

impliquées au niveau de tels services seront en mesure de réfléchir aux orientations qui semblent nécessaires.

Ginette Leclair

Hôpital du Saint-Sacrement de Québec
Département de santé communautaire

[214]

[215]

TROISIÈME PARTIE

*Information et recherche comme outils
de planification et de programmation de services*

18

“Le rôle de la sociologie et la réorientation de l'éducation physique au Québec.”

Par Pierre J. DEMERS

Université de Sherbrooke
Faculté d'éducation physique et sportive

Introduction

[Retour à la table des matières](#)

Le sociologue, par ses rôles traditionnels d'analyse et de recherche, s'exclut souvent des milieux étudiés. Ceci, dit-on, lui permet d'assurer une objectivité par rapport à son objet d'étude. Cette recherche d'objectivité doit-elle toujours primer sur le potentiel de la sociologie comme moyen d'intervention sociale ? Ce potentiel d'action ne doit-il pas, à un moment ou l'autre, s'actualiser dans une réalité sociale quelconque ? Sans une telle implication sociale, les efforts ne deviennent-ils pas souvent inutiles ?

La sociologie possède certainement un potentiel intéressant pour l'intervention sociale. La montée du professionnalisme au Québec a créé un contexte propice à une implication élargie de la part du sociologue. La spécialisation et la professionnalisation de plusieurs domaines ont provoqué la fragmentation des objets d'étude ; nous observons, à la suite de ce processus, la perte d'une perception globale

de la société. On en vient à considérer chaque champ comme un monde fermé sur lui-même. La sociologie peut contribuer à faire ouvrir ces domaines vers l'extérieur et faire prendre conscience du contexte social dans lequel ils évoluent.

Une discipline qui, au Québec, a connu une évolution très grande depuis 1960 est l'éducation physique. À cause d'un développement accéléré dû à son intégration au mouvement de la réforme scolaire, à cause également de certaines options idéologiques limitatives retenues, à cause surtout d'une évolution anarchique, ce domaine se retrouve aujourd'hui face à un ensemble de problèmes majeurs qui [216] touchent autant les orientations philosophiques que les types d'intervention pratiqués dans la société.

La sociologie, par l'action de quelques sociologues, joue actuellement un rôle important dans la remise en cause de l'éducation physique et vise à moyen terme une réorientation idéologique. Ce processus ne saurait prendre place sans réticences de la part d'un monde qui s'est davantage développé par le biais des sciences biologiques que par celui des sciences sociales ou des humanités.

La sociologie comme moyen d'intervention sociale

La sociologie présente, comme moyen d'intervention sociale, un potentiel d'intégration très grand. Ceci peut être exploité par l'analyse des situations, qui peut mener vers la recherche de solutions concrètes. Ce potentiel d'intégration peut également s'articuler en termes de développement de connaissances qui serviront à mieux comprendre les relations sociales étudiées.

Le sociologue peut s'impliquer de différentes façons dans les milieux étudiés. Comme le mentionne Touraine ⁶⁹, bien qu'il puisse s'engager dans le mouvement étudié, il doit aussi se tenir dégagé de son organisation.

⁶⁹ Alain Touraine, *Pour la sociologie*, Paris, Éditions du Seuil, Collection « Points », 1974, 249 p.

La sociologie, comme moyen d'intervention sociale, a pour but de changer la société. Sans nécessairement devenir le promoteur de nouvelles idéologies, le sociologue doit réussir à s'impliquer dans le mouvement de réforme sociale. Parmi les moyens qu'il peut privilégier, nous retrouvons l'analyse, la recherche et l'implication sociale.

En ce qui concerne l'analyse et la recherche, deux types de connaissances doivent être développées : celles qui nous aideront à comprendre la société et celles qui nous permettront de la changer ⁷⁰. En termes d'implication sociale, le sociologue cherchera à influencer les tendances existantes ou à anticiper et à agir sur les tendances futures.

Non seulement y a-t-il place pour ces deux types d'implication, mais il est souhaitable qu'ils s'actualisent dans la réalité. En s'y impliquant de la sorte, le sociologue peut faire une contribution très positive à son milieu social.

L'objet du présent exposé n'est pas de discuter de l'objectivité de la sociologie et encore moins de l'éthique sous-tendant la sociologie comme moyen d'intervention sociale, mais bien de décrire notre action de sociologue au sein d'une problématique spécifique : celle de la réorientation de l'éducation physique québécoise. Y étant [217] impliqué depuis près de cinq ans, notre intervention sociale au sein de cette discipline a pu tenir compte de ces différents types d'implication sociale.

Bref aperçu du développement de l'éducation physique québécoise

À partir des années soixante, l'éducation physique a profité du mouvement de réforme en éducation. Incluse comme nouvelle matière à l'école, cette discipline s'est rapidement développée. Contribuant à cette évolution très grande, les écoles universitaires de formation se mirent dès 1954 à former des éducateurs physiques pour le marché

⁷⁰ Robert A. Scott et Arnold R. Shore, *Why Sociology Does not Apply : A Study of the Use of Sociology in Public Policy*, New York, Elsevier, 1979, 265 p.

scolaire qu'on croyait alors intarissable ⁷¹. Même aujourd'hui, et ce malgré que ce marché de travail soit saturé, les départements universitaires offrent toujours ce même profil de formation ; malgré l'apparence de différents vocables ⁷² pour désigner chaque programme, on forme encore des éducateurs physiques pour le milieu scolaire.

Les universités ont failli à la tâche de s'adapter aux nouvelles tendances sociales et conséquemment, les diplômés n'ont pas su ouvrir de nouveaux champs de travail. Parallèlement à cette inadaptation, on a commencé une production quasi robotique de ces diplômés (environ 700 par année). Le mode de financement des universités a contribué à développer cette situation. Plus on accepte d'étudiants, plus on boucle le budget !

La situation actuelle se résume comme suit : près de 4 000 éducateurs physiques sont actuellement présents dans le système scolaire et près de 700 nouveaux diplômés atteignent le marché de travail chaque année. À ce point-ci du développement de cette discipline, très peu de ces derniers réussissent à se placer à plein temps ⁷³. Il y a un surplus d'environ 2 000 diplômés récents qui sont sans emploi. Finalement, le marché scolaire est à mettre beaucoup d'éducateurs physiques en disponibilité, ceux-ci ayant été parmi les derniers à « entrer dans le système ».

Parmi les causes profondes de cette situation, nous pouvons en relever deux majeures : les options idéologiques limitées traditionnelles et l'inadaptation de la formation universitaire par rapport aux besoins sociaux existants et futurs.

⁷¹ L'Université Laval en 1954, l'Université de Montréal en 1955 et l'Université de Sherbrooke en 1963, suivies, à la fin des années soixante, par les constituantes de l'Université du Québec.

⁷² Parmi certains vocables qui sont utilisés aujourd'hui, nous retrouvons les suivants : la kinanthropologie, les sciences de l'activité physique, l'éducation physique.

⁷³ Le taux est d'environ 13% pour les diplômés de 1979, selon René Larouche (thèse de doctorat en préparation, Université Laval, 1981). Bien qu'aucune enquête n'ait encore été faite pour l'année 1980, il semble, d'après les enquêtes informelles de chaque département, que moins de 10% des diplômés se sont placés à temps plein en éducation physique.

Les options idéologiques retenues

Tout au long du développement de l'éducation physique au Québec, certaines options idéologiques ont été privilégiées. Les [218] années soixante nous ont aiguillonnés sur la voie pédagogique. Ceci allait de soi vu notre insertion graduelle dans les écoles de la province. Également, la formation de « professeurs d'éducation physique » contribuait grandement au développement de cette orientation.

La spécialisation des universitaires, la scientification et la biologisation de l'étude de l'activité physique ont contribué à modifier l'idéologie à la base de cette pratique. L'accent s'est transporté dès la fin des années soixante sur les aspects biologiques et techniques presque exclusivement.

Bien qu'une telle idéologie ait permis à cette discipline d'évoluer grandement au cours de la dernière décennie, il est douteux qu'elle puisse favoriser un renouvellement graduel des façons de faire de ce domaine spécifique. Vu la nature spécialisée des préoccupations qui sont privilégiées, au lieu de percevoir la globalité des choses, on a tendance à les fragmenter en sous-unités. Par exemple, on ne voit pas l'activité physique comme un tout bien intégré à la vie humaine, mais plutôt comme la somme de considérations anatomiques, physiologiques ou biomécaniques que les chercheurs étudient très souvent en vase clos. De plus, on considère souvent les dimensions psychologique et socio-culturelle comme des aspects secondaires, quand on en tient compte.

Une spécialisation aussi limitée au niveau de la formation universitaire engendre d'autres types de problèmes (par exemple la difficulté de placement des diplômés sur le marché du travail) qui contribuent aussi à contrer la recherche de solutions.

La formation universitaire inadaptée

La tendance à former des éducateurs pour le marché scolaire québécois n'a pas changé. Ce même marché s'est fermé complètement, autant à cause du surplus de ce type de diplômés par rapport à la demande que de l'inaptitude de cette collectivité à se définir face à de nombreux types d'implication. Cette formation universitaire est axée aussi sur des préoccupations d'optimisation de performances sportives, ce qui indirectement amène un non-respect des besoins de santé de la population québécoise.

Un élargissement de la pratique professionnelle aurait pu apporter une implication sociale plus globale de la part de cette collectivité. Elle en arrive à une situation dans laquelle les emplois sont rares mais où paradoxalement il reste beaucoup de travail à accomplir pour compléter l'éducation physique des Québécois. De plus, la production en masse de diplômés n'aide pas à clarifier cette situation. En plus de se retrouver avec les professeurs mis en [219] disponibilité hors du système scolaire, on observe une croissance annuelle du nombre des jeunes diplômés chômeurs. Ceci constitue un problème majeur qui devra être résolu à court terme.

Une réorientation de la formation universitaire demeure une des rares solutions valables pour changer cette situation, qui ira sûrement en empirant. Intervention axée sur le sport, l'activité physique et les résultats biophysiques mesurables, l'éducation physique québécoise doit se redéfinir et devenir l'ensemble du processus favorisant, chez la personne, la prise en charge des affaires relatives à son corps et à sa santé.

Un tel renouvellement de la formation contribuerait sûrement à réorienter l'éducation physique vers une mission d'éducation-santé plus large et plus utile. Il contribuerait aussi éventuellement à réorienter la pratique sociale de cette collectivité.

Le rôle de la sociologie dans cette problématique

Depuis quelques années déjà, une remise en question de la pratique de l'éducation physique prend place au Québec. Cette remise en cause idéologique est animée par quelques sociologues qui, surtout par leurs écrits, tentent d'apporter des points de référence différents aux effectifs de cette discipline. Jusqu'ici, la pratique de l'éducation physique a été fortement influencée par les orientations développées dans les universités. La base de la remise en question est le fait que bien que ces orientations biologiques et techniques soient pertinentes pour les chercheurs universitaires, ceci ne signifie pas qu'elles le soient autant pour le praticien, qui est quotidiennement aux prises avec des problèmes de santé plutôt qu'avec des problèmes de développement technique ou même biologique dans le sens de l'optimisation de performances sportives.

Le rôle de la sociologie dans cette problématique est d'abord et avant tout de faire percevoir la globalité du phénomène de l'activité physique et de la problématique de l'éducation physique. De plus, ces analyses sociologiques nous mènent parallèlement vers des esquisses de solutions. Celles-ci pourraient être utilisées dans une réorientation éventuelle de l'éducation physique québécoise. Cette action sociale privilégie certains moyens qui sont décrits ci-dessous et qui concernent l'analyse, la recherche et l'intervention sociale.

Sur le plan de l'analyse

Un des problèmes majeurs qui accablent cette discipline, c'est que jamais dans son histoire on n'a fait l'effort de s'auto-évaluer [220] périodiquement. Aujourd'hui des bilans entiers doivent être produits. Parmi les aspects à étudier actuellement, nous retrouvons les problématiques concernant les débouchés de travail, la formation universitaire, le regroupement professionnel et le renouvellement des orientations à la base de cette intervention sociale. Ces bilans sectoriels exigent une analyse serrée qui permettra de préparer les effectifs au changement social qui devient graduellement inévitable.

Le premier outil d'analyse utilisé est la rédaction d'articles pour des revues diverses. Nous croyons qu'il est primordial de rédiger autant pour des revues scientifiques (par exemple la Revue des sciences de l'éducation) que pour des revues populaires (par exemple *Loisir et sports* ou *Le Desport*) afin de pouvoir atteindre le plus grand nombre de personnes possible au sein de cette discipline. Ces articles traitent des pratiques existantes et tentent de présenter des solutions alternatives ⁷⁴.

Deuxièmement, un bulletin d'information sur l'éducation physique québécoise (Intracom) paraît deux fois l'an. Par ce bulletin, l'analyse se porte sur les éléments majeurs de la problématique étudiée ⁷⁵. La diffusion de ce bulletin d'information vise la sensibilisation des effectifs aux divers aspects de développement ainsi qu'à l'avenir de leur discipline. C'est surtout à l'aide de ce bulletin que nous avons suggéré une orientation nouvelle qui, si elle était adoptée, pourrait fournir un élan nouveau à ce domaine. Un état de stagnation a été atteint depuis la disparition de l'Association des professionnels de l'activité physique du Québec (APAPQ), en 1977, à cause de difficultés financières.

Cette nouvelle orientation, présentée dans le troisième numéro d'Intracom, est assise sur le concept de prévention en matière de santé. Une telle nouvelle approche commande une nouvelle définition qui

⁷⁴ La *Revue des sciences de l'Éducation* est actuellement à publier une série d'articles intitulés : « L'éducation physique scolaire québécoise : une nouvelle mission sociale à découvrir » (vol. VI, n° 1, hiver 1980, p. 85 à 92) ; « L'éducation physique québécoise : sa mission sanitaire » (vol. VI, n° 3, automne 1980, p. 523 à 531) ; « L'éducation physique québécoise : sa mission éducative » (accepté pour un prochain numéro) ; « L'éducation physique québécoise : sa mission écologique » (soumis).

⁷⁵ Six numéros ont déjà été publiés et portent les titres suivants : « Les étapes de recherche pour l'analyse de l'éducation physique québécoise » (n° 1, septembre 1978) ; « La problématique des débouchés en éducation physique au Québec » (n° 2, mars 1979) ; « L'humanisation de l'éducation physique québécoise : vers une ré-hiérarchisation des valeurs » (n° 3, septembre 1979) ; « La formation universitaire en éducation physique : une analyse critique » (n° 4, mars 1980) ; « Le regroupement professionnel des éducateurs physiques québécois : quelques mises au point » (n° 5, septembre 1980) ; « La formation universitaire : la clef d'une ré-orientation de l'éducation physique québécoise » (n° 6, mars 1981).

apportera aussi des objectifs renouvelés. La définition que nous proposons se lit comme suit :

L'éducation physique doit s'interpréter comme l'ensemble du processus favorisant, chez la personne, la prise en charge des affaires relatives à son corps et à sa santé.

De cette définition, découleront les objectifs suivants :

1. connaître et savoir interpréter les signes de son corps ;
2. connaître et savoir identifier les mécanismes positifs de santé ;
3. posséder une habileté et une aisance dans l'exécution de gestes moteurs multiples et variés ;
4. pouvoir évaluer en gros l'évolution de sa santé ;
5. pouvoir planifier et programmer des étapes de développement et/ou de récupération de la santé ;

[221]

6. connaître, pouvoir identifier, choisir et utiliser les moyens de développer et/ou de récupérer la santé, et ce, en faisant appel à un éventail d'activités physiques sportives, d'expression ou de loisir ;
7. pouvoir disposer d'une expertise suffisante quant au choix des mécanismes les plus appropriés à la promotion de la santé individuelle et collective ;
8. pouvoir aménager l'emploi des temps de loisir en faisant appel à une variété d'activités physiques sportives, d'expression ou de loisir.

Cette nouvelle orientation est complètement disloquée de la réalité actuelle. En effet, l'éducation physique nord-américaine tend à élever l'activité physique au rang des buts en soi alors que notre approche la replace au niveau des moyens pour atteindre des objectifs plus larges (par exemple la santé). Une meilleure perception du concept

d'éducation physique s'impose pour pouvoir renouveler l'intervention sociale de cette discipline.

Sur le plan de la recherche

L'implication de quelques sociologues dans l'étude de cette problématique spécifique est très récente. Conséquemment, il n'existe que quelques projets de recherche qui traitent directement de cette discipline. Parmi les plus récents et les plus importants, relevons la thèse de doctorat en sociologie que prépare René Larouche, intitulée « La situation professionnelle et occupationnelle des éducateurs physiques au Québec » (Université Laval, 1981), et le mémoire de maîtrise en sciences du loisir de Jean Harvey, intitulé « La rhétorique de Kino-Québec ou l'implantation d'une nouvelle pratique professionnelle en loisir » (U.Q.T.R., 1981, en préparation également).

De plus, nous sommes impliqués depuis déjà quatre ans, à l'Université de Sherbrooke, dans un projet subventionné ⁷⁶ portant sur le sujet suivant : « Profil psycho-sociologique de l'éducateur physique québécois ». L'établissement du profil sociologique des éducateurs physiques s'appuie sur dix-sept caractéristiques démographiques et socioculturelles ⁷⁷. Il s'appuie aussi sur certaines associations inter-variables ⁷⁸.

⁷⁶ Les organismes ayant subventionné ce projet sont le ministère de l'Éducation du Québec, l'Université de Sherbrooke et le Haut-Commissariat à la jeunesse, aux loisirs et aux sports.

⁷⁷ Les variables individuelles sont les suivantes : la région ; le type de commission scolaire ; la confession ; l'âge ; le sexe ; le lieu de naissance ; le nombre d'années d'enseignement ; la citoyenneté ; le nombre d'années de scolarité reconnues par le MEQ ; la langue maternelle ; la langue d'usage ; la langue du milieu de travail ; l'état de vie ; la situation de famille ; le statut d'emploi ; le revenu annuel et le lieu où le diplôme fut obtenu.

⁷⁸ La variable âge a été croisée avec les variables suivantes : le sexe ; le nombre d'années d'enseignement ; le nombre d'années de scolarité reconnues par le MEQ ; la situation de famille ; le revenu annuel et le lieu où le diplôme fut obtenu.

La variable sexe a été croisée avec les variables suivantes : le nombre d'années d'enseignement ; le nombre d'années de scolarité reconnues par le

De plus, le profil psychologique sera établi à partir des dimensions suivantes : l'évaluation de la satisfaction au travail ; l'évaluation des relations humaines au travail ; l'évaluation des tensions et de l'aliénation au travail ; l'évaluation des valeurs professionnelles ; l'évaluation des intérêts vocationnels ; l'évaluation des perceptions face à la pratique.

[222]

Ce projet particulier a pour but de fournir, pour la première fois, l'image que projettent les effectifs humains de cette discipline. En alliant le projet Larouche à celui-ci, nous pourrions présenter un portrait fidèle de la réalité.

Les rapports de recherche qui découleront de ces projets contribueront à l'établissement d'un corps de connaissances sociologiques pour étudier la mosaïque socio-culturelle de cette collectivité.

Vu la grande importance accordée jusqu'ici à l'orientation biologique, l'implication des sociologues a tardé. Cependant leur présence saura sûrement stimuler la réflexion sur cette pratique sociale.

Sur le plan de l'intervention sociale

Le dernier volet de notre action sociale s'articule en termes d'une intervention sociale directe auprès des différents groupes d'éducateurs physiques œuvrant dans divers milieux de travail.

MEQ ; le revenu annuel ; la situation de famille et le lieu où le diplôme fut obtenu.

La variable nombre et années d'enseignement a été croisée avec les variables suivantes : le nombre d'années de scolarité reconnues par le MEQ ; la situation de famille ; le revenu annuel et le lieu où le diplôme fut obtenu. La variable nombre d'années de scolarité reconnues par le MEQ a été croisée avec les variables suivantes : la situation de famille ; le revenu annuel et le lieu où le diplôme fut obtenu.

La variable situation de famille a été croisée avec la variable suivante : le revenu annuel.

La variable revenu annuel a été croisée avec la variable suivante : le lieu où le diplôme fut obtenu.

Le premier type d'actions s'actualise en termes de conférences traitant de sujets touchant l'éducation physique québécoise actuelle ⁷⁹. Les quelques sociologues impliqués à ce niveau tentent de se concerter le plus possible afin d'éviter la duplication de leurs efforts. Également, ils doivent tenir compte des différences entre les groupes. Leurs interventions doivent s'y ajuster.

Le deuxième type d'intervention prend la forme de l'animation de petits groupes d'éducateurs physiques. Ceci a pour but de sensibiliser ceux-ci aux différents aspects sociaux qui influencent cette problématique. Ces réunions peuvent s'établir autant sur un niveau de recherche d'objectifs nouveaux dans les programmes existants que sur une remise en cause de leur action sociale ou encore sur des aspects de développement de la discipline. Peu importe les préoccupations qui animent ces interventions, le but poursuivi est d'augmenter le sens critique des personnes face à leur propre pratique de l'éducation physique.

À ce niveau également, et dans la mesure du possible, les sociologues des différentes universités tentent de concerter leurs efforts afin de conscientiser la plupart de ces populations. Dans cette collectivité désagrégée en termes d'organisation sociale interne, de telles interventions peuvent, à moyen terme, fournir un noyau autour duquel les effectifs pourront graviter.

Que ce soit sur le plan de l'analyse, de la recherche ou de l'intervention sociale, la sociologie est actuellement à jouer un rôle de premier plan dans la problématique de l'éducation physique au Québec. Les premiers efforts des sociologues ont rencontré une certaine indifférence qui s'est vite transformée en réticence. Cependant nous en arrivons maintenant au point où les faits donnent [223] raison aux analyses effectuées préalablement. Par exemple, dès 1978, une mise en garde était faite face au problème potentiel des débouchés en éducation physique. Personne n'a semblé alors s'en préoccuper : aujourd'hui, nous en vivons toutes les conséquences. La sociologie continuera de

⁷⁹ Le 7^e symposium des étudiants en activité physique du Québec, tenu à l'Université Laval (6-8 mars 1981), a été animé par les conférences de quatre sociologues qui ont traité de sujets tels que le rôle social de l'éducateur physique, les possibilités d'emploi et la formation universitaire en éducation physique.

jouer un rôle de plus en plus important dans ce secteur. Les sociologues, par leurs projets de recherche, réussiront à démontrer l'importance qu'une réorientation de cette discipline prend au Québec.

Les analyses de cette situation nous mènent, comme nous l'avons mentionné auparavant, vers la suggestion de recommandations diverses touchant les différents points traités. Ces recommandations tentent de considérer le fait qu'elles contribuent non seulement au renouvellement de la pratique actuelle mais aussi au renouvellement conceptuel de l'éducation physique au Québec. Ce qui est espéré par elles, c'est qu'une nouvelle approche soit éventuellement élaborée et qu'elle devienne légitime et exportable. Plusieurs autres pays du monde sont aux prises avec les mêmes types de problèmes. Une prise de conscience de l'économie qu'ils pourraient réaliser en misant sur la culture des ressources corporelles et sanitaires devrait entraîner une série de nouvelles politiques intégrées axées sur les bénéfices considérables qu'ils en retireraient à long terme.

Une nouvelle orientation doit respecter les tendances futures qui influencent la problématique globale d'une telle discipline. Le défi à relever est de réussir à suggérer des changements concrets qui respecteront les éléments de la problématique tout en demeurant réalistes.

Conclusion

Quelques sociologues ont amorcé une remise en cause de l'éducation physique québécoise qui pourrait mener éventuellement vers une réorientation de cette discipline. Une fois articulée, une telle nouvelle orientation pourrait être adaptée à d'autres contextes sociaux et culturels.

L'analyse sociologique élaborée jusqu'ici devrait nous faire déboucher sur des changements concrets en ce qui concerne la pratique professionnelle des éducateurs physiques.

Ces modifications au niveau de la pratique apporteront à moyen terme des changements en termes de la perception que se fait la population de cette discipline et de la perception que se font les [224] éducateurs physiques d'eux-mêmes. Ce qui est encore plus important, c'est que l'éducation physique sera plus adaptée aux besoins de santé des Québécois.

Pierre J. Demers
Université de Sherbrooke
Faculté d'éducation physique et sportive

NOTES

Pour faciliter la consultation des notes en fin de textes, nous les avons toutes converties, dans cette édition numérique des Classiques des sciences sociales, en notes de bas de page. JMT.

[225]

[226]

[227]

INTERVENTION SOCIALE.
Actes du colloque annuel de l'ACSALF 1981.

Quatrième partie

ÉCOLOGIE HUMAINE

[Retour à la table des matières](#)

[228]

[229]

QUATRIÈME PARTIE
Écologie humaine

19

“Les sociologues québécois
et Hydro-Québec.” *

Par Jacques T. GODBOUT

Sociologue, INRS-Urbanisation

« Les forces temporelles et spirituelles de la société ont changé de mains. La force temporelle véritable réside aujourd’hui dans des industries et la force spirituelle dans les savants. Les deux classes sont, en outre, les seules qui exercent sur l’opinion et sur la conduite du peuple une influence réelle et permanente. »

[Retour à la table des matières](#)

Cette citation n’est pas du président-directeur général d’Hydro-Québec, mais du fondateur de la sociologie, Auguste Comte. Elle démontre, si cela était nécessaire, qu’Hydro-Québec devrait intéresser au plus haut point les sociologues québécois. En effet, cette société représente et personnifie, au sein de la société québécoise, les pouvoirs dont parle Comte.

Mais en fait, c’est tout le contraire qu’on observe. Les relations entre Hydro et les sciences sociales québécoises ont été plus que distantes. Sur le plan académique, à ma connaissance, une seule thèse a été consacrée à cette société nationale ⁸⁰ ; même si plusieurs projets ont germé dans la tête de nombreux sociologues, ils n’ont donné lieu à aucune publication importante. Dans la pratique sociologique elle-

* Texte de présentation de l’atelier par l’animateur.

⁸⁰ Hélène Denis-Grenier, *Pouvoir et centralisation : une organisation québécoise*, Université de Paris V, 1974, thèse de doctorat de troisième cycle.

même — thème de ce colloque — on constate aussi que de façon générale, nos collègues ont préféré occuper d'autres champs d'action et prendre le pouvoir dans d'autres secteurs plutôt [230] que d'affronter les professionnels des sciences dites exactes sur leur propre terrain. C'est ainsi que les sciences sociales ont envahi et dominent le secteur des affaires sociales.

À cet égard, il est intéressant de noter ⁸¹ que dans ce secteur, la pratique des sociologues les conduit à être les définisseurs des besoins, et presque des objectifs de l'organisation ; par contre, dans des secteurs comme les transports, dominés comme Hydro par les ingénieurs, Louise Roy constate que le rôle des sociologues est plutôt de critiquer les modèles et les objectifs fixés par d'autres professionnels. L'auteur note en passant que la planification, dans ce secteur, est plus un instrument de négociation qu'une juste appréciation des besoins futurs ⁸². Un rapprochement avec Hydro-Québec serait ici intéressant... Il y a là une analyse comparative intéressante à poursuivre sur le thème de ce colloque : la pratique sociologique et le rôle des sociologues dans les différents secteurs de la société québécoise. Une tendance se dégage : en passant des secteurs socio-culturels (affaires sociales, éducation, etc.) aux secteurs des infrastructures (transports, ressources, etc.), le rôle du sociologue se transforme : de définisseur des objectifs et des besoins dans les affaires sociales, il prend le chapeau de la sociologie critique dans le domaine des transports. Que lui reste-t-il à Hydro-Québec, où la définition des besoins a toujours été considérée comme illimitée (quand la demande intérieure se suffit plus, on invoque celle des Américains...) et où on a eu recours aux sciences sociales pour évaluer les conséquences des décisions pour l'environnement humain ? C'est ce qui sera discuté dans les textes qui suivent.

Sur le plan académique, ce désintéressement des sociologues à l'égard d'Hydro reflète leur absence plus générale dans le domaine des organisations. En effet, les sociologues québécois se sont toujours beaucoup plus intéressés aux discours des Québécois qu'à la société elle-même. C'est ce qui explique la faiblesse de la sociologie des organisations au Québec ; c'est ce qui explique aussi que dans le domaine de la sociologie du travail, on ait beaucoup plus étudié

⁸¹ Voir les autres communications présentées au cours de ce colloque.

⁸² Référence au texte de Louise Roy.

l'idéologie des mouvements syndicaux qu'examiné les conditions de travail des ouvriers et des employés, ou encore fait l'analyse du pouvoir dans une usine, etc. Tout se passe comme si les sociologues québécois avaient repris à leur compte le peu de prise sur le réel que possède actuellement la société québécoise, et qui la porte à se réfugier dans la culture et la souveraineté culturelle ; et qui porte en retour les sociologues à n'étudier que la sphère culturelle, comme si c'était le seul lieu où la société québécoise existe vraiment. De telle sorte que lorsqu'ils se sont intéressés à autre chose qu'à la culture, c'est bien souvent parce qu'on le leur a spécifiquement, explicitement demandé, c'est-à-dire à la suite de commandites [231] gouvernementales ou même des entreprises (c'est de cette façon que Tremblay a étudié les travailleurs de la forêt à la fin des années cinquante, que Tremblay et Fortin ont étudié les budgets des familles salariées au Québec, etc.).

À cet égard, Hydro ne fait pas exception : c'est elle qui a fait les premiers pas et s'est intéressée aux sociologues et anthropologues dans les années soixante-dix, lorsqu'elle a mis sur pied une direction de l'environnement et qu'elle a entrepris de réaliser des études d'impact sur le milieu. Dans les textes qui suivent, une équipe de chercheurs d'Hydro nous fait d'abord part de son expérience ; d'autres chercheurs œuvrant dans le domaine de l'écologie expriment leur réaction. Ce débat ne devrait être qu'un début, et on doit souhaiter qu'il suscite un intérêt grandissant de la part des travailleurs des sciences sociales pour ce qu'est et ce que fait Hydro-Québec, dont les projets d'ici l'an 2000 soulèvent à eux seuls les grandes questions qui sont à la base de l'orientation de la société québécoise.

Jacques Godbout
INRS-Urbanisation

NOTES

Pour faciliter la consultation des notes en fin de textes, nous les avons toutes converties, dans cette édition numérique des Classiques des sciences sociales, en notes de bas de page. JMT.

[232]

[233]

QUATRIÈME PARTIE

Écologie humaine

20

“Intervention du groupe
Écologie humaine dans les milieux
lors de la planification
et de la réalisation des projets
d’Hydro-Québec.”

Par Hydro-Québec

Direction environnement,
groupe Écologie humaine

Introduction

[Retour à la table des matières](#)

Dans la foulée de la plupart des pays industrialisés, le Québec a vu naître et se développer au cours des années soixante-dix des préoccupations concernant l’environnement naturel et humain de l’homme. Pollution de l’air et de l’eau, impacts des activités et des projets sur les écosystèmes, conflits d’utilisation du sol, oppositions entre des objectifs d’aménagement et de développement souvent contradictoires, revendications des autochtones et des communautés locales : voilà autant de dimensions qui caractérisent un environnement naturel et humain en constante évolution. Ajoutons les profondes transformations de la situation énergétique et l’on a une image du contexte dans lequel une entreprise comme Hydro-Québec planifie la

réalisation de ses projets d'équipements (centrales, lignes de transport d'énergie).

Au cours de cette décennie, les citoyens, dans plusieurs cas organisés autour de mouvements de défense ou de promotion d'intérêts spécifiques (agriculteurs, pêcheurs, propriétaires de chalets, etc.) ou encore à l'occasion d'une opposition à un projet ou à une activité particulière (ligne de transport, route, programme d'enfouissement des déchets toxiques, etc.), sont intervenus fréquemment à propos de questions environnementales, provoquant des modifications ou encore l'abandon de projets et de politiques.

Cette sensibilisation aux problèmes environnementaux s'est traduite dans la plupart des pays par l'adoption de législations et de réglementations par l'État. Le Québec n'a pas échappé à cette [234] institutionnalisation des préoccupations environnementales. En 1972, le Québec se dote d'une Loi sur la qualité de l'environnement (deux ans après la législation fédérale américaine); en 1975, un premier Règlement général relatif à l'administration de la Loi de la qualité de l'environnement est adopté. Puis, entre les années 1978 et 1980, la Loi sur la qualité de l'environnement est modifiée par l'Assemblée Nationale, un nouveau règlement est introduit, et un ministère de l'Environnement est créé, de même qu'un Bureau d'audiences publiques sur l'environnement. La législation et la réglementation actuelles précisent les paramètres d'une étude d'impact, dressent la liste des projets assujettis, précisent les modalités de la consultation publique ainsi que les procédures de demandes d'audiences.

Hydro-Québec, vu l'ampleur de ses interventions sur le territoire (grands chantiers nordiques en milieu autochtone, chantiers en milieu urbanisé, lignes de transport d'énergie reliant sur des centaines de kilomètres les ouvrages de production aux centres de consommation en traversant des milieux agricoles, des zones de villégiature, des écosystèmes aquatiques et terrestres), s'est dotée en 1974 d'une unité administrative responsable des études d'impact sur l'environnement de ses projets et activités.

Organisée autour de deux groupes de spécialistes en écologie (biophysique et humaine) et d'un groupe spécialisé en génie de l'environnement (normes, directives, surveillance des chantiers, application des mesures correctives), la Direction Environnement

relève, depuis la fin de l'année quatre-vingt, du P.D.G. d'Hydro-Québec et compte un personnel de près de 80 personnes.

Dans la mesure où le colloque de l'ACSALF porte sur l'intervention sociale, nous insisterons davantage sur les activités du groupe Écologie Humaine, qui regroupe une vingtaine de spécialistes en aménagement du territoire, sociologie, économie, archéologie, cartographie. Ces spécialistes participent d'une part aux diverses études d'impacts sur l'environnement des projets du programme d'équipements d'Hydro-Québec (lignes, postes, équipements de production, infrastructure d'accès) et d'autre part à des études ou dossiers de base (inventaires cartographiques régionaux à l'échelle 1 :125 000, prévision de la demande, utilisation polyvalente des propriétés et terrains d'Hydro-Québec, contributions à l'élaboration de schémas d'aménagement régionaux).

Dans les pages qui suivent, on trouvera une présentation de quelques aspects de cette pratique qui, indéniablement, comporte une dimension d'intervention sociale, intervention dans et à partir d'un milieu institutionnel et organisationnel qui n'est pas sans poser [235] des défis particuliers. Nous avons la conviction que cette présentation suscitera un débat et le colloque de l'ACSALF fournit l'occasion de l'amorcer avec nos collègues œuvrant dans d'autres milieux.

L'aménagement du territoire

L'utilisation du sol est affectée par l'implantation des équipements de production et de transport et des infrastructures qui structurent le développement du territoire. Hydro-Québec, lors de ses interventions, cherche à s'assurer que ses équipements s'insèrent le plus harmonieusement possible dans le territoire, de façon à réduire les conflits avec d'autres modes d'utilisation et à augmenter le potentiel de mise en valeur du territoire, tout en tenant compte des contraintes techniques et des exigences économiques des projets. Cet objectif général implique une façon bien précise de penser la planification des projets.

Démarche générale

Les grandes étapes relatives à la planification d'un projet sont le choix de l'emplacement et la conception des ouvrages. Dans le premier cas, il faut mettre en évidence les facteurs permettant de différencier les emplacements quant aux impacts qui y sont associés et utiliser une séquence logique de choix. Plus exactement, les activités que l'on retrouve à l'intérieur de cette première étape sont :

- l'analyse des zones d'accueil, de leurs vocations, de leur organisation spatiale ;
- l'inventaire et l'analyse de l'utilisation du sol actuelle, des potentiels, du développement prévisible ;
- l'identification des zones ou corridors de moindre résistance et la détermination des variantes de tracés et d'emplacements préliminaires ;
- la sélection des variantes de tracés et d'emplacements acceptables par Hydro-Québec et qui seront présentés au public aux fins de consultation ;
- le choix d'un emplacement ou d'un tracé.

En ce qui concerne la seconde étape, soit la conception des ouvrages, on peut recommander, compte tenu des conditions locales et des impacts prévus sur l'emplacement retenu, des mesures d'insertion et de correction spécifiques qui pourront être appliquées lors des phases de construction et d'exploitation. Les principales activités qui caractérisent cette seconde étape sont :

[236]

- l'analyse et l'évaluation des impacts de la solution préférentielle en fonction des mesures d'insertion ;
- la proposition de mesures d'insertion ;

- la conception et la réalisation de programmes de surveillance et de contrôle (monitoring).

L'esprit général de cette démarche est donc celui d'un élagage progressif, d'un passage systématique et ordonné vers une analyse de plus en plus détaillée d'espaces de plus en plus limités.

Parmi les avantages que présente cette méthodologie, soulignons qu'elle a le mérite de considérer l'espace comme un phénomène dynamique, donc évolutif, et de prendre en compte les usages actuels et les projets suffisamment avancés pour définir la plus ou moins grande résistance du territoire.

De plus, il est important de noter que l'élaboration et l'application de mesures d'insertion sont susceptibles de favoriser une utilisation plus rationnelle du territoire et une optimisation des équipements et investissements d'Hydro-Québec. En particulier, la mise en valeur, pour des fins polyvalentes, des espaces, infrastructures et aménagements liés à un projet permet une valorisation des divers potentiels offerts par ces étendues, infrastructures et aménagements.

Conclusions

La planification d'Hydro-Québec devra être pensée en fonction de nouvelles avenues. Hydro-Québec a établi des relations structurées et fréquentes avec les organismes gouvernementaux, que ce soit au niveau national, régional ou local, de façon à favoriser par ses initiatives, attitudes et activités, les plans publics d'aménagement. Cependant, il arrive que les avis des différents paliers de gouvernement ou des ministères soient contradictoires ou encore insuffisants quant à leur contenu pour orienter nos actions. Une conception de l'aménagement intégré du territoire ou des schémas d'aménagements régionaux pourrait être en mesure de combler le vide actuel. L'application de la loi 125 sur l'aménagement du territoire permettra probablement de résoudre ce problème dans le futur. En effet, la loi sur l'aménagement et l'urbanisme (art. 11 et 16) prévoit que le gouvernement, les ministères et leurs mandataires ainsi que les organismes publics sont

liés par les schémas d'aménagement, ces derniers intégrant leurs orientations et projets.

La recherche de la vocation optimale d'un territoire affecté implique que l'entreprise pense en fonction de la région. L'intégration régionale de la planification de nos équipements est un effort minimal nécessaire pour que les responsables régionaux gèrent de façon cohérente l'aménagement de leur territoire. Jusqu'à [237] maintenant la réalisation d'un tel exercice n'a été entreprise que pour quelques régions à Hydro-Québec.

Les études sociales

Parmi les autres activités du groupe Écologie Humaine qui comportent indéniablement une dimension d'intervention sociale, mentionnons les études sociales. Celles-ci regroupent des dossiers ayant trait aussi bien à la sociologie et à l'anthropologie qu'à l'économie.

Les études sociologiques

Les objets des études sociologiques sont nombreux et pourraient être élargis davantage à certains types d'intervention d'Hydro-Québec qui ont été peu explorés jusqu'à maintenant au sein du groupe Écologie Humaine, tels que la prévision et la gestion de la demande d'électricité, la tarification, les pratiques commerciales, etc. En effet, les travaux des sociologues ont surtout porté jusqu'ici sur les projets d'aménagement d'équipements de production et de transport d'électricité.

Les études sociologiques ont pour premier objectif de connaître les communautés concernées par les interventions d'Hydro-Québec. Ces études ont aussi pour rôle d'identifier et d'évaluer les transformations sociales occasionnées par l'implantation des équipements et d'élaborer des mesures destinées à faciliter l'insertion des équipements dans le milieu humain en atténuant leurs impacts négatifs et en favorisant leurs retombées positives.

Lorsque la décision de réaliser un équipement est prise, l'intervention des sociologues porte sur le suivi des recommandations formulées au cours des études et sur la mise en œuvre des mesures d'insertion proposées, en concertation avec les organismes concernés.

Une des méthodes qui a été plus particulièrement utilisée ces dernières années pour tenir compte des préoccupations du milieu humain face aux projets d'Hydro-Québec est la consultation publique. Celle-ci a permis, entre autres choses, d'une part, d'assurer l'évaluation et la gestion adéquates des impacts sur l'environnement en tenant compte, au sommet des études, des préoccupations exprimées par le milieu, et, d'autre part, de faciliter la participation des communautés locales et des organismes gouvernementaux aux études et prises de décision. De plus, en raison de la formation d'équipes de travail composées d'ingénieurs, de spécialistes de la [238] communication, d'aménagistes et de sociologues, une sensibilisation interne aux préoccupations des citoyens a pu s'effectuer.

Les étapes du processus de communication

Le programme de consultation comprend trois phases : l'information, la consultation et le suivi de la consultation. À l'intérieur de ce processus, quatre types d'organismes sont généralement impliqués : les ministères, au niveau provincial ou régional, selon le cas ; les organismes régionaux ; les conseils municipaux ; les organismes locaux et les citoyens en général.

La phase d'information

La phase d'information se fait en deux étapes : l'annonce du projet et l'information préparatoire à la consultation. En ce qui concerne la première étape, une brochure décrivant le projet est préparée et largement diffusée. Elle présente de façon succincte une description des aménagements et un résumé des études d'environnement. Dans un deuxième temps, l'équipe du projet rencontre les publics lors d'une

série de réunions. Généralement, l'information qui y est divulguée est plus substantielle qu'à la première étape de la phase d'information.

La phase de consultation

Lors de la phase de consultation, Hydro-Québec reçoit des avis sur le projet, notamment par la déposition de mémoires ou de commentaires verbaux à l'occasion de réunions publiques.

Suivi de la consultation

Les différents mémoires, avis et commentaires recueillis sont ensuite analysés et intégrés dans la mesure du possible dans les diverses décisions concernant un projet.

Conclusions

Les difficultés institutionnelles de la consultation ne sont pas à sous-estimer. Autant pour celui qui consulte que pour celui qui est consulté, le processus est relativement nouveau. Des améliorations ont été réalisées (par exemple, plus grande ouverture de l'entreprise, accessibilité du processus à tous les citoyens, organisés ou non, amélioration des techniques de communication), d'autres le seront dans l'avenir.

[239]

Plusieurs critiques ont été faites concernant l'utilisation de la consultation comme méthode d'intervention sociale et de recherche d'information. Les principales touchent les aspects suivants.

- Hydro-Québec décide seule du contenu de l'information, du moment où elle sera divulguée et des objets de consultation, et de l'intégration des résultats dans la prise de décision.

- La méthode de consultation qui est privilégiée permet de rejoindre principalement les structures administratives et une certaine élite (ceux qui défendent des intérêts économiques et des intérêts écologiques). Les citoyens, même s'ils participent beaucoup à l'information, sont peu présents lors de la consultation et produisent peu de mémoires à titre individuel.
- La méthode de consultation ne permet pas toujours de connaître la répartition exacte des prises de position au sein de la population.
- La consultation intervient ponctuellement sur un projet particulier. La dimension comparative en est forcément absente (ex. : comparaison systématique entre plusieurs projets).

Il n'en demeure pas moins que la consultation est un moyen privilégié pour associer davantage les citoyens aux décisions qui les concernent, pour relativiser les jugements de valeur technocratique et pour s'assurer qu'une activité et un projet tiennent compte le plus possible des besoins du milieu. Hydro-Québec a d'ailleurs reconnu l'importance de la consultation en l'intégrant officiellement dans une politique d'interaction avec les publics.

Les recherches anthropologiques d'Hydro-Québec en milieu autochtone

Tout comme la société québécoise, Hydro-Québec s'est préoccupée plus attentivement du domaine autochtone sur le territoire québécois à partir du début des années 1970. Le Rapport Dorion a été publié en 1971, le Jugement Malouf a été prononcé en 1973 et la Convention de la Baie James fut signée en 1975.

Même si elles sont récentes, les préoccupations qu'ont suscitées les impacts des aménagements hydro-électriques sur le milieu autochtone ont pris de plus en plus de place dans la planification des travaux d'Hydro-Québec. C'est à la Direction Environnement que s'est exprimé le souci d'inclure, dans toutes les études d'impact, l'examen des répercussions des activités d'Hydro-Québec sur les autochtones.

D'autres unités administratives interviennent aussi dans les dossiers concernant les autochtones, comme le Contentieux, le Programme d'Équipement, l'Information.

[240]

C'est surtout à l'occasion des grands projets que la Direction Environnement fournit, dans le cadre des études d'impact sur l'environnement, des informations à caractère anthropologique : Grande-Baleine, projet La Romaine, projet Ashuapmushuan, projet Koksoak-Mélèzes-Caniapiscau, etc. Liée par des lois comme celle de la qualité de l'environnement, Hydro-Québec doit obtenir des permis pour ses travaux, mène des inventaires et propose des mesures de correction pour minimiser les répercussions négatives et augmenter les effets positifs de l'implantation de ses équipements.

Le raffinement des objectifs de ces études en milieu autochtone et de leurs méthodologies a été fonction des moments et des situations et a suivi des méandres politico-administratifs fort complexes. À titre d'exemple, Hydro-Québec a dû modifier son approche pour ses interventions en territoire régi par la Convention de la Baie James et du Nord québécois. Elle a développé une meilleure connaissance des milieux afin de mener les négociations avec les représentants des autochtones. Après coup, on voit que les spécialistes de la Direction Environnement ont, à propos des populations concernées, cherché surtout :

- à connaître l'histoire de l'occupation et de l'utilisation du territoire (recherches archéologiques, ethno-historiques et historiques) ;
- à décrire l'état actuel de l'occupation et de l'utilisation du territoire (études socio-économiques) ;
- à cerner l'impact des futurs aménagements sur la situation présente (études de répercussions) ;
- à contribuer à développer des mécanismes d'information et de consultation.

Dire que ces objectifs ont été aussi clairement formulés, avoués et atteints par les membres de la Direction relèverait d'un triomphalisme douteux. Les premiers obstacles ont été d'ordre méthodologique. Les études d'utilisation du territoire et des répercussions d'un aménagement aussi vaste sont plutôt rares dans le Québec septentrional. Le seul exemple est celui du projet La Grande et d'autres approches sont encore à inventer. D'autre part, la collaboration des populations est continuellement conditionnée par le discours juridico-légal tenu par les appareils négociateurs.

À l'instar de la société québécoise, Hydro-Québec cherche à mieux connaître les autochtones. Les connaître pour vivre avec eux sur un même territoire, ou bien les connaître pour mieux les isoler sur un territoire-peau de chagrin : c'est un choix politique qu'une nation doit faire.

[241]

Les sciences sociales ont probablement la prétention d'influencer ce choix. Si elles refusent cette utopie, elles doivent se contenter d'observer le phénomène et d'en tirer de savantes communications académiques.

Interventions sectorielles

L'emploi

En ce qui concerne l'emploi, l'objectif de maximisation de l'embauche et de la masse salariale est en partie assuré via le Décret dans l'industrie de la construction. En effet, ce décret assure la priorité d'embauche à la population de la région œuvrant dans le secteur de la construction. Quant aux emplois reliés au projet et non régis par cette réglementation, Hydro-Québec, dans sa politique de sélection et d'embauche, essaie de favoriser la priorité aux employés locaux. L'application réelle de cette politique est du reste souvent confiée au C.M.Q. local.

L'ensemble de ces mesures permet de solutionner avant tout les difficultés immédiates dans la zone d'étude. Dans la perspective d'un

développement des ressources humaines du milieu et aussi de façon à répondre à ses besoins, Hydro-Québec a proposé, dans le cas de la réalisation de certains projets, la fourniture de cours ou de programmes de formation destinés à la population locale qui seraient dispensés par des organismes gouvernementaux. Dans le cas de territoires éloignés où les infrastructures sont insuffisantes, Hydro-Québec s'est engagée à fournir certains services tels que le gîte et le couvert, des locaux et des équipements.

Les entreprises

En ce qui concerne les entreprises, bon nombre sont susceptibles de profiter presque automatiquement des retombées à court terme du projet. Il s'agit principalement des entreprises œuvrant dans les domaines de la restauration, de l'hébergement et du commerce de détail. On pourrait ajouter à cette liste des secteurs tels que les finances, les assurances, l'immeuble et les services personnels. Quant aux entreprises qui sont en mesure de fournir des biens à Hydro-Québec, celle-ci s'efforce, tout en respectant sa politique d'achat, de privilégier les entreprises locales et, dans une perspective de long terme, de favoriser la consolidation ou la création d'entreprises qui offrent un potentiel de développement autonome, c'est-à-dire dont la permanence n'est pas conditionnelle au projet. Ces entreprises [242] sont souvent reliées aux domaines de l'approvisionnement et de la distribution de produits, du transport de marchandises et de la construction, pour ne mentionner que les principaux.

Hydro-Québec ne possède pas actuellement de politique d'achat à encouragement local ou régional. En effet, pour les contrats d'une valeur supérieure à 25 000 \$, le processus d'attribution est public, en ce sens que l'on publie dans les journaux des appels d'offres. La règle d'attribution des contrats est basée principalement sur le prix, la qualité et la capacité d'exécution des travaux. Pour les contrats de 25 000 \$ ou moins, on procède à l'appel des fournisseurs à l'aide du fichier des fournisseurs d'Hydro-Québec. Les fournisseurs locaux ont donc intérêt à se faire connaître auprès d'Hydro-Québec.

Il est relativement aisé pour les entreprises locales de décrocher des contrats d'une valeur inférieure à 25 000\$. Toutefois, en ce qui concerne les contrats d'une valeur supérieure à 25 000 \$, les entreprises locales risquent d'être désavantagées, étant donné leur faible taille. Pour résoudre ce genre de difficultés, Hydro-Québec a décidé récemment d'organiser, dans le cadre de certains projets (mentionnons à titre d'exemple le projet Delaney), un salon de la sous-traitance de façon à mettre les petites et moyennes entreprises en relation avec les grandes entreprises qui sont susceptibles de lui fournir des biens.

En ce qui concerne la création d'entreprises, il appartient aux organismes gouvernementaux d'encadrer ces entreprises via les nombreux programmes d'aide existants. Le rôle d'Hydro-Québec est plutôt de faciliter et d'encourager leur développement, via l'application judicieuse de sa politique d'achat et l'établissement d'un réseau d'information reliant les entreprises de la zone d'étude aux autres intervenants (le développeur, les organismes gouvernementaux, les autres entrepreneurs ou concessionnaires).

Les infrastructures

Jusqu'ici nous nous sommes intéressés à deux composantes de la structure économique, soit les ressources humaines et les entreprises. Les routes et aéroports constituent aussi un élément important de la structure économique locale. La réalisation de nouvelles infrastructures peut favoriser l'induction de nouvelles forces de développement ou la consolidation de celles qui existent déjà en favorisant les communications avec les autres régions du Québec. Pour cette raison, Hydro-Québec essaie de les planifier en tenant compte de leur utilisation par la population et les entreprises locales.

[243]

Contraintes

Compte tenu des impacts évoqués plus haut, il est souvent nécessaire d'obtenir la collaboration d'organismes du milieu, en

particulier lors de la collecte d'information. Ceci s'avère quelquefois difficile, notamment en ce qui concerne les questions relatives aux autochtones. À titre d'exemple, mentionnons que les échanges avec des organismes autochtones impliqués dans le développement économique de ces communautés doivent s'effectuer la plupart du temps dans un cadre légal, ce qui a pour effet de ralentir et de compliquer considérablement le travail des spécialistes impliqués dans ces études.

Conclusion

Cette présentation avait pour but de mettre en relief quelques aspects des activités du groupe Écologie Humaine de la Direction Environnement qui comportent une dimension d'intervention sociale. Dans ce contexte, nous avons dégagé les façons d'agir et les méthodes susceptibles de favoriser l'intégration la plus harmonieuse possible des projets de l'entreprise dans le milieu québécois.

La capacité d'intégration d'Hydro-Québec dans la société québécoise dépend au moins autant de ses attitudes dans la planification des projets que de la nature de ses interventions. Outre la protection de l'environnement et la recherche d'une mise en valeur optimale du territoire et de ses ressources, les moyens propres à réaliser ces objectifs sont la prise en compte par Hydro-Québec de son rôle social et l'ouverture aux préoccupations des publics locaux et régionaux de même qu'à celles des organismes chargés du développement et de la gestion du territoire. Cette attitude attentive et ouverte devrait lui permettre de mieux réaliser le mandat qui lui est confié.

Hydro-Québec

*Direction Environnement
Groupe Écologie Humaine*

[245]

QUATRIÈME PARTIE

Écologie humaine

21

“Les interventions du groupe
Écologie humaine d’Hydro-Québec.”

Par **Jean-Guy VAILLANCOURT**

Département de sociologie, Université de Montréal

[Retour à la table des matières](#)

Les organisatrices de ce panel m’ont demandé de commenter brièvement l’exposé des membres du groupe Écologie Humaine de la Direction Environnement d’Hydro-Québec, afin d’aider à lancer le débat. Je me limiterai donc dans mes commentaires à discuter du type d’intervention que font les sociologues et les autres spécialistes des sciences humaines du groupe Écologie Humaine, ainsi que du genre d’interventions qu’ils pourraient et devraient peut-être faire. Je dirai auparavant quelques mots sur l’exposé lui-même, et je ferai aussi quelques remarques sur les projets et les programmes d’Hydro-Québec, notamment sur divers projets de lignes à haute tension et sur le projet d’harnachement de l’Ashouapmouchouan.

Tout d’abord, avouons qu’il ne doit pas être facile de travailler à la Direction Environnement d’Hydro-Québec quand on a des préoccupations écologiques et environnementales le moins sérieuses et quand on a des exigences personnelles et professionnelles en ce qui concerne la participation et le pouvoir réels des citoyens dans les décisions qui les affectent. Bien entendu, ce doit être quand même plus facile de travailler là que d’être responsable des questions

environnementales chez Domtar ; à l'Alcan ou à Noranda Mines. Les vingt personnes du groupe Écologie Humaine de la Direction Environnement, et plus particulièrement les quelques sociologues qui sont parmi elles, ne représentent probablement pas un poids très lourd en termes d'influence sur les grands projets énergétiques et sur les décisions d'investissement et de financement, dans ce milieu d'ingénieurs et de technocrates qu'est Hydro-Québec, mais au [246] moins, ils sont là et ils peuvent à l'occasion se faire entendre. Les critiques que l'on peut et que l'on doit faire à l'égard d'Hydro-Québec ne devraient donc pas, à strictement parler, s'adresser seulement à eux, mais bien plus à ceux qui les encadrent et à d'autres services et directions de l'entreprise, avec lesquels ils doivent sans doute être en conflit plus souvent qu'à leur tour. Cependant, ils travaillent à Hydro-Québec, et ils doivent souvent défendre publiquement les politiques et les actions de leur employeur. Pour cette raison, je pense qu'il est normal qu'on puisse leur adresser certaines critiques et certaines suggestions dans l'espoir d'infléchir un peu si possible les orientations actuelles et futures de leur service et de leur entreprise.

Je dois d'abord reconnaître que la communication qui vient de nous être présentée constitue un document sérieux et intéressant, et même si on doit la considérer avant tout comme un effort de relations publiques, elle manifeste toutefois passablement d'ouverture et même de courage, étant donné la position précaire des sociologues et des écologistes, et a fortiori des sociologues de l'environnement, à Hydro-Québec. Il n'a pas dû être très facile pour eux de faire accepter le principe, puis le contenu, d'un tel exposé par leurs patrons, même si, à plusieurs d'entre nous, ce qu'ils disent peut sembler assez modéré et plutôt inoffensif. Coincés comme ils le sont entre le marteau des contestataires et l'enclume patronale, ils ont quand même opté ici pour l'ouverture et la franchise, tout en maintenant une certaine loyauté, pour ne pas dire une loyauté certaine, à l'égard de leur employeur.

Ce qui ressort du texte des membres du groupe Écologie Humaine, c'est que le rôle de ce groupe dans la planification, dans les étapes préliminaires des projets, et dans l'aménagement du territoire est bien secondaire et limité. Quant aux études sociales, spécialement les études sociologiques qu'ils entreprennent, leur cadre apparaît aussi comme étant fortement restreint. Elles portent surtout sur les projets d'aménagement d'équipements de production et de transport, plutôt

que sur des questions plus larges et plus fondamentales comme celles de la prévision de la demande en électricité, des besoins énergétiques en général, et des choix alternatifs qui s'offrent aux Québécois. On touche aux questions d'emploi pour montrer les retombées positives des projets, mais on en néglige les aspects négatifs comme les problèmes sociaux posés par les dangers à la sécurité des travailleurs et à leur bien-être, dans des chantiers isolés et temporaires où il est très difficile de vivre normalement et de façon sécuritaire. On parle de consultation publique, et de facilitation de la participation du public aux études et aux prises de décision, mais il s'agit bien plus en fait de séances d'information où les avis [247] recueillis ont peu de chances de renverser des décisions déjà passablement amorcées. Les études que font les chercheurs du groupe Écologie Humaine ne seraient-elles pas, pour ceux qui décident vraiment à Hydro-Québec, qu'une étape tardive, encombrante et malheureusement devenue obligatoire pour mieux faire accepter ce qui est déjà décidé ou en voie de l'être ?

À l'autocritique intéressante mais bien mitigée qu'ils font de leurs possibilités d'intervention, il faudrait donc ajouter aussi ce fait qu'Hydro-Québec tient peu compte finalement de l'avis des citoyens et des groupes populaires que les enquêtes du groupe Écologie Humaine peuvent rassembler. On demande aux gens ce qu'ils pensent du fait qu'une ligne à haute tension passera à tel ou tel endroit, mais on se garde bien de remettre en question les options plus fondamentales, c'est-à-dire de demander si le projet lui-même est désirable, si on doit produire autant d'électricité au Québec, si la structure des tarifs est équitable, si le maintien de l'option hydroélectrique à outrance est souhaitable, si la voie nucléaire est acceptable, s'il ne serait pas plus désirable de favoriser le solaire, les économies d'énergie et même le gaz naturel. On cherche à mieux connaître les populations affectées par les projets, non pas pour réviser ces derniers, mais pour mieux pouvoir les faire passer. On cherche à convaincre du bien-fondé du projet tel qu'il est conçu en insistant sur les retombées économiques éventuelles, plutôt que d'accepter un vrai débat sur le projet et sur les options qui le sous-tendent.

C'est un fait bien connu que la technocratie hydro-québécoise est bien cachottière et très avare d'information. La politique d'interaction avec ses publics qu'Hydro-Québec s'est donnée en 1978 et « qui vise à intégrer dans son processus décisionnel le résultat de ses

communications avec la population », et les lois qui l'obligent à rendre publics les résultats des études d'avant-projets ont rarement amené l'entreprise à modifier quoi que ce soit, à l'exception de quelques choix d'emplacements de postes ou de tracés de lignes. Hydro-Québec tient de plus à garder secrets les projets de transactions financières et commerciales, même après leur conclusion, et les délibérations des comités du conseil d'administration en plus de celles du conseil d'administration lui-même, et veut que les personnes et les groupes paient les frais de la transmission de l'information demandée.

Au colloque du Front commun pour un débat public sur l'énergie qui a eu lieu à l'UQAM en février 1981, il n'y a pas eu de participation réelle et officielle d'Hydro-Québec, sauf une aide symbolique de 5000\$ qui a été arrachée de justesse au conseil d'administration, suite à un refus de la direction. Il y a bien eu [248] quelques participants d'Hydro-Québec qui sont venus à titre individuel, par exemple la personne qui, au conseil d'administration, représente les consommateurs. Par ailleurs un responsable des relations publiques d'Hydro est intervenu à partir de la salle pour sommer le Front commun pour un débat public sur l'énergie de se transformer dès le lendemain du colloque en centre d'information sur les questions énergétiques, plutôt que de continuer à fonctionner surtout comme groupe de pression pour obtenir un débat public sur l'énergie. Venant d'un service d'Hydro-Québec qui est passablement avare en information, cette invitation au Front commun pour qu'il se saborde afin de remplir une fonction que ce service lui-même devrait remplir mais ne remplit pas avait toutes les apparences d'une provocation. Les membres du groupe Écologie Humaine qui étaient présents dans la salle et qui manifestement auraient pu faire entendre un autre son de cloche ont préféré garder le silence. Il me semble que c'est dans des rencontres comme celle-là, autant que durant les colloques de l'ACSALF au congrès de l'ACFAS, que le groupe Écologie Humaine devrait se manifester.

En tant que professeur de sociologie de l'environnement et de sociologie des organisations, et en tant que chercheur quelque peu militant dans le domaine des politiques énergétiques et des mouvements écologiques depuis déjà presque dix ans, j'ai eu l'occasion à quelques reprises de jeter un coup d'œil sur les façons de procéder d'Hydro-Québec dans certains dossiers énergétiques. Un séjour de plus de deux semaines dans la région du Saguenay et du Lac Saint-Jean, et

plus spécialement à Saint-Félicien, où la rivière Ashouapmouchouan se déverse dans le Lac Saint-Jean, m'a donné récemment l'occasion d'approfondir, avec des gens impliqués dans les problèmes écologiques de la région, le dossier sur le projet d'harnachement qu'envisage Hydro-Québec sur cette rivière sauvage et majestueuse. De plus, je suis présentement engagé avec divers groupes écologiques québécois dans une évaluation des politiques énergétiques gouvernementales et de l'action d'Hydro-Québec dans le domaine de l'énergie ⁸³.

La première fois que je suis entré en contact avec les gens du service Environnement d'Hydro-Québec, c'était il y a six ans. À ce moment-là, en 1975 et en 1976, j'ai fait partie d'un petit et éphémère comité d'experts, constitué par une firme de consultants engagée par Hydro-Québec, et qui « avait pour mandat général d'étudier, d'analyser et de formuler des critiques constructives concernant l'approche générale, la méthode, les inventaires et le schéma d'interprétation des dossiers préparés aux fins de localisation de la ligne Canton-Mousseau-Chénier. Il était entendu que (...) (nos) [249] critiques seraient utilisées pour améliorer la qualité des travaux à venir ⁸⁴ ».

Comme d'habitude, les experts ne furent pas d'accord entre eux, d'autant plus que ce problème du choix des tracés est toujours extrêmement complexe. Mais les deux d'entre nous qui ont osé dépasser le cadre étroit qui nous avait été imposé et qui ont eu l'audace d'affirmer dans leurs textes qu'il leur semblait avoir été mobilisés pour une opération de relations publiques plutôt qu'à cause d'une préoccupation réelle envers l'environnement et envers les opinions de la population affectée, ont eu droit chacun à une rebuffade de la part de

⁸³ Jean-Guy Vaillancourt, « Les Québécois ont-ils besoin du nucléaire ? Le point de vue des groupes anti-nucléaires québécois », *De toute urgence*, vol. XII, n° 2, août 1981, p. 231-243, et Jean-Guy Vaillancourt, « Le débat public sur l'énergie aura-t-il lieu ? », *Possibles*, vol. 5, n° 3, 1981. Voir aussi les articles que j'ai écrits en collaboration avec divers membres des groupes anti-nucléaires Alliance-Tournesol et Regroupement pour la surveillance du nucléaire, dans *Le Devoir* du 10 février 1981 (« La politique québécoise de conservation de l'énergie »), du 5 octobre 1981 (« Pour un débat public sur l'énergie ») et du 23 novembre 1981 (« Contre le nucléaire »).

⁸⁴ *Rapport du Comité d'experts sur l'environnement. Analyse méthodologique*, Direction Environnement, Hydro-Québec, Rapport Canton-Mousseau-Chénier, Dossier 030411-10, janvier 1976.

l'auteur du rapport général de notre comité. Il s'agissait, pour Hydro-Québec et pour la firme de consultants, à mon avis, de montrer, face aux critiques qu'adressait alors à Hydro-Québec le Conseil consultatif de l'environnement, que cette entreprise pouvait aussi faire appel à des experts en environnement, indépendants et crédibles.

En 1977, mon texte de 1976 a été publié de nouveau, cette fois par le Comité de citoyens de Saint-Jean-de-Matha, dans un mémoire soumis aux Services de protection de l'environnement, pour tenter d'obtenir le rejet du projet de ligne électrique de 755 kilowatts dans la région de Saint-Jean-de-Matha. Selon ce comité de citoyens, les gens d'Hydro-Québec leur avaient dit que leurs critiques concernant la participation des citoyens étaient trop nouvelles pour qu'il soit possible d'en tenir compte. C'est à ce moment-là que le comité avait déniché mon texte de 1976 et avait décidé de s'en servir pour montrer que les mêmes critiques avaient été faites l'année précédente dans un rapport officiel, et qu'Hydro-Québec n'avait pas cru bon d'en tenir compte.

Les critiques que je faisais en 1976 me semblent encore pertinentes et valables aujourd'hui. Je disais alors qu'Hydro-Québec devrait améliorer le processus de consultation et de décision utilisé dans la sélection de ses tracés de lignes à haute tension, et dans ses projets en général. Je parlais de « la nécessité de ne pas se leurrer et croire qu'une consultation bidon et une campagne d'information ex post facto seraient suffisantes dans les relations avec la population et avec les organismes intéressés ».

Comme la ligne Canton-Mousseau-Chénier elle-même posait en somme assez peu de problèmes écologiques et humains sérieux, j'avais débordé légèrement le cadre étroit du mandat du comité d'experts pour aborder la question de la ligne antérieure Chénier-Châteauguay, suggérant qu'Hydro-Québec devrait accepter de rouvrir ce dossier et même de rectifier le tracé choisi s'il y avait lieu, à la lumière des nouveaux « inputs » introduits sur le tard dans le débat par les citoyens et les groupes impliqués.

[250]

J'ai surtout à ce moment-là fait des suggestions pour le processus de consultation pour les tracés des lignes venant après Chénier-Châteauguay et après Canton-Mousseau-Chénier, qui à mon avis s'annonçaient comme étant encore plus problématiques et plus propices

à la controverse que ces deux projets. Ce qui me semblait le plus important, c'était « qu'il y ait aussi, dès le début, une large consultation de la population, par des sondages et surtout par des rencontres et par des échanges d'information avec les organismes publics, les corps intermédiaires, les groupes populaires, les représentants de municipalités et autres personnes intéressées qui risquent d'être affectées d'une façon ou d'une autre par ces lignes à haut voltage ».

Et je terminais en disant que les gens « acceptent difficilement que Hydro-Québec soit juge et partie et que dans la mesure où elle est partie, elle ne soit pas contrebalancée par d'autres instances représentant des intérêts, des valeurs, et des points de vue différents, plus généraux, et plus près des préoccupations des gens à la base, au plan local. Je pense que la solution à laquelle on pourra arriver après une campagne de consultation et d'information faite dès le début des inventaires, et après de sérieux échanges avec les parties intéressées, sera moins arbitraire que si l'on ne consulte et informe qu'après que la décision a été prise avec les seules lumières des gens de l'Hydro et de leurs consultants. Fondamentalement donc, ma recommandation est que ce type de décision est trop importante pour être laissée aux politiciens, aux bureaucrates, aux technocrates et aux experts ».

J'ai insisté sur ces recommandations faites en 1976, non pas pour dire aux gens d'Hydro : « Je vous l'avais bien dit », mais pour qu'on puisse mesurer un peu le chemin parcouru en six ans. On consulte un peu plus, et un peu plus tôt dans le processus du choix des tracés de lignes en 1981, on a fait un certain chemin depuis cinq ans, mais on ne tient pas beaucoup plus compte de l'avis de la population, des intéressés et des experts de l'extérieur. Dans le cas de l'Ashouapmouchouan, on offre un choix entre deux projets, alors que ce sont les projets eux-mêmes et même la politique énergétique globale d'Hydro qui doivent être mis en question, et non l'un ou l'autre des deux projets proposés. La stratégie des gens d'Hydro est de circonscrire l'opposition potentielle à l'intérieur d'un cadre étroit dont les options générales sont considérées comme acquises. Les représentants de la Direction Environnement ne peuvent alors fonctionner que comme des agents d'information et de relations publiques, parfois même comme des espions ou des soupapes de sûreté, auprès de la population. Si par hasard ils s'avisent d'être trop critiques ou même trop tièdes vis-à-vis des projets préparés [251] indépendamment d'eux, ou s'ils établissent

une relation d'ouverture trop grande et surtout de support envers les groupes ou envers l'environnement affectés par ces projets, ils risquent d'être ostracisés ou même mutés. Dans le cas de l'Ashouapmouchouan, on a établi une consultation publique avant que les décisions finales ne soient prises, mais rien n'indique qu'on tiendra compte de l'opposition presque générale et sans cesse grandissante au projet tel qu'il a été formulé. Même les quelques chambres de commerce et conseils municipaux locaux qui sont favorables au harnachement de cette rivière le sont en posant des exigences telles (par exemple des tarifs réduits pour l'industrie locale, ou une participation locale aux investissements, ce qui équivaldrait à une dénationalisation de l'électricité) que leur appui équivaut en pratique à une forme de refus. Les supporteurs inconditionnels du projet sont tellement rares et si visiblement intéressés par des gains à court terme qu'on peut dire que le projet est jugé inacceptable par la population consultée. Et pourtant, Hydro-Québec continue à engloutir des millions dans la préparation de ce projet comme si la population s'était prononcée favorablement.

Aujourd'hui, avec cinq ans de recul, ma critique des interventions d'Hydro-Québec va bien plus loin que celle que je formulais en 1976. Hydro-Québec a beau consulter les gens tôt dans le processus, si elle ne tient pas compte de l'avis de la population ou ne donne de choix qu'entre deux modalités quasi équivalentes d'un même projet, la consultation demeure de la pseudo-consultation. La méthode s'est raffinée, mais elle n'a pas changé substantiellement. En un certain sens, c'est pire, car on donne l'impression aux gens que leur opinion aura un certain poids, mais quand ils ne sont pas d'accord avec les plans d'Hydro-Québec, on ne tient pas compte de leur opposition. Et le groupe Écologie Humaine, qui a acquis un certain statut dans l'entreprise, malgré sa position toujours précaire, ne semble pas capable de dépasser sensiblement la fonction de caution et de légitimation qu'on lui assigne pour assumer des positions critiques à l'égard des orientations officielles de l'entreprise et un rôle d'appui véritable à ceux qui demandent un débat public sur l'énergie afin de préparer l'avenir énergétique à long terme de notre société.

Pourquoi le groupe Écologie Humaine ne pourrait-il pas, de l'intérieur, travailler pour un moratoire sur les nouveaux projets grandioses qui s'amorcent, aider à la diffusion de l'information sur l'énergie, élaborer des scénarios et des courbes de demande réalistes,

entreprendre des études de rentabilité tenant compte des coûts sociaux et environnementaux, étudier la question des pratiques commerciales et de la tarification qui apparaissent inéquitables [252] envers le petit consommateur, évaluer la part de l'électricité dans la consommation globale, proposer des stratégies d'établissement de bilans énergétiques, d'économies d'énergie et de décentralisation-diversification du système énergétique québécois ?

Un véritable débat, tout comme une consultation honnête et ouverte, ne doit pas préjuger des conclusions, mais doit mettre en contact des experts et des représentants des citoyens et des groupes intéressés par le bien commun. Le domaine énergétique n'est pas aussi complexe que les experts veulent bien le faire croire, même s'il comprend des décisions multiples à divers niveaux allant de l'individu à l'Etat. Les risques d'erreurs sont grands, dans ce domaine, mais plusieurs des pires erreurs (par exemple « l'addiction » pétrolière, l'embarquée nucléaire, La Prade, l'encouragement au gaspillage électrique d'il y a quelques années, la dette grandissante d'Hydro-Québec et son récent programme d'investissement) auraient pu être évitées ou mitigées si des esprits clairvoyants à Hydro-Québec avaient assumé leurs responsabilités et consulté le public au lieu de se contenter d'être de bons experts hydro-québécois. Amory Lovins avait bien raison, à mon avis, de dire : « Les aspects fondamentaux d'une stratégie énergétique sont loin d'être complexes pour le public en général, mais ils sont trop simples pour les bureaucrates et les technocrates ».

On l'a vu à la Commission parlementaire sur l'énergie en 1977, où les groupes de citoyens demandèrent plus d'information et exigèrent un débat public, en plus d'offrir des amorces de solution qui s'avèrent aujourd'hui beaucoup plus adéquates que celles proposées par Hydro. La plupart des groupes ont refusé de participer à la Commission parlementaire de février 1981, durant laquelle Hydro-Québec a proposé un programme d'investissement d'environ 100 milliards de dollars pour les années 80. Ce plan prévoit un accroissement de la demande de 6,2% par année et un pourcentage de 45% du bilan énergétique global pour l'électricité en 1996, c'est-à-dire presque le double de ce qu'il est aujourd'hui. Beaucoup de gens mettent en question ce programme et ces prévisions farfelues basées sur des présupposés inacceptables et qui risquent de nous acheminer à la banqueroute. Avons-nous vraiment besoin de toute cette électricité ? Peut-on vraiment se fier à Hydro-

Québec pour gérer des programmes d'économie et d'efficacité énergétiques, d'énergies nouvelles et écologiquement bénignes qu'hier encore elle considérait comme irréalisables et ridicules. Peut-on demander à Hydro-Québec d'encourager le chauffage au gaz naturel et le solaire actif et passif, la décentralisation et la diversification du réseau énergétique, et même de tenir compte de l'impact négatif de ses projets sur la nature et sur la population ?

[253]

Il me semble que c'est de questions de ce genre que devraient s'occuper les sociologues de l'environnement et les autres spécialistes des sciences sociales du groupe Écologie Humaine, plutôt que de se laisser utiliser uniquement pour sonder ou pour convaincre les gens affectés par les projets grandioses des ingénieurs et des technocrates qui ne songent qu'à produire de plus en plus d'électricité.

Il faudrait, il me semble, que les sociologues de l'environnement fassent pénétrer à Hydro-Québec les idées de Lovins sur les voies énergétiques douces, ainsi que celles d'Hélène Lajambe, de Solange Vincent et du Front commun pour un débat public sur l'énergie. Il faudrait qu'ils travaillent à ouvrir les écluses de l'information dont le public et les groupes ont besoin. Ce qu'ils livrent, parcimonieusement, ce sont les conclusions générales d'études secrètes et les résultats de modèles dont les données et les présupposés de base restent cachés. Il faudrait qu'ils soient à l'écoute des groupes écologiques et qu'ils assument leurs demandes valables. En somme, il faudrait qu'ils se branchent avec la population et les groupes écologiques plutôt qu'avec les technocrates et les industriels du kilowatt, qui nous préparent une deuxième Baie James pour le plus grand bien des fournisseurs et des consultants d'Hydro-Québec, et qui veulent construire des centrales nucléaires, même s'ils n'en parlent pas beaucoup afin de ne pas effrayer la population. Mais lorsqu'on lit attentivement certains documents qu'Hydro a rendus publics, on s'aperçoit que le nucléaire reste une option importante pour cette entreprise. Il y a présentement 63 millions de dollars de prévus pour de la recherche sur un programme nucléaire minimal qui, selon Hydro-Québec, « est susceptible d'assurer éventuellement de façon économique la relève de l'hydraulique ». Les 12012 qui nous poussaient il y a quelques années à surconsommer l'électricité se sont convertis bien tardivement et douloureusement (et à moitié) aux économies d'énergie et aux énergies nouvelles, mais ils

louchent quand même vers une deuxième Baie James et vers de nouvelles centrales nucléaires. Je sais qu'il n'est pas facile pour des sociologues à Hydro-Québec de faire face aux ingénieurs, mais après le fiasco de La Prade et la construction des centrales citrons de Gentilly dont Hydro-Québec risque de devenir propriétaire, il me semble qu'il leur serait possible, sinon d'infléchir le rapport de force à l'intérieur d'Hydro, du moins de fournir, discrètement s'il le faut, des informations et des appuis plus substantiels aux groupes écologiques et anti-nucléaires et aux autres citoyens et groupes populaires qui luttent pour une politique énergétique sensée et rationnelle. Hydro-Québec n'a-t-elle pas intérêt, à long terme, même d'un strict point de vue économique, à tenir compte des points de vue exprimés par la [254] population, par les groupes écologiques et par les associations de protection des consommateurs ?

Toute la question des surplus d'électricité, de la vente de ces surplus éventuels aux Américains et du prix et des concessions qui seront exigés pour cette exportation doit aussi être clarifiée. De même, ces quelque 100 milliards de dollars pour le programme d'investissement de 10 ans, et les hausses exorbitantes de tarifs, est-ce que ça ne devrait pas être discuté publiquement, et pas seulement dans des commissions parlementaires de quelques jours ? Ces investissements correspondent à presque 50 000\$ par famille québécoise ! Et maintenant que la crise économique pousse le gouvernement à restreindre les projets d'Hydro-Québec et à exiger une partie de ses profits, est-ce que les coupures vont être faites aux bons endroits, ou est-ce qu'on ne sera pas tenté de sabrer dans les programmes d'économie d'énergie et les projets d'énergies nouvelles ? Le groupe Écologie Humaine ne pourrait-il pas essayer d'intervenir dans ces questions, puisqu'elles impliquent à la fois des aspects humains et des aspects écologiques ?

Il faudra bientôt amorcer au Québec, dans le domaine de l'énergie et surtout de l'énergie électrique, une planification plus souple que celle que nous préparent les technocrates d'Hydro-Québec, et je pense que la seule façon d'y arriver, c'est d'impliquer la population dans un vaste débat public sur l'énergie comme celui qu'exigent des centaines de groupes et que le P.Q. avait promis de tenir s'il gagnait les élections. Je crois que le groupe Écologie Humaine, qui joue déjà un rôle indispensable à Hydro-Québec, a une contribution importante à faire pour que ce grand débat public ait lieu, et ensuite pour qu'il se fasse

dans les meilleures conditions possibles. Michel Nadeau, dans un éditorial du 18 décembre 1980 sur les investissements d'Hydro-Québec, affirmait : « Un véritable débat démocratique présuppose une connaissance à peu près égale des informations pertinentes. Cette fois-ci, Hydro-Québec doit ouvrir toutes les lumières autour de la table. Autrement l'opinion publique pourrait fort bien un jour couper le courant ». Ceux qui luttent pour ce débat démocratique et pour l'accès à l'information peuvent-ils compter sur les sociologues du groupe Écologie Humaine, ou devront-ils se contenter de les voir continuer de faire le genre d'interventions, utiles certes, parfois, mais insuffisantes, dont ils nous ont entretenus ici aujourd'hui ?

Je suis sûr que la plupart des sociologues qui travaillent au groupe Écologie Humaine, tout comme les autres sociologues qui sont dans d'autres services à Hydro-Québec, sont conscients depuis longtemps de la plupart des choses que nous leur disons actuellement. Il ne s'agit donc pas de les écraser sous les opprobres, de les blâmer [255] et de les condamner. Ils ont bien plutôt besoin de notre appui et de notre compréhension, étant donné qu'ils œuvrent dans un contexte institutionnel délicat et difficile. Mais ils ont aussi besoin de nos suggestions et de nos critiques. C'est ce que nous devrions tenter de faire aujourd'hui.

Jean-Guy Vaillancourt
Université de Montréal
Département de sociologie

NOTES

Pour faciliter la consultation des notes en fin de textes, nous les avons toutes converties, dans cette édition numérique des *Classiques des sciences sociales*, en notes de bas de page. JMT.

[256]

[257]

QUATRIÈME PARTIE

Écologie humaine

22

“Le rôle de l’expert dans la négociation sociale : leçons de la Baie James.”⁸⁵

Par Richard F. SALISBURY

Université McGill

Programme en anthropologie du développement

[Retour à la table des matières](#)

Le but d’une intervention sociale est de protéger la population affectée par un projet de développement contre les effets nocifs de ce projet ; le rôle de l’expert est, en principe, de prévoir ces effets dès que le projet est conçu et de suggérer des alternatives qui produiraient moins de dommages et plus de bénéfices. L’expert qui travaille pour Hydro-Québec et qui s’engage dans le processus de « consultation » de cette société exerce une variante de son métier, soit la recherche « in-house ». Il est à l’emploi du proposeur du développement, et ses compétences servent à informer le proposeur des effets probables du projet. La consultation l’informe des opinions de la population cible,

⁸⁵ Les réflexions qui suivent sont le produit des discussions que j’ai poursuivies pendant des années avec plusieurs collègues qui ont travaillé avec les Cris ; je ne cite que quelques noms : MM. Feit, LaRusic, Penn et Spence. Les opinions exprimées sont les miennes, cependant, et n’engagent que moi. Je reconnais avec plaisir l’influence de ces personnes sur ma pensée. Je remercie aussi mes amis cris, pour ce qu’ils m’ont appris.

mais dans le fond la décision de réaliser ou non le projet est entre les mains du proposeur lui-même. Cette communication examine le rôle de l'expert dans une situation différente, soit celle de la négociation sociale, qu'elle met en relief en la comparant avec la situation de la recherche « in-house » et avec la situation où un juge (ou une procédure réglementaire) décide si le projet aura lieu ou non.

Acceptons que la recherche « in-house » ait des avantages. Par sa position à l'intérieur de l'organisation, le chercheur connaît très vite les intentions du proposeur ; il peut intervenir efficacement auprès des cadres et les persuader d'accepter des modifications aptes à satisfaire les désirs de la population affectée. Dans l'optique de la population, cependant, la recherche « in-house », même assortie d'une consultation, reste inutile puisqu'elle n'accorde aucune influence véritable sur la décision au peuple lui-même. La négociation [258] sociale, où la prise de décision fait suite à des négociations d'égal à égal entre le proposeur et la population affectée, est le meilleur moyen de définir un projet qui concilie autant que possible les intérêts du proposeur et ceux de la population ⁸⁶.

Je me servirai, pour illustrer mes remarques, d'exemples tirés des expériences de notre groupe de chercheurs, à l'Université McGill, pendant dix années d'études sur les impacts sociaux du projet de la Baie James. Ces travaux s'inscrivent dans des situations diverses ; nous avons ainsi fait de la recherche « in-house » pour la Société de développement de la Baie James en 1971-1972, travaillé pour le compte des Cris pendant les négociations sociales qui ont abouti à la Convention de la Baie James et du Nord du Québec (C.B.J.N.Q.) et se poursuivent sur plusieurs points, et effectué des études en vue des procédures juridiques de 1972-1974 ; nous nous sommes occupés également de la recherche qui est exigée quand la permission d'entamer un projet relève d'un conseil ou comité quasi gouvernemental, tel que les comités conjoints Cris-Hydro-Gouvernement établis par la C.B.J.N.Q., chapitre 22 sur l'environnement.

⁸⁶ Cette constatation est illustrée dans Richard F. Salisbury, *Social Impact Assessment and Social Negotiation : Lessons from James Bay in Comparative Perspective*, texte présenté à la Society for Applied Anthropology, Edinburgh, avril 1981, à paraître.

La négociation sociale

Cette expression caractérise la situation où le proposeur d'un projet et les groupes qui pourraient être lésés par sa réalisation se mettent d'accord, dans une négociation directe, pour décider si le projet aura lieu, et à quelles conditions. La différence essentielle par rapport aux autres situations où peut se trouver le chercheur est le lieu de la prise de décision. La négociation donne une influence à toutes les parties. Quand le proposeur décide de façon indépendante et autonome, c'est la recherche « in-house » qui prédomine. La situation juridique accorde le pouvoir de décision au juge, selon les termes de la loi. La situation où il y a procédure réglementaire accorde la décision à un organisme autonome, qui agit selon les procédures fixées par l'État.

Dans chaque situation, on vise à contrôler un développement nocif, à réduire au minimum les impacts négatifs, à modifier le projet pour produire le maximum de bénéfices et à assurer le dédommagement des personnes qui sont lésées quand même. Seule la négociation assure que la répartition des bénéfices du projet est acceptable pour toutes les parties. Le pouvoir absolu du proposeur (même d'un proposeur honnête et magnanime) n'assure que la satisfaction du proposeur. L'intervention d'un tiers (juge ou procédure réglementaire) équilibre un peu la balance mais n'assure satisfaction à aucune des parties, même si une acceptation est assurée par l'État.

[259]

Le rôle de l'expert dans toutes ces situations est de faire l'analyse du projet proposé, de prévoir les impacts sociaux et environnementaux de son exécution et de sa mise en œuvre et de fournir ses constatations aux personnes qui prennent les décisions (ou négocient). À tout moment il doit s'occuper, non seulement de ce qui est proposé, mais aussi des alternatives concevables qui pourraient donner plus de bénéfices à un coût moindre. Bien que les services techniques (génie, finances, etc.) du proposeur fournissent des données « immuables » au sujet du projet, le chercheur doit toujours les questionner, en demandant par exemple si la localisation du projet à un mille de distance de l'emplacement

prévu ne permettrait pas à une communauté de ne pas se déplacer, sans causer de frais énormes au proposeur.

Dans la situation de la recherche « in-house » le chercheur peut modifier les plans du proposeur, en accomplissant ses recherches avant que les plans techniques ne soient gravés dans des tablettes de béton. Dans la situation juridique, le chercheur est moins efficace. Il se trouve face à une triple rigidité : celle de la loi, du proposeur et des opposants. Le juge ne peut entendre que des témoignages relatifs à un projet, « pour » où « contre » ; les deux parties s'intéressent exclusivement à des analyses qui appuient leurs arguments, et le chercheur dont l'analyse est équilibrée se trouve écarté de la cour. Les positions des adversaires du projet et du proposeur deviennent de plus en plus polarisées, figées et insoutenables. La décision du juge, quelle qu'elle soit, n'est jamais la meilleure.

La prise de décision par la voie d'une procédure réglementaire cherche à introduire plus de flexibilité. Les projets doivent être soumis lors d'une phase préliminaire, pour fins d'étude, ce qui permet des interventions et modifications avant une planification trop détaillée de la part du proposeur. Les règlements situent les parties (comité conjoint Cris, Hydro et gouvernement dans le cas de la C.B.J.N.Q.), précisent les documents qu'il faut soumettre et les délais et dates limites pour chaque étape de soumission de projet ou de réponse. Des étapes d'appel sont prévues, si le verdict est inacceptable. Mais à la fin les deux parties se trouvent soumises aux règles de procédure et aux délais bureaucratiques, avec leurs coûts, leurs paperasseries et leurs éléments inutiles pour le cas traité, mais qui font partie de la « bonne et due forme ». La décision finale reste entre les mains d'une tierce personne, qui décide si les dommages sont réduits à un niveau tolérable pour les opposants et si les compensations à payer contrebalancent les effets nocifs à venir.

La négociation sociale ajoute deux éléments aux avantages d'une procédure réglementaire. L'échange d'informations peut être plus libre et suivre les besoins du cas plutôt que ceux du règlement ; on [260] peut modifier une position à tout moment jusqu'à ce qu'on tombe d'accord sur un compromis ferme. La décision est prise lorsque le compromis paraît acceptable à chaque partie, ne sacrifiant les intérêts d'aucune. Sans la présence d'experts pour évaluer chaque offre de l'autre partie et pour discuter avec ses experts du bien-fondé de leur analyse, la

négociation sociale serait impossible. Nos dix années d'expérience à la Baie James nous incitent à privilégier la négociation comme moyen idéal pour décider de l'acceptabilité d'un projet de façon souple et efficace, à la satisfaction des deux parties. Même après la signature de la Convention, on s'est servi de la négociation pour déplacer le site du barrage LG-1 en échange d'une compensation monétaire, et pour permettre lehaussement du niveau du Lac Sagami, en échange de la construction de routes d'accès à Wimindji.

Toutefois la négociation sociale ne va pas de soi. Elle survient dans certaines conditions. L'existence d'une procédure réglementaire donne une toile de fond sur laquelle les avantages d'une négociation se dessinent clairement et rend impossible une décision unilatérale du proposeur. De l'autre côté, l'éventualité d'un recours judiciaire, même si c'est un pis-aller pour tout le monde, constitue la pression nécessaire pour assurer une négociation de bonne foi. En effet, ce n'est que là où il existe un éventail de moyens d'action, dans une situation de conflit social potentiel, que la meilleure possibilité peut émerger.

Le rôle de l'expert

Jusqu'ici j'ai privilégié la négociation à cause de son efficacité. Elle obtient des résultats favorables, de meilleurs projets de développement et des populations mieux disposées envers les projets éventuels. Je la privilégie aussi du point de vue de l'expert, du chercheur, puisque c'est dans cette situation qu'il trouve le meilleur emploi de ses capacités d'analyse. Voyons pourquoi.

En premier lieu, il faut que les deux parties en cause aient leurs experts, les opposants autant que le proposeur. On sait que chaque analyse d'une variante ou d'un aspect du projet sera contestée par l'expert de l'autre partie, et que le seul moyen de l'emporter sur un adversaire expert est d'être mieux préparé que lui quand il propose quelque chose de nouveau. On se trouve toujours devant un défi intellectuel, et devant des épreuves quotidiennes.

La liberté scientifique est beaucoup moins circonscrite que dans la situation juridique. On peut conseiller un client ou un employeur, autant au sujet des bénéfices probables d'un projet qu'au sujet de ses effets

nocifs. On peut en parler librement avec le client, mais aussi en [261] présence de l'autre partie, à moins que ces bénéfiques soient reconnus par le client. Dans une discussion avec l'expert de l'autre partie, c'est souvent un plaisir intellectuel de suivre son exposé de la situation et d'en présenter un à son tour afin d'arriver à un accord sur une analyse acceptée. L'analyse technique peut se développer méthodologiquement par le biais de telles discussions.

Cette liberté scientifique est exercée dans une conjoncture rare — le chercheur peut explorer maints chemins mais n'a pas la responsabilité de prendre la décision finale, qui incombe au négociateur. Si le négociateur n'ose pas prendre des décisions et hésite devant ses responsabilités, le rôle de l'expert devient difficile. S'il essaie d'agir, il va au-delà de son mandat ; s'il ne cherche pas à aider le négociateur à décider, il risque de gaspiller tous ses efforts d'analyse. En effet, l'existence, parmi les Cris, de représentants intelligents, efficaces, capables de prendre des décisions dans le tohu-bohu de la négociation a été une des conditions nécessaires pour l'émergence de la négociation même. Pour que cela arrive, la tâche primordiale de l'expert qui veut « intervenir socialement » est de favoriser l'émergence d'un leadership local. Les leaders doivent avoir confiance en leurs experts, mais aussi être assez sûrs d'eux-mêmes pour agir à l'encontre de leurs avis de temps à autre. Ils ont besoin d'un appui intellectuel assez fort pour contrebalancer l'appui technique de l'autre partie. J'essaierai d'esquisser des facteurs critiques d'intervention sociale qui ont favorisé cette émergence de leaders parmi les Cris.

L'expert et le leadership émergent

Si le client n'a pas confiance en son expert, on n'aboutira jamais à une négociation. Cette confiance indispensable s'adresse autant à la personne qu'à la compétence de l'expert.

En 1971, nous avons de la chance, puisque bon nombre de nos chercheurs — Harvey Feit, Adrian Tanner, Jacqueline Hyman, Ignatius LaRusic, parmi d'autres — étaient déjà connus des Cris. Ils avaient déjà discuté les constatations de leurs recherches antérieures avec des groupes locaux en se servant de textes écrits en langue syllabique cri.

Les Cris avaient de l'expérience avec des chercheurs qui se souciaient de l'effet à long terme de leurs recherches. Ils étaient connus personnellement. L'intérêt continu que les chercheurs portent à une région est le premier atout pour l'émergence d'un leadership.

Pour convaincre une population du mérite des experts il faut non seulement de bons conseils, mais des conseils expliqués dans des termes transparents. Pour le premier conseil que nous avons donné aux Cris en 1972, ces deux conditions étaient satisfaites. Il s'agissait [262] de la situation démographique des réserves entre 1971 et 1981 relativement à l'emploi. Étant donné le taux de natalité des années cinquante et la composition de la population, il n'était pas douteux que les besoins en écoles et en emplois dépasseraient largement les dispositions des programmes prévus officiellement à cette époque. La nécessité d'examiner le projet de la Baie James à la lumière de cette constatation était immédiatement compréhensible pour les Cris. Sans trop d'explications méthodologiques, ils pouvaient saisir l'idée de groupes d'âge de plus en plus considérables qui en arriveraient à fonder des familles et à exiger des emplois.

Le deuxième sujet de nos recommandations était encore plus propice à susciter leur confiance. Il s'agissait de la chasse : nos recherches indiquaient ⁸⁷ qu'elle était toujours rentable dans l'optique de la subsistance. Pour le prouver dans le cas des réserves n'ayant pas fait l'objet d'études préalables, nous avons proposé des recherches à Fort George, Wimindji et Eastmain, pour recueillir des données statistiques ⁸⁸. L'idée de base était clairement acceptée par les vieux chasseurs ; pour en faire la preuve par le biais de techniques quantitatives de sondage, nous avons dû faire appel aux jeunes Cris alphabétisés, comme intervieweurs. Ils ont participé à la recherche et ont vu les liens entre les données de base et les généralisations qui en ressortaient au sujet des effets, sur l'économie de la chasse, d'une diminution du territoire due à l'inondation causée par les barrages. Des

⁸⁷ Le sommaire se trouve dans Richard F. Salisbury, F. Filion, F. Rawji et D. A. Stewart, *Développement et la Baie James. Impacts sociaux du projet hydro-électrique*, rapport présenté à la S.D.B.J., Université McGill, P.A.D., octobre 1972, p. 38-52.

⁸⁸ Nathan Elberg, J. Hyman, K. Hyman et R. F. Salisbury, *Not by Bread Alone : The Use of Subsistence Resources by the James Bay Cree*, rapport présenté par l'A.I.Q., Université McGill, P.A.D., 1972.

Cris ont participé pleinement dès lors à toutes les recherches au sujet de la chasse, et plusieurs des chercheurs-intervieweurs de 1972 sont devenus des administrateurs qui utilisent les résultats de la recherche. En effet, leur participation à une recherche compréhensible, fondée sur une méthodologie « transparente », a beaucoup contribué au développement de la confiance à l'égard de la recherche sociale. Je recommande à tout chercheur qui s'intéresse à l'intervention sociale d'engager ses clients dans la recherche de façon active, autant que possible au début. Ils seront convaincus de la recherche, de leur aptitude à la maîtriser et de la crédibilité de l'expert.

Ces deux sujets de recherche confirmaient « scientifiquement » les perceptions des Cris. La situation est plus difficile pour l'expert quand son analyse le mène à une conclusion qui ne concorde pas avec l'avis de ses clients. S'il censure ses idées, ne parle pas franchement et se persuade qu'il faut appuyer l'avis de ses clients coûte que coûte, il risque de perdre son statut d'expert. S'il parle franchement, il risque de perdre ses clients, qui peuvent croire qu'il n'est pas vraiment « engagé ».

Mais à mon avis c'est là une des situations les plus fécondes pour la formation d'un leadership et d'un groupe de base. Le vrai leader tient à entendre des conseils de toute sorte, qui seront nécessairement [263] contradictoires jusqu'à un certain point, et à opérer une sélection d'où se dégagera la politique du groupe. Si l'opinion de l'expert est toujours acceptée parce que l'expert n'exprime jamais une opinion contestable, le leader n'arrivera jamais à prendre des décisions autonomes et indépendantes. L'expert tient à lui donner ses meilleurs conseils, mais en indiquant à tout moment les éléments de choix. Surtout, l'expert qui veut former le leadership doit indiquer clairement que le rejet de son conseil par un leader ne change rien à son engagement envers ses clients. En effet, c'est une confirmation de la relation qui doit exister entre le représentant « souverain » de la population et le serviteur technique de la communauté en matière de recherche. C'est dans ses interactions avec ses conseillers que le leader apprend le plus facilement son rôle.

En l'occurrence, les leçons étaient difficiles à apprendre, pour les chercheurs autant que pour les Cris. En 1974, les conseillers des Cris — Feit, Penn, Skinnerland et Spence — ont pu présenter librement des analyses désagréables pour les Cris sans peur des conséquences et sans

craindre que leurs analyses soient rejetées si les intérêts des Cris l'exigeaient ; mais c'était après des années plus difficiles. Le dévouement des conseillers à la cause des Amérindiens avait été prouvé par un travail acharné ; leur acceptation de la suprématie politique des représentants cris était prouvée dans chaque séance de négociation.

Plusieurs observateurs ont demandé, après la parution, en 1979, de *Négociier un mode de vie*⁸⁹, si les consultants des Cris avaient un pouvoir décisionnel dans les négociations aboutissant à la Convention. Je réponds par la négative, malgré l'importance de leurs analyses au cours des négociations. Les Cris acceptaient que des divergences d'opinion puissent exister entre eux et leurs consultants, et cela ne brisait pas leur confiance. Mais si l'opinion d'un consultant était rejetée par les représentants cris ou lors des consultations dans les villages, c'était l'opinion des Cris qui prévalait. Pour moi, c'est le signe d'une relation mûre entre l'expert et ses clients.

Le dernier élément que je soulignerais dans l'évolution d'un leadership local sous l'influence de consultants experts pendant la négociation sociale, c'est l'interaction entre les experts des deux parties. S'il existe un respect professionnel entre les collègues experts et si leurs discussions techniques démontrent que des accords sont possibles, sur des points techniques sinon sur des points de principe, la valeur de la négociation est évidente. On peut perdre à un moment, gagner à un autre, sans que la guerre soit terminée et une victoire finale remportée. Dans la situation juridique, où les experts d'un camp essaient constamment de montrer le peu de valeur du [264] témoignage des experts adverses, ce respect professionnel est impossible. Il en découle que la discussion de principe ne peut se dérouler de façon polie et claire, l'atmosphère ne le permettant pas. Si on est d'accord sur les aspects techniques — la valeur de la perte d'animaux par suite de l'inondation en termes de livres de nourriture par exemple — on est mieux placé pour discuter des questions de principe : dans le cas cité, la possibilité de sauvegarder un mode de vie (position des Amérindiens) contre la valeur marchande (position des négociateurs d'Hydro). En effet, la « technicisation » de certaines questions permet l'accentuation

⁸⁹ Ignatius LaRusic, S. Bouchard, T. Brelsford, J.-G. Deschenes, A. Penn et R. F. Salisbury, *Négociier un mode de vie*, rapport présenté au ministère des Affaires indiennes, Montréal, 1979.

des questions de fond. Le leader est celui qui sait distinguer entre les deux et ne s'enflamme pas sur des questions techniques. Je reconnaîtrais ici l'importance pour les experts des deux parties d'un respect professionnel ; après des années de confrontations juridiques, ce respect manquait rarement dans la négociation.

Obstacles à la négociation sociale

Mon analyse pourrait donner l'impression que la négociation sociale est si évidemment supérieure à une situation où des démarches juridiques ou des procédures réglementaires sont tentées, que rien ne pourrait empêcher les parties de la commencer, sauf l'absence de consultants experts et de leaders expérimentés. Ce n'est pas vrai du tout et il faut parler des autres conditions qui existaient en l'occurrence, et dont l'absence aurait fait avorter les négociations. Deux sont primordiales : la disponibilité d'informations et l'existence de groupes formels qui puissent être « représentés ».

Sans des informations précises, les tentatives d'organisation des Cris face au projet de la Baie James auraient été plus difficiles. Ce sont les plaintes d'écologistes et d'étudiants quant à la situation des Amérindiens qui ont incité le gouvernement du Québec, par son ministre de l'Environnement, M. Goldbloom, à convoquer un groupe de travail écologique (d'abord dirigé par M. Pierre Dansereau, puis par son successeur, M. Marsan) et à suggérer que notre Programme en anthropologie du développement, à McGill, étudie les impacts sociaux du projet pour le compte de la S.D.B.J. Après des hésitations de la part de cette dernière, le contrat pour l'étude a exigé la transmission de tous nos résultats aux Cris. Une fois établi, ce principe de la disponibilité de l'information a été respecté par Hydro, sinon parfaitement, du moins en général. On peut douter qu'une transparence pareille existe toujours dans d'autres projets, dans d'autres pays.

Il ne suffit pas, pour permettre à une population affectée par un projet d'évaluer celui-ci adéquatement, de lui transmettre des [265] informations publiquement. Il faut aussi que les données présentées soient assimilées par elle et pour cela, le concours de personnes compétentes jouissant de sa confiance est nécessaire. Les Cris ont eu

les moyens voulus pour cette diffusion des informations, grâce à des fonds fédéraux venant du ministère des Affaires indiennes, et ont bénéficié de prêts devant servir à les indemniser. Combien de groupes locaux ainsi menacés possèdent de telles ressources ?

En ce qui concerne la deuxième condition préalable à la négociation sociale, à savoir l'existence d'un groupe formel qui puisse être représenté dans les négociations, au niveau provincial, l'Association des Indiens du Québec existait déjà. Elle a été remplacée en 1974 par un groupe correspondant mieux aux intérêts des Cris, soit le Grand Conseil des Cris du Québec, mais c'est elle qui a entamé les démarches initiales. Les leaders des Cris en faisaient partie, ils ont profité de cette expérience et ont assuré une continuité de politique. À aucun moment il n'a existé parmi les Cris de groupes concurrents qui contestaient la représentativité des négociateurs. Je ne dis pas cela parce qu'il n'existait aucune divergence d'opinion, mais les différends étaient tout simplement résolus par des discussions internes ou par des consultations publiques dans les villages. Les leaders cris avaient toujours l'autorisation de leurs commettants, contrairement aux négociateurs inuits.

Conclusion

La situation quasi idéale de négociation sociale qui s'est produite à la Baie James n'a été possible que dans la conjoncture très favorable créée par l'ouverture des gouvernements de Québec et d'Ottawa et par la disponibilité des leaders et des experts du côté amérindien et du côté d'Hydro. J'espère que cette description du rôle de l'expert dans la négociation sociale a réussi à illustrer comment le consultant peut, dans ses relations avec les représentants locaux, faciliter l'émergence d'un leadership local. J'espère aussi avoir montré qu'il existe une situation meilleure que la procédure réglementaire et qu'il y a lieu de favoriser des discussions informelles parallèlement à cette procédure chaque fois qu'un projet est annoncé. Le proposeur a autant à y gagner que les opposants.

Pour le proposeur qui, comme Hydro-Québec, convoque des « consultations publiques », notre expérience indique que la

négociation sociale exige plus d'efforts. L'information ne peut être comprise par la population sans le concours d'experts fiables qui l'aident à l'assimiler. Cette opération devrait être à la charge du proposeur, qui devrait fournir des fonds aux groupes locaux pour embaucher leurs propres experts, capables de vérifier les informations fournies [266] par le proposeur. Mais le plus difficile est de susciter l'émergence de groupes organisés dans la population affectée. Il est irréaliste de penser qu'une « consultation publique » en présence du proposeur peut créer un tel groupe et résoudre les divergences d'opinion et d'intérêts qui existent inévitablement. Il faut du temps, des discussions privées et des consultations publiques au niveau local, sans le proposeur mais avec des experts fiables. Espérons qu'Hydro-Québec acceptera un tel mode de fonctionnement et que des fronts communs se formeront au niveau local, aidés par des chercheurs.

Richard F. Salisbury

Université McGill

Programme en anthropologie du développement

NOTES

Pour faciliter la consultation des notes en fin de textes, nous les avons toutes converties, dans cette édition numérique des Classiques des sciences sociales, en notes de bas de page. JMT.

[267]

INTERVENTION SOCIALE.
Actes du colloque annuel de l'ACSALF 1981.

Cinquième partie

**LUTTES URBAINES
ET PLANIFICATION**

[Retour à la table des matières](#)

[268]

[269]

CINQUIÈME PARTIE
Luttes urbaines et planification

23

“Les pratiques urbaines revendicatives
à Montréal et le pouvoir politique.”

Par Pierre HAMEL

Sociologue, Institut d'urbanisme
Université de Montréal

***La crise de l'État-Providence
et les pratiques urbaines revendicatives***

[Retour à la table des matières](#)

Si la sociologie et en particulier certains sociologues ont tendance à accorder une place nouvelle et prépondérante à l'étude des mouvements sociaux⁹⁰ qui se constituent autour des enjeux urbains, non seulement ceci demeure une orientation récente mais de plus la multiplicité des problématiques, des hypothèses et des pistes de recherche nous conduit dans des avenues souvent inconciliables. Néanmoins il semble présentement s'établir un consensus sur le fait qu'il s'agit là de phénomènes et de processus complexes, reléguant dans l'ombre l'engouement initial⁹¹ de plusieurs chercheurs au sujet du caractère

⁹⁰ Je pense en particulier ici à Alain Touraine, qui, récemment, en définissant les mouvements sociaux en tant que « volonté collective », les plaçait « au cœur de la vie sociale » et au centre de l'analyse sociologique. Voir A. Touraine, *La Voix et le regard*, Paris, Editions du Seuil, 1978, 309 p.

⁹¹ Comme le souligne Dominique Mehl à propos de la France : « Longtemps les luttes urbaines ont été en France, plus visibles dans la littérature sociologique

subversif de ces mouvements sociaux. Dans ce sens les analyses ne peuvent plus se contenter, pour saisir l'enjeu et la portée des mobilisations, de reproduire les discours idéologiques militants ou encore, pour décrire leurs modes d'intervention, de rappeler les stratégies de lutte. Les recherches empiriques cèdent la place ou se subordonnent de plus en plus nettement à des hypothèses théoriques. Ainsi, plusieurs confusions tant sur la nature de ces mouvements, sur leur composition sociale et sur leurs objectifs que sur leur capacité d'induire un changement social — à quelles conditions, dans quel sens — sont en voie d'être dissipées. Par exemple l'on interprète de moins en moins les mouvements sociaux à partir d'une certaine vision manichéenne de la lutte des classes, qui avait tendance à utiliser une conception mécaniste des contradictions [270] sociales allant de pair avec une approche et une compréhension frontales de la politique.

Derrière des mouvements qui sont d'abord apparus comme porteurs d'une remise en question fondamentale de l'ordre établi ⁹², au fur et à mesure que progressaient les recherches concrètes, l'on a découvert une complexité et des contradictions qui obligent les chercheurs à se resituer de façon minutieuse par rapport aux conjonctures où ils émergent. De ce point de vue, même si des hypothèses nouvelles ⁹³ doivent être prises en considération, elles ne sont pas nécessairement transposables au cas de Montréal. On retiendra néanmoins que parmi ces hypothèses nouvelles, l'une des pistes qu'il convient d'approfondir concerne la crise de la démocratie représentative traditionnelle. Étant donné les difficultés que rencontrent les systèmes traditionnels de représentation en termes de relais entre l'État et la population, jusqu'à quel point les associations, les mouvements sociaux sont-ils en mesure de jouer un rôle supplétif et novateur ? C'est le sens par exemple des interrogations de P. Grémion ⁹⁴. Toutefois cette crise de la démocratie fait aussi appel à d'autres dimensions qui ne sont pas sans liens avec

que sur la scène sociale ». *Les Voies de la contestation urbaine*, Paris, Centre d'étude des mouvements sociaux, novembre 1978, p. 1 (texte ronéotypé).

⁹² Voir M. Castells, *Luttes urbaines*, Paris, F. Maspero, 1975, p. 7.

⁹³ Pour un aperçu des principales hypothèses développées par la sociologie des mouvements sociaux, voir P. Hamel et J.F. Léonard, *Les Organisations populaires, l'État et la démocratie*, Montréal, Éditions Nouvelle Optique, 1981, p. 89-151.

⁹⁴ P. Grémion, « Les associations et le pouvoir local », *Esprit*, 1978, p. 19-31.

celles déjà évoquées mais concernent, dans l'ensemble, les tensions et les blocages qui affectent, particulièrement depuis le milieu des années 70, le fonctionnement de l'État-Providence. Le retrait dans le champ des politiques sociales, un appui plus soutenu aux multinationales, la prolifération d'un discours décentralisateur alors que se développe un encadrement institutionnel de la société civile de plus en plus contrôlé au centre de l'appareil étatique, sont des caractéristiques souvent utilisées pour parler de la crise de l'État-Providence⁹⁵. Dans ce contexte, l'instauration d'un étatisme autoritaire qui restreint les libertés démocratiques⁹⁶ correspond à des formes de désappropriation sociale insidieuses qui affectent l'évolution des rapports de classes.

C'est en partie contre cette réalité que s'organisent les mouvements sociaux relatifs aux conditions de vie qui revendiquent une plus grande autonomie⁹⁷ et se refusent à devenir des rouages du pouvoir institutionnalisé. Même si le danger d'une intégration-récupération par l'État n'est jamais définitivement écarté puisque, entre autres, pour se réaliser la plupart des revendications populaires font appel à une intervention juridique, financière, administrative ou politique de l'appareil étatique, il faut souligner que les mouvements sociaux produisent une dynamique différente et contestataire par rapport à la gestion hiérarchisée et au quadrillage étatique. Cette contestation n'a pu, jusqu'à maintenant, faire échec à la logique dominante mais n'en a pas moins dénoncé les travers tout en explorant des perspectives alternatives au plan de la gestion sociale et de la direction politique.

⁹⁵ Voir, entre autres, J.M. Vincent, « L'agonie de l'État-Providence », *Le Monde diplomatique*, mars 1979, p. 7-8. Voir aussi C. Buci-Glucksmann et G. Therborn, *Le Défi social-démocrate*, Paris, Maspero, 1980, 330 p.

⁹⁶ Voir N. Poulantzas, *L'État, le pouvoir, le socialisme*, Paris, PUF, 1978, 300 p.

⁹⁷ À la fin d'avril dernier, le Centre de formation populaire organisait une journée d'étude sur le mouvement populaire dont le thème central était justement la question de l'autonomie des organisations populaires.

[271]

Si nous nous reportons au cas de Montréal où, par rapport aux enjeux urbains, ne se sont pas constitués de véritables mouvements sociaux, nous avons néanmoins assisté, depuis les débuts des années 60, à une transformation des rapports État-société civile qui a entraîné une série de bouleversements auxquels il faut associer l'émergence d'organisations populaires, de pratiques urbaines revendicatives. La portée de ces expériences est demeurée la plupart du temps ambivalente et il n'a pas toujours été facile d'évaluer leurs effets politiques dans la mesure où ces effets se manifestent dans des directions multiples, étant plus ou moins récupérés par l'État ou par des organisations politiques ou même des partis. En dépit de ce fait, il me semble qu'il y a un aspect de ces expériences, de ces luttes qui n'a pas suffisamment été pris en considération jusqu'à maintenant, à savoir leur capacité, à travers la mise en place de diverses formes d'auto-organisation, d'autogestion et de démocratie directe, d'explorer et d'approfondir les conditions d'une transformation radicale des rapports sociaux de domination. En d'autres termes, malgré leur faible structuration politique ou plutôt malgré une portée politique difficile à mesurer, les pratiques urbaines revendicatives participent d'un élargissement et d'un approfondissement de l'action politique dans la mesure où elles contribuent à redéfinir le type d'exigences démocratiques devant être revendiquées.

C'est de ce côté, il me semble, qu'il faut se pencher pour comprendre le sens, la portée des pratiques urbaines revendicatives à Montréal au cours des quinze dernières années et c'est ce que je voudrais tenter d'éclairer. Cependant, avant d'aborder le contenu et l'orientation de ces pratiques par rapport au cas de Montréal, il convient de préciser ce que recouvre cette notion.

D'abord cette notion, fait référence à la problématique des mouvements sociaux même si elle ne coïncide pas tout à fait avec elle dans la mesure où ces pratiques ne parviennent pas toujours à générer un mouvement social. Par ailleurs elle désigne des formes d'action ou d'intervention sur lesquelles tout mouvement social devra s'appuyer. Ainsi, on peut dire qu'elle vise l'ensemble des modes d'action et d'organisation, plus ou moins structurés, qui poursuivent une amélioration des conditions de vie ou s'opposent à toute forme de désappropriation sociale et qui se sont développés autour des enjeux

urbains allant de l'auto-organisation par rapport à des équipements et services communautaires (garderies, comptoirs alimentaires, associations de locataires, etc.) jusqu'à des luttes plus conflictuelles autour de projets ou d'enjeux plus spécifiques comme l'autoroute est-ouest ou l'ensemble immobilier — bureaux, logements, commerces — de Concordia Estates dans le quadrilatère Milton Park. La notion d'urbain par rapport à laquelle se définissent ces [272] pratiques fait référence aux enjeux relatifs à la consommation collective et aux conflits qu'ils génèrent. Plutôt que de reprendre les débats qui ont marqué la sociologie urbaine à ce sujet je me référerai directement à la conception de Peter Marcuse ⁹⁸.

Notons d'abord que pour lui, l'urbain renvoie à la notion de consommation collective dans un sens extensif, c'est-à-dire concernant autant les moyens de cette consommation que les objets proprement dits. S'il semble important de dépasser les définitions restreintes de la consommation collective habituellement en usage par rapport aux conflits urbains, c'est en vue d'être en mesure d'appréhender toutes les potentialités de ces conflits en termes d'alliances ou de coalitions que les groupes impliqués peuvent développer avec d'autres mouvements. Ainsi Marcuse définit-il, par la négative, les conflits urbains comme étant tous les conflits qui ne surviennent pas sur les lieux de production et qui ne s'expriment pas, de prime abord, sur un plan politique ou idéologique :

The common denominator is that these are conflicts that are (not) based on work-place issues — they are not employer-employee conflicts — but rather involve demands on government, and that they are not political ideological in their origins, but arise out of specific, limited and concrete problems with the center of mobilization being those directly affected by the problem (p. 12).

On retiendra donc que les pratiques urbaines revendicatives désignent ici l'ensemble des processus revendicatifs — y compris les projets et les expériences d'auto-organisation — dont les interventions concernent une « amélioration » des conditions de vie.

⁹⁸ Voir P. Marcuse, « Analysis of urban conflicts », *Paper in Planning*, Columbia University, mai 1980, 54 p.

La contestation de la démocratie représentative traditionnelle

Du point de vue des pratiques urbaines revendicatives, la question de la démocratie va recouvrir différents aspects allant de la place et du rôle des intellectuels aux types de liens ou de rapports — plus ou moins grande autonomie/hétéronomie — que les organisations populaires vont entretenir avec l'État. Ainsi, dans le cas des premiers comités de citoyens, la question se posera en termes de participation. Puis au milieu des années soixante-dix, en particulier dans le cas des garderies et de l'A.D.D.S., les militantes et militants parleront de « démocratisation des structures ». Ce qui est avant tout en cause, ce sont les perspectives et les moyens qui devraient permettre un contrôle des organisations par la base. Notons cependant que ce débat s'est largement déroulé sur un terrain idéologique excluant souvent les premiers intéressés eux-mêmes.

[273]

Actuellement le débat sur la démocratie se confond en bonne partie avec celui sur l'autonomie des organisations. En effet plusieurs organisations populaires, qui sont confrontées à des problèmes de survie à cause en particulier des coupures budgétaires de la part du gouvernement, doivent décider si elles s'engagent sur la voie de l'autofinancement ou si elles continuent à exiger davantage de subventions gouvernementales. Même si, dans les faits, le dilemme n'est pas aussi tranché, il reste que la question des rapports entre les organisations populaires et l'État est de plus en plus clairement formulée. Si, d'un côté, des éléments de rupture ou de contre-idéologie par rapport à la conception techno-bureaucratique de la société sont mis de l'avant à travers des revendications à caractère autogestionnaire, de l'autre, l'on exige que l'État assume ses responsabilités en termes de politiques sociales et d'amélioration des conditions de vie. Ainsi, l'autonomie des organisations populaires n'est pas un objectif poursuivi à n'importe quel prix. En s'appuyant sur une autre conception de la gestion sociale que la conception technocratique, ce n'est pas tant un « désengagement » de l'État qui est réclamé que sa démocratisation.

Étant donné que l'on assiste à une intervention et à une présence plus directes de l'appareil bureaucratique d'État sur des terrains où, jusqu'à tout récemment, il avait été plus ou moins actif — on peut donner l'exemple des garderies, de l'information aux consommateurs, de l'information sur les droits des locataires — les organisations populaires doivent se réajuster à la fois en s'interrogeant sur les conditions de leur survie et en développant de nouvelles pratiques. Par exemple, les tentatives de coalition sur plusieurs fronts de lutte font partie de ce réajustement. Autre exemple, celui du mouvement de syndicalisation des permanents qui coïncide avec une certaine « professionnalisation » à l'intérieur des organisations populaires. Si ce mouvement cristallise des tensions présentes depuis plusieurs années entre diverses catégories d'intervenants à l'intérieur des organisations populaires, il correspond, par ailleurs, à une nouvelle étape de leur évolution.

Sans approfondir davantage le contenu de ces éléments, il est important de souligner qu'ils constituent les axes majeurs d'un enjeu plus large qui est celui de la transformation des rapports État-société civile. Pour l'instant, si nous nous limitons à considérer les pratiques urbaines revendicatives, les éléments auxquels nous venons de faire référence participent d'un contexte et d'une évolution qu'il faut rappeler pour comprendre les termes du débat actuel.

Pour caractériser, bien que de façon schématique, cette évolution depuis la mise sur pied des premiers comités de citoyens dans le sud-ouest de Montréal jusqu'à maintenant, on peut faire appel à des constats multiples. D'abord il faut dire que les luttes ont peu réussi à [274] renverser, sur le terrain des conditions de vie, la logique dominante. Ceci est particulièrement vrai au niveau du logement et de l'aménagement urbain, où finalement les revendications et les mobilisations, nombreuses dans les quartiers populaires, ne sont pas parvenues, sauf exceptions, à stopper les démolitions, la détérioration accélérée du cadre bâti, ou encore les projets de rénovation dont les effets ont contribué à démanteler les réseaux communautaires existants ⁹⁹. Donc à ce niveau on peut considérer que le poids relatif des

⁹⁹ Pour une analyse de l'évolution des luttes sur le logement à Montréal, voir P. Hamel, *Analyse des pratiques urbaines revendicatives à Montréal, 1963-1976* (Portée et limites de l'action politique autour de la question du logement),

pratiques urbaines revendicatives, leur portée à l'égard de l'organisation capitaliste de l'espace, sont demeurés limités sinon très faibles. Comparativement au nombre de démolitions, à l'importance de la détérioration urbaine dans les quartiers périphériques au centre-ville, aux conditions de logement qui se sont détériorées davantage pour des groupes spécifiques comme les personnes âgées et les assistés sociaux, la portée des revendications est demeurée somme toute limitée et même si elles ont contribué à l'amélioration des droits des locataires elles n'ont pas entraîné une redéfinition du mode de redéveloppement urbain.

Sur un plan plus « subjectif », en regard des moyens que contrôlent les intervenants, toujours au niveau du secteur du logement — mais on peut faire l'hypothèse que ce constat pourrait s'étendre aux autres secteurs ou fronts de lutte —, on observe que par rapport aux dimensions concrètes des luttes, les militantes et militants ont continuellement été aux prises avec les mêmes difficultés qu'ils ne parvenaient pas à surmonter. Problèmes de renouvellement du membership, de participation de la base sociale, de financement, problèmes aussi pour susciter et soutenir les mobilisations, développer des moyens d'action adéquats, démocratiser le fonctionnement des organisations et assurer la formation de celles et ceux qui sont touchés à travers les services ou les luttes. Ces difficultés sont bien connues, sauf qu'on a parfois eu tendance à les oblitérer compte tenu du fait que les discours, les positions idéologiques accompagnant les pratiques se sont passablement radicalisés ¹⁰⁰ au cours de cette période, laissant parfois sous-entendre que les choses s'étaient transformées d'une façon fondamentale. En d'autres termes, malgré une conscience politique qui n'a pas cessé d'évoluer si nous considérons, entre autres, le contenu des analyses et des revendications mises de l'avant à travers les luttes, les organisations populaires sont demeurées aux prises avec les mêmes problèmes sans parvenir à mieux les gérer. Cette affirmation doit cependant être nuancée étant donné que dans un certain nombre de cas les organisations de lutte sont parvenues à établir des ruptures plus

Université de Montréal, Faculté de l'aménagement, 1979, 617 p., thèse de doctorat.

¹⁰⁰ À ce propos on peut dire que l'évolution des positions des militantes et militants sur le terrain des conditions de vie correspond à la radicalisation qui a marqué l'évolution de la gauche au Québec.

nettes par rapport aux pratiques dominantes, que ce soit au plan des moyens d'action ou au plan des modalités de participation de la [275] base sociale aux processus revendicatifs. Il faut ajouter que si nous élargissons notre champ d'observation pour tenir compte également des aspects organisationnels, qui débordent les processus de lutte et concernent les modes de structurations empruntés par les organisations populaires dans leurs rapports à l'État au cours de la période 1960-1980, il est évident que nous assistons là à une évolution qui répercute la transformation des rapports entre l'État et la société civile. Ainsi, au fur et à mesure que la crise de l'État-Providence s'accroît, une série de coupures et de normalisations viennent freiner et encadrer les initiatives populaires, qui doivent compter avec le financement des organismes publics et, par le fait même, redéfinir leurs modes d'action.

Sans nous attarder outre mesure sur ce double constat, dichotomie du discours et des pratiques et caractère récurrent des mêmes difficultés concrètes, une série de traits marquants des pratiques urbaines revendicatives méritent d'être rappelés afin d'éclairer leur spécificité. Vues globalement on peut dire que ces pratiques sont demeurées défensives et se sont avérées plutôt localistes, ayant tendance à se confiner à un quartier sinon à un secteur. Ainsi, il n'est pas surprenant de constater que nous sommes en présence d'une multiplicité d'approches mais aussi de registres idéologiques — humanisme, anarchisme, marxisme-léninisme — qui, en partie, rendent compte de l'éclatement des pratiques. Et à ce titre il est possible d'établir une comparaison entre le mouvement urbain que nous avons connu à Montréal et ceux qui se sont constitués dans d'autres pays, dans d'autres villes. Dominique Mehl¹⁰¹, par exemple, parlera de « diversité », de « faible structuration », d'« absence de références communes » pour caractériser le mouvement urbain à Paris. Dernier trait marquant à ajouter à ce tableau, la faible jonction avec le mouvement syndical qui, finalement, lorsqu'elle a été possible, s'est exprimée autour de luttes et d'enjeux particuliers pour des périodes de temps limitées, et de ce fait est demeurée conjoncturelle.

Tous ces éléments de bilan par rapport à la portée concrète et aux difficultés internes des mouvements revendicatifs s'articulent néanmoins au pouvoir politique. L'impact des luttes, l'éclatement des

¹⁰¹ D. Mehl, *op. cit.*, p. 4.

pratiques s'enracine dans une réalité politique traversée à la fois par la crise de l'État-Providence et par la crise de la gauche, qui ne parvient pas à générer un projet politique « alternatif » et viable. Ainsi, les pratiques urbaines revendicatives ont été traversées par une série de rapports de forces, de courants politiques et idéologiques ¹⁰² qui ont contribué à neutraliser leur dynamique interne ou du moins ont atténué la visibilité de leur portée politique profonde qu'il faut [276] situer, à mon sens, du côté d'une contestation de la démocratie représentative traditionnelle.

Alors qu'avec les premiers comités de citoyens cette contestation s'exprimait en dépit de l'idéologie participationniste, dans des termes simples, spontanés, directs, au fur et à mesure que les pouvoirs publics durciront leurs positions il y aura un approfondissement de l'affrontement et de la contestation. Ce qui est revendiqué c'est d'abord un droit de regard, une participation aux processus décisionnels institués selon un autre mode que celui de la représentation. Mais rapidement l'on comprend qu'il faut revendiquer davantage qu'une participation aux processus décisionnels des instances gouvernementales qui se révèlent piégés. C'est une autre conception du pouvoir, une autre conception de la société qui est en cause. Et c'est finalement, en dépit de leurs échecs, cette autre conception qui sera explorée par les pratiques urbaines revendicatives, en bonne partie à travers une remise en question de la démocratie formelle. Et celle-ci s'exprimera par le biais d'expérimentations diverses où l'on essaie de dépasser les modèles d'organisation autoritaires et hiérarchiques, de surmonter les rapports de domination et, jusqu'à un certain point, la division sociale du travail. Au même titre que dans la plupart des mouvements autogestionnaires il y aura refus de devenir un rouage du pouvoir — c'est-à-dire de l'État mais aussi des partis — de telle sorte que même si l'on reconnaît l'importance du politique on semble approfondir l'idée qu'il n'existe pas de modèle pour garantir le succès des luttes, des organisations et, davantage encore, de la réalisation d'un projet socialiste. S'il est nécessaire que les revendications partent de l'oppression quotidienne et tiennent compte autant de la réalité économique que de la réalité socio-culturelle des rapports de classes,

¹⁰² Et ici je pense autant aux restructurations de l'appareil gouvernemental qu'aux débats idéologiques à l'intérieur de la gauche.

on conteste le principe de devenir une courroie de transmission d'une organisation, d'un parti et même d'une idéologie restreinte. Il y a donc là manifestement un élargissement de la question politique qui se démarque nettement d'une stratégie de prise du pouvoir d'État.

Même si les acquis des pratiques urbaines revendicatives ont été peu formulés dans ces termes jusqu'à maintenant il me semble que c'est avant tout sur ce terrain qu'il faut les situer pour saisir, au-delà de leurs difficultés et de leurs limites, leur portée essentielle.

Dans la conjoncture actuelle de crise économique, de restrictions budgétaires au niveau gouvernemental mais aussi de recrudescence d'un certain conservatisme social, la contestation de la démocratie représentative traditionnelle s'exprime par le biais d'une remise en cause de l'institutionnalisation de la société civile : refus de l'encadrement bureaucratique et de ses normes, critique du discours technocratique de participation et de décentralisation, dénonciation [277] des stratégies d'intégration-récupération développées par les appareils d'Etat. Autant d'aspects qui recouvrent, pour une bonne part, la question de l'autonomie/hétéronomie des organisations populaires. Autonomie qui est aussi soulevée en termes politico-idéologiques par rapport aux types de liens que ces organisations peuvent ou doivent entretenir avec des organisations politiques mais aussi avec le mouvement syndical. Autonomie qui renvoie enfin à la vie interne des organisations, à la place des usagers, à leur participation et au contrôle qu'ils exercent sur les organisations, à la place des permanents, entre autres par rapport aux élus, ainsi qu'au rôle de la syndicalisation et des syndicats, entre autres en ce qui concerne la démocratisation du contrôle des organisations.

Dans ce contexte, les organisations populaires doivent cependant se battre pour le maintien d'exigences démocratiques — respect des droits de la personne, droit à l'information, reconnaissance d'une multitude de droits sociaux qui visent une revalorisation des individus en tant que citoyens — en même temps qu'elles explorent des formules de démocratisation de la gestion publique et du pouvoir politique. Il n'y a rien d'original à reconnaître l'importance de ces éléments pour les organisations populaires à l'heure actuelle. Ce sur quoi il est important d'insister est le fait que le sens et la portée des pratiques urbaines revendicatives se jouent davantage par rapport à ces éléments que sur leur capacité de faire reculer, à court terme, la logique dominante sur

des réalisations et des interventions concrètes même s'il demeure absurde de parler de ces pratiques sans les relier aux enjeux où elles s'enracinent.

Il me paraît y avoir dans cette affirmation davantage qu'une nuance secondaire dans la mesure où elle fait appel à une compréhension élargie de la politique qui se démarque d'une conception « strictement institutionnelle ». Dans ce sens les projets de démocratisation véhiculés par les pratiques urbaines revendicatives — y compris les contraintes et les limites qu'elles rencontrent — et la lutte pour une plus grande autonomie des organisations populaires font partie d'un mouvement plus large qui conteste les modèles et les méthodes d'un État autoritaire. Mouvement majeur dans une conjoncture de crise suscitant une restructuration de l'appareil d'État dans le sens d'une restriction des libertés civiles et politiques.

Cependant l'enjeu de la démocratie et les perspectives de démocratisation soutenues par les pratiques urbaines revendicatives ne constituent en rien une panacée à l'égard des problèmes de mobilisation et d'organisation avec lesquels les organisations populaires demeurent confrontées. Pour saisir concrètement les possibilités et le poids de ces enjeux et perspectives il faut être en mesure d'éclairer un certain nombre d'ambiguïtés. Dans ce sens je [278] pense à plusieurs hypothèses contradictoires qui ont été énoncées par rapport à la portée des mouvements revendicatifs urbains et que Pierre Grémion reprend d'une manière synthétique pour le cas de la France en se demandant si les mouvements associatifs sont le « signe d'une dynamisation de la société civile » ou s'ils constituent un « prolongement de l'État rationalisateur-corporatiste qui a besoin de nouveaux relais pour stabiliser un environnement social mouvant que n'encadrent plus les anciens notables ¹⁰³ ». Ce qui nous oblige à revenir sur notre interprétation des pratiques urbaines revendicatives à Montréal.

Malgré leur éclatement, leur caractère localiste et défensif, les pratiques urbaines revendicatives ont misé sur un élargissement de la démocratie formelle non pas tant en remettant en cause ses fondements qu'en posant la nécessité d'une participation et d'une implication active des citoyens à la gestion de leurs conditions de vie. Jusqu'à maintenant cet apport a été peu systématisé et il est d'autant plus difficile à cerner

¹⁰³ P. Grémion, *op. cit.*, p. 30.

qu'il transige avec un enjeu complexe, la restructuration des rapports entre l'État et la société civile dans une période de crise. Actuellement les pratiques urbaines revendicatives semblent prendre position à la fois en exigeant l'autonomie et en revendiquant un financement adéquat. Mais en même temps elles doivent redéfinir leurs alliances — entre autres avec le mouvement syndical — et réviser leurs modes d'organisation au fur et à mesure que, sur le terrain des conditions de vie, l'État normalise ses interventions.

Les pratiques urbaines revendicatives et en particulier les organisations populaires traversent donc une période de transition qui est caractérisée en bonne partie par la crise de l'État-Providence. Afin de ne pas être submergées dans les remous de cette crise il est essentiel qu'elles renouent avec les principes et les objectifs de démocratisation mis de l'avant à travers les processus de lutte et d'organisation depuis les débuts des années soixante.

Pierre Hamel

*Université de Montréal
Institut d'urbanisme*

[279]

NOTES

Pour faciliter la consultation des notes en fin de textes, nous les avons toutes converties, dans cette édition numérique des Classiques des sciences sociales, en notes de bas de page. JMT.

[280]

[281]

CINQUIÈME PARTIE
Luttes urbaines et planification

24

**“La rénovation urbaine à Québec,
1960-1980 : pour un bilan.”**

Par Lionel ROBERT

Conseil régional de développement de Québec

[Retour à la table des matières](#)

C'est connu : Québec est une ville qui s'est profondément transformée depuis 20 ans. On a parlé à son sujet de bétonisation, de ville à vendre, de ville-pour-les-autres.

Et, pourtant, qu'on soit résidant de Québec ou observateur de sa transformation radicale, l'ampleur même de cette transformation, avec son caractère irréversible de fait accompli, peut circonscrire une tache aveugle dans notre regard et nous empêcher de voir comment cette transformation a été planifiée, comme elle a fait de Québec une « nouvelle ville », comment elle s'est concrétisée dans chacun des quartiers de la ville, et comment de larges segments de la population ont cherché à s'y opposer. Nous n'allons pas traiter de façon exhaustive de chacune de ces questions, mais rappeler quelques faits, laissant au lecteur le soin de compléter cette lecture par sa propre connaissance des faits, qu'il habite Québec, qu'il y travaille, ou qu'il la visite : chacun de nous sait, à partir de son expérience, qu'« on » le désapproprie de Québec, dans ses formes spatiales, dans le contrôle et l'utilisation de son développement, dans son accessibilité physique et sociale.

Une ville planifiée ?

Donnons une définition simple de la ville : c'est un espace qu'une population habite et dans lequel elle circule.

[282]

L'habitation : du Rapport Martin (1961) au Rapport Vézina (1979)

Tout d'abord, une différence quantitative : la Commission d'enquête sur le logement, mise sur pied avant l'arrivée au pouvoir du Progrès Civique en 1965, publie les résultats de son enquête entre 1961 et 1963 : le Rapport Martin (du nom de son président), quatre volumes, environ 700 pages. Dix-sept ans plus tard, le Progrès Civique rend public son premier énoncé pour une politique de l'habitation : le Rapport Vézina, du nom de l'échevin qui a présidé le comité de rédaction de ce texte de... 90 pages. On nous dira : mieux vaut une étude succincte qui est mise en application qu'une longue étude qui est mise sur les tablettes. Mais attention au contenu et au contexte politique qui éclaire le sens de ce contenu !

Le Rapport Martin avait au moins l'avantage de bien cerner les problèmes de logement, quartier par quartier, même s'il demeure critiquable sur les propositions de démolitions qu'il réservait à certains d'entre eux. Voici quelques données sur la situation du logement à Québec en 1961, fournies par le Rapport Martin :

- 41% du territoire constitue des zones d'habitation inadéquates ;
- 85 000 personnes (45% de la population) habitent ces zones ;
- 10% des logements ne sont pas chauffés (88% dans certaines zones) ;
- 15% ne comptent ni baignoire ni douche (42% dans certaines zones) ;

- 48% des locataires déclarent que leurs propriétaires ne font jamais de réparations ;
- les 2/3 des locataires consacrent plus de 15% de leur revenu au logement ;
- 14 000 logements ont besoin de réparations ;
- 43% des ménages vivent dans des logements surpeuplés.

Ainsi, en 1961, la situation était déjà très critique : près de 50% de la population payait trop cher pour des logements délabrés ou en voie de l'être.

Est-il besoin de mentionner que du Rapport Martin il ne fut pas fait mention dans la politique de rénovation urbaine que le Progrès Civique a élaborée et réalisée au cours des deux décades suivantes : c'est que cette politique a réglé un tout autre problème que celui du logement, soit celui de la dégradation du centre-ville comme centre d'affaires, fortement concurrencé par les centres d'achat qui explosaient à tous les points de la région métropolitaine.

Là-dessus, les autorités municipales n'ont pas toujours tenté de cacher la vérité : « L'inertie qui caractérisait depuis déjà quelques [283] années le marché immobilier et principalement la fonction commerciale du centre de la basse-ville, imposait de notre part une action énergique et directe après que le fonctionnement normal du marché se fut montré impuissant à amorcer la relance du centre d'affaires ¹⁰⁴ ».

En face de cette priorité, la question du logement a été mise dans le tiroir des bonnes intentions qu'on ne réalise pas, mais qu'il est de bon ton d'affirmer quand le contexte s'y prête. Au moment du dévoilement du plan de réaménagement de l'aire 10, le maire Lamontagne affirme que ce plan « donne la priorité au logement (...) tout en tenant compte de la revalorisation du district commercial ¹⁰⁵ ». Treize ans après, allez voir ce qu'il est advenu de cette priorité au logement dans l'aire 10 (paroisse Saint-Roch).

¹⁰⁴ Mémoire de la Ville de Québec au Gouvernement du Québec à l'occasion de la première conférence provinciale-municipale, mai 1971, p. 12.

¹⁰⁵ Conférence de presse du maire Lamontagne concernant le projet de l'aire n° 10, Québec, 23 août 1967, p. 2.

Donc, dix-sept ans après le Rapport Martin, vint le Rapport Vézina, modestement titré « Rapport d'orientation (sur) l'habitation » (novembre 1979). Ce texte est hanté par une question qu'il n'ose poser directement : que faire avec la population moins bien nantie du centre-ville ? En effet, le document a le mérite d'apporter des statistiques saisissantes : « en 1971, environ 57% des ménages pauvres de la région étaient concentrés dans la ville de Québec et plus particulièrement au centre-ville » ; dans le quartier Champlain, 49,8% des ménages vivaient sous le seuil de pauvreté (en 1971, donc avant la période inflationniste commencée en 1974) ; 40% dans Saint-Jean-Baptiste ; 53,3% dans Saint-Roch ; 37,3% dans Saint-Sauveur. De même, on constate que la ville de Québec comprenait 44,8% des chômeurs de la région métropolitaine de Québec en 1971 et 30% en 1976, alors que la part relative de la population de Québec, pour ces deux années, était de 32,1% et de 25,9% ¹⁰⁶. De plus, ajoute-t-on, « les ménages des vieux quartiers sont, pour les trois quarts, des locataires, et une forte proportion consacre déjà un pourcentage très important, soit 25% et plus, de son revenu au logement ¹⁰⁷ ». On reconnaît aussi ailleurs qu'environ 21 500 logements ont besoin de restauration.

Or, ce qu'il faut constater malheureusement — et dénoncer avec vigueur — c'est que dans la définition de la crise du logement et dans la proposition des solutions pour la régler, on tend à évacuer ce problème (et avec le problème, sans doute, la population qui le pose) de la concentration importante de ménages pauvres dans le centre-ville, qui vivent dans des logements délabrés et qui paient beaucoup plus cher que ne leur permet leur capacité de payer. Pour les auteurs du document, la crise du logement se réduit à l'« érosion des vieux quartiers » : « Il faut éviter que les vieux quartiers ne regroupent que des ménages à faibles et à moyens revenus et que l'exode se perpétue pour les ménages qui sont en meilleure santé économique. C'est ici la qualité du milieu qui peut garantir le choix vers les plus vieux [284] quartiers de ceux qui ont jusqu'ici émigré en périphérie ¹⁰⁸ ». Et fait encore plus significatif, cette phrase est suivie de la proposition

¹⁰⁶ Ministère des Affaires municipales, *L'Urbanisation dans la zone métropolitaine de Québec*, 1979, p. 17.

¹⁰⁷ Ville de Québec, *Rapport d'orientation (sur) l'habitation*, novembre 1979, p. 40.

¹⁰⁸ *Ibid.*, p. 69.

affirmée et non justifiée d'abandonner les H.L.M. comme moyen de fournir un logement adéquat aux ménages à faible revenu... Les H.L.M., c'est connu, n'améliorent pas la qualité du milieu !

On nous dira : regardez les programmes de restauration que l'on propose : 9 370 logements inclus dans des programmes qui vont s'étendre jusqu'en 1985 ; et 13 245 autres, pour lesquels il n'y a encore aucun programme. Soit : de la restauration il en faut, nous sommes d'accord, mais pas n'importe quelle restauration. Les auteurs du Rapport d'orientation sont d'ailleurs conscients des effets négatifs pour les classes défavorisées qu'une telle opération peut entraîner : « Certains problèmes sont reliés à l'application de ces programmes, dont le plus important est celui qui a trait au relèvement des loyers après restauration. La réponse à ce problème se situe au niveau d'un supplément au loyer, pour les locataires qui se verraient obligés de quitter les lieux, suite à la rénovation de leur logement ¹⁰⁹ ». Voilà un bel exemple de dénégation : il y a un problème, mais c'est aux autres à le régler. Et s'il ne l'est pas, tant pis. Car ce qui paraît être l'objectif central de toute cette opération, comme on le dit d'ailleurs explicitement, c'est qu'« il faudra dorénavant apprendre à valoriser les quartiers centraux, à faire redécouvrir à la population les avantages de la ville ¹¹⁰ ».

En un mot, ce qu'on peut reprocher au Rapport d'orientation, c'est qu'il a une orientation physico-économique dominante, sans préoccupation sociale solide. De plus, il a un aspect mystificateur évident : l'allure en apparence progressiste et valable de plusieurs des recommandations ne doit pas faire illusion, car une kyrielle de recommandations ne fait pas une politique et se situe encore loin de la programmation et de la réalisation. Ce texte a tout au plus une efficacité politique : il venait à mi-terme du premier mandat du maire Pelletier, pour combler le vide d'une inaction en termes de projets immobiliers et... d'habitation.

¹⁰⁹ *Ibid.*, p. 53.

¹¹⁰ *Ibid.*, p. 45.

Le transport : du Rapport Vandry-Jobin à la gare intermodale

Les autoroutes : en matière de développement des autoroutes, l'initiative est venue du gouvernement provincial, par l'intermédiaire de la Commission d'aménagement de Québec, organisme métropolitain relevant directement du Premier ministre. L'intention : après le déluge d'investissements dans la région de Montréal, pour l'Expo, c'était au tour de Québec de bénéficier des largesses du gouvernement provincial ; du moins est-ce ainsi que le ministre de la [285] Voirie de l'époque présentait le problème à l'Association des constructeurs de routes du Québec, dans un discours rapporté par La Presse du 20 avril 1967. Un an plus tard, la firme Vandry-Jobin, chargée de faire la planification du réseau routier de l'agglomération de Québec, remet un important rapport, qui constituera à toutes fins utiles le schéma d'aménagement de la partie nord de la zone métropolitaine de Québec.

Ce rapport donne lieu à toute une série d'autoroutes, dont la plus fameuse est certes l'autoroute Dufferin-Montmorency, qui a coûté 104 500 000\$ pour cinq milles (soit 21 millions de dollars du mille !) et qui nécessite la démolition de centaines de logements. Rappelons quelques éléments, pour mémoire : le boulevard Charest, élargi à quatre voies (750 logements démolis), et dont on a projeté pendant longtemps l'élargissement à six voies ; l'autoroute de la Capitale ; le boulevard Henri-Bourassa ; le boulevard Henri IV ; la route du Vallon... Au total, en 1976, le réseau routier de l'agglomération de Québec se chiffre à 150 kilomètres d'autoroutes, soit cinq fois plus que dix ans auparavant.

Or, fait à noter, le Rapport Vandry-Jobin en avait prévu plus que cela : ainsi, l'autoroute de la Falaise, d'une longueur de 11 milles, devait partir de l'autoroute Dufferin-Montmorency (on voit d'ailleurs les deux immenses bretelles de cette autoroute attendre patiemment de s'allonger dans ce qui reste du quartier sud de Saint-Roch près de la falaise) et rejoindre l'ouest de la région métropolitaine. On parlait aussi de l'autoroute Saint-Charles, également d'une longueur de 11 milles, qui commençait à l'ouest du boulevard Charest près de la route du Vallon, suivait à peu près la rivière Saint-Charles et rejoignait l'autoroute de la Falaise près du pont projeté entre Québec et Lévis ; elle « desservait » Limoilou sud et les zones commerciales et

domiciliaires au nord de la rivière Saint-Charles. Et, en plus, comme la cerise sur le gâteau, un rapport peu connu, le Rapport Laçasse, préalable à l'intégration des services privés d'autobus à l'intérieur de la C.T.C.U.Q., parlait de la construction d'un tunnel reliant la rue Dorchester à Place Québec ¹¹¹.

Décidément, les planificateurs ont beaucoup rêvé d'automobile à cette époque — rêves qui sont devenus un cauchemar pour d'autres.

Depuis ce temps, à cause de l'effet combiné des revendications de certains groupes populaires et de la crise du pétrole, les décideurs commencent à se sensibiliser au transport en commun. À preuve : un projet de gare intermodale (1979), à la Gare du Palais, là même où aboutissait le chemin de fer, enlevé il y a quelques années à peine au coût de 25,5 millions de dollars. « À la source de cette étude, lit-on au début du rapport qui explique le projet, on retrouve deux objectifs bien précis : d'une part, ramener au centre-ville la gare [286] ferroviaire en élargissant si possible sa fonction à celle d'une gare intermodale, et, d'autre part, susciter un réaménagement de ce secteur de la Ville de Québec en établissant un pôle d'activité et un lien physique entre le centre d'affaires du quartier Saint-Roch et la zone du Vieux-Port ¹¹² ».

Dans la proposition de ces objectifs, on note tout d'abord cette perspective physico-économique qu'on retrouve dans tous les documents de la Ville de Québec, sans jamais qu'on envisage le réaménagement dans une perspective sociale, en fonction de la population résidante. De plus, on affirme quelques lignes plus loin qu'il « était évident que la relocalisation de la gare ferroviaire en banlieue était temporaire et qu'elle réintégrerait à plus ou moins court terme le centre-ville », sans que les raisons de cette évidence ne soient données, ce qui permet de faire l'économie de la preuve qu'il faut défaire une décision coûteuse prise il y a cinq ans à peine. Et finalement, encore une fois, on se retrouve devant un document de planification qui a une fonction de légitimation d'une intervention ponctuelle, alors qu'en réalité il est la poursuite d'une série d'interventions — elles aussi à caractère ponctuel — qui ont pour effet de réaménager tout le centre-

¹¹¹ Rapport Laçasse, *Le Transport en commun dans l'agglomération québécoise*, ministère des Affaires municipales, 1969, p. 95 et 101.

¹¹² Urbanex, *Projet de gare intermodale, étude réalisée pour la Ville de Québec*, 1979, p. 3.

ville, sans que jamais on ait défini un plan de développement de ce centre-ville, ni surtout consulté la population concernée sur ce réaménagement.

Dans cette logique, on comprend mieux le traitement qui est fait, dans la suite du texte, aux deux objectifs affirmés au début : on se rend vite compte que l'objectif de retour de la gare au centre-ville n'est qu'un moyen pour le deuxième objectif (qui est, en réalité, le seul) : réaliser à la basse-ville le même type de développement (en commettant peut-être moins d'erreurs au niveau des formes architecturales) que sur la Colline parlementaire et dans le quartier Saint-Jean-Baptiste. Premier indice de ceci : le document ne commence à traiter de la gare intermodale que loin dans le texte (à la page 40), et toute la première partie du texte consiste à faire une étude du marché de l'espace à bureaux dans la région métropolitaine et dans la ville de Québec : voilà une belle introduction à une étude sur le transport en commun ! Deuxième indice, et là-dessus le document ne cherche pas à faire des cachettes : il s'agit d'intéresser un promoteur immobilier, auquel la Ville de Québec et les autres niveaux de gouvernement fourniront gratuitement les conditions de valorisation de son capital, qui prendra en charge la construction de tout le projet, dont la rentabilité repose sur la probabilité de plus-value que vont créer les diverses interventions gouvernementales. De façon très nette aussi, on fait référence à plusieurs reprises au cas de Place Québec, ce qui implique qu'on cherche à réaliser le même type de développement, avec le même type de clientèle, et en [287] accordant au promoteur les mêmes conditions favorables de développement.

Étant donné le privilège qui est accordé à cet objectif de « revitalisation » de la basse-ville, l'objectif de la gare intermodale lui devient subordonné et il est en réalité sous-traité. Ce qui est le plus surprenant dans le traitement qui en est fait, c'est que les intervenants possibles dans ce projet, soit l'Association des propriétaires d'autobus du Québec et Via-Rail, ne paraissent pas avoir pris de décision ferme quant à leur participation au projet.

Une conclusion s'impose de l'évocation de la planification, à Québec, de ces deux fonctions urbaines essentielles, l'habitation et le transport : cette planification sectorielle se fait en survol de la réalité, soit que le problème, une fois étudié, est évacué (c'est le cas de l'habitation), soit que les décisions majeures sont prises avant que le

problème soit étudié comme tel (c'est le cas du transport). De plus, les décisions sectorielles et ponctuelles sont prises sans référence à un plan d'ensemble, comme nous le verrons tout de suite.

Pas de planification d'ensemble

L'observation de la planification urbanistique à Québec impose les constats suivants.

Les efforts faits pour aboutir à une réflexion sur les orientations de base du développement de la ville ont été soit réprimés, soit laissés en plan. Deux cas précis : en 1976 et en 1977, grâce à une subvention du ministère des Affaires municipales, une équipe du Service d'urbanisme a travaillé à la réalisation d'une « Étude du centre-ville », présentée comme un préalable à un plan directeur du centre-ville ; cette étude existe, elle fournit une bonne vision critique des opérations réalisées jusqu'à cette date ; et elle n'a jamais été rendue publique par les autorités municipales. Suivant de près, une autre étude du Service d'urbanisme subit le même sort : Mieux vivre à Québec, une politique municipale d'habitation, février 1978, 121 p. Le Rapport Vézina, sorti presque deux ans plus tard, est une contrefaçon et une piètre réduction de ce premier texte, qui osait viser un objectif universel et singulier : une politique municipale d'habitation.

La seule vision d'ensemble de l'aménagement de la ville existe de manière implicite et potentielle dans des documents hautement techniques : c'est le cas, principalement, de la série de plans de zonage préparés, ces deux dernières années, pour les quartiers du centre-ville de Québec. C'était le cas, en 1968, pour l'aire 10 : le [288] rapport d'une firme torontoise, Canadian Urban Economics, définissait Les Possibilités futures de l'utilisation du sol (1966-1986) pour le quartier Saint-Roch ; à la suite de ce texte viendront des plans détaillés de rénovation (1971) pour des zones précises, le mail Saint-Roch (1970) et le projet d'un cégep sur l'autoroute Dufferin-Montmorency (1971), puis, quatre ans plus tard, le Concept général de réaménagement de l'aire 10 (1972).

La capacité planificatrice de la Ville de Québec a été à plusieurs reprises entamée par les interventions des gouvernements supérieurs —

cette limitation étant plus souvent volontairement acceptée qu'autrement. Pensons à l'aménagement de la Colline parlementaire, à l'autoroute Dufferin-Montmorency, à la restauration de la Place Royale, au réaménagement du Vieux Port, à Loginove, etc.

À travers cette planification lacunaire, au cas par cas, sans perspective sociale solide, déterminée de l'extérieur, une ville réelle s'est constituée : plus rentable ? bonne pour qui ? qui bouge dans quelle direction ? dont les quartiers se transforment de quelle façon ? Divers faits et courants sont perceptibles.

La ville réelle

Perte de population

Une tendance lourde inquiète et questionne : le centre-ville comme centre vide. De 1961 à 1976, le centre-ville subissait la perte de plus de 38 000 personnes, soit 22% de sa population. Dans certains quartiers, l'hémorragie est sérieuse. Vieux-Québec : perte de 4 728 habitants, soit 46% ; Saint-Jean-Baptiste : perte de 10 573, soit 51%, Saint-Roch : perte de 6 150, soit 46% ; pour Montcalm, Saint-Sauveur et Limoilou, la perte est moindre : 15%, 17% et 11%.

Une cause importante à cette perte de population : les démolitions. On peut penser qu'une fois passé un certain seuil de démolition, le rythme de migration s'accroît de façon accélérée. « De 1961 à 1967, la municipalité accordait 800 permis de démolition, et de 1968 à 1976, des permis impliquant environ 1 700 logements. Le quartier Saint-Jean-Baptiste fut le plus durement frappé : il subissait à lui seul plus de 46% des démolitions de 1961 à 1967, et 32% de 1968 à 1976 ¹¹³ ». Certaines années ont des punchs douloureux : dans Saint-Jean-Baptiste, en 1967 : 138 permis de démolition ; deux ans plus tard : 207 logements démolis ; à Saint-Roch, en 1972 : 138 logements.

[289]

¹¹³ Service d'urbanisme de la Ville de Québec, *Mieux vivre à Québec*, 1978, p. 27.

Les arrivants

Qui occupe la place ? Des édifices du gouvernement et de grosses compagnies, principalement des multinationales. Faisons les présentations.

- Trizec Corporation : au départ, filiale d'une compagnie d'assurances anglaise et de deux compagnies immobilières américaines ; aujourd'hui contrôlée par les Montréalais Edward et Peter Bronfman. Elle est au premier rang des compagnies immobilières canadiennes avec, en 1978, 39 édifices à bureaux, 14 centres d'achats, 701 appartements, 23 foyers, 31 parcs de maison mobiles, 3 hôtels. Possède Place Québec, complexe dont l'hôtel fait partie.
- Hilton Hotels, des États-Unis : en 1980, 198 hôtels (dont 150 en franchise), 31 000 employés. Hilton International : en 1979, 76 hôtels sur les cinq continents, environ 37 000 employés ; affiliée à Trizec Corporation pour le Québec-Hilton.
- Home Smith Properties : propriétaire de l'édifice du Holiday Inn du centre-ville ; filiale de la compagnie immobilière Abbey Glenn, autrefois contrôlée par une compagnie immobilière anglaise, fusionnée depuis 1979 à Genstar, importante compagnie industrielle canadienne.
- Holiday Inn : la plus puissante compagnie hôtelière au monde ; reliée à I.T.T. ; parmi les 268 filiales de la chaîne Holiday Inn, on en remarque plusieurs qui sont engagées dans la production et la vente de meubles, d'équipements, de nourriture. En 1978, Holiday Inn comptait 1 718 hôtels, 28 6000 chambres, 37 000 employés. C'est la filiale canadienne, Commonwealth Holiday Inns of Canada, qui a la franchise de l'hôtel de la basse-ville.
- Concordia Estates : compagnie montréalaise, propriétaire de l'hôtel Loews-le Concorde.
- Loews Corporation : vaste conglomérat international, opérant dans des secteurs très diversifiés : distribution de films, gérance

immobilière, assurances, développements résidentiels, production de cigarettes, etc. ; 115 00 employés. Gère le Concorde.

Voilà donc les gros clubs de la ligue internationale des promoteurs immobiliers et des chaînes hôtelières ayant pignon sur rue à Québec. En plus d'inscrire une dépendance économique de plus par rapport au capital étranger dans un secteur jusqu'ici contrôlé par des petites et moyennes entreprises, cette arrivée des gros clubs dans le ciel de Québec a pu se matérialiser grâce à d'importantes expropriations faites par la Ville de façon à fournir aux promoteurs l'espace de terrain suffisant pour leurs besoins. L'histoire de ces transactions et [290] exactions permet de sentir la lame de fond qui, lentement et lourdement, désapproprie les résidants des quartiers populaires de leur espace vital.

La rentabilité

On connaît l'argument : tout ce réaménagement du centre-ville a été fait pour améliorer la rentabilité fiscale de façon à accroître le trésor municipal, qui pourra ensuite être redistribué aux citoyens de Québec en de meilleurs services. Ce raisonnement, forgé par l'ex-maire Lamontagne dans l'euphorie de la croissance accélérée de ces investissements au début des années soixante-dix, ne tient plus, faute d'investissements continus et à cause de l'endettement toujours plus considérable de l'administration municipale. Rappelons les éléments de cette argumentation : dans son Programme de dépenses capitales 1974-1979, l'ex-maire Lamontagne déclarait péremptoirement : « Il est de première évidence d'affirmer qu'une municipalité est intéressée de prime abord aux développements immobiliers de grande valeur puisque ses revenus dépendent directement, dans une très large mesure, de son assiette foncière ¹¹⁴ ». Plus loin, dans une envolée, il ajoute : « nous avons dit oui à la croissance et nous réitérons notre foi dans son absolue nécessité pour les Québécois ¹¹⁵ ». Auparavant, il a lié le développement des services municipaux à ce pari sur la croissance tous

¹¹⁴ Ville de Québec, Programme de dépenses capitales 1974-1979, p. 9.

¹¹⁵ *Ibid.*, p. 12.

azimuts : « Ce sont des projets comme la densification du centre-ville qui déterminent la capacité de la ville à contribuer à des projets à incidence sociale ou communautaire comme le programme de restauration des logements, les centres culturels et sportifs, le logement modique et le transport commun entre autres ¹¹⁶ ».

Ce pari de la croissance nous a donc été imposé. Voyez le résultat : au lieu des services, c'est l'endettement qui croît. Donnons un cas : alors que le Programme de dépenses capitales 1971-1976 prévoyait la construction de 500 unités de H.L.M. par année, on en construira 500 pendant trois ans.

Aujourd'hui, le Progrès Civique nous avise qu'il ne peut plus tenir ce pari. « Nous avons atteint le point ZÉRO de la croissance, écrit l'ex-maire Lamontagne dans le discours du budget ; (...) la seule compensation que nous avons connue en évaluation foncière, depuis un an, provient de la construction domiciliaire ¹¹⁷ ».

Depuis ce temps, le nouveau maire a cherché par tous les moyens à intéresser des investisseurs privés ; faute de réussir, il a tenté d'infléchir, selon sa stratégie de développement et dans les endroits qu'il privilégie, les projets d'immobilisations du gouvernement provincial ; c'est le cas par exemple du Palais de Justice, que la Ville [291] de Québec désirait localiser dans le trou de la zone 2 (secteur résidentiel largement démoli entre le boulevard Charest et la falaise, à l'est de la rue de la Couronne), faute d'avoir pu intéresser un investisseur privé à y développer le projet de la Grande Place, dont on parle depuis le début des années soixante-dix ; mais le gouvernement provincial a résisté à ces pressions et a décidé de localiser le Palais de Justice près de l'autoroute Dufferin-Montmorency. Comme au tournant des années soixante-dix, alors que les investisseurs privés ont attendu que se réalise une forte implication financière des gouvernements (autoroutes, élargissement du boulevard Saint-Cyrille, stationnements souterrains, etc.) avant d'investir eux-mêmes, on voit la même conjoncture se répéter aujourd'hui : les investisseurs arriveront quand le Palais de Justice, la gare intermodale, le projet du Vieux-Port seront

¹¹⁶ *Ibid.*, p. 13.

¹¹⁷ Ville de Québec, Prévisions budgétaires 1977-78, p. 4.

complétés et auront créé les avantages de situation nécessaires à leurs investissements.

En somme, un tel pari sur la croissance entraîne une sorte de fuite en avant (l'État doit créer les avantages de situation pour les investisseurs), avec un accroissement considérable de l'endettement public, avec ses effets d'entraînement sur les quartiers environnants (démolitions, spéculation), avec sa conséquence irréversible de chasser du centre-ville les catégories sociales moins favorisées.

Les quartiers

Durant ces vingt ans, la vie de chacun des quartiers s'est passablement modifiée ; le repérage de ces modifications mériterait une étude en profondeur. Énumérons, en vrac, quelques perceptions :

- *Colline parlementaire* : ce quartier n'en est pas un ; son espace n'enclot pas de vie de quartier ; il a une localisation et renferme des fonctions et des formes architecturales qui le situent comme centre vide du centre-ville ; projection anticipée du centre-ville possible, si ça continue ainsi ; les perspectives, les grands corridors qui le traversent matérialisent et densifient la distance qui oppose le pouvoir et les citoyens. Pourtant, aucun « quartier » n'a été autant « planifié » : du Plan d'aménagement, fait par La Haye en 1968, au Schéma d'aménagement de Jos Baker, dix ans plus tard, en passant par la Commission parlementaire tenue sur le sujet en mars 1977. Il faudrait faire l'analyse de ces dérogations, diversions, détournements, par rapport aux plans et aux déclarations d'intention...
- *Quartier Saint-Jean-Baptiste* : une partie de ce quartier a été amputée de son espace pour être annexée à la Colline parlementaire, avec des métastases toujours possibles, le travail d'empiétement s'opérant de façon inéluctable par la hausse croissante du [292] prix du terrain. Ce quartier a connu depuis dix ans une vitalité nouvelle, avec l'arrivée de jeunes (étudiants, professionnels, fonctionnaires, chômeurs), certains émigrant du Vieux-Québec. Cette « gentrification », actuellement favorisée

par les programmes gouvernementaux de restauration des logements, va achever le processus de migration forcée de la classe ouvrière brutalement amorcée par le redéveloppement des années soixante. D'autre part, les nouveaux arrivants ont de durs combats à mener pour préserver « leur » quartier.

- *Vieux-Québec* : ce quartier est travaillé par plusieurs courants : fonction de loisir, centre symbolique, fonction touristique, qui s'unissent négativement dans la marginalisation de la fonction résidentielle. La défense de cette fonction, indépendamment d'une synthèse à opérer avec les deux premiers courants, risque de laisser le chemin libre à la domination de la fonction touristique, et ce, au détriment de la possibilité des résidents des autres quartiers de le fréquenter comme leur quartier. Ce quartier, comme son nom l'indique, appartient un peu à tous les Québécois : leur identité (à ne pas confondre avec chacun sa voiture) y transite.
- *Montréal-Saint-Sacrement* : cossus, ou de classe moyenne, les habitants de ces quartiers ne sont pas immunisés contre les effets néfastes des transformations spatiales entraînées par la logique du capital : voir l'extension vers l'ouest de la Colline parlementaire, la transformation de l'espace résidentiel en espace commercial, le Samuel-Holland, le projet de développement domiciliaire sur le terrain du collège Notre-Dame-de-Bellevue, l'élargissement des normes du zonage dans le quartier d'affaires de Saint-Sacrement, etc.
- *Place Royale* : chaque fois qu'un espace urbain fait l'objet d'une intervention « planificatrice » massive (voir la Colline parlementaire), il perd sa réalité « de quartier » : le symbolique et l'économique mangent le réel ; ce qui faisait partie d'un tout devient un isolat ; la vie s'évacue, en même temps que la population résidente ; la restauration réifie le passé (on a fait du faux ancien) dans un présent qui devient irréel : alors qu'ailleurs l'espace est rentabilisé, parce que situé dans un processus de production, ici il devient objet inerte de consommation.
- *Vieux-Port* : espace en transition ; autrefois quartier d'affaires, un temps en désuétude, il fait aujourd'hui l'objet d'importants projets de restauration et de redéveloppement, notamment de la

part du gouvernement fédéral, qui cherche par tous les moyens à inscrire sa présence dans les villes (ainsi, en février 1978, annonce d'un projet de réaménagement du Vieux-Port, au coût de [293] 42 millions de dollars). Une fois que l'État aura suffisamment investi, le secteur privé viendra. Résultat : ce quartier deviendra une sorte de synthèse de la Colline parlementaire et de Place Royale, créant l'unité artificielle d'un centre-ville en pièces détachées.

- *Saint-Roch* (aire 10) : non plus une zone grise, mais une zone noire ; ce qui s'est fait dans ce quartier l'a davantage détérioré : autoroute Dufferin, destruction de la zone 2, et même le Mail Saint-Roch (mesure insuffisante de revitalisation des commerces). En fait, depuis quinze ans, le « réaménagement » de ce quartier a été axé sur des projets non réalisés (Grande Place, Kabir Kouba) ou sur des non-projets (enlèvement des voies ferrées, autoroutes) ; ainsi, non seulement l'habitation n'a-t-elle jamais été prise en considération, mais sa qualité a été grugée par toutes les forces destructrices et négatives qui minent le quartier depuis que la Ville de Québec l'a décrété aire prioritaire d'intervention.
- *Saint-Sauveur* : ce quartier populaire fait l'objet d'un important programme de restauration des logements, depuis 1974. Cette intervention marque un changement par rapport à la première forme de rénovation urbaine, mais ne constitue pas une transformation radicale : si le bulldozer chassait 100% des résidents, la restauration, quand elle est majeure, en chasse 50%. La raison : la restauration se fait à l'exclusion de la dimension sociale du problème ; les mesures de contrôle de la hausse des loyers, conséquence de la restauration, sont insuffisantes, et, de plus, il n'existe aucune préoccupation de la capacité de payer des locataires.
- *Limoilou* : large quartier populaire, non encore touché par une intervention urbanistique d'envergure, ce quartier se transforme de l'intérieur : détérioration lente du stock de logements, concurrence du commercial par rapport au résidentiel, tensions critiques entraînées par certains projets (autoroute Dufferin, attente du projet de réaménagement des berges de la Saint-Charles, incinérateur municipal). Ce quartier a une fonction

sociale bien précise : il est le lieu d'arrivée de beaucoup de migrants « forcés », venus des quartiers centraux. Par cette fonction, il devient un véritable quartier de centre-ville, et la préservation de son stock de logements à loyer modique devient un enjeu politique majeur.

- Nouveaux districts : Les Saules, Duberger, Neufchatel, Charlesbourg-Ouest. Ces « quartiers », autrefois autonomes, ont intéressé la Ville de Québec à cause de leur potentiel de développement foncier : le projet Lebourgneuf (1974), véritable ville nouvelle de 50 000 habitants que l'on veut développer sur une partie du territoire de Charlesbourg-Ouest et de Neufchatel, en est la [294] meilleure illustration. Cela illustre aussi, de façon par trop évidente, que là comme ailleurs, la prise en charge de l'aménagement urbain par les autorités municipales se fait sous l'angle de la rentabilité foncière et fiscale — celle-ci en déterminant la logique et les priorités.

La ville réelle ? C'est donc celle où s'opposent, dans le tissu urbain, dans chaque quartier, les intérêts du capital et la logique de la rentabilité foncière fiscale, d'une part, et, d'autre part, la difficulté pour chaque résidant de se loger dans un logement adéquat selon sa capacité de payer, difficulté doublée de l'absence de contrôle sur le développement-aménagement de la ville. Quant à la planification, elle ne peut prendre en charge les deux termes de cette contradiction : c'est pourquoi la ville apparaît comme non planifiée, jamais totalisée dans chacune de ses parties et dans la mise en rapport de ses fonctions essentielles ; on l'a vu, ni l'habitation ni le transport n'ont fait l'objet d'une planification d'ensemble. Pourtant, ce projet de totalisation de la ville, il existe : dans le mouvement populaire. Qui s'est développé en contrepoint de la planification officielle et des interventions majeures. Qui a cherché à prendre en charge toutes les fonctions urbaines possibles. Qui a servi de révélateur du caractère éminemment politique de l'administration municipale. Qui symbolise la ville désirée par les citoyens qui l'habitent. Voyons de plus près.

Le mouvement populaire à Québec

Ce mouvement n'a jamais été analysé dans son ensemble ¹¹⁸. Nous allons tout simplement, ici, en faire la présentation (avec très probablement des oublis ¹¹⁹, on s'en excuse) selon un ordre chronologique — laissant au lecteur (ou à d'autres) le soin d'en faire l'analyse : percevoir la richesse de ce mouvement, imaginer les énergies qu'il mobilise, comprendre son sens (à la fois ce qu'il signifie et vers où il se dirige), etc.

- 1967 Comité des citoyens de l'Aire 10
- 1969 Comité des citoyens du quartier Saint-Sauveur
- 1970 Groupement des locataires du Québec métropolitain
- 1971 Garderie coopérative Saint-Jean-Baptiste
- 1972 Avocats populaires
Association pour la défense des droits sociaux du Québec métropolitain
- 1973 Comptoir alimentaire de Saint-Sauveur
Garderie coopérative Rayon de soleil (Vieux-Québec)
- [295]
- 1974 Droit de Parole (Journal)
Fédération des associations de locataires de logements municipaux
Coopérative d'habitation Chez-Nous (Saint-Sauveur)
Ciné-Vidéobec
La Femme et le film
- 1975 Groupe du Faubourg (Saint-Jean-Baptiste)
Mouvement d'action populaire Limoilou
Fonds de solidarité des groupes populaires

¹¹⁸ Pour des analyses de certaines luttes, voir les travaux déjà publiés du Groupe de recherche en action populaire, de l'Université Laval : Denis Fortin et Marc Roland, *Histoire des luttes de protection des consommateurs, 1962-1978*, cahier 1, GRAP, Québec, 1980, 32 p. ; Vicente Faleiros et al., *Les Assistés sociaux : des travailleurs surexploités*, cahier 2, GRAP, Québec, 1980, 32 p. ; à venir : Comité des citoyens de l'aire 10, Groupe du Faubourg, etc.

¹¹⁹ Ainsi, par exemple, nous n'avons recensé que les garderies faisant partie du Regroupement des garderies de la région de Québec.

- Comité des citoyens du Vieux-Québec
Garderie Pomme d'api (Saint-Sauveur)
- 1976 Mouvement Saint-Gabriel
Coopérative d'habitation Mon Logis (Saint-Sauveur)
Coopérative d'habitation du Faux-Bourg (Saint-Jean- Baptiste)
Ligue des citoyens de Saint-Sacrement
Centre-Vidéo du Faubourg (Saint-Jean-Baptiste)
Garderie Jardin Bleu (Limoilou)
- 1977 Rassemblement populaire de Québec (parti politique municipal)
Parti municipal (parti politique municipal — éphémère)
Coopérative d'habitation Saint-Sauveur
Coopérative d'habitation Centre-Ville (Saint-Roch)
Coopérative d'habitation Saint-Gabriel (Saint-Jean-Baptiste)
Centre populaire d'animation audio-visuelle de Québec
Habitation populaire Saint-Sauveur (groupe de recherches techniques)
Maison des femmes (le groupe ouvrira une maison en 1979 à Saint-Sauveur)
Garderie La Réponse (Limoilou)
- 1978 Comité de citoyens Belvédère (Montcalm)
Association des citoyens de Montcalm-centre
Coopérative d'habitation Limoilou
Coopérative d'habitation Beauséjour (Saint-Sauveur)
Coopérative d'habitation d'Aiguillon (Saint-Jean-Baptiste)
Coopérative d'habitation de la Providence (Saint-Sauveur)
Société de service d'aide aux coopératives (SOSACO) (Saint-Jean-Baptiste)
Action-Habitation (groupe de recherches techniques)
Comité des chômeurs et des travailleurs de Québec
Comité régional des usagers du transport en commun (CRUTEC)
Club coopératif de consommation du Faubourg (Saint-Jean-Baptiste)
- [296]
- 1979 Coopérative d'habitation Brousseau (Vieux-Québec)
Coopérative d'habitation Sainte-Marie (Montcalm)
Coopérative d'habitation Faubourg Saint-Louis (Saint-Jean-Baptiste)
Coopérative d'habitation Mille-Fleurs (Duberger)
Coopérative d'habitation Quatre-Vents (Duberger)

- Coopérative d'habitation Nordique (Duberger)
- Coopérative d'habitation du Soleil (Duberger)
- Coopérative d'habitation Amitié (Saint-Sauveur)
- Coopérative d'habitation L'Archange (Saint-Jean-Baptiste)
- Coopérative d'habitation Grandir en ville (Saint-Jean-Baptiste)
- Radio Basse-Ville
- Coupe-circuit (service d'aide psychologique)
- Garderie La Butte à moineaux (Saint-Sauveur)
- Garderie Pomme Cannelle (Saint-Pascal)
- 1980 Coopérative d'habitation Claire-Fontaine (Saint-Jean-Baptiste)
- Coopérative d'habitation La Lucarne (Saint-Sauveur)
- Coopérative d'habitation Le Petit Matin (Limoilou)
- Coopérative d'habitation Les Copains (Saint-Sauveur)
- Groupe de recherches techniques Bon Pasteur
- Association des psychiatisés et sympathisants
- Club coopératif de consommation de Limoilou

- Constatons, rapidement, que plus ça va, plus le mouvement populaire démontre de vigueur, s'élargissant dans tous les quartiers et cherchant graduellement à s'approprier les divers champs de la vie quotidienne et des fonctions urbaines.
- De plus en plus, aussi, sa base de mobilisation s'élargit : le mouvement a d'abord été enclenché par des résidents des quartiers populaires pour gagner ensuite les classes moyennes.
- Le mouvement a suffisamment de force pour engendrer, en lui ou à l'extérieur de lui, diverses totalisations, c'est-à-dire des manifestations qui en font la synthèse : pensons au Fonds de solidarité, au journal Droit de parole, et, à l'extérieur du mouvement, au Rassemblement populaire.
- La double expression du mouvement, revendicative et de services, réussit à traverser l'État, qui opère certaines concessions : pensons à la victoire du Comité de citoyens Saint-Gabriel, empêchant le projet municipal d'élargissement de la rue Saint-Gabriel, aux coopératives d'habitation, aux garderies.

- Au total, le mouvement sert de révélateur des contradictions sociales vécues dans la ville réelle et du hiatus croissant entre la ville planifiée et les problèmes vécus par la population.

[297]

En guise de conclusion, une question : quel sera l'avenir de Québec ? En admettant que les forces en tension pour le contrôle de l'aménagement-développement de Québec sont inégales, il faut dire aussi que cet avenir sera fait de la synthèse de ce que les autres feront et de ce que nous ferons. Tout dépend...

Lionel Robert
Conseil régional de développement de Québec

NOTES

Pour faciliter la consultation des notes en fin de textes, nous les avons toutes converties, dans cette édition numérique des Classiques des sciences sociales, en notes de bas de page. JMT.

[298]

[299]

CINQUIÈME PARTIE
Luttes urbaines et planification

25

“Urbanisme au détail ¹²⁰
et pratique sociologique.”

Par Gilles VALIQUETTE

Service d'urbanisme de la ville de Québec

[Retour à la table des matières](#)

Devant la pression constante de la croissance urbaine, la raison d'être de l'urbanisme tiendrait aux besoins qu'il est censé satisfaire : mise en place et distribution spatiale des services requis pour répondre aux exigences toujours croissantes de la population.

Au regard du sens commun, l'urbanisme s'imposerait de lui-même, question d'ajuster les ressources aux besoins issus de l'urbanisation et des progrès techniques.

Il convient pourtant de se demander de quelle façon les besoins sont reconnus, érigés en principes d'intervention et traduits en programmes ¹²¹ d'aménagement. Car comprendre l'urbanisme, c'est aussi savoir que, comme toute pensée, il est avant tout une activité, et

¹²⁰ Selon le *Petit Robert*, le nom « détail » signifie, entre autres : le fait de livrer, de vendre par petites quantités ce qu'on a acheté en gros ; service destiné à assurer la vie administrative d'une unité.

¹²¹ L'urbanisme dont il sera ici question est celui des « programmes ». Nous ne prendrons pas en compte les opérations de restructuration qui ne relèvent pas de l'urbanisme officiel.

qu'il est profondément marqué par les rapports de production d'une société, à une époque donnée. Il n'est pas l'expression contraire ou aléatoire des rapports sociaux.

Des besoins aux contraintes

La notion de besoin, quand elle vaut — si elle, vaut jamais —, renvoie directement à la question opérationnelle de sa satisfaction. Elle n'a pas de sens, séparée des conditions de satisfaction qui, seules, permettent de savoir, par la pratique, si le besoin est réel ou non. Définir un besoin n'a de signification stratégique que si on peut lui associer les moyens de le satisfaire. La question est de savoir si les formes, aménagements et équipements que l'on construira réellement présentent ou non des possibilités de satisfaire le besoin [300] identifié. La question n'est pas de savoir ce que l'on dépense pour tel ou tel aménagement mais plutôt quel est le niveau de satisfaction du besoin correspondant à cette dépense. Si les besoins n'existent pas indépendamment de leurs conditions d'actualisation, le problème est celui de l'expérimentation autant que celui de la recherche au sens classique du terme.

C'est bien du besoin en tant que valeur d'usage qu'il est question ici. À ce titre se pose au départ de l'analyse une certaine conception alternative de la société et de la place de l'homme dans celle-ci. Le besoin-valeur d'usage oblige non pas simplement à « opter » mais surtout à élaborer ; il s'ouvre sur des possibles dont le sens ultime n'est pas acquis définitivement. Parler de besoins, c'est poser le problème des finalités.

Le sens ultime du développement paraît pourtant résolu en matière d'urbanisme opérationnel — l'industrialisation, l'urbanisation et l'économie de marché. De ce fait, l'urbanisme restreint l'étendue des problèmes abordés, limite les possibilités d'appréhension des besoins et des stratégies d'action.

Aussi l'urbanisme s'efforce-t-il généralement d'évoluer dans une marge de choix restreinte par une série de contraintes pesant sur la nature de son intervention éventuelle : le souci d'éviter le gaspillage, de limiter l'expansion désordonnée, d'assurer la rentabilité des opérations,

etc. Or, en prenant « conscience » du poids des contraintes économiques, l'urbanisme retrouve les valeurs libérales de l'économie de marché : l'assujettissement de l'être à l'avoir, de la valeur d'usage à la valeur d'échange. D'un discours initial dont l'objet était la satisfaction du besoin, on en arrive rapidement à l'énumération de difficultés « insurmontables » : « respectons telles contraintes pour satisfaire tels besoins. »

C'est ainsi que le tunnel pour piétons prévu par le Service de l'urbanisme de la ville de Québec (S.U.V.Q.) afin de relier le quartier Saint-Jean-Baptiste au Vieux-Québec répond davantage aux exigences de contraintes existantes qu'à la satisfaction d'un besoin clairement émis par les citoyens de ces quartiers. En effet, depuis sa construction, l'autoroute Dufferin ne cesse de susciter bon nombre de griefs. Les revendications principales des citoyens gravitent autour du besoin d'assurer la sécurité des piétons. Et c'est en ce sens qu'ils s'adressaient aux autorités municipales. Or, il n'est évidemment pas question pour ces dernières d'éliminer l'accès des voitures au centre-ville et à la Colline parlementaire. La satisfaction du besoin « sécurité des piétons » doit s'élaborer en fonction de la contrainte « autoroute ». Après analyse, mais sans consultation populaire, les autorités gouvernementales (provinciales et municipales) décidaient qu'un tunnel pour piétons serait creusé sous [301] l'autoroute, reliant ainsi les deux quartiers en question. Ce tunnel permettrait de respecter la contrainte « circulation automobileaccès au centre-ville » tout en satisfaisant le besoin « sécurité des piétons ». Mais qu'en est-il de ce compromis ? À quelle finalité le tunnel répond-il ? La ville pour piétons ? La ville pour automobiles ? À noter également que le tunnel prévu s'intégrera éventuellement au complexe Québec-Hilton-Centre des congrès-Auberge des Gouverneurs.

Le besoin-marchandise

La nature même des contraintes à non seulement l'inconvénient de réfracter de façon rigoureuse les rapports sociaux, épousant à peine les contours des disparités économiques des classes, mais aussi de faire apparaître la possibilité d'une éventuelle substitution entre besoins.

Cette éventualité, qui d'ailleurs se réalise généralement dans les faits, réaffirme le principe capitaliste de la valeur d'échange selon lequel l'individu est en dernière analyse réductible à ses besoins, ceux-ci étant de nature quantitative donc interchangeables. Le besoin est banalisé, dépouillé de toute marque distinctive. Il n'est le reflet d'aucune spécificité ultime ; tout besoin est échangeable contre tout autre. De valeur d'usage, le besoin devient valeur d'échange ; il devient marchandise.

La construction projetée d'un H.L.M. dans le quartier Saint-Jean-Baptiste (angle Saint-Olivier et Sutherland) nous servira d'exemple. Ce H.L.M. avait été prévu dans la programmation 1978 du S.U.V.Q. Cette décision, fort bien reçue d'ailleurs des groupes du quartier, se voyait confirmée par la Société d'habitation du Québec, et publiée dans *Le Soleil de Québec*.

Premier rebondissement : on apprend quelques mois plus tard, par le quotidien précité, que la décision initiale aurait été modifiée. Après vérification, cette nouvelle est confirmée : suite à une recommandation du Comité d'habitation de la ville de Québec (composé d'échevins et de représentants de la gérance et de la haute direction du S.U.V.Q.), l'aménagement prévu — construction d'un H.L.M. — sera remplacé par un parc. Les motifs de cette décision : le gouvernement provincial inaugure le P.A.E.C. (programme d'aide aux équipements communautaires) et la municipalité doit s'empressez d'assurer sa quote-part des subventions rendues disponibles. Mais encore faut-il qu'elle en justifie la demande auprès du M.A.M., c'est-à-dire lui présente la liste des terrains qui seront aménagés à l'aide des subventions P.A.E.C. La logique des crédits se substitue à la logique de l'aménagement et de la planification.

[302]

Deuxième rebondissement : le Groupe du faubourg (groupe populaire du quartier) fait pression auprès du Comité d'habitation et, après quelques tractations, obtient le compromis suivant : le terrain sera aménagé mi-parc, mi-H.L.M.

Troisième rebondissement : une pétition de citoyens du quartier (dix signatures) adressée à l'un des échevins du district exige que le terrain en question soit voué au stationnement. Un nouveau compromis est

élaboré : la Ville de Québec réalisera un aménagement mi-H.L.M., mi-stationnement avec aménagement paysager.

La portée pratique de la substitution d'un besoin donné par un autre est considérable. Dans un premier temps, la non-satisfaction d'un besoin donné pourrait être compensée par la satisfaction d'un autre besoin. Dans un deuxième temps, toute perte pourrait être compensée avec satisfaction : la démolition d'un quartier par la création d'une ville nouvelle ; la démolition de logements par l'aménagement d'espaces verts ; la fermeture des écoles de quartier par des services socio-culturels ; la centralisation des pouvoirs municipaux par des comités consultatifs ; la disparition des équipements locaux (gestion par la population locale) par le gabarit et la polyvalence des équipements collectifs ; le déracinement par l'obtention d'un logement H.L.M. ; la démolition de son logement par une indemnité de relogement ; la participation à l'exercice du pouvoir municipal par la publication d'une gazette municipale, etc.

Dans l'éventualité de la substitution d'un besoin clairement identifié par la population, le discours urbanistique portera — parfois ¹²² — sur

¹²² Le refus tout crû tient souvent lieu de compromis. Des sept revendications formulées par les vingt-quatre groupes populaires ayant participé à la consultation officielle menée dans le cadre du Programme d'amélioration de quartier îlot 8, Saint-Jean-Baptiste, aucune ne fut retenue par les autorités politiques et ce après recommandation en ce sens par le Service de l'urbanisme. Les sept revendications furent refusées après un silence de sept mois de la part de la Ville de Québec, suite à leur dépôt initial.

L'une des sept revendications refusées avait trait à la construction d'un centre communautaire *local* ; les autorités municipales, tout en refusant le compromis, firent appel au principe des économies externes — elles construiraient un équipement polyvalent à *vocation régionale* au coût estimé (projection initiale) de six millions de dollars.

Le Service de l'urbanisme tentait d'expliquer que les opérations qui se fondent sur le principe des économies externes sont génératrices d'effets multiplicateurs, permettant ainsi de satisfaire, indirectement et à plus ou moins long terme, les besoins qui ne sont pas directement pris en compte par l'opération. Le principe en question permettrait donc de court-circuiter les contraintes initiales.

Toutefois, à partir du moment où on se pose le problème des externalités bénéfiques, on ne peut pas manquer de se poser le problème de la rareté — car en dernière analyse, c'est à celle-ci que renvoie la notion de contrainte. Or, la rareté elle-même, dans le cas de la ville, est liée à toute une histoire de

la notion de compromis. Mais parler de compromis reste doublement ambigu.

D'une part, cela laisse croire qu'il existe des besoins contradictoires. Mais la « contradiction » ne peut être que qualitative. On est alors en droit de se demander quelle est la finalité du compromis, c'est-à-dire de la substitution d'un besoin donné à un autre. Et quelle contradiction peut-il logiquement y avoir entre deux marchandises ? Entre valeurs d'échange ? La notion de compromis paraît procéder d'une rationalité technocratique qui implique des « coûts » idéologiques et politiques auxquels une analyse de besoins n'est pas obligée d'adhérer.

D'autre part, parler de compromis laisse entendre que la notion de besoin peut être admise telle quelle, sans référence aux pratiques de classes. Le compromis peut alors s'envisager à l'échelle urbaine et de façon globale, i.e. les besoins d'un quartier populaire peuvent être troqués contre ceux d'un autre secteur et ce, « au profit de la ville tout entière ».

L'exemple du parc Saint-Malo illustre bien cette technique d'universalisation des besoins. Après analyse et suite à maintes [303] consultations, le S.U.V.Q. proposait dès 1974 d'interdire à la circulation automobile l'accès à la rue de l'Aqueduc entre les rues Sainte-Thérèse et Marie-de-l'Incarnation (paroisse Saint-Malo, quartier Saint-Sauveur). Le tronçon ainsi récupéré serait aménagé en parc de détente incorporant trois petits espaces verts existants et le parvis de l'église Saint-Malo. Ce projet devait renforcer les opérations de revalorisation résidentielle déjà entreprises dans ce secteur en éliminant la circulation de transit en provenance des banlieues vers la haute-ville. La proposition en question reçut l'approbation massive des citoyens de Saint-Malo.

Toutefois, à l'approche des échéances de mise en œuvre, c'est-à-dire après deux ans d'études et de consultations, les autorités municipales jugèrent trop limitée la consultation initiale, qui avait été effectuée auprès des résidents de Saint-Malo. Aussi l'ordre fut-il donné d'amorcer une deuxième ronde de consultations et d'y intégrer, cette

pratiques de classes et de rapports sociaux. Si la « ville » pèse de tout son poids, il est bien certain que les effets induits, tout comme les contraintes du départ, seront inséparables de cette organisation sociale que constitue une ville.

fois, les autres paroisses du quartier, notamment Saint-Joseph. Cet élargissement du champ géographique de la consultation eut pour effet de réduire la force du consensus favorable des gens de Saint-Malo et de permettre, pour la première fois, l'intervention des marchands du quartier dans ce dossier. Car on ne trouvait que deux petits commerçants sur le tronçon Saint-Malo de la rue de l'Aqueduc.

Faut-il ajouter que le projet fut rejeté (mais par une très faible marge) ? Et le compromis ? La rue de l'Aqueduc ne fut pas fermée mais détournée... et la circulation de transit s'y maintient toujours.

Le processus décrit ci-dessus fonctionne également à l'inverse : c'est le cas du parc Joliette. Après consultation toujours, le S.U.V.Q. proposait en 1974 l'aménagement d'un parc dans la paroisse Saint-Joseph, quartier Saint-Sauveur. Dans cette perspective, une dizaine de maisons furent acquises et démolies sur une période de deux ans. Or, voici quelles délais de mise en œuvre approchant, l'idée du parc est délaissée suite aux pressions du Comité consultatif de Saint-Sauveur (douze membres, dont quatre échevins et un représentant du S.U.V.Q.) et du Comité de l'îlot 6 (comité suscité à la demande du S.U.V.Q.) : les riverains du parc proposé auraient manifesté leur désaccord. Les autorités municipales tranchent en faveur des derniers comités cités : le terrain libéré devra dorénavant servir à... l'habitation !

Une dernière intervention par la Division de l'habitation auprès des autorités municipales et de la haute direction du S.U.V.Q. afin de mettre en relief l'universalité des premières consultations est rejetée.

La notion de compromis n'a de sens opérationnel que si les partenaires sont de force égale. Si les forces en présence sont [304] déséquilibrées, le « trade-off » n'est plus qu'un slogan. La satisfaction des besoins devient un simple monologue suivi d'un marchandage inégal.

Aussi sommes-nous en droit de penser que les « erreurs » que l'on peut constater en matière d'urbanisme ne sont pas issues d'une intervention de mauvais génies ou nées d'une intervention malheureuse : elles sont la conséquence directe et le fidèle constat des obligations de l'économie de marché.

Le besoin éclaté

La substitution des besoins et leur transformation en valeurs d'échange résultent entre autres d'un double processus de simplification : le nivellement des pratiques de classes et le fractionnement des contradictions.

La municipalité a toujours préféré créer de toutes pièces ses instances de consultation populaire plutôt que de composer avec les pratiques de classes. Les comités consultatifs (Saint-Sauveur, Saint-Roch, Limoilou, Saint-Jean-Baptiste, Vieux-Québec, Montcalm) constituent l'un des mécanismes de nivellement des pratiques de classes. Pensé, structuré et mandaté par la municipalité, le comité consultatif est composé de groupes et associations disparates (comité de citoyens, pastorale, corporation des loisirs, association de marchands, etc.) invités à en faire partie. Il répond essentiellement au souci de trouver « en quelque part, un lieu de la pratique publique permettant de se situer dans la plus grande neutralité possible entre le territoire et la classe, d'extraire les citoyens de leurs conditions de classe pour les mobiliser sur l'amélioration du "cadre de vie ¹²³". »

Qui plus est, ce nivellement met la classe dominante avec les autres classes : elle ne se situe pas à l'écart de la problématique posée, elle revendique d'être considérée au même titre que les autres.

On fait alors appel à l'intérêt public, comme on a pu le constater dans le cadre du Programme d'amélioration de quartier îlot 8, Saint-Jean-Baptiste. Les revendications des vingt-quatre groupes populaires du quartier ayant participé à la consultation officielle menée alors portaient, entre autres, sur l'aménagement éventuel de l'ancien marché Berthelot, aujourd'hui propriété de la municipalité. Les groupes suggéraient, à titre d'exemple, qu'un centre récréatif y soit construit. Le Service de l'urbanisme de la ville de Québec rejetait cette suggestion alléguant l'exiguïté du terrain et, donc, l'impossibilité technique de donner suite à la demande. Toutefois, il fut démontré que la Ville de Québec avait effectivement construit une [305] piscine couverte et un

¹²³ Alain Médam, « Éléments d'analyse du pouvoir municipal », *Espaces et sociétés*, 20-21, mars-juin 1977, p. 29-46.

centre socio-récréatif sur des terrains plus petits encore dans le quartier Saint-Sauveur. Le fondement technique du refus s'estompait.

Un argument de taille fut alors invoqué par les autorités municipales — l'intérêt public. Pour le plus grand bien de l'ensemble de la population du centre-ville, la municipalité construirait prochainement un équipement socio-récréatif polyvalent de l'ordre de six millions de dollars. Le terrain sélectionné : un site sis à la limite est du quartier Montcalm (donc à l'extérieur des limites du quartier Saint-Jean-Baptiste). Cet équipement desservirait les populations nanties des quartiers Montcalm, Saint-Sacrement et, bien sûr, Saint-Jean-Baptiste.

Deuxièmement, l'urbanisme fractionne les contradictions. Ce faisant et en ne les différenciant pas à l'intérieur de ce qu'on appelle les « usagers » et leurs différentes formes d'insertion sociale ¹²⁴, il remplace les rapports sociaux par une seule contradiction globale qui se situe finalement entre l'homme et la nature, c'est-à-dire entre l'homme et les exigences du processus « naturel » qu'est l'urbanisation. Ce fractionnement est d'autant plus dangereux qu'une société aussi technicienne que la nôtre traduit très fidèlement les limites

¹²⁴ Tous ceux qui ont une conscience de l'espace urbain autre que celle admise — celle des fonctions et des catégories juridiques — s'aperçoivent très vite que le cadre de vie est largement déterminé par des forces économiques qui tendent bien plus à plaquer sur une population un modèle culturel qu'à se rendre réceptives à l'évolution des pratiques sociales. Par exemple, le programme de restauration domiciliaire administré par la Ville de Québec est fondé sur les catégories juridiques propriétaire et locataire. Il ne différencie aucunement les contradictions à l'intérieur de ces catégories et ne s'appuie pas sur les pratiques des quartiers cibles (Saint-Jean-Baptiste, Saint-Sauveur, Saint-Roch, Limoilou). Il impose des normes administratives, esthétiques et de financement qui servent davantage à introduire dans ces quartiers populaires le modèle culturel d'habitation et de consommation de la classe moyenne. Le besoin (restauration de logement) est certes satisfait. Malheureusement, ce qui n'est pas satisfait, ce sont les modèles qui règlent les pratiques par lesquelles le besoin peut s'exprimer. Quand le logement entre, comme dans notre société, dans la sphère de la production marchande, il devient un objet produit dans le cadre de la division sociale et technique du travail ; le « modèle » du logement reflète désormais de moins en moins les modèles culturels et de plus en plus les impératifs de cette production. À l'ère de la production de série, les impératifs de la série (ce qui vaut aussi en matière de restauration domiciliaire) dictent la production suivant des modèles « rationnels » ou « fonctionnels ».

de l'autorité. Si de nombreuses composantes d'une totalité sont fort inquiétantes, elles ne peuvent que se répercuter avec une parfaite cohérence sur un partiel, sur un détail, surtout quand il s'agit de planification urbaine.

L'écart est grand entre une logique qui vise à la constitution d'un nouvel espace symbolique et résidentiel cohérent, et une logique qui consiste à monter des opérations circonscrites se suffisant à elles-mêmes.

L'absence d'un plan directeur favorise cette tendance à la parcellisation des opérations d'urbanisme : tout projet peut en fin de compte se justifier en lui-même et aucune comparaison n'est possible. L'absence d'un schéma directeur pour la ville de Québec est-elle stratégique ? Comment évaluer les incidences de la construction du futur palais de justice dans Limoilou sans plan directeur ? Et le futur centre socio-récréatif de six millions de dollars dans la haute-ville ? La bibliothèque municipale ? La gare intermodale ? Le métro de surface ? L'absence d'un plan directeur pose la question de la relation fonctionnelle entre les espaces : le fonctionnement des uns ne peut se comprendre sans celui des autres. Elle pose également la question plus générale de la relation fonctionnelle des pratiques. Car l'appropriation de l'espace est pratique (usage) et s'accompagne d'un contrôle social officiel ou officieux. Ce contrôle porte sur [306] l'usage qui est fait des espaces, sur les usagers et sur leur comportement (pratique). L'usage n'est pas neutre : des usages différents, voire contradictoires, sont possibles.

L'urbanisme ne peut résoudre la complexité du problème posé — celui des principes de classes dans un espace donné — que par sa simplification, ce qui lui a d'ailleurs toujours paru suffisant ¹²⁵.

¹²⁵ Le caractère essentiellement collectif des propositions d'urbanisme soulève des difficultés d'analyse particulières qui sont généralement négligées par l'urbanisme opérationnel. Comment expliquer, en termes individuels, des propositions telles que « les cas de détérioration résidentielle sont plus fréquents dans les quartiers pauvres » ; « les quartiers pauvres utilisent davantage les transports en commun que les quartiers riches » ? Les propositions de ce genre posent d'abord un problème explicatif : sont-elles simplement un équivalent des propositions « individuelles » correspondantes : « la pauvreté crée un terrain favorable à la détérioration résidentielle » ; « les pauvres utilisent davantage le transport en commun » ?

Autrement dit, démolissons les taudis, construisons des H.L.M., améliorons les infrastructures, aménageons des espaces verts, et tout sera réglé.

Aussi ne faut-il pas s'étonner que l'urbanisme privilégie une forme de communication qui met l'accent sur le monologue du technicien plutôt que sur le dialogue des participants. Accordant peu ou pas de place à la socialisation, sans laquelle l'identité collective serait difficile à forger, et plus généralement encore aux visions du monde et aux idéologies, l'urbanisme est conduit à insister davantage sur la mobilisation des ressources que sur celle des acteurs, à être plus soucieux du degré que du type de mobilisation, plus inquiet de la fréquence des revendications que de leur nature.

La naturalisation des besoins

Les revendications issues des pratiques de classes qui ont pour objet l'urbain et rien d'autre n'existent pas. Elles mettent en relief des questions d'appropriation, d'organisation et de maîtrise de la vie quotidienne.

Dans le cadre du PAQ îlot 8, Saint-Jean-Baptiste, l'aménagement de Place Berthelot (déjà cité en exemple) met en relief la dimension politique des revendications dites « spatiales ». Précisons d'abord que Place Berthelot est immédiatement accolée à l'Auberge des Gouverneurs, au Centre des congrès, au Québec-Hilton et à la rue Saint-Jean ; elle est aussi à proximité du Complexe « G » et du Parlement.

Dans cette perspective, il était évident pour tous — y compris les deux fonctionnaires affectés à la consultation officielle — que la revendication en question (l'aménagement de Place Berthelot et la

En outre, elles posent un problème prédictif : à supposer qu'on ait observé une corrélation très forte entre le taux d'utilisation du transport en commun par quartier et le revenu moyen des habitants, cela signifie-t-il que la situation économique individuelle soit effectivement un facteur aussi important pour l'utilisation du transport collectif que peut le laisser croire un coefficient de corrélation élevé ? En principe, il n'est pas possible de déduire la corrélation individuelle de la corrélation sur des unités collectives (Raymond Boudon, *L'Analyse mathématique des faits sociaux*, Paris, Plon, 1967, chapitre V).

construction d'un éventuel centre communautaire) ne portait que de façon très marginale sur l'utilisation fonctionnelle du sol ou sur le gabarit de l'équipement proposé. Elle relevait de la nécessité de s'approprier la maîtrise et la gestion de tout aménagement éventuel, quel qu'il soit, du site Berthelot. Sans cette appropriation, et dans le contexte décrit, l'utilisation de la nouvelle Place Berthelot par la population locale s'avérerait illusoire. Ce n'est pas là revendication « spatiale » mais revendication politique.

[307]

Pour tous ceux pour qui l'urbanisme ne se réduit pas à une pratique d'ajustement, à l'identification des « blocages » et à la localisation des plus gênants d'entre eux, pour qui la pratique ne se résume pas à des questions du genre « si j'aménage un, deux, trois espaces verts, qu'est-ce que je change à la qualité de la vie des gens ? », il est clair que les questions posées ne sont pas d'abord des questions d'espace.

Le PAQ îlot 8, Saint-Jean-Baptiste, offre une fois de plus l'exemple frappant de cette problématique. Précisons que la multinationale Atlific est propriétaire d'un terrain sis entre les rues Saint-Cyrille, Saint-Michel, Saint-Patrice et Berthelot, et qu'une section du terrain est vague tandis que l'autre est bâtie. Précisons également que les locataires des appartements, propriété d'Atlific, avaient précédemment demandé aux autorités municipales d'intervenir afin d'assurer l'avenir de la fonction résidentielle du secteur. À cette demande, le maire de Québec répondait que le zonage résidentiel protégeait suffisamment le secteur. Par surcroît, il suggérait aux locataires d'explorer la possibilité de transformer leurs logements en coopérative d'habitation. Le cas échéant, la Ville de Québec apporterait son appui. (Force est de se demander comment, puisque le programme de restauration domiciliaire géré par la municipalité s'adresse non aux locataires mais aux propriétaires — ici, Atlific...)

C'est dans cette perspective qu'il faut comprendre la revendication populaire demandant à la Ville de Québec d'acquérir, de gré à gré ou par expropriation, la partie non construite du terrain Atlific, et ce, en utilisant une partie du budget PAQ.

Bien entendu, la demande fut jugée irrecevable par les autorités municipales, appuyées par le Service de l'urbanisme. En outre, ce dernier jugeait que la revendication en question ne s'accordait pas à

l'objectif général d'un PAQ, celui d'assurer, sur un plan opérationnel, la qualité de la vie du quartier cible.

Or, il est aisé de démontrer qu'au contraire, cette demande s'accordait à l'esprit même d'un PAQ : stabiliser le quartier cible et assurer l'avenir de sa fonction résidentielle.

D'ailleurs, que faut-il entendre par « qualité de vie » ? Peut-elle correspondre à autre chose qu'à l'inscription ou à la non-inscription dans l'espace des pratiques ? À l'usager, considéré non plus comme « être de besoins » mais comme « être de pratiques » (les besoins n'étant que l'expression physiologique, donc réduite, des pratiques) ?

En quête d'un consensus social inexistant, l'urbanisme érige la « cité » en lieu a-conflictuel ; la « conscience urbaine » qu'il lui importe de forger n'est autre que la vieille idéologie du déterminisme écologique, de la naturalisation des contradictions sociales.

[308]

Cette idéologie, malgré les attaques scientifiques qu'elle a pu subir depuis trente ans, n'est pas disparue. Le rapport d'orientation du Comité d'habitation de la ville de Québec, publié au mois de novembre 1979, fourmille d'allusions déterministes. Exemples : « L'acharnement que l'on mettra à reconstruire systématiquement tous les espaces vacants du centre-ville est garant de la santé économique de ces quartiers, de la qualité et du dynamisme de la vie qu'il faut y retrouver » ; ou encore : « En évoluant dans des cours d'écoles sales et tristes, dans un paysage où les signes de l'abandon sont partout présents, la population trouve peu de motifs pour stimuler sa fierté et son intéressement direct au milieu ».

Nous oserions résumer l'ensemble du rapport par cette phrase : « Nous pourrions, en réorganisant notre acquis, formuler des normes de l'environnement qui engendreraient l'harmonie sociale et économique aussi bien que physique ».

Cette naturalisation des contradictions écarte de l'analyse toute possibilité de percevoir les besoins comme issus des pratiques de classes. Elle réduit le besoin au psychologique, reflet de décisions immédiates prises isolément, de volontés autonomes. Le social est mesuré à la somme des besoins individualisés ; l'individuel résulte du fractionnement du collectif, des pratiques de classes.

À ce sujet, le rapport d'orientation du Comité d'habitation de la ville de Québec reste fort éloquent : « Ces vastes ensembles, jadis faubourgs actifs, quasi autonomes et grouillants d'activités authentiques, appuyés sur les échanges naturels dictés par les exigences quotidiennes du travail et de la survie, ont graduellement perdu leur signification. L'anonymat s'est instauré à la suite du rejet psychologique suscité beaucoup par le mythe de la banlieue et par les diktats de la prospérité d'après-guerre ».

Renvoyant aussi bien aux exigences du développement biophysique de l'individu qu'aux impératifs du développement technologique et économique de la société dans son ensemble, la notion de besoin s'inscrit au cœur même des tensions entre intérêts individuels et intérêts collectifs. Réduire les besoins à l'expression immédiate des désirs, évacuer la problématique de l'articulation de l'individuel au collectif, c'est nier, au-delà même des pratiques de classes, la socialisation de l'individu à sa société. L'individu domine l'acteur, la personne a-historique, l'être social. C'est nier que toute personne et tout besoin sont le produit de la société et qu'à ce titre, ils sont profondément marqués par les conditions économiques et politiques et qu'ils dépendent même de ces conditions. Cette réduction du social à l'individuel laisse croire que les besoins peuvent être satisfaits sans qu'il soit nécessaire de toucher aux mécanismes qui [309] sont à leur origine. En termes d'urbanisme opérationnel, c'est maintenir le déséquilibre permanent entre besoins et ressources.

Sous couvert de satisfaire les besoins issus d'un processus « naturel » — la croissance urbaine et l'économie de marché — l'urbanisme enferme l'homme, à la fois en tant qu'individu et en tant qu'être social, dans un réseau de contraintes qui ne sont que l'expression du modèle culturel de la classe dominante et par là tend à justifier et à renforcer les injustices du système.

De fait, apparaît une certitude qui commande à tout l'urbanisme : l'État et le secteur privé n'ont que faire des besoins en matière d'urbanisme — ils demandent uniquement qu'il y ait cohérence entre capital et aménagement.

Conclusion

Il n'y a en vérité de saisie possible des besoins qu'en termes relatifs, c'est-à-dire en référence à des systèmes de normes et de hiérarchies de valeurs largement dépendants de la logique du marché. La pratique urbanistique est une bonne illustration de l'économie administrée, dont le propre n'est pas de répondre aux questions que lui pose la réalité mais de les ramener aux cas simples que l'administration sait traiter. Elle résulte moins d'un choix délibéré que d'une tendance des organisations à préférer ce qui peut être décidé massivement du sommet.

L'urbanisme devient l'expression d'un système mercantile et des intérêts des administrateurs en cherchant à proclamer la souveraineté des systèmes conventionnels sur ceux qui ne le sont pas, et en incluant dans sa perspective l'obligation pour les « usagers » de ne pas faire obstacle au bon fonctionnement d'un système élaboré à leur intention.

Gilles Valiquette
Service d'urbanisme de la ville de Québec

NOTES

Pour faciliter la consultation des notes en fin de textes, nous les avons toutes converties, dans cette édition numérique des Classiques des sciences sociales, en notes de bas de page. JMT.

[310]

[311]

[312]

[313]

CINQUIÈME PARTIE
Luttes urbaines et planification

26

“Entre ingénieurs et usagers :
le sociologue et la planification
des transports urbains.”

Par Louise ROY

Conseil des transports de la région de Montréal

Préambule

[Retour à la table des matières](#)

Cette brève réflexion porte sur l'exercice de la pratique sociologique dans un champ d'intervention, la planification des transports urbains, dominé par des disciplines se fondant sur l'utilisation d'un savoir technique dont les sociologues possèdent rarement le code ou le discours. Comment s'exercent la pratique des sociologues et leurs types d'intervention dans des milieux institutionnels où la problématique principale est déterminée par ceux qui contrôlent les instruments de planification, soit en particulier les ingénieurs, les techniciens ou encore les économistes ? C'est une façon de poser la question des rapports entre le savoir et le pouvoir dans les organismes de planification mais aussi entre ceux-ci, l'appareil politique et la population.

Le sociologue et la pratique planificatrice du milieu des transports

La planification des transports fonctionne principalement et presque essentiellement selon un schéma de satisfaction de la demande où la demande observable est considérée plus souvent qu'autrement comme l'expression des besoins. Les études de demande reposent sur des modèles de prévision à long terme s'appuyant généralement sur les applications des mathématiques, de l'informatique et de la science économique ¹²⁶.

[314]

Le calcul et la quantification des données demeurent les caractéristiques dominantes et fondamentales des outils de planification en transport. La complexité réelle de l'appareillage méthodologique utilisé pour des fins de prévisions des déplacements, le formalisme et la cohérence « apparente » dont ces modèles font preuve constituent un obstacle réel pour celui qui n'en maîtrise pas le discours. Les hypothèses sous-jacentes aux modèles, les postulats implicites, les objectifs et la démarche générale sont occultées par la complexité des opérations sur lesquelles s'appuie la problématique technique.

Non seulement le sociologue est-il absent du découpage même des problèmes et de la formulation de la problématique mais il ne lui est pas aisé d'en critiquer le contenu ou de remettre en question des outils dont il ne connaît pas les règles de fonctionnement.

Il reste au sociologue à tenter de soulever certaines questions quant à la démarche des études produites et, à la suite de certains auteurs ¹²⁷, d'en cerner le caractère idéologique.

¹²⁶ Voir à ce sujet l'analyse que fait Gabriel Dupuy de la technique dans la planification des transports urbains : G. Dupuy, *Urbanisme et technique*. Centre de recherche d'urbanisme, 1978, 420 p., chap. 6.

¹²⁷ Voir sur cet aspect le très stimulant ouvrage produit par le Groupe de réflexion sur l'économie des transports urbains (GRETU), « *Une étude économique a montré...* ». *Mythes et réalités des études de transport*, éd. Cujas, collection « Gral », 1980, 199 p. Les propos incisifs tenus dans cette série de plaquettes se sont avérés si proches de ma propre expérience que j'y référerai fréquemment au cours de cet exposé.

L'incertitude des résultats ou comment la montagne accouche d'une grosse souris

Malgré la grande quantité d'études produites dans le domaine des transports et malgré la sophistication des outils méthodologiques utilisés, un grand nombre d'incertitudes demeurent présentes sous plusieurs aspects.

Au niveau de la compréhension des comportements de déplacements et de la mobilité, de la justesse des prévisions de déplacements, des tendances du développement urbain et de l'évolution des modes de vie, plusieurs inconnues demeurent. Sur la nature et les caractéristiques des clientèles, sur la perception des usagers, sur la valeur économique des solutions retenues, la connaissance est bien partielle et fragile.

L'approche est avant tout empirique, misant plutôt sur la quantification des phénomènes que sur la compréhension de la pratique des acteurs ou sur la signification des transformations de l'espace urbain.

Les modèles de transport reposent sur des hypothèses nombreuses, aux paramètres variables, et on est porté à se demander sans cesse si le résultat des études constitue une conséquence logique des données ou s'il ne reflète pas quelque effet du hasard ou les artifices de la modélisation. Cet aspect a été particulièrement bien mis en relief par le GRETU, sous le thème du problème de la probante des résultats, et correspond bien à ma propre expérience personnelle. Les outils de planification produisent des résultats [315] supposément cohérents avec les données et les paramètres de base. Mais, une fois les résultats ainsi créés, ils atteignent une certaine existence « objective » et en viennent à exprimer une réalité dont on peut dire, tout ou plus, qu'elle n'est pas invraisemblable.

Simplification de la réalité et occultation des processus sociaux

Comme les prévisions de déplacements sont faites principalement en fonction de la période de pointe, c'est-à-dire des déplacements orientés vers des fonctions de productivité, il découle de ce choix méthodologique qui reflète bien des choix économiques, des conséquences pour les niveaux de réalité appréhendée.

Les déplacements à l'heure de pointe étant principalement effectués pour le motif travail (60%) ¹²⁸, certains besoins de déplacement ne s'expriment pas à travers la demande observable. C'est le cas des déplacements pour des activités ayant trait à l'obtention de services professionnels, des pratiques de loisirs et d'achats. L'agrégation des zones d'analyse et le caractère homogène postulé des « usagers » ne permettent pas de raffiner la connaissance des besoins et des comportements.

Les déplacements, socialement différenciés, des clientèles dites minoritaires, des femmes, des personnes âgées, des jeunes, ne sont pas pris en compte par le caractère extrêmement réducteur et simplificateur des modèles qui intègrent les aspects les plus quantifiables de la réalité, masquant ainsi certains processus sociaux essentiels.

Un exemple mérite d'être développé, c'est le cas des besoins de transport des femmes. Alors que les femmes constituent à Montréal 61% de la clientèle des transports en commun ¹²⁹, les études effectuées dans un contexte de planification du transport n'ont jamais porté sur les problèmes de mobilité spécifiques aux femmes en milieu urbain.

¹²⁸ Enquête origine-destination, C.T.C.U.M., 1978.

¹²⁹ Enquête origine-destination, 1978, traitée par Y. Bussièrès, I.N.R.S.-Urbanisation. Les hommes effectuent 61% du total des déplacements de travail comparativement à 39% pour les femmes. Toutefois, sur le total des déplacements pour le travail effectués par le transport en commun, 60,8% sont effectués par les femmes.

En Europe et aux États-Unis, on a pourtant dégagé un certain nombre de constats indiquant que les besoins des femmes ont une spécificité dans ce domaine ¹³⁰.

En effet, des recherches tendent à montrer que le comportement des femmes diffère de celui des hommes dans l'utilisation des transports collectifs, dans le type de déplacements effectués et dans la durée des déplacements.

Il se dégage des études effectuées que la localisation résidentielle en banlieue a souvent eu pour résultat une absence d'emploi pour les femmes ou une baisse de mobilité professionnelle. Les femmes étant [316] très sensibles à l'offre de transport collectif, elles tendent à rechercher un emploi plus près du domicile afin de minimiser le temps hors du domicile. Les trajets les plus courts se retrouvent chez les femmes mariées qui, souvent, adaptent leur mode de vie au manque d'offre de transport.

Les femmes sont plus dépendantes des transports publics que les hommes parce que leur taux de motorisation est plus faible et que lorsqu'il y a une voiture dans le ménage, elles l'utilisent moins souvent que leur conjoint pour les déplacements à motif travail.

Or, les études traditionnelles de transport ne sont pas outillées pour comprendre les implications de l'utilisation différentielle de la voiture au sein du ménage.

La planification des transports ne prend pas en compte non plus la séquence d'activités à laquelle plusieurs femmes doivent souscrire entre le domicile et le lieu de travail, combinant souvent une série d'activités, telle que la conduite en garderie et les courses. Ces

¹³⁰ Voir à ce sujet deux numéros de revues consacrés aux femmes dans la ville : 1) « Women and the American City », *Signs*, vol. 5, n° 3, 1980, en particulier les articles suivants : Ann R. Markusen, « City spatial structure, women's household work, and national urban policy », p. 23-44 ; Helena Z. Lopata, « The Chicago woman : A study of patterns of mobility and transportation », p. 161-169 ; Gerda R. Wekerle, « Women in the urban environment », p. 188-214. 2) « Femmes et villes », *Revue internationale de recherche urbaine et régionale*, vol. 2, n° 3, 1978, en particulier les articles suivants : J. Contrás et J. Fagnani, « Femmes et transports en milieu urbain », p. 432-439 ; D. Chabaud et D. Fougey Rollas, « Travail domestique et espace-temps des femmes », p. 421-431.

déplacements ne sont pas reflétés dans des modèles de transport même s'ils impliquent des itinéraires supplémentaires, souvent éloignés du lieu de travail ou du domicile.

Ces diverses études établissent des rapports importants entre le rôle des femmes à la maison ou la division sexuelle du travail, leurs besoins de déplacements et l'accessibilité à l'emploi et aux équipements urbains. Elles peuvent servir d'exemples pour illustrer que de façon générale, les modèles de prévision de transport ne permettent pas de saisir des phénomènes sociaux nouveaux et de contribuer ainsi à mieux cerner certaines inégalités dans l'accès aux ressources urbaines.

À quoi servent les études ?

Si les études s'avèrent décevantes tant au plan de la prévision qu'au plan de la compréhension des comportements de déplacements, à quoi servent-elles ?

Le GRETU suggère que les études traditionnelles de transport servent bien plus à défendre et à débattre des thèses dans une négociation entre intervenants politiques qu'à comprendre la réalité complexe des besoins en matière de déplacements.

En effet, les choix d'infrastructures, de desserte urbaine ou interurbaine, de structure tarifaire mettent en présence des intérêts nombreux et antagonistes, et les intervenants sont plus ou moins bien armés pour faire valoir leur point de vue. Les conclusions des études connaissent souvent une vie indépendante de leurs prémisses qui, elles, demeurent inconnues des décideurs ; en servant d'armes dans la négociation, elles deviennent ainsi des enjeux de pouvoir.

[317]

Les études font la preuve que, les phénomènes étant complexes, on doit leur consacrer efforts et argent ; elles accèdent la compétence de certaines institutions en leur permettant de prendre de l'avance sur leurs adversaires politiques, en imposant à coup de programmes informatiques des solutions qui vont dans le sens des thèses favorables à leur cause.

Des exemples récents dans le domaine des transports collectifs à Montréal nous fournissent la preuve que chaque instance organisationnelle peut, à l'aide d'études et en s'appuyant sur une infrastructure technique, démontrer le bien-fondé d'une option soutenant sa thèse. Les débats autour des choix technologiques train versus autobus ou encore métro souterrain versus métro de surface ou sur l'implantation d'une structure tarifaire concentrique dans la région de Montréal, en constituent des exemples.

Les résultats des études permettent essentiellement aux forces en présence, soit d'asseoir la légitimité des décisions politiques sur des fondements techniques, soit, encore, de légitimer l'existence propre des organismes et d'accréditer leur compétence.

L'inégalité des moyens d'intervention

Enfin, une dimension mérite d'être abordée dans ce débat, c'est l'inégalité des moyens d'intervention sur les transports.

Dans une période où l'on planifie d'importants investissements en transport collectif (un milliard de dollars d'ici cinq ans), investissements destinés à augmenter l'offre de transport collectif par l'implantation de technologies nouvelles, comme à en modifier la gestion par l'intégration des réseaux de transport et des structures tarifaires, les usagers, les groupes politiques organisés, les syndicats et les groupes populaires sont relativement démunis pour participer à l'essentiel des débats. Ils ne disposent absolument pas des mêmes armes que leurs interlocuteurs et ne peuvent être reconnus comme interlocuteurs valables souvent parce qu'ils ne disposent pas d'un minimum d'instruments adéquats pour répondre à la technocratie planificatrice ou aux décideurs politiques.

À travers la planification des transports sont formulées des options implicites sur l'évolution de la ville, l'accès à l'emploi et aux équipements urbains et certaines transformations du mode de vie. Or, dans l'état actuel des pratiques, la discussion et les décisions reposent entre les mains des organismes gouvernementaux, des commissions de transport et de certains élus locaux. Ces derniers ont d'ailleurs plutôt tendance à soutenir une logique souvent contradictoire, désirant d'une

part promouvoir le transport en [318] commun dans leurs municipalités au nom d'un intérêt public et d'autre part refuser ce même transport en commun, alléguant l'importance de l'impact fiscal sur leurs contribuables, au nom de ce même intérêt public.

Des niveaux d'intervention pour les sociologues

Pour les sociologues exerçant leur pratique dans un contexte organisationnel de planification, il existe à tout le moins deux niveaux possibles d'intervention, un à l'intérieur des organismes les employant, l'autre dans leurs rapports aux groupes extérieurs à ces organismes.

Les sociologues doivent contribuer à la critique des instruments traditionnels de planification du transport et à leur remise en question. Il serait du ressort des sociologues de faire émerger de nouvelles préoccupations¹³¹ sur la mobilité et ses déterminants socioéconomiques, sur la différenciation sociale des usagers, sur l'articulation entre les déplacements et les modes de vie, sur la gestion des transports urbains en relation avec l'organisation urbaine globale, sur l'évaluation de l'efficacité des politiques autrement qu'en termes de rentabilité économique. Il leur revient également de contribuer à redéfinir et à réorganiser les catégories descriptives et explicatives des pratiques sociales de mobilité. En somme, il s'agit de tendre par un travail critique à intégrer des dimensions traditionnellement externes au champ technique des transports.

Comme le disait Alain Tarrius, un des rares sociologues français travaillant dans le domaine des transports, « la plupart des recherches initiées dans le domaine des transports et de l'urbanisme pourraient être de portée sociologique. Toutefois, la présence majoritaire de non-

¹³¹ L'effort de recherche innovatrice de l'Institut de recherche des transports (I.R.T., Arcueil, France) est particulièrement à relever ici.

sociologues conduit à une certaine banalisation du savoir sociologique en en niant la spécificité ¹³² ».

Un second niveau d'intervention se situe dans les rapports qu'entretiennent les sociologues à l'extérieur des organisations. Dans les organismes de planification urbaine et de transports, on admet volontiers des sociologues qu'ils soient concernés et responsables des aspects relatifs à la consultation de la population et à la diffusion de l'information, qu'ils aient un rôle d'intermédiaire à jouer entre les usagers touchés par les décisions et la production de la connaissance servant à la prise de décision. À la limite, on les identifie comme pouvant être à la jonction entre le savoir technique des ingénieurs et les demandes diverses surgissant du milieu.

C'est un rôle ambigu qui leur est ainsi dévolu. D'une part, c'est là une spécificité de compétence que leur reconnaît d'emblée l'organisme et on s'attend à ce qu'ils jouent leur rôle ; d'autre part, leur [319] intervention est limitée puisqu'ils sont rarement les définisseurs des problématiques qu'ils doivent véhiculer par la suite.

Toutefois, dans la mesure où ils sont souvent contraints d'exercer ce type de rôle, ils peuvent contribuer, d'une part, à améliorer la compétence des groupes organisés sur des questions techniques, d'autre part à légitimer l'existence de ces groupes et à les faire reconnaître comme interlocuteurs valables au sein de leurs organismes. Bref, à faire en sorte que les « armes » soient un peu plus égales en contribuant à diminuer la méconnaissance des mécanismes qui fondent l'efficacité d'un certain pouvoir technique ou politique.

Par leur position marginale au savoir dominant et malgré les rôles ambigus qu'ils doivent assumer, les sociologues travaillant en planification du transport peuvent démentir l'appellation d'« ingénieurs sociaux », comme le suggérait Pierre Bourdieu dans un récent article ¹³³, ayant pour fonction de fournir des recettes aux dirigeants des

¹³² Voir Victor Borgogno et Alain Tarrus, « Recherche méthodologique sur de nouvelles catégorisations sociologiques urbaines. Les variables d'appartenance idéologique comme critère d'échantillonnage », *Études de suivi et processus de décision*, I.R.T., 1980, p. 75-84.

¹³³ Entretien avec Pierre Bourdieu : la sociologie est-elle une science ?, *La Recherche*, n° 112, juin 1980, vol. II, p. 738-743.

administrations et n'étant ainsi que des agents rationalisateurs des mécanismes de domination.

Louise Roy
Conseil des transports de la région de Montréal

NOTES

Pour faciliter la consultation des notes en fin de textes, nous les avons toutes converties, dans cette édition numérique des Classiques des sciences sociales, en notes de bas de page. JMT.

[320]

[321]

CINQUIÈME PARTIE
Lutttes urbaines et planification

27

**“Milieux de vie, militance et
apprentissage des mécanismes sociaux.”**

Par Jean ROY

Rassemblement des citoyens de Montréal [RCM]

[Retour à la table des matières](#)

Au risque de paraître quelque peu iconoclaste, j'aimerais commencer ma présentation en demandant aux personnes de l'assistance si elles voient une différence entre l'animateur ou le militant qui débarque en milieu populaire et l'anthropologue qui tente de se faire intégrer dans un milieu soi-disant primitif. Car il est un point de commun aux deux expériences et que l'on pourrait appeler le choc des cultures et certains quartiers de Montréal comptent autant d'animateurs par mille habitants que les Dogons du Mali d'anthropologues.

Non pas que je désire contester les métiers de sociologue et d'anthropologue, mais je voudrais souligner que parfois la bonne volonté fait perdre le sens commun et peut occasionner des situations pour le moins cocasses. Ainsi, le nombre d'expérimentateurs sociaux en chemises à carreaux, que les gens des quartiers ne portent plus, et en bottes Kodiak, que l'on ne peut pas se payer quand on travaille au salaire minimum, a littéralement transformé certains de nos quartiers « typiques » en de véritables laboratoires. Que l'on pense à Pointe-

Saint-Charles et à Centre-Sud dans Montréal et aux quartiers Saint-Roch et Saint-Jean-Baptiste à Québec.

Y a-t-il une différence entre l'approche d'un sociologue disciple de Saul Alinski qui parcourt un quartier à la recherche de leaders naturels et les émules de Malinowski ou de Griaule qui prennent bien soin de ne pas s'aliéner les chefs des tribus locales ? Y a-t-il une différence au plan des phénomènes de leadership entre un chef de tribu et un président de comité de citoyens ? Y a-t-il une différence [322] fondamentale entre des partis politiques qui s'opposent dans la sorte de guerre rituelle que devient souvent une élection, et des peuplades qui s'affrontent de génération en génération parce qu'elles sont des ennemis héréditaires ?

Nous aurions tort, je crois, de conclure trop vite et de tenter de démontrer qu'il n'y a pas de lien logique entre les situations que je viens d'évoquer. La notion d'espèce humaine si chère aux anthropologues et celle d'une certaine pérennité des comportements humains pourraient nous permettre de nourrir un long débat sur le sujet. Mais laissons-le pour un autre temps et un autre lieu et mentionnons seulement que dans les deux cas, les « étudiés » ne sont pas dupes des « étudiants », comme le démontrent les deux petites anecdotes suivantes. En 1964, un groupe de chantiésards qui logeaient pour l'été dans une maison de quartier, en milieu « pauvre », afin de se préparer à travailler au Pérou, se sont vu offrir des vêtements par leurs voisins de circonstance, auxquels ils faisaient pitié. Les Dogons, pour leur part, ont tiré parti de la popularité que leur ont acquise les anthropologues en ouvrant un relais touristique.

Pour le R.C.M., la planification urbaine couvre l'ensemble de la vie municipale et peut s'exercer de bien des façons. Pour simplifier ou compliquer, selon la perspective, commençons par utiliser des termes propres à vos disciplines et parlons de planification endogène et de planification exogène. Encore que l'on s'imagine mal présenter comme argument électoral que le maire Drapeau et la CIDEM font de la planification exogène et que pour cela il faut au plus vite les remplacer par une administration R.C.M. vouée à la planification endogène.

Sans faire d'humour cependant, il est facile de voir qu'il y a toute la différence du monde entre une planification qui est imposée du dehors et une autre qui naît des besoins exprimés par les gens, de l'intérieur. Il existe aussi tout un monde de différence entre les divers milieux où la

planification s'exerce, ceci indépendamment des personnes et des institutions ou gouvernements qui y participent.

Dans le cas de Montréal, une partie des facteurs dont il faut tenir compte sont ceux-ci :

1. 1 000 000 d'habitants, 54 districts électoraux, 47 annexions de territoire, 75 (?) paroisses, 18 services municipaux.
2. Population plus âgée que la moyenne du Québec et celle de la banlieue.
3. Revenu plus bas que dans l'ensemble de la région métropolitaine.
4. Administration cachottière et archi-centralisée, disposant d'une charte qui ne prévoit pas les référendums locaux en matière d'aménagement.

[323]

Dans un contexte semblable, parler de la planification qui se fait chez nous nous obligerait à parler exclusivement de planification exogène. À moins que le fait que, depuis la création de la CIDEM, les représentants de divers intérêts économiques siègent régulièrement à l'Hôtel de ville ait créé une forme hybride de planification qui n'entrerait ni dans la catégorie ouverte ni dans la catégorie fermée. À part la possibilité de discuter de cette planification montréalaise nouveau genre que l'on pourrait qualifier d'entrouverte, on risque sérieusement de ne rien évoquer de neuf.

Par contre, la description de notre atelier nous fournit un élément extrêmement intéressant. On parle de « débattre des pratiques sociologiques et anthropologiques insérées dans le contexte multidisciplinaire de la planification urbaine, contexte dans lequel les deux disciplines sont minoritaires ». Parler de la planification urbaine à partir de l'expérience vécue par les gens qui sont mêlés de près aux événements m'apparaît comme une chose que l'on ne fait pas assez. Il y a là tout un domaine qui justifierait à lui seul que sociologues et anthropologues deviennent un peu moins minoritaires à l'intérieur des équipes de professionnels de la planification.

Le sous-produit de la planification urbaine et de toute activité participative que j'appelle dans mon titre l'apprentissage des mécanismes sociaux devrait faire l'objet d'études sérieuses. Dans l'état actuel de nos habitudes, seules des analyses politiques (essentielles par ailleurs) nous servent à disséquer des événements et des comportements qui relèvent pour une bonne part des domaines étudiés par la sociologie et l'anthropologie. Le seul fait qu'il soit présentement difficile de se former en sociologie urbaine et qu'on n'entende jamais parler d'anthropologie urbaine témoigne éloquentement d'une lacune dans l'appareillage intellectuel dont nous disposons pour réfléchir sur notre vécu collectif.

Il semble que l'on oublie trop facilement que l'univers urbain est celui de 80% des Québécois et que ce pourcentage est le même dans la plupart des pays industrialisés. Pour mieux exprimer ma pensée, je dirai que j'aurais pu intituler cette présentation : plaidoyer pour une sociologie et une anthropologie urbaines. Des questions que je me posais il y a plus de quinze ans lors de mes premières années de travail avec des comités de citoyens n'ont pas encore fait l'objet d'études approfondies. Bien sûr la démarche collective, celle des groupes d'intérêts comme celle des classes sociales, a fait chaque année l'objet d'analyses diverses. Mais il faut déplorer le fait qu'on ait si peu étudié la démarche de l'individu, autant celle de « l'autochtone » pour qui l'action communautaire devient un moyen de s'exprimer ou d'améliorer son sort (souvent en quittant le milieu), [324] que celle de l'animateur qui véhicule un projet collectif ou sert de détonateur à la prise de conscience d'un problème.

On ne parle pas souvent de problèmes aussi importants pour la survie des projets collectifs que la personnalité des leaders, qu'ils soient au contrôle de la vie économique ou mégalomanes, comme un personnage bien connu de chez nous. Dans les groupes plus restreints comme dans le cas de la plupart des comités de citoyens, le leadership n'est pas sans rejoindre, au-delà des millénaires, des phénomènes constants chez l'espèce humaine. Bien sûr le président ou la présidente de ces comités n'a pas nécessairement la plus grande force physique, mais on ne se trompe pas beaucoup en disant que le leader d'un groupe populaire est, règle générale, la personne qui possède le plus le type de force dont le groupe a besoin. Si le groupe désire influencer son école de quartier, « l'expertise » que l'on cherchera chez un leader pourra être

l'instruction, alors que dans un groupe qui s'occupe du logement, un architecte se verra automatiquement désigné comme leader ou personne ressource. En somme, dans ces microsociétés que sont les groupes populaires en regard de l'ensemble de la population, la maîtrise ou l'apparence de maîtrise des mécanismes sociaux semble être déterminante quant au rôle spécifique qu'assume l'individu dans le groupe. L'apprentissage de ces mécanismes devient donc un facteur important de promotion personnelle. Prise collectivement, l'implication de l'individu dans son milieu de vie, la militance comme j'ai choisi de l'appeler, y mène presque directement.

Dès qu'il cesse d'être un corps étranger pour le milieu où il s'est implanté, l'animateur devient lui aussi une personne ressource qui souvent sert de tampon entre ceux qui contrôlent les mécanismes sociaux et ceux qui les subissent. Souvent aussi, mais dans un autre contexte, l'animateur devient une sorte d'« interface » ou de traducteur entre ceux qui lisent trop et ceux qui ne lisent pas assez. Quoiqu'il en soit, ce sont là des questions ouvertes qui mériteraient que l'on tente d'y répondre.

Un autre sujet d'interrogation pourrait être le suivant : qu'arrive-t-il après dix ans de cette école et de cet apprentissage, après que les solutions péniblement développées à la base aient été récupérées une à une par la collectivité, qui a souvent dédaigné le laboratoire où a été mis au point le prototype initial ? Ou bien on passe d'une clinique médicale à une clinique juridique (après l'adoption de la loi 65), ou bien on forme un parti politique municipal. C'est ce qu'ont fait en 1970 les animateurs sociaux fondateurs du FRAP ; c'est ce qu'ont refait plusieurs des fondateurs du R.C.M. en 1974.

De tout cela, encore une fois phénomène autant sociologique ou anthropologique que politique, surgit une tradition de planification [325] endogène. Car la fidélité à des principes peut tout autant répondre à des besoins de cohérence personnelle qu'à des convictions idéologiques.

Aussi le programme adopté par le R.C.M. accorde-t-il une place très importante à la participation des citoyens et à la décentralisation de l'administration. En fait, notre programme inverse tellement la tendance qui prévaut à l'Hôtel de ville de Montréal depuis maintenant plus de vingt ans, que nous avons connu des problèmes de langage.

Faire passer un message demande de parler un langage sociologiquement correct, et personnellement, je pense que tout groupement qui vise un changement qualitatif au plan social doit véhiculer une certaine approche pédagogique pour réussir à rejoindre son public. L'implantation de tout groupe en dépend, et pour le R.C.M. la possibilité d'exercer un pouvoir planifié différemment. C'est là la raison d'être des cabinets fantômes, des conférences de presse, de la propagande. C'est là aussi le rôle d'un autre univers, celui des médias, qui tiennent de nos jours une place déterminante, alors que tous nous baignons dans une information planétaire instantanée.

Jean Roy
Rassemblement des citoyens de Montréal

[326]

[327]

INTERVENTION SOCIALE.
Actes du colloque annuel de l'ACSALF 1981.

Sixième partie

DÉVELOPPEMENT
INTERNATIONAL
ET IMMIGRATION

[Retour à la table des matières](#)

[328]

[329]

SIXIÈME PARTIE

Développement international et immigration

28

**“Interventions institutionnelles
en développement international.”**

Par Bernard CLOUTIER

anthropologue

[Retour à la table des matières](#)

J'étais en train de terminer ce papier au début de la semaine lorsque j'ai reçu la dernière Revue internationale d'action communautaire, qui a pour thème la recherche-action. Il apparaît donc que le thème du colloque est passablement à la mode. Il serait sûrement intéressant de se pencher sur la signification sociologique de l'intervention, comme a tenté de le faire Ricardo Zunigar (1981, p. 35) de façon très pertinente.

Pour commencer, je vous informe que je ne poserai pas la question première qui nous vient à l'esprit quand on pense au développement ou à la coopération internationale, soit : faut-il ou non intervenir ? Je vais plutôt poser quelques éléments du dilemme que pose l'intervention en développement dans le cadre d'une institution.

Bien sûr c'est de mes expériences personnelles que j'ai tiré cette réflexion. Elle n'est pas très bien articulée pour le moment : il faut dire que je ne dispose pas de beaucoup de temps pour la recherche et la réflexion dans le cadre de mon travail.

Pour vous situer rapidement, ce qui m'intéresse, c'est de regarder le cadre d'intervention d'un administrateur de programmes de

coopération (ayant, en l'occurrence, une formation en sciences sociales, plus précisément en anthropologie —je n'insisterai pas sur cette dernière).

Cela peut déjà paraître bizarre de parler d'intervention alors qu'il s'agit en fait d'une tâche définie à l'intérieur d'un cadre institutionnel (celui d'un organisme non gouvernemental, l'O.N.G.). Nous allons y revenir.

[330]

Quelques justifications

En général, l'anthropologie et la sociologie traitent le développement de façon assez globale ; il y a les différentes théories du développement, l'impérialisme, la division internationale du travail, le progrès en question, etc. On accepte plus facilement au niveau terrain la réalisation de recherches portant par exemple sur la pénétration du capitalisme dans telle région d'Afrique ou sur la décomposition de la paysannerie. On se sent moins concerné, à tort ou à raison, quand on ne les condamne pas tout simplement, par les interventions de développement, et on ne fait pas trop de nuances entre les approches ou les différents intervenants.

La complexité du « sujet » et les aspects épistémologiques et politiques qui y sont liés poussent plusieurs d'entre nous à laisser le champ de cette intervention aux praticiens, qui deviennent, du moins au niveau du langage, des « experts ». Il s'agit des ingénieurs de projets, des agronomes, des médecins et autres techniciens.

On se contente dans bien des cas de réagir, parfois avant l'intervention, plus souvent après, pour critiquer les résultats. Je ne connais pas actuellement d'expérience qu'on pourrait qualifier d'« intervention sociologique » à la Touraine dans le domaine du développement, sinon des semblants aseptisés qui tournent autour de la définition des besoins par les groupes eux-mêmes.

Pourtant, l'intervention en développement gagnerait à être investie un peu plus par nos disciplines, autant au niveau de la recherche qu'au niveau de l'action. Bien sûr, vous le verrez plus loin, je préférerais de

plus en plus le travail dit « terrain » à la pratique institutionnelle. Il ne s'agira donc pas ici de défendre une pratique personnelle. Nous croyons plutôt que l'approche globale de la réalité sociale confirme que nous « agissons » constamment dans et sur notre environnement social, dans quelque milieu que ce soit, de façon ordonnée ou désordonnée. À partir de ce constat nous croyons donc nécessaire que nos actions comme intervenants soient orientées, qu'elles soient précédées d'une réflexion, d'une analyse (ici, en développement ou en coopération internationale), autant au niveau institutionnel qu'au niveau « terrain ».

Nous aurions aimé questionner la formation anthropologique dans la quotidienneté de nos pratiques mais en cours de route il nous est apparu difficile d'en rendre compte bien concrètement. De plus nous aurions tendance à questionner beaucoup plus le rôle de l'université en fonction des résultats de la formation par rapport à des emplois qui s'en rapprochent ou qui restent aussi très éloignés, mais cela nous ferait sortir un peu du cadre de l'intervention sociale.

[331]

Ce qui nous confronte particulièrement dans l'expérience que nous faisons depuis quelques années déjà, en développement ou en coopération, c'est la place que nous occupons dans la division du travail à l'intérieur d'une institution vouée à la coopération et à la solidarité au niveau international.

Comme « administrateurs », nous avons été forcés d'intervenir à deux niveaux à l'intérieur de l'institution : il s'agissait d'une part d'une intervention plus formelle liée aux actions ou aux projets de développement sur le terrain et d'autre part d'une intervention plus informelle mais non moins importante, qui concerne la « vie » de l'institution, sa reproduction, donc le domaine de l'organisation, des orientations ou politiques institutionnelles.

Par rapport à ces deux niveaux d'intervention (pratique terrain, pratique institutionnelle) nous avons constaté que les interventions sont constamment médiatisées, soit par les intervenants (dans le cadre de projets), soit par les structures ou les modes de fonctionnement de l'institution elle-même. Surtout, nous avons constaté la médiatisation des interventions par les contradictions propres aux sociétés dans lesquelles sont réalisés des projets, directement ou indirectement, ainsi que les contradictions propres à notre société, qui « encadre »

l'institution dans son ensemble. Ceci nous confirme l'importance de l'analyse dans le cadre des interventions liées au changement social.

La gestion de programmes de coopération internationale (« pratique terrain »)

En principe l'administration de programmes devrait apparaître comme un lieu privilégié d'interventions par rapport aux réalisations « terrain » et permettre une confrontation quasi directe avec la pratique.

De plus, comme nous ne sommes pas des intervenants directs et que nous sommes relativement dégagés, éloignés, de l'intervention qui se réalise sur le terrain, on pourrait s'attendre à ce qu'il y ait place pour cette « distance critique » qui libère l'intervenant-administrateur de l'action directe et lui permet en retour, par sa fonction, d'intervenir plus au niveau de l'analyse et de l'orientation.

En fait ce n'est pas si simple et nous nous confrontons à ce niveau au cadre institutionnel (son histoire, ses contraintes, ses pratiques). Je n'entrerai pas dans les détails, mais ceci nous a probablement poussés à agir au niveau de l'institution ainsi qu'au niveau des diverses médiatisations de l'intervention « terrain ».

L'O.N.G. dans lequel nous travaillons soutient des projets de développement en Afrique et en Amérique latine. Une de ses [332] particularités est l'envoi de coopérants volontaires pour appuyer certains projets. Je qualifierais cette caractéristique de contrainte historique importante au niveau de l'intervention. Par ailleurs, l'organisme appuie aussi financièrement des actions autonomes liées à des groupes de base (syndicats, communautés villageoises, coopératives, etc.).

Si je considère seulement la région qui me concerne (l'Afrique de l'Ouest), les interventions diverses que nous appuyons touchent plusieurs secteurs : la santé communautaire, l'agriculture (production, commercialisation, foresterie, etc.), l'éducation, la formation, l'alphabétisation, les coopératives ; elles comprennent également des interventions d'ordre culturel ou liées à l'information ainsi que des recherches liées à la planification ou à l'aménagement régional.

Il y a donc un premier défi pour l'institution ainsi que pour l'administrateur de programmes dans « le suivi » de ces interventions multisectorielles. Nous ne sommes pas « experts » en tout et il y a quantité de projets à administrer.

Les contraintes institutionnelles sont donc déjà très grandes et médiatisent beaucoup les qualités de l'intervention possible.

De plus ces « interventions » ont lieu dans le cadre de sociétés que nous connaissons mal, parfois même pas du tout. C'est la réalité des organismes bilatéraux de coopération comme l'ACDI ; alors il ne faut pas s'attendre à ce que les O.N.G. aient des ressources pour faire des recherches conséquentes en général. Les conditions internes de ces sociétés et leur place par rapport au procès d'internationalisation du capital préoccupent peu ces intervenants directs ou indirects.

C'est peut-être en partie pour cela que beaucoup d'O.N.G., ces dernières années, ont appuyé de plus en plus des projets qui émanaient des groupes de base ou des populations locales. Ils se sont donnés ainsi la garantie minimale de réussite pour ces projets en réduisant l'encadrement et l'analyse. Ce genre d'approche est très efficace dans un contexte comme celui de l'Amérique latine ; mais en Afrique occidentale, par exemple, on a « affaire » à des sociétés tout à fait différentes dans leur procès historique et, avec les critères cités plus haut, les O.N.G. n'ont pu répondre à tous les problèmes que posent les interventions en développement.

Donc, face à ces interventions sectorielles en Afrique, on est en droit de se poser des questions liées à leur qualité en fonction des analyses de la réalité et en fonction des intervenants (locaux ou étrangers). Enfin, cela devrait aussi être précédé d'un questionnement plus global sur le rapport à faire entre les actions ou les pratiques d'un O.N.G. dans l'éventail des pratiques du néo-colonialisme en Afrique (Thede, 1980). L'intervention dans ce domaine se pose donc déjà comme un dilemme.

[333]

Autre particularité, lorsqu'un O.N.G. doit envoyer des intervenants expatriés dans des projets de développement en Afrique, la médiatisation produite par ceux-ci pose à l'institution tout un défi, dans bien des cas des contraintes importantes.

Ces coopérants volontaires médiatisent à leur tour, à partir de leurs conceptions personnelles, de leur culture, de leur formation et de leur expérience, l'intervention dans un projet donné. Dans le cas qui nous concerne, il est à signaler que le cadre institutionnel sélectionne les candidats selon certains critères et prévoit des stages de formation-information pour les candidats.

Ceci est toutefois loin d'être suffisant pour orienter l'action des intervenants dans le sens de « l'analyse » institutionnelle ou des orientations politiques générales ou plus particulières de l'organisme.

Selon les formations et les expériences de vie des candidats, il est plus ou moins difficile de les sensibiliser rapidement aux questionnements qui passent à travers l'organisme, questionnement politique, épistémologique ou même tout simplement relatif à l'éthique de l'intervention.

Plus globalement, je dirais que la « société québécoise » est plus déterminante au niveau des orientations des actions de l'intervenant que le cadre institutionnel, dans le cas d'un coopérant expatrié. Nous nous confrontons à la contradiction suivante : les actions directes réalisées par cet organisme n'ont pas entre elles toute la cohérence à laquelle on serait en droit de s'attendre. L'institution n'a donc pas la cohérence ou la rigidité (diraient certains) d'un groupe politique ou d'un parti. C'est toutefois un organisme qui vit dans le doute, qui est ouvert au questionnement. Mais des questions à la modification des pratiques, à l'intérieur d'une institution, il semble y avoir une marge plus que simplement temporelle, selon notre expérience. C'est ce genre de réflexion qui, à la limite, a soutenu l'intervention nécessaire au niveau de l'institution.

« L'intervention » dans l'institution

Le type d'organisme dans lequel nous travaillons est différent d'une institution comme la permanence d'une centrale syndicale, par exemple, ou un organisme d'État, quant à l'origine de ses mandats ou politiques. C'est sa constituante qui, en principe, définit ses grandes orientations, mais cette dernière, qu'on le veuille ou non, n'a pas la même force que celle d'un organisme lié indirectement à l'Église, comme Développement et Paix, ou à l'État, comme Jeunesse Canada Monde. Ce sont les permanents qui ont joué un rôle important au niveau de la définition des orientations. [334] Pourtant, quand on pense aux permanents d'une institution, on pense à des technocrates ou à des bureaucrates, et on limite ainsi volontairement leur rôle à celui d'exécutants.

C'est à partir d'une certaine épistémologie ou de l'éthique des pratiques de coopération que nous avons conclu qu'il y avait place pour des modifications au niveau des définitions des orientations ou des politiques et aussi au niveau de l'organisation du travail, dans l'ensemble de l'institution. C'est l'analyse qui sous-tend (ceci dit brièvement) la nécessaire intervention au niveau institutionnel. Nous avons constaté qu'il est loin d'être facile d'intervenir à ce niveau-là.

Une institution ne fonctionne pas comme un parti. On ne peut évacuer les intérêts personnels des multiples acteurs et leur faire prendre des positions à partir de telle ou telle analyse.

Un élément déterminant semble être le cadre social et culturel dans lequel baigne l'institution. Je n'ai pas poussé très loin la réflexion ou la recherche là-dessus mais il y a quelques indices qui nous démontrent que l'institution, par son personnel et son mode de fonctionnement, vit au rythme de la société québécoise beaucoup plus qu'en fonction d'un objectif externe, par exemple, « la coopération internationale ». La tendance principale qui se dégage, donc, c'est plus une certaine bureaucratisation, dans le sens d'une reproduction de l'institution, liée plus par le poids de l'histoire institutionnelle que par le questionnement qui a pu passer au travers ces dernières années et qui passe encore.

L'administration de programmes de développement devient donc plus un dilemme qu'un défi lorsque les orientations ou les politiques

d'interventions sont floues ou en constante redéfinition et aussi lorsque l'organisation même du travail est constamment questionnée.

Il y a donc des blocages d'ordre « social » et d'ordre superstructurel qui rendent difficile l'atterrissage d'analyses critiques et de positions « politiques » dans les interventions au niveau de l'institution.

Au premier niveau, quand on intervient directement, il semble plus « facile » d'appliquer ses propres principes, mais pour l'ensemble d'une institution nous croyons que tant et aussi longtemps que le cadre institutionnel n'a pas été modifié sensiblement c'est toujours à reprendre cas par cas.

Dans le cadre institutionnel, il y a un autre aspect de l'intervention que je tiens à souligner, c'est le fait que l'intervenant est en même temps acteur. Cela ne lui permet pas toujours d'avoir le recul voulu [335] comme dans « l'intervention sociologique » comme telle. Il y a donc risque de perdre le fil de l'analyse et avec le temps peut-être son objectivité. Voilà un peu le questionnement qui nous confronte.

Bernard Cloutier
Anthropologue

TEXTES CITÉS

R. Zunigar, « La recherche-action et le contrôle du savoir », *Revue internationale d'action communautaire*, vol. 5, n° 45, printemps 1981, p. 34-44.

N. Thede, « La nouvelle stratégie impérialiste au Sahel », *Points de repères*, vol. I, n° 3, été 1980, p. 49-56.

[336]

[337]

SIXIÈME PARTIE

Développement international et immigration

29

“De la jungle au bidonville : vers une approche ethnologique dans le processus d'éducation populaire au Pérou.”

Par Nancy THEDE

ethnologue

[Retour à la table des matières](#)

Les approches « officielles » au développement international ont été largement critiquées et démystifiées depuis maintenant une vingtaine d'années, tant au niveau théorique par l'école dépendantiste (par exemple Frank, 1971) et ensuite par les analystes de l'internationalisation du capital (par exemple Palloix, 1975), qu'au niveau des études de cas d'échecs concrets (par exemple Dumont, 1978). Des théoriciens et des dirigeants politiques dans le tiers monde en sont venus à proposer des amorces d'alternatives à cette situation, en s'inspirant souvent de la notion de « self-help » mise de l'avant par le dirigeant tanzanien Julius Nyerere (1968).

Cette volonté d'autonomie est devenue un pilier de toute action dans le tiers monde qui vise à rompre avec les schémas traditionnels de domination et d'exploitation. Des organisations travaillant sur tous les fronts de l'action politique (économique, culturel et partisan) proposent des moyens de prise en main par les exploités et les opprimés eux-mêmes de leur propre réalité et de leur avenir, comme élément

nécessaire de cette transformation. Ce n'est pas seulement dans le tiers monde, par ailleurs, qu'on en est venu à cette conclusion : un grand nombre d'organisations populaires des pays industriels dits avancés s'inspirent également de cette approche. Dans cette démarche de prise en main, l'éducation populaire est d'une importance fondamentale : c'est le biais par lequel les gens des classes populaires sont amenés à s'organiser à partir de la problématique de leur réalité concrète, avec l'objectif de la transformer.

[338]

La dynamique politique et sociale de l'Amérique latine depuis la révolution cubaine, en 1959, a produit une pratique et une réflexion très riches par rapport au travail d'éducation populaire dans ce processus de prise en main et de transformation sociale. Au fur et à mesure que le tissu social précapitaliste s'est modifié, brisé et restructuré par le processus d'expansion des rapports capitalistes de production, de nouvelles affinités sociales et organisationnelles ont surgi : de nouvelles alliances de classe et de nouvelles formes de lutte sont apparues. Et ces réorientations touchent, d'une manière ou d'une autre, tous les secteurs et les groupes de la société latino-américaine : les anciens habitants de la jungle amazonienne et des communautés paysannes des Andes sont expulsés de leurs terres ancestrales et se retrouvent dans les bidonvilles qui poussent autour des grands centres urbains. Et certains de ceux qui, autrefois, se préoccupaient d'étudier les mœurs et l'organisation sociale de ces communautés éloignées, à force d'observer leur disparition, ont décidé de suivre cet exode vers les villes et vers les nouvelles formes d'intervention sociale.

Les réflexions qui suivent ont été développées dans le cadre d'un travail dans un organisme d'éducation populaire à Lima en 1979-1980. Elles visent à systématiser quelques idées sur les apports possibles d'une approche ethnologique à cette problématique, et ont été suscitées à partir d'une démarche spécifique que j'essaie également de systématiser ici. C'est à partir de ce genre de systématisation que nous pourrions, je crois, aller plus loin dans le raffinement de nos interventions en ce domaine au Québec.

L'approche en éducation populaire en Amérique latine

Il y a environ dix ans au Pérou des intellectuels progressistes (voire « révolutionnaires ») ont commencé à développer une nouvelle solution au dilemme éternel et universel de leur classe : comment se lier aux classes populaires dans un mouvement de transformation sociale, sans toutefois usurper leur pouvoir ? Cette solution est, en apparence, simple : ils s'assument en tant qu'intellectuels petits-bourgeois, en reconnaissant ouvertement qu'ils sont différents des ouvriers et des paysans, qu'ils viennent souvent d'un milieu privilégié par rapport à eux et qu'ils ont une formation spécifique. Ils ont décidé alors d'essayer de tourner leurs privilèges à l'avantage des classes populaires, en mettant leurs outils théoriques et pratiques au service des organisations populaires.

[339]

Ils ont commencé donc à créer des centres de ressources multidisciplinaires liés à divers secteurs du mouvement populaire : des groupes d'économistes, d'avocats, de sociologues qui travaillent avec le mouvement syndical ; des urbanistes, des architectes, des ingénieurs, des sociologues qui travaillent avec le mouvement populaire urbain ; des ethnologues, des historiens, des agronomes qui travaillent avec le mouvement paysan. Et, traversant tout le mouvement, des groupes de théâtre, de musique, de cinéma, de radio, etc., qui véhiculent des contenus « populaires ». Tous ces groupes se réclament de la méthodologie de l'éducation populaire. Mais ils y ont apporté des modifications cruciales, bien que des lacunes importantes restent à combler et que des orientations divergentes se dessinent.

De fait, les éléments de base du courant actuel d'éducation populaire ont été élaborés à partir d'expériences d'alphabétisation réalisées en Amérique latine par Paulo Freire (1970). Son approche visait à développer la conscience critique de l'individu dans ce processus d'apprentissage d'une connaissance particulière. Après avoir été « à la mode » pendant plusieurs années, cette méthode a commencé à subir des critiques de la part de la gauche latino-américaine, notamment parce qu'on considérait qu'elle se situait en dehors de la lutte des classes

(Jara, 1980, p. 3). Freire lui-même, par ailleurs, a plus tard reconnu le bien-fondé de cette critique (ibid.).

Il reste, cependant, que l'approche actuelle en éducation populaire a gardé certains éléments fondamentaux de l'approche de Freire, tout en les modifiant par certaines notions du matérialisme historique. On essaie, comme Freire, de partir de la réalité concrète des gens impliqués et de développer une attitude critique envers cette réalité en l'analysant collectivement. Le nouveau pas franchi par ceux qui ont suivi Freire — avec leur propre distance critique face au maître ! — est la tentative systématique de déboucher par ce travail sur la participation à une organisation politique ou à une organisation de masse qui épouse la stratégie politique d'une organisation donnée.

La variété des expériences en cours un peu partout en Amérique latine, mais particulièrement au Pérou, au Mexique, au Nicaragua et au Brésil, rend très difficile, sinon impossible, d'en faire une description précise. Si certaines caractéristiques sont communes à la plupart de ces activités (répétons-le : une approche collective, à partir des problèmes concrets de la communauté, visant à moyen terme la participation à une organisation qui propose une transformation sociale fondamentale), plusieurs débats traversent aussi ce vaste mouvement. Hormis les questions méthodologiques précises, un débat particulièrement chaud a lieu sur la question du rapport entre organisations politiques et éducation populaire. Tandis que [340] certains affirment que l'éducation populaire, n'est ni plus ni moins que le volet éducatif de l'action politique (Jara, 1980, p. 4), d'autres sont d'avis que l'éducation populaire doit être non partisane, tenter de fournir aux classes populaires des instruments analytiques et pratiques qui leur permettront de définir leurs propres formes et contenus organisationnels. En fait, ce débat se résume à une différence d'accent à l'intérieur d'une même approche : la première position considère prioritaire le but (arriver à prendre une position politique donnée) tandis que la deuxième priorise la démarche de conscientisation (développer une attitude critique).

Un deuxième point de débat qui se dessine actuellement, mais qui n'est pas très généralisé, est celui du rôle que devraient jouer les petits bourgeois dans ce processus : accepte-t-on la notion léniniste d'avant-garde, ou essaie-t-on plutôt de favoriser la remise en question continuelle de ceux qui concentrent le pouvoir à l'intérieur même des organisations politiques de gauche ?

Une alternative méthodologique qui est surgie récemment et qui promet d'éclaircir quelque peu ce débat est la notion d'« autoformation » : travailler avec des groupes restreints d'« intellectuels naturels » des classes populaires pour leur bâtir une formation approfondie, pour qu'eux ensuite assument le travail d'éducation populaire à l'intérieur de leurs propres classes sociales. Ce type de travail s'inspire implicitement des positions de Gramsci, qui dit : « tous les hommes sont intellectuels (...) mais dans la société tous les hommes n'ont pas une fonction d'intellectuels » (in Macciocchi, 1974, p. 241). On doit donc viser à « travailler sans cesse à la promotion intellectuelle de couches populaires toujours plus vastes, c'est-à-dire (...) pour donner une personnalité à un mouvement de masse encore amorphe, pour faire naître des élites intellectuelles d'un type nouveau, qui surgissent directement des masses, tout en restant en contact avec elles comme les “baleines” d'un corset » (ibid., p. 219).

De fait, au sein des organisations populaires au Pérou, il existe des « intellectuels organiques » potentiels ¹³⁴ : il s'agit de leur faciliter l'acquisition des outils qui leur permettront de s'approprier et de générer le « savoir ».

L'expérience de Collique

Collique est un des 400 et quelques bidonvilles de Lima, dans lesquels habitent environ un million et demi de personnes sur une population totale de quatre millions. Les habitants de ces bidonvilles sont des ouvriers, des petits fonctionnaires et employés, des [341] professeurs d'école primaire, des vendeurs ambulants, des travailleurs indépendants, des chauffeurs de taxi... et beaucoup, beaucoup de sans-

¹³⁴ Le nombre impressionnant d'intellectuels organiques potentiels au sein des organisations populaires au Pérou en ce moment est fruit de la richesse et de l'intensité du processus de lutte politique qui est en marche dans ce pays depuis dix à quinze ans. Cette lutte a engagé des dirigeants populaires dans une dynamique où ils devaient s'approprier des analyses globales de leur situation, et où ils devaient aussi les confronter constamment et de façon critique à leur réalité vécue.

travail ¹³⁵. Ils s'installent sur des terrains qu'ils ont expropriés ou achetés, à environ 20 à 40 kilomètres du centre-ville, et qui ne sont pourvus d'aucun service public. L'État n'assume aucune dépense de ce genre : les habitants doivent défrayer intégralement les coûts d'installation de l'eau potable, des égouts, de l'électricité, des rues et des trottoirs, etc. Ils s'organisent, donc, collectivement pour inventer des moyens de se doter de ces services.

Chaque bidonville a un conseil central de dirigeants élus (une structure imposée dans le cadre des réformes corporatistes de Velasco, en 1971 ¹³⁶, mais qui est rapidement devenue un instrument de lutte aux mains des « pobladores ¹³⁷ »), qui essaie de coordonner les activités de tous les groupes et comités de citoyens du bidonville (clubs de mères, cercles de jeunes, comités de santé, garderies, salles à manger communautaires, etc.) et de planifier les priorités pour des actions communes.

Collique est un bidonville d'environ 60 000 personnes, divisé en cinq zones. Chaque zone a son conseil de direction. L'une d'elles s'est gagnée la réputation d'être particulièrement combative, lors d'une dure lutte menée il y a environ quatre ans contre une compagnie d'électricité qui lui avait extorqué de l'argent de façon frauduleuse. Suite à la victoire de cette lutte, la mobilisation de la population s'est dissipée et les dirigeants avaient l'impression que leurs acquis se perdaient progressivement. Alors ils ont décidé qu'ils écriraient l'histoire de la lutte de leur communauté pour qu'elle reste comme un élément de la mémoire collective ¹³⁸.

Ils m'ont donc approchée pour les conseiller sur la méthodologie à employer dans cette démarche, mais en fait leurs attentes allaient plus

¹³⁵ À Lima, le taux de chômage en 1980 était d'environ 30% pour les hommes et 55% pour les femmes.

¹³⁶ Le général Velasco avait dirigé un coup d'État militaire en 1968 pour déposer le président Belaunde, élu en 1963, et ainsi mettre fin à l'impuissance d'un parlement divisé face à la montée des luttes populaires. La junte de Velasco a institué un programme global de réformes sociales et économiques dans une tentative de créer « la paix sociale ». Velasco a été lui-même déposé par un coup militaire de droite à l'intérieur de la junte en 1975.

¹³⁷ « Pobladores » : habitants des bidonvilles.

¹³⁸ Il faudrait noter ici qu'un curé progressiste semble avoir joué un rôle important dans la stimulation de cette volonté chez les dirigeants en question.

loin. Ils voulaient, sans peut-être le savoir au début, que j'assume les parties de la recherche qu'ils jugeaient hors de leur portée, ou trop difficiles. On a eu une longue discussion au début pour clarifier mon rôle, mais il a fallu y revenir souvent dans le courant de la démarche. J'ai beaucoup insisté pour limiter mon rôle au strict minimum, et ce pour plusieurs raisons. D'abord, je jugeais que je ne connaissais pas assez bien le contexte politique complexe de cette communauté, et je ne voulais donc pas contribuer inconsciemment à aggraver des luttes intestines qui sont souvent présentes dans ces conditions. Ensuite, je considérais fondamental que les initiateurs assument eux-mêmes toutes les phases et opérations clés du projet, pour que ce soit quelque chose qui leur appartienne et qu'ils puissent le répéter par après sans présence externe, si nécessaire, et ainsi contribuer à démystifier la « division du savoir ». Il fallait aussi, à mon avis, qu'ils élargissent le cercle des [342] participants à d'autres « pobladores » moins surchargés qu'eux par les tâches de direction. Et enfin, je préférais garder une présence discrète pour ne pas donner prise à des accusations d'être un « agitateur étranger » qui pourraient éventuellement venir de secteurs de la population en désaccord politique avec ceux qui entreprenaient le projet.

J'essaierai d'expliquer les principales étapes du projet, mais il faut comprendre que la séquence a été rationalisée *ex-post facto*, car en réalité les différentes démarches se déroulaient simultanément, et des clarifications et rectifications se faisaient au fur et à mesure.

Définition du projet

On voulait « écrire » l'histoire de la communauté, pour rappeler aux gens leurs acquis organisationnels et pour expliquer aux jeunes pourquoi et comment on s'organise. Le produit immédiat devait être un livre, mais à moyen terme le noyau de personnes qui se formerait autour du projet pourrait servir de base à la création d'un centre culturel plus permanent de la communauté.

J'ai introduit l'idée que le produit immédiat pourrait prendre une forme autre qu'un livre, en relevant la contradiction entre cette forme et le public qu'ils voulaient atteindre (en partie analphabète, et en

grande majorité sans les sous nécessaires pour s'acheter un livre). J'ai suggéré qu'un diaporama, une exposition de photos, une pièce de théâtre ou une bande dessinée seraient des formes plus appropriées à l'objectif. Mais le prestige d'un travail écrit a continué à l'emporter pendant longtemps. Finalement, on est tombé d'accord pour produire un rapport de recherche écrit, qui servirait de base pour la diffusion large sous une forme plus accessible. En cours de route, on a décidé que cette diffusion prendrait la forme d'une exposition de photos.

Plan de travail

Suite à une discussion collective à ce sujet, j'ai ramassé et systématisé les idées émises dans un plan de travail en quatre volets qui couvrait une période de quatre mois et demi (nous considérons important que le travail ne s'étende pas sur une période trop longue pour que les gens puissent voir les résultats concrets de leur investissement avant de se démobiliser, quitte à diviser le projet en plusieurs étapes, chacune avec un produit concret correspondant). Les quatre phases prévues furent les suivantes.

- *Phase d'organisation* : consolidation du groupe de travail, discussion et appropriation de la problématique, identification des [343] matériaux disponibles, choix d'une approche pour la recherche.
- *Phase de cueillette des données* : on a décidé que l'outil principal serait des entrevues réalisées auprès de citoyens qui avaient habité dans la communauté depuis son début — en 1965 environ — et surtout auprès de ceux qui avaient participé activement à ses organisations. Les données des entrevues seraient appuyées et vérifiées par d'autres documents en provenance de la communauté : journaux, dépliants, procès-verbaux, articles de revues, photos, etc.
- *Phase d'analyse des données* : lire et consolider tout le matériel, vérifier les données des entrevues, identifier les thèmes du document à produire, organiser les données autour de ces thèmes, rédiger le brouillon, en discuter. Pour l'organisation des données

autour des thèmes choisis, un membre de l'équipe — un professeur d'école primaire — a inventé un tableau synthèse qui a énormément facilité le travail, en permettant d'identifier d'un coup d'œil les faits principaux ainsi que les lacunes de nos informations.

- *Phase de réalisation* : modification du brouillon écrit, planification et montage du produit immédiat, présentation au public, bilan, planification des prochaines étapes.

En fait, le travail a pris plus de temps que prévu, et nous avons décidé de monter l'exposition avant d'avoir fini la cueillette des données, ce qui ne posait pas de problèmes particuliers puisque nous avions déjà suffisamment de données pour pouvoir remettre les photos dans leur contexte historique. Cette exposition devait aussi servir d'outil dans la cueillette des données. Elle a été présentée un samedi soir et un dimanche dans le local paroissial, et on estime qu'entre 500 et 800 personnes y ont assisté.

Les réactions ont été très favorables : l'idée du projet s'est répandue, d'autres personnes ont indiqué leur disponibilité pour participer au travail, et certaines précisions sur les données de base ont été apportées. La nouvelle a également voyagé de bouche à oreille dans les autres communautés des alentours, et plusieurs ont demandé qu'on présente l'exposition chez elles. Des « spécialistes » en éducation populaire ont trouvé l'expérience très positive : c'était, paraît-il, la première fois que des gens d'organisations populaires faisaient une exposition de photos dirigée vers les secteurs populaires, basée sur des photos prises et interprétées par des membres de la communauté elle-même. Ils voyaient là un pas intéressant vers l'« écriture » d'une histoire authentiquement populaire. Pour l'équipe elle-même cette réussite inattendue a été un grand stimulant.

Tous ces éléments de bilan positif, qui dépassaient largement nos attentes, ont fait que nous étions incapables de voir les lacunes et les [344] erreurs de cette première étape du travail. C'est surtout en y retravaillant par après que nous avons pu identifier un certain nombre de problèmes, qui sont les suivants.

Au niveau de la participation, nous n'avons pas réussi à élargir de beaucoup le noyau de départ, composé de dirigeants déjà surchargés. Nous avons perdu des participants potentiels par notre incapacité de les intégrer dans un travail d'équipe où chacun aurait des tâches selon ses capacités et selon ses disponibilités — nous avons tendance à exiger le même niveau et le même type d'implication de la part de tout le monde. Par ailleurs, il y avait une participation inégale de la part des membres de l'équipe elle-même : nous avons une approche trop branchée sur l'écriture et l'analyse, et ceux qui ne se sentaient pas capables d'embarquer ont été marginalisés. Là encore, nous n'avons pas su reconnaître et utiliser la spécificité de l'expérience de chacun.

C'est au niveau de la planification que se situe peut-être la lacune la plus grave puisque, comme le dit de façon si succincte Jara, « un matériel déterminé devient éducatif quand il est employé dans un processus éducatif, dans un programme de formation » (1980, p. 27). C'est-à-dire que nous avons beaucoup insisté sur le projet immédiat (la cueillette des données et la rédaction de l'histoire des luttes des citoyens de Collique) et sur le processus de formation dans le cadre de ce travail, mais nous nous sommes peu préoccupés de son utilisation plus large et ultérieure. Il y avait, donc, peu de pistes pour une continuité du travail.

Cependant, pour l'équipe elle-même (et je m'inclus là-dedans), l'expérience en tant que travail d'autoformation a été très positive, en partie justement parce que nous sommes arrivés à identifier ces lacunes, bien qu'il ne soit pas encore évident que nous puissions les combler. Et il me semble également que ce travail représente un pas important vers la démystification du savoir et vers l'appropriation par les éléments des secteurs populaires des outils analytiques et méthodologiques qui leur permettront de fabriquer leurs propres instruments de travail politique et de recherche sociologique.

Les atouts d'une approche ethnologique en éducation populaire

A posteriori, quelques réflexions un peu décousues me sont venues sur ce que peut apporter une formation ou une préoccupation ethnologique à ce travail d'éducation populaire. Je ne crois pas cependant que ces éléments soient nécessairement la propriété des [345] ethnologues : justement, plusieurs de ceux qui en principe ont cette formation laissent tomber cette approche quand ils décident de faire de l'éducation populaire, tandis que des membres de l'équipe de Collique, la plupart sans formation académique, avaient cette préoccupation presque instinctivement. Les éléments d'approche dont je veux parler sont les suivants.

- *Une distance critique face au sujet d'étude.* Ceci est un élément fondamental pour tous ceux qui parlent du processus de conscientisation, de Brecht à Gramsci à Freire... et à leurs disciples. L'ethnologue a cette distance, mais souvent de façon dirais-je mécanique, puisqu'il est littéralement étranger au groupe avec qui il travaille. Il s'agit d'utiliser cette distance pour poser des questions qui amènent ceux qui sont quotidiennement aux prises avec la réalité étudiée à la questionner eux-mêmes.
- *Une approche globale au sujet d'étude.* Jara se rapproche de cette idée quand il écrit : « Un facteur commun à presque tous ces questionnements a été la reconnaissance d'avoir élaboré les programmes éducatifs sans prendre en compte l'ensemble de la problématique culturelle des secteurs populaires avec qui on travaille » (1980, p. 21). Mais il semble considérer « la culture » dans son sens étroit, c'est-à-dire celui des représentations symboliques et idéologiques d'un peuple. Je suis d'accord avec lui, mais il me semble qu'il faut aller plus loin : il faut essayer de comprendre, comme le fait en principe l'ethnologue, le fonctionnement de l'ensemble de la communauté dans laquelle on intervient, pour pouvoir situer l'intervention à l'intérieur du contexte social qui la détermine et sur lequel elle aura des répercussions.

- *Une écoute permanente.* Par cela je veux dire que tout moment vécu est un moment de recherche et de cueillette de données, et que toute expérience vécue ou observée devient une donnée sujette à interprétation et à analyse. Il s'agit alors de susciter un « processus permanent de recherche thématique sur des problèmes concrets » (Jara, 1980, p. 15).
- *Dépasser les énonciations générales ou de principes.* Il y a souvent un grand saut à faire en éducation populaire entre les principes méthodologiques et leur application dans un contexte concret : il faut donc une grande capacité d'appréciation et d'analyse des détails quotidiens ainsi que des processus structurels non explicites pour pouvoir saisir la dynamique locale et comprendre comment, et sous quelle forme, ces principes généraux pourraient s'appliquer à la situation spécifique. Une préoccupation ethnologique peut aider à faire ce saut.

[346]

En somme, sans prétendre à un quelconque impérialisme disciplinaire, il me semble important de reconnaître l'apport d'une approche ethnologique en éducation populaire, dans la mesure, bien sûr, où ceux qui possèdent cette formation sont ouverts à remettre en question leur monopole et capables de se sentir impliqués dans les enjeux de la réalité vécue de ceux avec qui ils travaillent. Si j'insiste là-dessus, c'est parce que cette préoccupation pour le spécifique est souvent escamotée par une tendance qui met l'accent exclusivement sur une problématique globale, commune à tous les secteurs populaires. C'est la combinaison de ces deux volets dans une seule démarche qui fait de l'éducation populaire un outil valable dans un grand nombre de contextes spécifiques.

Nancy Thede
Ethnologue

NOTES

Pour faciliter la consultation des notes en fin de textes, nous les avons toutes converties, dans cette édition numérique des Classiques des sciences sociales, en notes de bas de page. JMT.

[347]

Bibliographie

R. Dumont, *Paysans écrasés, terres massacrées. Équateur, Inde, Bengladesh, Thaïlande, Haule-Volta*, Paris, Laffont, 1978.

A. G. Frank, *Capitalism and Underdevelopment in Latin America*, Harmondsworth, Penguin, 1971.

P. Freire, *Pedagogy of the Oppressed*, New York, Seabury Press, 1970.

O. Jara, *Educacion popular : la dimension educativa de la accion politica. Reflexiones acerca de la educacion popular en el contexto de la Revolucion Popular Sandinista*, San José, Costa Rica, CSUCA, 1980, miméo. M.A. Macciochi, Pour Gramsci, Paris, Seuil, 1974.

J. Nyerere, *Ujamaa : Essays on Socialism, Dar-es-Salaam*, Oxford University Press, 1968.

C. Palloix, *L'Internationalisation du capital. Éléments critiques*, Paris, Maspero, 1975.

[348]

[349]

SIXIÈME PARTIE

Développement international et immigration

30

“Développement international, racisme et difficultés d'intervention.”

Par Lise SAINT-JEAN

Mouvement québécois pour combattre le racisme

[Retour à la table des matières](#)

Bien qu'à première vue le développement international et le racisme puissent sembler incompatibles, il n'en est pourtant rien. C'est souvent au nom du développement que le racisme continue de justifier la domination et l'oppression des peuples et c'est dans le cadre du développement, y compris la coopération et l'aide internationales, que les peuples du tiers monde ont été et sont encore la cible principale de la discrimination et du racisme. Dans le passé le racisme et le colonialisme se sont nourris l'un de l'autre. Actuellement le racisme et l'impérialisme se nourrissent encore mutuellement, chacun se trouvant en quelque sorte au centre de notre culture politique et économique occidentale, chacun relevant d'une volonté de domination des peuples classés dans la catégorie des sous-développés, donc des inférieurs.

Si l'on recherchait l'origine des pratiques racistes et impérialistes actuelles on pourrait sans doute la trouver dans le courant scientifique du 19^e siècle — chez les anthropologues autant que chez les biologistes — qui dichotomisait le monde en espèces supérieures et inférieures, en groupes évolués et arriérés, en sexes fort et faible. Ce scientisme s'est incarné dans les pratiques racistes du colonialisme et nous pouvons

encore en constater les applications concrètes et les effets dans la situation d'apartheid et dans le sionisme.

Bien que ces formes de racisme soient les plus flagrantes et les plus brutales actuellement, les autres formes n'en sont pas moins dangereuses. Ainsi, l'aide au développement, en plus de camoufler des transactions économiques favorables au pays donateur, de [350] perpétuer l'inégalité du développement en liant les pays récipiendaires au contrôle étranger et d'assurer leur dépendance vis-à-vis d'une technologie qui n'est pas adaptée, perpétue du même coup l'idée de la supériorité occidentale sur ces peuples. On trouve là une des formes les plus pernicieuses du racisme, celle qui vise à présenter comme seuls valables et à imposer nos propres critères de développement, niant ainsi un droit fondamental des peuples, celui d'élaborer des modèles qui répondent réellement à leurs besoins, celui de s'autodéterminer. En ce sens l'aide, qu'elle soit unilatérale ou bilatérale, est utilisée comme une arme au service d'une idéologie raciste et elle sert à consolider les positions impérialistes dans le tiers monde.

Mais il n'entre pas dans le cadre de cet atelier de faire une analyse du rôle des politiques d'aide aux pays du tiers monde et du développement international. D'ailleurs, les interventions de l'organisme pour lequel j'ai travaillé, le Mouvement québécois pour combattre le racisme (M.Q.C.R.), ne sont absolument pas liées à la coopération et au développement internationaux aux sens économique et technique où on les entend généralement. Le M.Q.C.R. est, comme son nom l'indique, impliqué dans la lutte contre toute forme de discrimination raciale au Québec, bien sûr, mais il se sent aussi concerné par les questions internationales car parfois elles provoquent ou alimentent le racisme ici même. De plus l'apparition d'un tel mouvement se situe tout à fait dans le cadre général de l'éveil du Québec aux problèmes internationaux.

Au début de la décennie soixante-dix, plusieurs associations ont été créées et, suivies en cela par certaines organisations déjà existantes, elles ont pris des initiatives en vue de développer la solidarité avec les peuples en lutte pour la reconnaissance de leurs droits. Elles nous ont présenté alors des situations que les médias d'information taisaient ou déformaient. Puis en 1975, après quelques années de travail, a eu lieu une première réalisation conjointe rassemblant les groupes œuvrant sur l'Amérique latine, l'Afrique et le Moyen-Orient, soit la Conférence

internationale de solidarité ouvrière, la CISO, dans laquelle les syndicats se sont aussi largement impliqués. Cette conférence, en plus d'avoir donné naissance au Centre international de solidarité ouvrière (CISO), a également apporté la stimulation nécessaire au développement d'un intérêt de plus en plus grand pour l'éducation du public. Des initiatives ont alors été prises par des organismes, dont SUCO, Carrefour international. Développement et paix, le CISO, et par plusieurs comités locaux, d'une part pour sensibiliser le public à l'exploitation dont sont victimes les peuples du tiers monde en resituant le phénomène dans le processus d'internationalisation du [351] capital et, d'autre part, pour lier les luttes de libération à la lutte contre cette exploitation.

Cette ouverture sur le monde ne pouvait déboucher que sur une prise de conscience que le phénomène de l'exploitation est intimement lié à une idéologie raciste. Cette idéologie sous-tend toute action allant à l'encontre des droits à la dignité, à l'égalité et à l'autodétermination des peuples et des personnes. C'est alors qu'en 1978 une vingtaine de groupes québécois se sont de nouveau réunis dans la préparation conjointe d'un colloque sur le racisme.

De ce colloque, il est ressorti clairement que les formes ponctuelles et locales du racisme sont nécessairement liées à la situation internationale. Il est apparu également qu'il fallait créer un organisme qui aurait comme objectif premier de dénoncer toute forme de racisme tant au Québec qu'ailleurs et surtout de conscientiser le public québécois sur les différents aspects que prend le racisme.

Le défi était et est encore d'envergure. Le problème est trop important et la lutte à mener trop grande pour être la tâche d'un seul groupe. C'est pourquoi le mouvement est constitué de plusieurs organisations : groupes populaires, syndicats, organismes de coopération et associations ethniques. C'est pourquoi aussi nous encourageons les groupes, membres ou non du mouvement, à poursuivre leurs propres actions contre le racisme dans leur champ d'intervention.

La première année de travail a été consacrée à l'élaboration d'un dossier général sur les manifestations du racisme au Québec. Il y avait tout d'abord lieu de situer le racisme dans le cadre global des rapports sociaux de production. C'est ainsi que la discrimination raciale apparaît

comme clairement liée à l'exploitation dans le travail et, ainsi que je le disais au début, comme un des traits essentiels du développement impérialiste à l'échelle internationale.

Si les politiques de développement international représentent en fait des stratégies de contrôle sur la circulation et la pénétration du capital, on peut dire que les politiques d'immigration les prolongent en contrôlant la circulation des personnes. Les populations du tiers monde servent alors de réserve de main-d'œuvre dans laquelle on puise en période d'expansion économique. On peut le constater particulièrement dans les fluctuations des politiques d'immigration à l'échelle internationale ; dans le cas du Canada, on peut résumer l'orientation en quelques mots : contrôle de plus en plus direct et asservissement de l'immigration aux besoins des intérêts économiques et politiques de l'État canadien. Ainsi, la loi C-24, sous prétexte de modernisation et d'assouplissement, marque un net recul dans la reconnaissance et le respect des droits des immigrants.

[352]

De ces premières constatations découlent inévitablement les autres et la discrimination sur une base raciale ou ethnique agit à tous les niveaux de la société et dans tous les secteurs.

Dans le domaine de l'éducation, pour ne nommer que celui-là, on ne peut offrir aux enfants d'une origine ethnique ou raciale qui n'est pas celle des manuels scolaires, qu'un modèle culturel et social profondément aliénant. Personne ne leur ressemble ou alors les textes et les dessins leur renvoient une image d'eux-mêmes tout à fait négative. Cela joue nécessairement de façon limitative sur leurs aspirations académiques et professionnelles. Cercle vicieux, puisque cela sera par la suite utilisé pour confirmer leur infériorité et reproduire le racisme.

On pourrait continuer ainsi pour les secteurs du logement, des mass-médias, du cinéma, de la publicité, etc. Partout transparaissent les préjugés racistes. Les secteurs d'intervention possibles sont donc multiples.

Mais un autre aspect encore de ce même racisme nous concerne également. C'est la situation que nous avons faite et que nous perpétons vis-à-vis de ceux qui vivaient avant nous sur ce territoire,

les peuples autochtones du Québec et du Canada. Du fait même d'une longue proximité, bien que nous ayons eu tendance à les éloigner le plus possible des centres urbains et industrialisés, nous nous sentons beaucoup plus vulnérables quand il s'agit de prendre position sur le statut des autochtones et sur la reconnaissance de leurs droits, car nous sommes directement impliqués dans les conséquences de nos prises de position.

Il a été relativement facile pour les organismes non gouvernementaux et pour les syndicats de prendre position contre l'apartheid de l'Afrique du Sud et de s'impliquer dans les activités de solidarité. Il leur a été beaucoup plus difficile de prendre position contre le sionisme. Le cheminement a été plus lent, les débats plus orageux, les analyses plus longues, mais les groupes se sont généralement prononcés contre, chacun y allant toutefois de ses nuances. Mais ce n'est que tout récemment que les groupes ont commencé à reconnaître que chez nous existe une loi sur les Indiens qui s'apparente à l'apartheid, que chez nous nous risquons de développer un problème comparable à celui que vivent les Palestiniens, que ce que nous nommons « réserves » s'appelle ailleurs « bantoustans » ou « camps de réfugiés ». Mais en général la situation problématique des peuples autochtones est maintenant reconnue. Il s'agit désormais de prendre position et plus précisément de reconnaître le droit de ces peuples à l'autodétermination.

Au seul Québec donc, les situations où le racisme se manifeste, clairement ou subtilement, sont nombreuses. Toutes doivent être [353] dénoncées, toutes méritent une attention spéciale et nécessitent des interventions à différents niveaux. Au niveau du public d'abord pour amener à la conscience de chacun et de chacune les préjugés racistes que nous traînons et qui sont nourris quotidiennement par les médias, le milieu de travail, etc. Au niveau gouvernemental ensuite car ce sont les gouvernements qui ont à leur disposition les moyens législatifs et économiques susceptibles d'agir sur les structures. Au niveau des médias d'information aussi, dont il n'est pas nécessaire de démontrer ici ni l'influence au plan de la transmission des idées, ni l'insuffisance et les biais idéologiques dans le traitement de l'information. Finalement au niveau des groupes, afin de provoquer de plus en plus d'actions concertées qui présenteraient un double avantage, d'abord celui d'une

force de pression plus grande étant donné la représentativité accrue, ensuite l'économie des moyens.

L'intervention des organisations comme le mouvement est donc dominée par un seul souci : la transmission de l'information. C'est simple mais c'est pourtant la plus grande des difficultés. Comment faire en sorte que l'information transmise ne produise pas l'effet inverse de celui recherché ? Nous sommes nous-mêmes tombés dans ce travers à une ou deux reprises par l'utilisation de dessins qui, tout en dénonçant une forme de racisme, contenaient aussi des éléments racistes. Trouvons-nous vite une excuse et disons que c'est là la preuve que les préjugés et les stéréotypes racistes sont bien ancrés et qu'ils sont difficiles à déloger. Comment s'assurer aussi, sans tomber dans l'utilisation de clichés réducteurs, d'une information claire, précise, réaliste et accessible à tout le monde ? Certains documents, au demeurant très bien faits, semblent avoir été produits par et pour des experts et isolent donc les groupes de ce public que l'on veut rejoindre. On s'étonne ensuite de ne rejoindre toujours que le même groupe de personnes, qui constitue en fait le noyau restreint des initiés. Il en va de même pour les colloques ou les conférences, que nous considérons, bien à tort, comme devant être des tribunes d'experts.

A ce sujet nous avons tenté une expérience qui s'est avérée des plus intéressantes. Pendant notre colloque annuel, consacré l'an dernier à la situation des peuples autochtones, les seuls intervenants furent les autochtones eux-mêmes. Nous sommes capables d'analyser la situation que les autochtones ou d'autres populations vivent, du moins c'est ce à quoi est censée nous préparer une formation en anthropologie. Mais ce sont eux les véritables experts qui, à partir du moment où ils ont pris conscience de leur situation d'exploitation et de domination, sont capables de nous transmettre qui ils sont, ce qu'ils font, comment ils entrevoient leur devenir et sur quelle base ils [354] entrevoient d'établir des relations. Il est donc important que la connaissance ne soit pas considérée comme le monopole des experts (peut-être pourrions-nous dire ici des universitaires). Cela ne veut cependant pas dire que les universitaires et leur institution ne devraient pas s'impliquer davantage aussi bien dans la transmission de l'information que dans la participation à des activités concrètes sur les problèmes sociaux, politiques ou autres.

Dans le travail d'information à faire, il nous faut aussi parler de l'utilisation des médias. Bien utiliser les médias représente un défi à relever. Car bien que le droit de réplique existe et que l'intervention directe auprès des journalistes soit possible, cela ne donne pas toujours les résultats escomptés. Ces résultats seront surtout fonction du problème que vous soulevez et de la façon dont vous le traitez. Votre réplique risque donc d'être publiée un mois après l'événement, ou encore vous constaterez qu'aucun journaliste n'a été affecté à votre conférence de presse ou qu'aucun ne participe à votre activité. De plus, pour pouvoir utiliser efficacement ces quelques possibilités qu'offrent les médias, il faudrait exercer une vigilance constante et presque faire du harcèlement auprès d'eux, ce que les ressources humaines des groupes ne permettent généralement pas.

Bien sûr des alternatives sont possibles, comme publier son propre journal ou bulletin et, occasionnellement, acheter un espace dans un quotidien. Ce sont là des solutions qui exigent que les militants d'un organisme développent d'autres habiletés, dont celles que nous mentionnions plus haut sur la présentation et l'accessibilité du contenu, mais aussi des habiletés à trouver un financement pour ces publications. Ce dernier point peut être partiellement réglé par le biais des subventions. Si elles viennent d'organismes indépendants cela ne pose généralement aucun problème. Mais comme le plus grand bailleur de fonds reste encore les gouvernements, leurs subventions ou plutôt le retrait de celles-ci risquent de devenir le moyen de pression qui sera utilisé pour contrôler certaines activités.

Voilà donc, entre autres, quelques difficultés ou contraintes avec lesquelles les groupes d'intervention ont à vivre et qui, bien que pouvant réduire l'efficacité de leur action, ne sont cependant pas dramatiques. Un aspect me semble devenir actuellement plus problématique : on peut constater depuis quelque temps un essoufflement de certains groupes d'intervention et un certain désintéressement du public pour les questions touchant le tiers monde. La multiplicité des problèmes — Salvador, Guatemala, Afrique australe, Iran, Palestine, Haïti, Liban et plusieurs autres, sans oublier la question des autochtones ici — et le fait que chacun [355] de ces problèmes ait donné lieu à un comité d'action et parfois même à plusieurs selon les différentes tendances politiques appuyées, sont sans doute à la base de ce ralentissement général. Actuellement je ne peux

que constater le malaise, mais il est certain que des éléments de solution pourront être apportés si les groupes décident d'analyser ensemble cette situation.

En conclusion, il nous faut dire que les liens entre les actions de solidarité, les activités d'éducation des groupes de coopération et les interventions contre le racisme existent déjà mais sont à développer davantage. Tout comme sont à développer les implications et l'intervention publique des milieux universitaires sur les questions de racisme ou sur les grands problèmes internationaux, car l'abstention ne sera jamais synonyme d'impartialité et encore moins d'objectivité. Mais le fait de tenir cette année le colloque de l'ACSALF sur l'intervention sociale et d'avoir opté pour des interlocuteurs impliqués activement dans certaines organisations laisse présager une possible coopération.

Pour terminer, ajoutons que je crois que toutes les actions qui vont dans le sens d'une dénonciation du racisme dans tous ses aspects et où qu'il se manifeste ne peuvent que mener à une conception plus juste et surtout plus égalitaire des relations entre les peuples. Ce serait là sans doute le début d'un véritable développement international.

Lise Saint-Jean
Mouvement québécois pour combattre le racisme

[356]

[357]

SIXIÈME PARTIE

Développement international et immigration

31

**“L’Association des travailleurs
immigrants et québécois ou
de l’implication sociale.”**

**Par Rosine BUTAVAND-KALEY
et Alexandra SZACKA**

Association des travailleurs immigrants et québécois

[Retour à la table des matières](#)

Avant de présenter l’Association des travailleurs immigrants et québécois il nous faut faire quelques précisions sur le terme contenu dans le titre même du présent colloque, soit « l’intervention ». Faisons-nous de l’« intervention sociale » ? Participons-nous à ce colloque en tant qu’anthropologues praticiennes dont le rôle consiste à « intervenir » auprès des travailleurs immigrants et québécois ? Nous ne le croyons pas. Nous avons plutôt l’impression de participer, de nous impliquer dans un groupe populaire, un groupe de pression, et nous le faisons en tant qu’immigrantes ou personnes sensibilisées, touchées par un problème ou plutôt une série de problèmes. Nous ne faisons pas de l’intervention au sens propre, nous nous impliquons plutôt dans une organisation qui vise à transformer les rapports ou certains rapports sociaux à long, moyen et court terme.

L’immigration-émigration est à la base de la problématique dans laquelle nous sommes plongées. Force est de constater que les migrations internationales de main-d’œuvre ont pris de nos jours des proportions sans précédent. Façonnées par les besoins du capital, le

développement fortement différencié des diverses formations sociales, la dépendance politique et économique dans laquelle se trouve aujourd'hui une multitude de pays à l'égard des pays capitalistes développés et des grandes puissances impérialistes, les séquelles du colonialisme, ces migrations ont des conséquences diverses pour la situation des travailleurs, ceux qui immigreront bien sûr (temporairement ou définitivement), mais aussi ceux du pays d'accueil.

[358]

Près de 20 000 immigrants résident actuellement au Québec *. Dans la majorité des cas, ce sont des impératifs d'ordre économique ou politique qui forcent les travailleurs à la migration. Le déracinement n'est pas facile et l'attrait des « Amériques » réside surtout dans la liberté d'expression et l'espoir de trouver du travail. On ne vient plus pour faire fortune mais pour ne pas être emprisonné ou ne pas crever de faim.

En acceptant des immigrants le gouvernement (aussi bien fédéral que provincial) répond d'une part à des objectifs économiques, puisque les nouveaux arrivants constituent une force de travail bon marché, facile à contrôler et dont le coût de formation est nul, et d'autre part à des objectifs politiques, car la venue d'« étrangers » constitue un bon moyen de division au sein de la classe ouvrière.

Afin d'arriver à ces objectifs, le gouvernement canadien, et depuis peu celui du Québec, ajustent leur politique d'immigration. Les portes s'ouvrent grand avec l'expansion industrielle (c'est-à-dire quand on a besoin de « *cheap labor* »); par contre, en période de récession économique (c'est-à-dire de stagnation de la production et de chômage), l'accessibilité au pays est restreinte.

C'est ainsi qu'avec la prospérité économique qui a suivi la deuxième guerre mondiale (prospérité principalement liée à la croissance des multinationales américaines), l'immigration est devenue un facteur de développement important. W. Mackenzie King est très explicite à ce sujet :

* Chiffre approximatif étant donné le peu de fiabilité des statistiques existantes.

Le chiffre correspondant à notre faculté d'absorption variera manifestement d'une année à l'autre, selon la situation économique (Chambre des Communes, 1^{er} mai 1947).

Pendant cette période, malgré le besoin pressant de main-d'œuvre, quelques critères de discrimination raciale permettent néanmoins de contrôler l'entrée des immigrants et de sauvegarder « a White Canada ». Ce n'est qu'en 1967 que les mesures discriminatoires sont officiellement abolies et que prévalent les critères éducationnels et professionnels, avec l'exigence que les immigrants combler les postes vacants dans l'économie.

Un mouvement inverse dans l'immigration se dessine dès le début des années soixante-dix, avec la phase de récession économique. Les législations se durcissent parallèlement au déclin du besoin en main-d'œuvre. Le bill C-24, restrictif et discriminatoire, aboutit à l'adoption d'une nouvelle loi de l'immigration en 1978.

[359]

Dès janvier 1973, un nouveau visa, « le permis temporaire de travail », autorise un ressortissant étranger à venir remplir un emploi spécifique pour une période maximale d'un an. Ce qui est particulièrement odieux dans ce système est que l'employeur fait venir un travailleur au moment précis où il en a besoin et le renvoie une fois la tâche terminée. Bien souvent l'entreprise délègue un agent du personnel qui se rend directement dans un pays pauvre pour recruter la main-d'œuvre. Il fait miroiter aux yeux des autochtones les « gros salaires » offerts par l'entreprise (c'est-à-dire le salaire minimum québécois), sans bien sûr mentionner le coût de la vie correspondant. Abusant parfois de leur ignorance en matière législative, il leur promet de transformer leur permis temporaire en visa permanent (ce qui est impossible d'après la présente loi).

Il est donc clair que le travailleur migrant devient un objet de commerce sur le marché international du travail et que l'importation de main-d'œuvre ne sert qu'à satisfaire les besoins immédiats de l'économie québécoise.

Étant donné le type d'emploi majoritairement réservé au travailleur immigrant par l'économie québécoise, il n'est pas étonnant que celui-ci éprouve certaines difficultés sur le marché du travail.

Comme beaucoup de Québécois, l'immigrant, ignorant la législation du travail, est assez désemparé lorsque surviennent des problèmes. Mais, en outre, bien d'autres facteurs empêchent le travailleur immigrant de connaître ses droits ou de se défendre : l'isolement, les difficultés linguistiques et culturelles, l'appréhension d'être expulsé du pays ou simplement de paraître « ingrat » aux yeux des autorités qui l'ont accepté.

À l'exception des syndicats (regroupant environ 30% des travailleurs), aucun organisme privé au Québec avant 1979 n'avait pour préoccupation principale le domaine du travail. Inutile d'ajouter que les travailleurs immigrants, quant à eux, se trouvent dans une situation des plus précaires. L'Association des travailleurs immigrants et québécois se devait donc d'exister non seulement pour aider dans l'immédiat les plus démunis mais aussi pour regrouper tous les travailleurs en une lutte commune.

Ce que nous faisons à l'ATIQ, c'est bien sûr un peu réparer les pots cassés, limiter les conséquences de ce mouvement migratoire dont nous avons parlé au début de l'exposé, et sur lequel il nous est difficile d'intervenir à l'heure actuelle. Quoique l'intérêt premier des membres fondateurs de l'ATIQ fût la situation des travailleurs immigrants, très rapidement il s'est avéré impossible de dissocier cette dernière de celle vécue par les autres travailleurs, notamment [360] les non et les mal syndiqués. Ainsi nos buts sont aujourd'hui multiples.

- Défendre les travailleurs immigrants et québécois au Québec, sur un plan immédiat face à des employeurs particulièrement abusifs et, à plus long terme, en faisant des pressions en vue de transformer la législation canadienne et québécoise concernant le travail, l'immigration, etc.
- Donner aux travailleurs immigrants des outils nécessaires pour atténuer leur handicap. Leur faire connaître la législation concernant le travail, leur faire connaître le mouvement syndical et par là favoriser en quelque sorte leur syndicalisation, les renseigner sur leurs droits en tant qu'immigrants et en tant que travailleurs, mais aussi sur leur place dans la division mondiale du travail.

- Créer un lieu où la solidarité entre les travailleurs immigrants et québécois puisse se développer.
- Travailler à transformer la perception que les Québécois et surtout les travailleurs québécois ont des travailleurs immigrants.

Pour nous, comme on peut le voir, limiter les dégâts signifie donc non pas travailler à limiter l'immigration pour éviter la surexposition et les divisions multiples qu'elle entraîne, mais créer des rapports nouveaux entre les travailleurs, freiner l'éclatement du marché du travail et, grâce à cela, contribuer à créer de nouveaux rapports de force.

Les activités de l'ATIQ reflètent, croyons-nous, la diversité des buts poursuivis. Ainsi, nous organisons des rencontres où nous traitons, souvent à l'aide de moyens audio-visuels, des droits des travailleurs, des possibilités d'organisation, des problèmes rencontrés par les travailleurs immigrants (à moyen et à court terme) et les autres groupes de travailleurs. Nous offrons un service juridique individuel pour pallier les difficultés immédiates des travailleurs. Nous publions régulièrement un bulletin où une large place est laissée aux droits des travailleurs et où nous traitons également de sujets aussi divers que la solidarité internationale, le désarmement, les droits des femmes, etc. Nous participons également à d'autres médias, entre autres les médias populaires (journaux populaires, radios communautaires). Nous sommes membres de plusieurs organisations et coalitions dont le but est la solidarité entre les travailleurs ou encore la refonte de la législation canadienne et québécoise concernant le travail.

Nous pouvons dire finalement que l'équipe de l'ATIQ sert d'« outil » aux travailleurs, de moyen de communication avec la partie patronale et le gouvernement.

[361]

Nous nous posons la question suivante : quand on parle de l'intervention sociale, de quelle intervention s'agit-il ? Dans quel sens va-t-elle ? Il est important de se rendre compte que l'intervention sociale peut aller aussi bien dans le sens d'un maintien du statu quo que dans le sens du changement, et encore, le changement peut prendre différentes directions. Les mouvements sociaux surgissent et se développent, enclenchent des changements, avec ou sans la

participation des anthropologues et sociologues. Le type de participation qu'on a, le sens qu'on donne aux transformations que l'on veut susciter nous déterminent bien plus que la profession que l'on exerce ou pour laquelle on a été formé. Comme on a pu le voir, notre action, notre implication, quant à elles, sont clairement orientées. Dans cette action, il n'y a pas de place pour les anthropologues et les sociologues (peut-être pour les « intellectuels », mais cela reste discutable), mais bien pour les gens qui poursuivent les mêmes buts et les mêmes objectifs.

Rosine Butavand-Kaley
Alexandra Szacka

Association des travailleurs immigrants et québécois

[362]

[363]

INTERVENTION SOCIALE.
Actes du colloque annuel de l'ACSALF 1981.

Septième partie

**UNE APPROCHE
NOUVELLE**

[Retour à la table des matières](#)

[364]

[365]

SEPTIÈME PARTIE
Une nouvelle approche

32

“Aperçu critique sur l'émergence
d'une nouvelle parole masculine.”

Par André MICHAUD

anthropologue

Mise au point

[Retour à la table des matières](#)

À 36 ans, je suis un homme issu d'un système patriarcal et je ne me sens ni responsable ni coupable des abus multiples causés par ce système aux femmes et aux hommes qui y vivent.

Mes forces sont tournées vers la compréhension et la dénonciation de ce système et l'élaboration difficile et hasardeuse de nouveaux modèles de partage entre homme, enfant et femme.

Je n'ai plus le temps de me complaire à battre ma coulpe.

Je sais que ce n'est plus sur moi que je dois frapper.

La responsabilité culpabilisante est un piège qui ne permet pas d'avancer !

I

Dans le cadre de cet atelier sur les groupes de pression, on doit s'interroger sur ce que signifie une communication sur la condition masculine.

Ne s'agit-il pas encore une fois d'une entreprise de récupération des luttes menées par les femmes et des acquis, encore fragiles, qu'elles ont gagnés ? Dans une période de récession et de crise où plusieurs prêchent le retour à l'orthodoxie et aux « valeurs sûres », il ne faut pas être dupe d'une possible récupération et d'une contre-utilisation de toutes les analyses, de tous les mouvements, même embryonnaires, issus d'une réflexion sur la condition masculine qui viendraient questionner les rapports homme-homme, homme-enfant, homme-femme et proposer des hypothèses de changement.

[366]

Mon propos ici est double : je veux, d'une part, présenter ce qui s'est fait au Québec depuis quelque temps sous le vocable de condition masculine et tenter d'en situer la source, d'autre part tenter de relever certaines difficultés inhérentes à une telle démarche tout en proposant des pistes d'analyse et d'intervention.

Reprenant une expression qui a cours dans certains milieux, je vais donc parler de l'émergence d'une nouvelle parole masculine. Mais l'énoncé demande à être précisé au départ.

Première précision

Nous connaissons tous la grande facilité avec laquelle les hommes ont utilisé la parole pour se prononcer sur tout et sur tous et asseoir un pouvoir dominant sur le social, l'économique et le politique, laissant l'affectif au pouvoir de la femme.

Dans le contexte d'une société patriarcale où l'ensemble des mécanismes en place a pour but de privilégier, raffermir et prolonger cette domination mâle, est-il vraiment possible que naisse un discours masculin qui se dégage et s'oppose au discours mâle dominant ?

L'homme, par son genre même, n'appartient-il pas de facto à la société patriarcale et n'en tire-t-il pas des bénéfices qui, du coup, lui rendent impossible le choix de se situer en dehors de cette société et de son discours ?

Autrement dit, tout individu de sexe masculin, du seul fait de sa conformation physiologique, accepte-t-il le système patriarcal et y

participe-t-il ? Je ne le crois pas et pourtant je ne me fais pas d'illusions : les mécanismes mis en place par le patriarcat ont eu des siècles pour s'affiner et pénétrer de façon subtile en chacun de nous, si bien que le seul refus de ces règles ne fait pas en sorte que dans la pratique nous, hommes, n'en profitons plus. Et je ne veux pas jouer ici du modèle bien connu qui propose que l'« on assume ses contradictions », ce qui revient à se donner bonne conscience en profitant de tout ; je ne crois pas davantage qu'il faille accepter un modèle culpabilisant et se considérer à nouveau comme les seuls responsables de tout ce qui arrive.

Je ne me fais d'illusions non plus sur la facilité à remettre en question ce modèle, ni sur le nombre d'hommes qui s'intéressent à cette question de la condition masculine. La route est à tracer, voilà pourquoi il est ici question d'émergence.

[367]

Deuxième précision

La deuxième précision à faire vient du fait que beaucoup de gens ont interprété les dits et les écrits sur la condition masculine comme étant l'expression d'un consensus, l'expression d'une et d'une seule parole. Or, ce genre d'appellation générale peut facilement contenir un projet réductionniste pour qui veut ne pas faire les nuances qui se trouvent dans les discours eux-mêmes. Il n'y a pas unicité mais pluralité de paroles.

Troisième précision

Dans l'expression « émergence d'une nouvelle parole masculine », on doit préciser le mot nouvelle, car qui dit « nouvelle parole » fait référence à parole « ancienne et autre », et évoque une parole différente de celle du discours mâle classique, ou fait allusion à la possible absence de réactions critiques de la part des hommes avant ce jour, face aux modèles proposés par la société patriarcale.

À l'instar des femmes, beaucoup d'hommes sont là pour témoigner que dès leur enfance, ils ont refusé le jeu du petit homme et que, pas plus que leurs compagnes, ils n'avaient de modèle de référence pour les guider et les aider dans ce refus. Plus que beaucoup d'autres hommes, les membres de la communauté gaie peuvent témoigner des luttes qu'ils ont dû et doivent encore mener pour obtenir le respect le plus élémentaire d'une partie des choix de vie qu'ils ont faits.

D'ailleurs, l'expression « nouvelle parole », tout comme celle très proche de « nouvel homme », propose un concept trompeur et séduisant qui laisse croire que spontanément les choses ont changé et que les hommes sont autres. Qu'ils soient en devenir c'est plus que souhaitable, mais on ne biffe pas d'une expression gratifiante des pratiques séculaires. Pas plus qu'il n'y a une nouvelle femme, il n'y a un nouvel homme et leurs paroles sont l'expression de leurs pratiques qui, elles, peuvent être porteuses d'innovations.

Quatrième précision

Si, pour certains hommes, la remise en question individuelle des modèles proposés n'a pas attendu l'arrivée d'un mouvement pour exister, il me semble évident, par ailleurs, que l'émergence d'une collectivisation de cette remise en question est, elle, directement issue des luttes menées par les féministes et la communauté gaie. C'est le sens que je donne ici au mot parole dans l'expression : « émergence d'une nouvelle parole masculine ».

[368]

D'une remise en question individuelle, non dite et non partagée avec d'autres hommes, voilà que nous passons à la phase du partage de l'expérience quotidienne, à la prise de conscience commune de problèmes, de malaises, de joies et de plaisirs qui affectent beaucoup d'hommes. À cet égard, significatif pour moi est le titre d'une communication présentée au congrès de l'ACFAS en mai 1979 par Marc Chabot, sur la condition masculine : « De la parole des unes au silence de l'autre ». Depuis 1979, cette parole des hommes, en plus de prendre des moyens divers pour s'actualiser (conférences, articles,

livres, cours, entrevues, etc.), a privilégié certains thèmes dans son développement.

Cinquième précision

Enfin, il faut définir en quoi cette parole est masculine ! Que signifie parole masculine en rapport avec ce qu'ont dit les féministes et les gais ? S'agit-il d'une opposition réactionnaire d'englobement et de récupération, ou plus simplement d'une dénomination transitoire, qu'on adopte avant de mieux la qualifier après avoir poussé l'analyse, défini et articulé des objectifs, des revendications, des luttes qui seraient particulières aux hommes et à leurs aspirations ? Cette précision, c'est dans l'analyse qui suit, sur les dits, les écrits et les vécus sur la condition masculine au Québec qu'on devrait la prendre. Or, cette précision je ne l'ai pas trouvée et je ne la trouverai pas seul parce que la question est trop vaste et que la réflexion débute à peine. Il y a dans cette question un présupposé de départ que moi, en tant qu'homme, je reconnais sans pouvoir le démontrer encore : il y a dans le système patriarcal une oppression spécifique de la femme et également une oppression spécifique de l'homme ; ces oppressions sont de natures différentes. La question est : la seconde partie de mon énoncé, est-elle vraie et comment ?

Vous avez trente secondes. Prêts ? Partez !

II

Quelques faits

C'est aux environs de 1978 que se sont formés à Montréal des groupes de discussion autour de la problématique d'être homme. Témoins de la démarche féministe, ces hommes sentaient la nécessité de discuter de leur vécu. Ces groupes autonomes tentaient de briser le silence dont les hommes s'entouraient jusqu'alors.

[369]

Leur mode de fonctionnement, leur nombre de participants, la durée de leur cheminement en groupe et les thèmes qu'ils abordaient variaient énormément d'un groupe à l'autre. Il n'existait d'ailleurs aucun lien entre ces divers groupes même si la rumeur voulait qu'il y en ait à Montréal, Sherbrooke, Québec et Rimouski ; on ne savait pas qui y participait ni comment les rejoindre.

En avril 1979, aux Ateliers d'éducation populaire, à Montréal, eut lieu un événement public, ouvert aux hommes et aux femmes, sur la condition masculine et le vécu affectif. Un homosexuel et un hétérosexuel vinrent y témoigner de leur vécu. À la grande surprise de l'organisateur, plus de 350 personnes assistèrent à la soirée. Un participant proposa aux hommes intéressés à faire partie de groupes hommes de laisser leur nom sur une liste. Soixante-trois hommes répondirent à cet appel.

En janvier 1980 eut lieu un déjeuner-rencontre où furent conviés des représentants de tous les groupes hommes de la province. Plusieurs objectifs étaient visés : il s'agissait de savoir ce qu'il était advenu des groupes mis sur pied lors de l'événement d'avril 1979, de dénombrer les groupes existant alors, de comparer les démarches et les thèmes abordés par chacun et de voir les difficultés rencontrées lors du fonctionnement en groupe. De cette rencontre est né un instrument de liaison, *Hom-Info* ¹³⁹, dont le premier numéro parut en mars 1980. C'est un mensuel livré par la poste à quelque 400 abonnés, hommes et femmes.

Un autre événement public et mixte, du type témoignage, a lieu en avril 1980 autour de la remise en question des rapports hommes-femmes et des fantasmes sexuels masculins. En mai 1980, au Casino Gaspésien à Montréal, se tient une journée de réflexion ouverte aux hommes, sur le viol. Au mois de décembre de la même année a lieu la première assemblée annuelle des lecteurs d'*Hom-Info*. Cette journée propose aux participants l'accès à onze ateliers différents. D'autres suivent une démarche passant par l'expression théâtrale et présentent plusieurs spectacles sur la condition masculine.

¹³⁹ *Hom-Info*, publié par un collectif depuis mars 1980, 1710, Amherst, Montréal H2L 3L5.

Parallèlement à ces événements publics, de nombreux articles paraissent au Québec. La revue *Châtelaine* ¹⁴⁰ ouvre ses pages à divers articles et chroniques sur la condition masculine, le *Temps Fou* ¹⁴¹ et *Focus* ¹⁴² font de même. Deux recueils de textes, *L'Orgasme au masculin* ¹⁴³ et *La Certitude d'être mâle ?* ¹⁴⁴, ainsi que *Chroniques masculines* ¹⁴⁵, paraissent en 1980-1981.

Les médias, radio et télévision, toujours avides de nouveautés, proposent plusieurs émissions sur le sujet et les maisons d'enseignement mettent à leur programmation des cours sur la condition masculine.

[370]

Des couleurs et des thèmes...

Dans toute cette floraison de propos, d'échanges et de partages, de quoi parle-t-on exactement ?

Les groupes hommes ont été jusqu'à maintenant le lieu privilégié pour des échanges sur le vécu de chacun des participants. Pour beaucoup c'est le premier lieu et la première fois où peuvent se transmettre des émotions qui ne sont pas jugées ou étiquetées selon les normes habituelles de responsabilité, de force et de pouvoir (sur soi et sur l'autre). C'est là que se fait un apprentissage de la confiance en

¹⁴⁰ Voir, dans la revue *Châtelaine* : Claude Laroche, « La condition masculine », chronique, janvier 1977 à avril 1978 ; Colette Beauchamp, « Vous n'êtes pas un peu à l'étroit dans votre virilité ? », juillet 1977 ; François Barbés et al., « Des hommes ont le goût de se recycler », mars 1979 ; Marie-Odile Vézina et al., « Des hommes parlent d'eux », novembre 1979.

¹⁴¹ Marc Chabot, « Le silence des hommes », *Le Temps Fou*, septembre-novembre 1979.

¹⁴² Voir, dans *Focus* : Jocelyn Page, « Ne sois pas un homme mon fils », mars 1979, « Traître à son habit », avril 1979, « Singulier masculin », mai 1979.

¹⁴³ Bruno Boutot et al., *L'Orgasme au masculin*, Montréal, l'Aurore Univers, 1980.

¹⁴⁴ Hervé De Fontenay et al., *La Certitude d'être mâle ?*, Montréal, Jean Basile éditeur, 1980.

¹⁴⁵ Marc Chabot, *Chroniques masculines*, Québec, Les éditions Pantoute, 1981.

l'autre qui n'est plus vu comme « le concurrent possible à qui rien de personnel ne peut être confié et partagé de peur que cela ne se retourne contre soi ».

Sans vouloir prétendre à une liste exhaustive des thèmes abordés, on peut nommer : la responsabilité sexuelle, le pouvoir, la paternité, les relations entre hommes, l'implication amoureuse, la solitude, l'isolement affectif, la famille, la difficulté de vivre ses émotions, la séduction, la relation de couple, l'homosexualité, etc.

Tout ce cheminement demeurerait cependant restreint à quelques personnes et c'est probablement de cette volonté de communiquer à d'autres ce qui se fait dans les groupes qu'est né le besoin de publier et de s'informer, de faire le point sur nos analyses de la condition masculine. Ces publications suivent de très près le vécu des groupes en ce sens qu'elles s'appuient davantage sur le témoignage que sur l'analytique ou la mise en perspective. Sauf de rares exceptions, ces publications ne sont pas l'œuvre de collectifs mais d'individus.

Une mouvance

Contrairement à l'analyse de la condition féminine qui s'appuie sur un mouvement féministe, de composition hétérogène, il est vrai, la réflexion sur la condition masculine ne s'appuie encore que sur des individus en cheminement ; des individus qui sentent la nécessité de quitter le parapluie féministe pour définir des revendications et des luttes propres à leur condition d'homme ; des individus qui s'opposent à la société patriarcale et la rejettent mais à qui il reste à définir leurs aspirations et les modalités d'application qui en découleront.

En ce sens, si la mise en commun d'expériences et de réflexions apparaît essentielle à beaucoup d'hommes qui se préoccupent de condition masculine, pour un certain nombre cette mise en commun doit encore rester à l'état de mouvance, de peur qu'une structuration trop rapide ne vienne entraver la réflexion et l'analyse. Certains, en effet, craignent cette facilité qu'ont les hommes de s'organiser en structure « efficace » et de parler au nom de tous.

[371]

Mais dans une certaine mesure, n'est-ce pas déjà ce qui se fait ? J'ai mentionné plus haut qu'il n'y avait pas unicité mais pluralité de paroles sur la condition masculine ; cela est vrai tant dans les médias en général que dans les écrits qui remettent en question les rôles et les stéréotypes dévolus traditionnellement aux hommes.

Récemment, dans les médias, deux représentants d'une idéologie récupératrice, Pierre Bertrand, dans une version orthodoxe, et Jean-Yves Desjardins, dans une version réformiste, ont abondamment proposé et commenté le retour et la réaffirmation des mêmes vieux schèmes mâles. J'insisterai particulièrement sur le deuxième protagoniste, psychologue, théologien, sexologue, criminologue, Jean-Yves Desjardins, qui, devant de larges audiences, plus de 150000 personnes dit-il lui-même, ne fait que renforcer les stéréotypes masculins déjà existants.

Mais l'approche est intelligente et pleine de nuances, elle sait mêler les tons à la mode (être plus doux et plus attentif à sa partenaire, exprimer ses émotions et sa sensibilité). Mais en dernière analyse son message est clair dans ce qui est énoncé : le but pour l'homme c'est d'être un bon amant ; il doit prendre et affirmer l'initiative sexuelle. Le message est aussi très clair dans ce qui n'est pas dit : jamais n'est mentionnée la responsabilité de l'homme dans la contraception ; jamais dans le rapport homme-enfant il n'est proposé de comportements autres que ceux que l'on connaît traditionnellement (l'homme absent) ; jamais ne sont étudiés les rapports de travail, de compétition, d'amitié, de vécu amoureux entre hommes.

Ce discours sur la condition masculine constitue effectivement une des voies possibles. Une voie qui, n'en doutons pas, trouvera facilement audience auprès des médias, toujours friands de pouvoir opposer les uns aux autres et aux unes.

Il en est de même pour des productions comme L'Orgasme au masculin et La Certitude d'être mâle ?. Il est terminé maintenant le temps où l'on poussait coûte que coûte la parution de textes sur la condition masculine, quel que soit le contenu des textes avec lesquels on associait le sien.

Pour une parole qui se veut réflexive, analytique et critique, il est inadmissible, désormais, de publier en association sans connaître et se préoccuper de connaître les textes auxquels, implicitement, on s'associe en acceptant de participer à la publication d'un recueil de textes.

Je ne jette pas la pierre à ceux qui ont été à l'origine de ces productions. Je parle à ceux qui, comme moi, ont accepté de publier de concert avec d'autres, justement sans s'être jamais concertés. Ce sont eux et personne d'autre qui ont eu (ou n'ont pas eu) l'audace de [372] mettre leur nom au bas d'un texte. Dans l'une et l'autre de ces deux productions, il est des textes qui, à mon avis, sont inadmissibles quand, comme auteur, on prétend se situer dans une perspective de remise en question des rôles et des stéréotypes masculins, même si ces deux livres n'avaient pas les mêmes prétentions vis-à-vis de la condition masculine.

Il y a également des réserves à formuler sur le bulletin de liaison *Hom-Info*, qui, en tant que seul outil de liaison actuellement sur la condition masculine au Québec, joue un rôle primordial dans l'établissement de jalons analytiques sur ce qui a constitué et ce qui perpétue le système patriarcal et la condition masculine.

Ces réserves s'adressent à certains lecteurs qui, par leur collaboration écrite, entretiennent un discours geignard et culpabilisant sur les hommes. Pour être riche et novatrice, notre démarche doit appuyer sa dynamique sur l'analyse et la proposition de modèles qu'il faut collectivement inventer. Bien sûr, il faut écrire et se commettre dans ses idées et ses gestes quotidiens, il ne faut plus craindre d'avoir tort ou d'être pris en défaut. La perfection, seule, ne nous définit plus ; il est révolu ce temps où le discours masculin se devait d'être tellement plein, tellement construit, qu'il en devenait inattaquable, preuve alors qu'il était juste et que nous étions les meilleurs.

Seule la critique nous permet d'avancer, seule elle est génératrice d'énergies qui peuvent nous pousser, collectivement, à défaire des structures qui nous oppriment. Elle est finie la complaisance qui déformait le miroir au point de nous rendre toute image de nous-même supportable.

Mais elle est également finie cette complaisance, venue de ma culpabilité d'être un homme issu du système patriarcal, qui m'empêchait d'être critique devant une parole féministe parce qu'elle

était féministe. Comment, en tant qu'homme et représentant du système patriarcal, pouvais-je de bonne foi mettre en doute certains propos, certaines accusations que m'adressaient des femmes ?

Tout autant que Jean-Yves Desjardins, je trouve contestables les propos d'Andrée Matteau, si ceux-ci ont été bien rapportés dans *La Presse*, quand elle assimile les hommes à ce dernier et prétend que « les hommes veulent maintenir, et c'est ce que Jean-Yves Desjardins confirme, le modèle sexuel masculin et disent par conséquent à la femme qu'elle doit s'ajuster à cela ¹⁴⁶ ».

Il y a là une généralisation qui favorise peut-être son argument mais qui est fautive. Je trouve contestable également son autre affirmation : « Mais le désir est plus authentique en homosexualité qu'en hétérosexualité parce que celui-là est basé sur quelque chose d'artificiel. Ce n'est pas le même rapport de pouvoir ¹⁴⁷ ».

[373]

Sans apporter aucune démonstration, ce jugement présuppose une définition du « désir » qui ne nous est pas communiquée par l'auteur et soutient que dans une relation hétérosexuelle ce « désir » (?) se détermine en rapport au « pouvoir » (?), étant ainsi moins « authentique » (?) que ne le serait sa contrepartie homosexuelle qui, elle-même, n'est pas plus explicite.

Il faudra questionner ce label de condition masculine si, sous prétexte de ne pas vouloir favoriser une récupération par le système patriarcal, il y avait des démagogies justifiables qu'on n'oserait pas relever. Un bel exemple du dernier cas nous est donné dans la chronique de Sylvie Dupont dans *La Vie en Rose* de mars-avril-mai. Il en va de même pour B. Tanguay dans le même numéro de cette revue.

Il faudra questionner ce label de condition masculine si, sous prétexte de ne pas faire le jeu du pouvoir qui est prêt à tout récupérer, nous sommes prêts à nous taire, de nouveau.

¹⁴⁶ Anne Richer, « Féminisme versus impuissance : une question d'idéologie dit Andrée Matteau », *La Presse*, Montréal, lundi 13 avril 1981.

¹⁴⁷ Sylvie Dupont, « Entrefilets au poivre », chronique, *La Vie en Rose*, Montréal, mars-avril-mai 1981.

Il faudra également être attentif à ne pas se piéger ou se laisser piéger dans la nouvelle image de surhomme du changement.

Perspectives

Au Québec, la réflexion sur la condition masculine débute à peine et, tout en demeurant collée au quotidien de chacun, tout en favorisant l'expression et le partage des émotions et des vécus, elle doit tenter de cerner la problématique spécifique à cette condition, elle doit déborder le niveau individuel et tendre à une démarche de mise en perspective.

Nous devons déborder la simple démarche de croissance personnelle et aller au-delà du sentiment de culpabilité qui assaille beaucoup d'entre nous au début de cette démarche.

Toutes ces questions du pouvoir et de sa fonction politique, de la domination, de la place et de l'importance de la virilité et de sa valeur symbolique, de la violence dans les divers comportements masculins, du travail et de l'aliénation, du principe de la responsabilité, de la compétition, du dépassement de soi, toutes ces prescriptions imposées aux hommes par le système patriarcal doivent être analysées à l'aide des grilles théoriques existantes, le marxisme tout autant que les grilles d'interprétation des rapports entre colonisateur et colonisé, maître et esclave, dominant et dominé, qui ont largement contribué à l'élaboration des théories des rapports hommes-femmes proposées par le féminisme.

D'autre part, cette réflexion sur la condition masculine doit dès maintenant s'impliquer dans des luttes et des revendications concrètes qui sont d'ores et déjà l'objet d'affrontement avec le [374] pouvoir patriarcal. Ce faisant, elle devra se méfier de l'éventualité que le système patriarcal n'utilise sa parole pour amoindrir et faire taire la nécessité des changements revendiqués par le féminisme.

Qu'elle se structure rapidement ou non, la réflexion sur la condition masculine doit se garder de devenir l'interlocutrice unique, et seule valable, d'une société patriarcale qui ne demanderait qu'à reconnaître des hommes « autres », à la rigueur, si en faisant ainsi, elle pouvait enterrer à nouveau la lutte des femmes.

Une façon d'éviter le piège de la récupération, c'est de déterminer comment et en quoi le système patriarcal récupère les hommes dans tous (?) leurs gestes, leurs dits et leurs écrits.

André Michaud
Anthropologue

NOTES

Pour faciliter la consultation des notes en fin de textes, nous les avons toutes converties, dans cette édition numérique des Classiques des sciences sociales, en notes de bas de page. JMT.

[375]

INTERVENTION SOCIALE.
Actes du colloque annuel de l'ACSALF 1981.

ANNEXE

Programme du colloque
sur l'intervention sociale tenu
à Sherbrooke les 14 et 15 mai 1981

[Retour à la table des matières](#)

[376]

[377]

ANNEXE

*Programme du colloque sur l'intervention sociale
tenu à Sherbrooke les 14 et 15 mai 1981*

33

“Programme détaillé du colloque.”

L'intervention sociale

I. Thème et objectifs

[Retour à la table des matières](#)

Le thème du prochain colloque de l'ACSALF (14-15 mai 1981, Université de Sherbrooke) portera sur *les pratiques de la sociologie et de l'anthropologie en tant que moyens d'intervention sociale*. De ce point de vue, les pratiques peuvent être situées sur un continuum allant de l'intervention directe (animation sociale, militantisme dans les groupes de pression, expérimentations sociales et économiques, etc.) à l'intervention indirecte (recherches en vue de la planification ou l'évaluation de programmes institutionnels publics ou privés, consultations en vue d'élaboration de politiques ou de prise de décision concernant des populations données, etc.).

Sous ses différentes formes, l'intervention sociale constitue l'univers de travail de la majorité des sociologues et des anthropologues qui graduent chaque année des universités. Le colloque vise à pénétrer dans cet univers pour y cerner les enjeux, les contraintes, les défis et les dilemmes qui surgissent dans les différents domaines de la pratique.

Par exemple, l'intervenant joue souvent un rôle d'intermédiaire en traduisant les besoins de populations et en agissant comme conseiller

dans la formulation de politiques ou de programmes de services. Cette forme d'intervention, que l'on rencontre dans plusieurs secteurs de travail, soulève des questions qui seront [378] abordées au cours des présentations. Dans quelle mesure l'intervenant subit-il des contraintes de nature politique ou administrative de la part des appareils d'état qui l'emploient ? L'intervenant peut-il et doit-il conserver une certaine objectivité ou servir une idéologie ? Comment est-il possible de susciter un changement social sans imposer ses propres schèmes culturels et en respectant les droits et les valeurs des groupes affectés par ces changements ? Comment peut-on développer des recherches qui soient réellement utiles à la prise de décision ? Ces questions illustrent quelques-uns des thèmes qui seront discutés par les intervenants.

L'intervention peut aussi se définir comme l'affirmation publique de prises de position qui sont alors véhiculées à l'intérieur de groupes de pression. Nous verrons quels sont les enjeux du militantisme dans différents secteurs et l'impact que l'on peut attendre de ce type d'action.

Le colloque se veut l'occasion d'une réflexion sur la nature et les implications des métiers de sociologue et d'anthropologue dans leur version de pratique sociale. Il vise à offrir aux intervenants des différents secteurs un lieu d'échange sur la nature et le contexte de leurs travaux, et favoriser la communication entre intervenants et universitaires.

II. Le débat d'ouverture : ***« Le sociologue et l'intervention »***

Qu'il soit chercheur ou enseignant, animateur, militant ou encore administrateur, le sociologue ou l'anthropologue intervient de quelque manière, directe ou indirecte, dans des prises de décision, dans l'élaboration de politiques ou encore dans l'attention accordée à tel problème en particulier. Quelles sont ces pratiques au Québec ? Quel bilan tirer des années passées ? Quelle(s) analyse(s) faut-il en faire ? Quelle conclusion en tirer ? Qu'en est-il de la sociologie dans d'autres sociétés ?

Contributions :

- Bernard Bernier, anthropologue, Université de Montréal (titre à venir)
- Gérald Fortin, sociologue, I.N.R.S.- Urbanisation « Sociologie et/ou politique »
- Guy Rocher, sociologue, Centre de recherche en droit public, Université de Montréal
« Les sociologues peuvent-ils exercer le pouvoir ? »
- Céline Saint-Pierre, sociologue, Université du Québec à Montréal

[379]

« Réflexions sur l'intervention du sociologue dans quelques pays de l'Europe de l'Est et de l'Europe de l'Ouest »

Animateur : Marcel Simard, sociologue, R.I., Université de Montréal.

III. Les ateliers

1. Les enjeux de la planification urbaine

Cet atelier vise à débattre des pratiques sociologiques et anthropologiques insérées dans le contexte multidisciplinaire de la planification urbaine, contexte dans lequel les deux disciplines sont minoritaires. Les participants à cet atelier exercent leur pratique à trois niveaux : dans les appareils de planification, dans des partis politiques municipaux et à l'intérieur de groupes militants dont ils soutiennent l'action par leur approche critique des prises de décision.

Contributions :

- Lionel Robert, sociologue, directeur général, Conseil régional de développement de Québec
« La rénovation urbaine à Québec, 1960-1980 : pour un bilan »
- Pierre Racicot, sociologue, coordonnateur ACEF de Québec et président du Rassemblement populaire de Québec
« Une perspective d'aménagement »
- Gilles Valiquette, sociologue, chef de section, Initiatives socioéconomiques de quartier, Service d'urbanisme de la ville de Québec
« L'Urbanisme au détail et pratique sociologique »
- Jean Roy, président du R.C.M.
« Milieux de vie, militance et apprentissage des mécanismes sociaux »
- Pierre Hamel, professeur, Institut d'urbanisme, Université de Montréal
« Les pratiques urbaines revendicatives à Montréal et le pouvoir politique »
- Louise Roy, sociologue, dir. de projet, Conseil des transports de la région de Montréal
« Entre ingénieurs et techniciens : le sociologue et les enjeux de la planification »

Animateur : Gérard Divay, I.N.R.S.- Urbanisation.

[380]

2. Droits et changements sociaux

Cet atelier a pour but de soulever des questions concernant les pratiques au sein des appareils gouvernementaux visant la sauvegarde et la promotion des droits individuels et collectifs. Quels rôles les intervenants sont-ils appelés à assumer dans ces appareils ? Quels sont les avantages et les inconvénients d'une pratique qui s'inscrit dans un contexte délimité par une législation ?

Contributions :

- Muriel Garon-Audy, sociologue, coordonnatrice de la recherche, Commission des droits de la personne
« Sociologie et droits de la personne »
- Manon Bourgeois, sociologue, Office de la langue française
« Le chercheur dans l'État : politique d'évaluation ou évaluation politique ? »
- Patrick Fougeyrollas, anthropologue, Office des personnes handicapées du Québec
« Une expérience de recherche-action dans le domaine de la prévention du handicap et de l'intégration sociale des personnes handicapées »
- André Lepage, anthropologue consultant
« Mise en place d'un Centre de documentation régional sur le patrimoine à Paspébiac »

Animateur : Jacques Dofny, sociologue, Université de Montréal.

3. Pour une réorientation des interventions en matière d'éducation-santé

Cet atelier démontre comment une approche sociale de l'éducation en matière de santé permet une remise en question des programmes d'intervention dans ce domaine. On y voit, d'une part, que l'analyse et la recherche peuvent contribuer à une réorientation de l'éducation physique, en élargissant ses préoccupations d'ordre biologique et technique pour la centrer davantage sur l'homme global. On y présente, d'autre part, une expérience d'utilisation des résultats d'une recherche en matière de santé scolaire pour la réorientation d'un programme d'intervention dans ce domaine.

Contributions :

- Pierre J. Demers, professeur, Faculté d'éducation physique et sportive, Université de Sherbrooke

[381]

« Le rôle de la sociologie et la réorientation de l'éducation physique au Québec »

- Hélène Buteau, sociologue, conseiller en recherche et planification, D.S.C., Hôpital St-Sacrement

« Les services de santé scolaire : leur évolution face aux besoins de santé des adolescents »

- Ginette Leclair, agent de recherche et de planification, D.S.C., Hôpital St-Sacrement

« Problématique des services de santé scolaire et les solutions proposées »

Animateur : Lucien Laforest, sociologue, Université de Sherbrooke.

4. Le rôle de la recherche dans la prise de décision

Des activités de recherche et de cueillette d'informations statistiques se poursuivent dans différents organismes du réseau des affaires sociales de la région de Montréal. Les participants de l'atelier présenteront les contenus et certains résultats de ces processus d'acquisition de connaissances sur les clientèles et les populations desservies. Ils montreront aussi comment ces activités peuvent être reliées au processus décisionnel concernant la planification, la programmation et la distribution des services.

Contributions :

- Diane Deschamps, sociologue, D.S.C., Hôpital Maisonneuve-Rosemont
« Recherche et planification dans les Départements de santé communautaire : réalité ou illusion ? »
- Justo Michelena, sociologue, C.S.S.M.M.
« Dossier clientèles-population : ses implications au niveau de la gestion et de l'intervention au C.S.S.M.M. »
- Carole Lalonde, sociologue, Fédération des C.L.S.C.
« Utilisation des extraits du système d'information : bilan d'une consultation auprès des C.L.S.C. »

Animateur : Jacques Tremblay, sociologue.

5. Intervention sociale et groupes de pression

Cet atelier regroupe des intervenants militant dans des groupes de pression cherchant à promouvoir et élargir les droits individuels et collectifs, souvent en marge de toute législation.

[382]

Contributions :

- Rosine Kaley et Alexandra Szacka, anthropologues, Union des travailleurs immigrants et québécois
(titre à venir)
- Daniel Laberge, anthropologue
« De la théorie à la pratique de l'intervention en milieu gai »
- André Michaud, anthropologue
« Aperçu critique sur l'émergence d'une "nouvelle parole" masculine au Québec »
- Zaida Radja, sociologue
« Avortement : alternative nouvelle »

Animatrice : Micheline Labelle, sociologue, Université du Québec à Montréal.

6. Interventions en développement international

Cet atelier regroupe des anthropologues préoccupés par le sens et les implications de l'intervention auprès des populations de pays étrangers et auprès de certains groupes culturels.

Contributions :

- Bernard Cloutier, anthropologue, SUCO
« Formation ethnologique et approches institutionnelles en développement international »
- Nancy Thede, ethnologue

« De la jungle au bidonville : vers une approche ethnologique dans le processus d'éducation populaire au Pérou »

- Lise St-Jean, anthropologue, Mouvement québécois pour combattre le racisme

« Développement international et racisme »

- Fabien Lebeuf, coordonnateur des programmes d'éducation. Organisation pour le développement et la paix

« Facteurs humains dans le développement socio-économique des peuples »

Animateur : Yvan Simonis, anthropologue, Université Laval.

7. L'intervention sociale : au service de qui ?

Cet atelier réunit des sociologues et des anthropologues qui ont agi à titre de consultants, d'animateurs sociaux et de chercheurs dans le domaine des services sociaux et de santé à travers le Québec.

[383]

Ils partagent une préoccupation commune à l'égard de la dimension politique de leurs interventions et ils analysent le rôle qu'ils ont joué dans différents contextes.

Contributions :

- Isabelle Grémy, sociologue, Université du Québec à Montréal
« La réglementation de l'euthanasie : pouvoir médical ou liberté individuelle ? »

- Michel O'Neil, sociologue, chargé de cours, Département de médecine sociale et préventive, Université de Montréal

« L'intervention sociologique et anthropologique dans le milieu de la santé communautaire : esquisse d'une problématique et application au cas des D.S.C. »

- Pierre Joubert et Réjean Filion, anthropologues, D.S.C., Centre hospitalier de l'Université Laval
« L'intervention sociale des sociologues et des anthropologues dans les milieux de santé communautaire »
 - Theresa Shérif, anthropologue, C.S.S. de Québec
« L'intervention des C.S.S. dépend de l'interprétation des demandes qui leur sont faites »
 - Alain Barbeau, psycho-sociologue, C.S.S. Saguenay-Lac-St-Jean, « Réflexions en vue de définir des balises pour l'intervention sociologique »
 - François Thérien, anthropologue, D.S.C, Centre hospitalier de l'Université Laval
« L'intervention en santé communautaire chez les Inuit du Québec »
- Animateur : Frédéric Lesemann, Dép. Service social, Université de Montréal.

8. Écologie humaine et développement

Cet atelier réunit un groupe d'intervenants d'Hydro-Québec affectés aux « études d'impact » et des sociologues et anthropologues ayant participé à l'action de groupes de défense des milieux affectés par les projets de développement d'Hydro-Québec.

Contributions :

- Groupe d'écologie humaine, direction environnement, Hydro-Québec
« Intervention du groupe écologie humaine dans les milieux lors de la planification et de la réalisation des projets d'Hydro-Québec »

[384]

- Paul Charest, anthropologue consultant
« L'anthropologie québécoise et les effets des grands projets de développement des ressources sur les populations locales : préoccupation ou désintéressement ? »
 - Dick Salisbury, anthropologue, Université McGill (titre à venir)
 - Jean-Guy Vaillancourt, sociologue, Université de Montréal
« Commentaires sur les interventions »
- Animateur* : Jacques Godbout, sociologue, I.N.R.S.-
Urbanisation

9. L'intervention sociale en éducation

L'atelier vise à tracer un bilan de certaines interventions sociales massives dans le domaine de l'éducation où la sociologie a parfois joué un rôle stratégique et à dégager des perspectives nouvelles pour l'intervention.

Contributions :

- Paul Bélanger, sociologue, I.C.E.A.
« Le front de l'éducation et la pratique sociologique »
- Émile Olivier, sociologue, Multi-Media (titre à venir)
- Marthe Henripin, sociologue, ministère de l'Éducation du Québec, et Gilles Ayotte, secrétaire général de la Comm. scolaire Morilac
« Le sociologue et les acteurs d'une organisation scolaire. Co-analyse en temps réel : facteur de développement dans l'organisation elle-même et à l'extérieur »

Animateur : Gilles Houle, sociologue, Université de Montréal.

Quatrième de couverture

En proposant l'intervention sociale comme sujet de colloque pour l'année 1981, l'ACSALF a voulu explorer l'univers très peu connu de la pratique quotidienne de l'anthropologie et de la sociologie et favoriser les échanges entre des professionnels souvent clairsemés dans des organismes ou isolés dans des équipes multidisciplinaires. Où travaillent-ils ? Que font-ils et de quelle façon ? Quels sont les obstacles qu'ils rencontrent et surtout, quel est l'impact social de leur travail ?

Les communications présentées manifestent une prise de conscience aiguë du rôle que ces chercheurs, travailleurs communautaires, planificateurs, évaluateurs, conseillers et autres sont appelés à jouer en tant qu'agents sociaux dans les champs d'activité où ils exercent — santé et services sociaux, promotion et sauvegarde des droits des citoyens et des groupes minoritaires, planification et programmation dans les organismes publics et parapublics, aménagement des ressources et du territoire, urbanisme, transports, développement et coopération internationale, immigration.

Une question résume toutes les autres : l'intervention sociale est au service de qui ? Des organismes bureaucratiques qu'elle contribue à maintenir, de certains groupes d'intérêt, de l'idéologie politique, du système capitaliste ou de l'idéologie de l'intervenant lui-même ? Peut-elle être un instrument de changement au service de la population ? Plusieurs textes débouchent sur une note optimiste, démontrant les possibilités d'action qui restent et les modalités d'implication qui contournent les pièges tendus par les jeux de pouvoir ou la soumission inconsciente à la culture dominante.

Denis Allard Alain Barbeau, Bernard Bernier, Manon Bourgeois, Rosine Butavand-Kaley, Hélène Buteau, Bernard Cloutier, Pierre J. Demers, Diane Deschamps, Henri Dorvil, Réjean Fillion, Gérald Fortin, Patrick Fougeyrollas, Muriel Garon-Audy, Jacques Godbout, Groupe Ecologie Humaine, Pierre Hamel, Lierre Joubert, Carole Lalonde, Ginette Leclair, Michel Leclerc, Robert Mayer, André Michaud, Justo Michelena, Michel O'Neill, Lionel Robert, Guy Rocher,

Jean Roy, Louise Roy, Lise Saint-Jean, Céline Saint-Pierre, Richard F. Salisbury, Theresa Sheriff, Alexandra Szacka, Nancy Thede, Jean-Guy Vaillancourt, Gilles Valiquette.

COLLECTION « RECHERCHES ET DOCUMENTS »

ISBN-2-89035-052